Politiques en faveur des PME

# Moyen-Orient méditerranéen et Afrique du Nord 2018

## ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DES PRINCIPALES RÉFORMES EN FAVEUR DES PME

OCDE

Commission européenne

ETF Fondation européenne pour la formation

Politiques en faveur des PME

# Moyen-Orient méditerranéen et Afrique du Nord 2018

ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DES PRINCIPALES RÉFORMES EN FAVEUR DES PME

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE, de l'Union européenne ou de la Fondation européenne pour la formation.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

**Merci de citer cet ouvrage comme suit :**
OCDE/UE/ETF (2018), *Moyen-Orient méditerranéen et Afrique du Nord 2018 : Évaluation intermédiaire des principales réformes en faveur des PME*, Politiques en faveur des PME, Éditions OCDE, Paris.
*https://doi.org/10.1787/9789264307612-fr*

ISBN 978-92-64-30760-5 (imprimé)
ISBN 978-92-64-30761-2 (pdf)
ISBN 978-92-64-30830-5 (HTML)
ISBN 978-92-64-30829-9 (epub)

Union européenne : Numéro de cataloque
EZ-01-18-716-FR-C (Print)
EZ-01-18-716-FR-N (PDF)

ISBN 978-92-79-89115-1 (Print)
ISBN 978-92-79-89113-7 (PDF)

Version révisée, novembre 2018
Les détails des révisions sont disponibles à l'adresse : *http://www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/Corrigendum_PolitiquesPME_MoyenOrientméditerranéenAfriqueNord.pdf*

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

**Crédits photo :** Couverture © Andrew Esson/Baseline Arts Ltd.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : *www.oecd.org/editions/corrigenda*.

© OCDE/Union européenne/Fondation européenne pour la formation 2018

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à *rights@oecd.org*. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), *info@copyright.com*, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), *contact@cfcopies.com*.

# *Avant-propos*

Au cours des dernières décennies, les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont mis en place des mesures et de réformes pour promouvoir le développement du secteur privé en tant que moteur de l'emploi et du développement. Ces réformes ont varié en profondeur et en forme et ont inclus l'ouverture au commerce et à l'investissement; l'amélioration de l'environnement réglementaire pour les entreprises; l'appui au développement des marchés financiers; et l'adoption de politiques en faveur du développement des entreprises. Les pays de la région MENA ont également mis en œuvre des politiques visant à promouvoir le développement de l'entrepreneuriat et des petites entreprises, en reconnaissance du rôle important que ces acteurs peuvent jouer dans l'économie.

Ce rapport représente une évaluation intermédiaire des principales réformes des politiques en faveur des très petites, petites et moyennes entreprises (PME) mises en œuvre par l'Algérie, l'Autorité Palestinienne (AP), l'Égypte, l'Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc et la Tunisie (les économies MED ou la région MED) depuis la publication de l'*Indice des politiques en faveur des PME, Afrique du Nord et Moyen-Orient méditerranéen 2014*, *Mise en œuvre du Small Business Act pour l'Europe*.

L'objectif du rapport est d'informer les gouvernements, les organisations du secteur privé, les partenaires sociaux, les groupes d'intérêt civique, les bailleurs et les autres parties prenantes des progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions clés, et du niveau de convergence avec le *Small Business Act pour l'Europe* (SBA). Il vise également à poursuivre le processus de dialogue régional entre les économies MED et la coopération entre la région MED, l'Union européenne et l'Organisation de coopération de développement économiques (OCDE).

Pour l'OCDE, l'AP est une abréviation de l'Autorité palestinienne et définit soit les territoires de Cisjordanie et de Gaza sous l'administration de l'Autorité palestinienne, soit l'Autorité palestinienne elle-même, selon le contexte. Pour la Commission européenne et les institutions de l'UE qui contribuent au rapport, l'AP représente la Palestine et ses institutions. Cette désignation ne doit pas être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice des positions individuelles des États membres de l'UE sur cette question.

# *Remerciements*

Ce projet a été financé par la Commission européenne et soutenu par le réseau des Experts sur la coopération industrielle de l'Union pour la Méditerranée. Le projet a été mis en œuvre dans le cadre du Programme MENA-OCDE pour la compétitivité, soutenu financièrement par l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (SIDA).

L'évaluation qui a abouti à ce rapport était fondée sur un processus de collaboration et de consultation impliquant les gouvernements et les institutions publiques, les organisations du secteur privé et la société civile des économies MED. Chacune des économies MED participantes a contribué à la collecte de données et d'informations sur les politiques en faveur des PME sous la supervision d'un coordinateur national. Les délégations de l'Union européenne dans chaque économie MED ont également fourni des informations importantes.

Les coordinateurs nationaux étaient : Abdellah Telailia (ministère du Développement industriel et de la Promotion des investissements, Algérie) ; Amr Taha (Centre de modernisation industrielle, Égypte) ; Nir Ben-Aharon (Ministère de l'Économie, Israël); Mira Hussein (Jordan Enterprise Development Corporation) ; Manal Yassine (ministère de l'Industrie, Liban) ; Abderraouf Aissaoui (Maroc PME, Maroc) ; Manal Farhan Ibrahim / Shkoukani et Haytham Wahidi (ministère palestinien de l'Économie nationale et Agence palestinienne de promotion des investissements) ; et M. Wajdi Neffati (Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation, Tunisie).

Les commentaires utiles ont été fournis par les délégations de l'UE en Algérie, Autorité palestinienne, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie. Le rapport a fait l'objet d'une revue par les pairs par Ludovica Agrò (Agence italienne pour le développement territorial) et Sadok Bejja (ministère tunisien de l'Industrie), en tant que co-présidents du Groupe de travail MENA-OCDE sur la politique en faveur des PME et de l'entreprenariat dans le cadre du Programme MENA-OCDE pour la compétitivité.

Ce rapport a été préparé par la Division Moyen-Orient et Afrique (MEA) du Secrétariat des relations mondiales de l'OCDE et de la Fondation européenne pour la formation (ETF). L'équipe impliquée dans la préparation du rapport incluait Jorge Galvez Mendez, Pilar Sánchez-Bella, Roger Fores Carrion, Elise Jelsma, Chema Triki et Lucie Kirstein, sous la supervision de Carlos Conde, chef de la division Moyen-Orient et Afrique. L'équipe de l'ETF ayant préparé les sections sur le développement du capital humain incluait Mariavittoria Garlappi, Anthony Gribben, Olena Bekh, Kristien Van den Eynde et Alice Zanasi. Bill Tompson et Antonio Fanelli du Secrétariat des relations mondiales ont fourni des commentaires importants sur le rapport. Miriam Allam, Kenza Kachani et d'autres collègues de la Direction de la gouvernance publique de l'OCDE ont également fourni des commentaires utiles.

# *Table des matières*

**Avant-propos** ..... **3**

**Remerciements** ..... **4**

**Portée du rapport** ..... **11**

1. Les fondements de la politique en faveur des PME : définitions, statistiques et institutions ..... 12
2. Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs ..... 12
3. Favoriser l'accès au financement ..... 13
4. Soutenir les start-ups et la croissance des PME ..... 13
5. Le développement du capital humain pour l'entreprenariat ..... 13

Notes ..... 14

**Liste des acronymes** ..... **15**

**Résumé exécutif** ..... **19**

**Partie I. Tendances régionales par domaine de politique** ..... **23**

**Chapitre 1. Les fondements de la politique en faveur des PME :** ..... **25**

Il existe beaucoup de possibilités d'élaborer des définitions de PME claires et cohérentes qui soient inscrites dans la législation ..... 26
Progrès réalisés depuis 2014 ..... 26
Pour aller plus loin ..... 29
Des efforts sont en cours en vue d'élaborer des statistiques complètes et précises mais ce travail en est encore à ses débuts ..... 30
Progrès réalisés depuis 2014 ..... 31
Pour aller plus loin ..... 32
Des mesures décisives sont encore nécessaires pour rendre la politique de soutien aux PME et à l'entreprenariat plus cohérente et stratégique. ..... 33
Progrès réalisés depuis 2014 ..... 34
Pour aller plus loin ..... 38
Certaines initiatives de dialogue public-privé dans la région pourraient servir de sources d'inspiration pour leurs pairs des autres économies MED. Toutefois la voix des PME et des entrepreneurs dans les associations professionnelles pourrait être renforcée. ..... 38
Progrès réalisés depuis 2014 ..... 39
Pour aller plus loin ..... 41
Recommandations pour l'avenir ..... 41
Notes ..... 42
Bibliographie ..... 43

**Chapitre 2. Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs** ..... **45**

La plupart des économies MED ont accompli des progrès dans la mise en œuvre des analyses de l'impact de la réglementation mais la mise en œuvre du test PME en est encore, au mieux, au stade très préliminaire. ..... 46

Progrès réalisés depuis 2014 ..... 47
Pour aller plus loin ..... 49
On note un progrès sur l'enregistrement en ligne des entreprises et les numéros uniques d'identification mais peu d'évolution en ce qui concerne les guichets uniques. ..... 49
Progrès réalisés depuis 2014 ..... 50
Pour aller plus loin ..... 52
De nombreuses économies MED ont mis à jour leurs lois sur la faillite mais leur impact dépendra de leur mise en œuvre. ..... 52
Progrès réalisés depuis 2014 ..... 52
Pour aller plus loin ..... 54
Recommandations pour l'avenir ..... 54
Notes ..... 55
Bibliographie ..... 56

**Chapitre 3. Favoriser l'accès au financement ..... 57**

La plupart des économies MED ont mené des initiatives importantes au cours de ces dernières années pour améliorer le cadre juridique et réglementaire de l'accès au financement. ..... 59
Progrès réalisés depuis 2014 ..... 60
Pour aller plus loin ..... 63
De nombreuses initiatives visant à accroître les sources de financement ont été introduites ; l'État continue toutefois d'être le principal acteur, en particulier en termes de dispositifs de garantie de crédit mais également en matière d'investissement en capital. ..... 64
Progrès réalisés depuis 2014 ..... 64
Pour aller plus loin ..... 66
Recommandations pour l'avenir ..... 67
Bibliographie ..... 67

**Chapitre 4. Soutenir les start-ups et la croissance des PME ..... 69**

Les PME et les entrepreneurs pourraient être mieux informés sur la disponibilité importante et sans cesse croissante de services d'appui aux entreprises. ..... 73
Progrès réalisés depuis 2014 ..... 73
Pour aller plus loin ..... 74
Des efforts supplémentaires pourraient être faits pour promouvoir le recours à la passation électronique des marchés publics afin de faciliter la participation des PME. ..... 75
Progrès réalisés depuis 2014 ..... 75
Pour aller plus loin ..... 76
Des efforts ont été faits pour promouvoir les exportations et l'accès aux marchés mais les liens concrets avec la politique de soutien aux PME restent faibles dans la plupart des cas. ..... 77
Progrès réalisés depuis 2014 ..... 77
Pour aller plus loin ..... 78
Recommandations pour l'avenir ..... 78
Note ..... 79
Bibliographie ..... 79

**Chapitre 5. Développement du capital humain entrepreneurial ..... 81**

Renforcer l'entreprenariat comme compétence clé est le prochain défi pour les décideurs et les établissements scolaires. ..... 82
Progrès réalisés depuis 2014 ..... 82
Pour aller plus loin ..... 84
L'entreprenariat féminin connaît un essor et nécessite une réponse politique globale. ..... 84

Progrès réalisés depuis 2014 ... 85
Pour aller plus loin ... 86
Faire progresser les PME dans le commerce international – l'argument en faveur d'une meilleure formation ... 87
Progrès réalisés depuis 2014 ... 88
Pour aller plus loin ... 89
Recommandations pour l'avenir ... 89
Notes ... 90
Bibliographie ... 91

**Partie II. Profils des économies du bassin méditerranéen du Moyen-Orient et Afrique du Nord ... 93**

**Chapitre 6. Algérie ... 95**

Les fondements de la politique en faveur des PME : définitions, statistiques et institutions ... 95
Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs ... 98
Favoriser l'accès au financement ... 100
Favoriser l'entreprenariat et la croissance des PME ... 101
Investir dans le capital humain entrepreneurial ... 102
Recommandations pour l'avenir ... 103
Notes ... 104

**Chapitre 7. Égypte ... 107**

Les fondements de la politique en faveur des PME : définitions, statistiques et institutions ... 107
Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs ... 111
Favoriser l'accès au financement ... 112
Soutenir l'entreprenariat et la croissance des PME ... 114
Investir dans le capital humain entrepreneurial ... 116
Recommandations pour l'avenir ... 118
Notes ... 118

**Chapitre 8. Israël ... 121**

Les fondements de la politique en faveur des PME : définitions, statistiques et institutions ... 121
Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs ... 123
Favoriser l'accès au financement ... 126
Soutenir l'entreprenariat et la croissance des PME ... 128
Investir dans le capital humain entrepreneurial ... 130
Recommandations pour l'avenir ... 131
Notes ... 133

**Chapitre 9. Jordanie ... 135**

Les fondements de la politique en faveur des PME : définitions, statistiques et institutions ... 135
Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs ... 137
Favoriser l'accès au financement ... 139
Soutenir l'entreprenariat et la croissance des PME ... 140
Investir dans le capital humain entrepreneurial ... 142
Recommandations pour l'avenir ... 143
Notes ... 144

**Chapitre 10. Liban ... 145**

Les fondements de la politique en faveur des PME : définitions, statistiques et institutions ... 145

Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs ..... 147
Favoriser l'accès au financement ..... 148
Soutenir l'entreprenariat et la croissance des PME ..... 149
Investir dans le capital humain entrepreneurial ..... 151
Recommandations pour l'avenir ..... 153
Notes ..... 154

**Chapitre 11. Maroc ..... 157**

Les fondements de la politique en faveur des PME : définitions, statistiques et institutions ..... 157
Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs ..... 159
Favoriser l'accès au financement ..... 160
Favoriser l'entreprenariat et la croissance des PME ..... 161
Investir dans le capital humain entrepreneurial ..... 164
Recommandations pour l'avenir ..... 165
Notes ..... 166

**Chapitre 12. Autorité palestinienne ..... 169**

Les fondements de la politique en faveur des PME : définitions, statistiques et institutions ..... 169
Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs ..... 170
Favoriser l'accès au financement ..... 172
Soutenir l'entreprenariat et la croissance des PME ..... 173
Investir dans le capital humain entrepreneurial ..... 174
Recommandations pour l'avenir ..... 176
Notes ..... 177

**Chapitre 13. Tunisie ..... 179**

Les fondements de la politique en faveur des PME : définitions, statistiques et institutions ..... 179
Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs ..... 181
Favoriser l'accès au financement ..... 182
Favoriser l'entreprenariat et la croissance des PME ..... 184
Investir dans le capital humain entrepreneurial ..... 186
Recommandations pour l'avenir ..... 187
Notes ..... 188

## Tableaux

Tableau 1.1. Vue d'ensemble des définitions des PME dans la région MED ..... 27
Tableau 1.2. Définitions des PME ..... 28
Tableau 1.3. Indicateurs sur les entreprises et les environnements des affaires ..... 32
Tableau 1.4. Cadres institutionnels de la politique en faveur des PME ..... 35
Tableau 13.1. Indiquez le titre ici ..... 179

## Encadrés

Encadré 1. Aperçu de l'Indice des politiques en faveur des PME, Afrique du Nord et Moyen-Orient méditerranéen 2014, Mise en œuvre du Small Business Act pour l'Europe ..... 11
Encadré 1.1. Conseils de l'UE pour appliquer la définition des PME ..... 30

**Suivez les publications de l'OCDE sur :**

http://twitter.com/OECD_Pubs

http://www.facebook.com/OECDPublications

http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871

http://www.youtube.com/oecdilibrary

http://www.oecd.org/oecddirect/

# *Portée du rapport*

La présente évaluation intermédiaire ne constitue *pas* une mise à jour complète de l'Indice des politiques en faveur des PME 2014, lequel comprend dix domaines d'action et plus de 100 indicateurs (voir Encadré 1).[1] Cette évaluation intermédiaire consiste en une vue d'ensemble des progrès réalisés par les économies MED en ce qui concerne la mise en œuvre des réformes clés identifiées en 2014.

Le rapport couvre cinq domaines politiques : 1) Les fondements de la politique en faveur des PME : définitions, statistiques et institutions ; 2) Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs ; 3) Favoriser l'accès au financement ; 4) Soutenir les start-ups et la croissance des PME ; et 5) Le développement du capital humain entrepreneurial. Les sections suivantes décrivent brièvement la logique du rapport et les aspects politiques spécifiques qui y sont analysés.

**Encadré 1. Aperçu de l'Indice des politiques en faveur des PME, Afrique du Nord et Moyen-Orient méditerranéen 2014, Mise en œuvre du Small Business Act pour l'Europe**

*L'Indice des politiques en faveur des PME pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient méditerranéen 2014* a été coordonné par l'OCDE, la Commission européenne et la Fondation européenne pour la formation (ETF), en concertation avec la Banque européenne d'investissement (BEI). L'évaluation a mesuré la convergence des politiques en faveur des PME entre l'Union européenne et la région MED. Elle comprenait également un aperçu de la politique menée par la Libye en faveur des PME.

L'Indice des politiques en faveur des PME est un outil analytique mis au point par l'OCDE, en coopération avec la Commission européenne et l'ETF, pour évaluer et comparer les progrès des politiques en faveur des PME menés par les différents pays et dans le temps. L'outil a été développé dans le cadre de programmes régionaux menés par l'OCDE avec des économies émergentes non membres. Il a été mis en œuvre en Europe de l'Est et en Asie centrale, dans les Balkans occidentaux et en Turquie, en Amérique latine et en Asie du Sud-Est.

L'Indice des politiques en faveur des PME a été adapté pour la région MED en s'appuyant sur le *Small Business Act pour l'Europe* (SBA)[1], qui est un cadre politique pour les PME adopté par l'UE en 2008 et qui est en voie de devenir la référence de la coopération euro-méditerranéenne pour le développement des entreprises. Il a été mis en œuvre pour la première fois en 2007-2008, ce qui a conduit à la publication du *Rapport sur la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise*[2]. L'évaluation de 2014 a mis à jour les données du précédent exercice de 2007-2008, permettant ainsi de suivre les progrès réalisés au cours de la période couverte.

L'exercice a été structuré autour des dix principes politiques du SBA :

a) L'éducation et la formation à l'entreprenariat, y compris à l'entreprenariat féminin

b) Des procédures efficaces de faillite et la politique de la "deuxième chance" pour les entrepreneurs

c) Le cadre institutionnel et réglementaire de l'élaboration des politiques en faveur des PME

d) L'environnement opérationnel de la création d'entreprise

e) Les services d'appui aux PME et les marchés publics

f) L'accès des PME au financement

g) Aider les PME à tirer profit des réseaux et partenariats Euro-MED

h) Les compétences d'entreprise et l'innovation

i) Les PME dans une économie verte

j) L'internationalisation des PME.

1. https://ec.europa.eu/growth/smes/business-friendly-environment/small-business-act_en.
2. http://www.oecd.org/global-relations/41779100.pdf.

## 1. Les fondements de la politique en faveur des PME : définitions, statistiques et institutions

Les politiques en faveur des PME et de l'entreprenariat impliquent un large éventail d'institutions et d'acteurs. Établir les bons mécanismes de coordination et de consultation est essentiel pour une mise en œuvre efficace des politiques publiques en la matière[2]. Cette évaluation intermédiaire analyse les progrès réalisés dans les économies MED concernant :

1. L'existence de définitions officielles des PME et la disponibilité de statistiques sur les PME

Le cadre institutionnel de la politique en faveur des PME (sous-dimension 3.1 de l'Indice des politiques en faveur des PME 2014), en particulier l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de soutien aux PME et l'amélioration de la coordination institutionnelle ou pluripartite

Les consultations public-privé (sous-dimension 3.3 de l'Indice des politiques en faveur des PME 2014). Ce domaine évalue si des comités pluripartites (publics et privés) ont été créés/renforcés.

## 2. Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs

L'environnement des affaires peut avoir un impact significatif sur les performances des PME et de l'entreprenariat. La plupart des économies MED mettent actuellement en œuvre des mesures pour améliorer leur environnement des affaires. Cette évaluation intermédiaire permet de saisir ces efforts de réforme en particulier dans les trois domaines suivants :

1. L'amélioration de la législation et la simplification administrative (sous-dimension 3.2 de l'Indice des politiques en faveur des PME 2014), notamment l'introduction/amélioration des analyses d'impact réglementaire (AIR) et la mise en œuvre du test PME fondé sur le principe « Think Small First » du SBA.

L'environnement opérationnel pour la création d'entreprises (dimension 4 de l'Indice des politiques en faveur des PME 2014). L'évaluation examine en particulier les réformes portant sur la facilité d'enregistrement, la notification et la conformité des entreprises (p. ex. les progrès réalisés sur la mise en œuvre des numéros d'identification unique, l'enregistrement en ligne, ou encore les guichets uniques)3.

Les procédures de faillite (sous-dimension 2.1 de l'Indice des politiques en faveur des PME 2014). Cette évaluation met l'accent sur les réformes et la mise en œuvre des lois sur la faillite[4].

### 3. Favoriser l'accès au financement

Faciliter l'accès au financement est l'un des domaines les plus essentiels pour la promotion des PME et de l'entreprenariat[5]. La présente évaluation intermédiaire s'intéresse plus particulièrement à deux aspects :

1. L'environnement juridique et réglementaire de l'accès au financement (sous-dimension 6.2 de l'Indice des politiques en faveur des PME 2014), et analyse en particulier les progrès réalisés dans la mise en œuvre des systèmes d'information sur le crédit et des registres de biens mobiliers
2. Les sources de financement externe (sous-dimension 6.1 de l'Indice des politiques en faveur des PME 2014), et met spécifiquement l'accent sur les progrès réalisés en matière d'accès au crédit et à d'autres sources de financement.

### 4. Soutenir les start-ups et la croissance des PME

Au-delà des mesures visant à améliorer l'environnement des affaires, les PME font face à des besoins spécifiques et ont donc besoin de politiques adaptées à l'appui de leur création et de leur croissance[6]. La présente évaluation intermédiaire rend compte des progrès réalisés dans les domaines suivants :

1. La disponibilité de services d'appui aux entreprises, y compris les pépinières d'entreprises et la facilité d'accès à l'information sur ces services (sous-dimensions 5.1 et 5.2 de l'Indice des politiques en faveur des PME 2014).

2. Les mesures visant à promouvoir l'accès des PME aux marchés publics (sous-dimension 5.3 de l'Indice des politiques en faveur des PME 2014), en particulier la facilité d'accès à l'information sur les offres de marchés publics et la passation électronique des marchés.

3. Les mesures visant à accroître l'accès des PME au commerce international (sous-dimension 10.2 de l'Indice des politiques en faveur des PME 2014).

### 5. Le développement du capital humain pour l'entreprenariat

Ce rapport inclut également une évaluation des initiatives de développement du capital humain liées à l'entreprenariat et à la croissance des PME[7]. Cette évaluation a été réalisée par la Fondation européenne pour la formation (ETF) et porte sur :

1. L'apprentissage entrepreneurial dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (général et professionnel). Il aborde à la fois les politiques publiques dans ce domaine et leur mise en pratique. Une attention particulière est accordée à l'entreprenariat en tant que compétence clé, ainsi qu'aux aptitudes entrepreneuriales.

L'entreprenariat féminin et, plus précisément, la manière dont les politiques publiques et les mesures pratiques de soutien à la formation pour l'entreprenariat féminin sont menées.

Les compétences des PME, en particulier les formations visant à aider les PME à s'internationaliser.

Ce rapport a été préparé conjointement par l'OCDE, qui a couvert les domaines d'action 1 à 4 et l'ETF, qui a couvert le domaine d'action 5. Les informations relatives aux domaines d'action 1 à 4 ont été recueillies au moyen de questionnaires remplis par différentes parties prenantes en coopération avec les coordonnateurs nationaux. Les informations issues des questionnaires ont également été discutées lors de réunions exploratoires et de séminaires de discussion dans chaque économie MED. Ces réunions ont permis d'obtenir plus d'informations sur les efforts de réforme politique mis en œuvre.

La dimension relative au capital humain (domaine d'action 5) a été évaluée par l'ETF grâce à des séminaires de discussion pluripartites organisés dans chaque économie MED. Cette dimension recouvre trois indicateurs :

- L'indicateur 1 a évalué dans quelle mesure le deuxième cycle de l'enseignement secondaire favorise l'esprit d'entreprise en tant que compétence clé, et les aptitudes entrepreneuriales des jeunes.
- L'indicateur 2 a évalué dans quelle mesure la formation à l'entrepreneuriat féminin est soutenue par des politiques et des mesures de mise en œuvre qui se renforcent mutuellement.
- L'indicateur 3 a évalué la mesure dans laquelle les économies MED disposent de dispositifs de formation pour les PME déjà actives dans le commerce ou ayant un potentiel d'activité commerciale, fondés sur la connaissance des normes et des marchés internationaux.

## Notes

[1] OCDE, Commission européenne, ETF. 2014. *SME Policy Index for The Mediterranean Middle East and North Africa 2014: Implementation of the Small Business Act for Europe* (Paris, Éditions de l'OCDE). http://www.etf.europa.eu/web.nsf/pages/SME_Policy_Index_MENA_2014.

[2] Ces domaines d'action correspondent au principe 3 du SBA, « Concevoir des règles selon le principe « Think Small First », qui oblige les autorités publiques à prendre en compte les intérêts des PME dès le début du processus d'élaboration des politiques. Pour l'ensemble des 10 principes, voir http://publications.europa.eu/resource/cellar/4a5a13ba-4411-4602-a903-6d3b85005624.0005.02/DOC_5.

[3] Ce domaine correspond au principe 4 du SBA « Assurer la réactivité des administrations aux besoins des PME ».

[4] Cela correspond au principe 2 du SBA « Faire en sorte que les entrepreneurs honnêtes qui ont dû déposer leur bilan bénéficient rapidement d'une seconde chance ».

[5] Ces domaines d'action correspondent au principe 6 du SBA « Faciliter l'accès des PME au financement et mettre en place un environnement juridique et commercial favorisant la ponctualité des paiements lors de transactions commerciales ».

[6] Ces domaines politiques correspondent aux principes 5 « Adapter les outils des pouvoirs publics aux besoins des PME » et 10 « Encourager et aider les PME à tirer parti de la croissance des marchés » du SBA.

[7] Cette section couvre les principes 1 « Créer un environnement dans lequel les entrepreneurs et les entreprises familiales peuvent prospérer et où l'esprit d'entreprise est récompensé » et 8 « Promouvoir le renforcement des qualifications dans les PME et l'innovation sous toutes ses formes » du SBA.

# *Liste des acronymes*

| | |
|---|---|
| AIR | Analyse de l'impact réglementaire |
| ALGEX | Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algérie) |
| AMDIE | Agence Marocaine de développement des investissements et des exportations (Maroc) |
| ANDI | Agence nationale de développement de l'investissement (Algérie) |
| ANDPME | Agence nationale de développement de la PME (Algérie) |
| ANGEM | Agence nationale de gestion du microcrédit (Algérie) |
| ANSEJ | Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Algérie) |
| APII | Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation (Tunisie) |
| BAD | Banque africaine de développement |
| BAM | Bank Al-Maghrib (Banque centrale marocaine) |
| BDC | Centre de développement des entreprises (Business Development Centre, Jordanie) |
| BDL | Banque centrale du Liban |
| BEI | Banque européenne d'investissement |
| BERD | Banque européenne pour la reconstruction et le développement |
| BFPME | Banque de financement des petites et moyennes entreprises (Tunisie) |
| BM | Banque mondiale |
| CACI | Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Algérie) |
| CAGEX | Compagnie d'assurance et de garantie des exportations (Algérie) |
| CAPMAS | Central Agency for Public Mobilisation and Statistics (Agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques, Egypte) |
| CASNOS | Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (Algérie) |
| CAWTAR | Centre of Arab Women for Training and Research (Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche) |
| CBE | Banque centrale d'Egypte |
| CCG | Caisse centrale de garantie (Maroc) |
| CGC | Credit Guarantee Company (Caisse de garantie des crédits, Egypte) |
| CGCI | Caisse de garantie des crédits d'investissements (Algérie) |
| CGEM | Confédération nationale des entreprises marocaines |

| | |
|---|---|
| CIP | Capital Investment Programme (Liban) |
| CNAS | National Social Security Institute (Algérie) |
| CNC | National Consultation Council for SME Development (Algérie) |
| CNEA | National Committee of the Business Climate (Maroc) |
| CNRC | National Centre of the Commercial Register (Algérie) |
| CNUDCI | Commission des Nations unies pour le droit commercial international |
| CREOL | Online System for Enterprise Creation (Maroc) |
| DGI | General Directorate for Taxes (Maroc) |
| DGPME | General Directorate for SMEs (Tunisie) |
| DGRA | General Directorate for Reform and Administrative Outlook (Tunisie) |
| DOS | Department of Statistics (Jordanie) |
| DPP | Dialogue public-privé |
| EASME | Executive Agency for Small & Medium Enterprises (UE) |
| EBESM | Enhancement of the Business Environment in the Southern Mediterranean (Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée) |
| EBI | Egyptian Banking Institute (Institut bancaire égyptien) |
| EEN | Réseau Europe Entreprise |
| EEWC | Economic Empowerment of Women Centre (Centre d'autonomisation économique des femmes, Israël) |
| EFSA | Egyptian Financial Supervisory Authority (Autorité égyptienne de contrôle financier) |
| EFTP | Enseignement et formation techniques et professionnels |
| EIP | Entrepreneurship Indicators Programme (Programme d'indicateurs sur l'entreprenariat, OCDE-Eurostat) |
| ELCIM | Euro-Lebanese Centre for Industrial Modernisation (Centre euro-libanais pour la modernisation industrielle) |
| ENTRECOMP | European Entrepreneurship Key Competence Framework (Cadre européenne de la compétence clé de l'entreprenariat) |
| EPCGF | European-Palestinian Credit Guarantee Fund (Fonds de garantie de crédit euro-palestinien) |
| ERRADA | Egyptian Regulatory Reform and Development Activity (Activité de réforme et de développement de la réglementation égyptienne) |
| ETF | Fondation européenne pour la formation |
| FGAR | Fonds algérien de garantie aux PME |
| FICC | Fédération des chambres de commerce israéliennes |
| FMI | Fonds monétaire international |

| | |
|---|---|
| FTA | Foreign Trade Administration (Administration du commerce extérieur, Israël) |
| GAFI | General Authority for Investment and Free Zones (Autorité générale de l'investissement et des zones franches, Égypte) |
| GDF | Governorate Development Fund (Fonds de développement des gouvernorats, Jordanie) |
| GEM | Global Entrepreneurship Monitor |
| GIZ | Agence allemande de développement |
| GPA | General Procurement Authority (Autorité des marchés publics, Israël) |
| HCP | Haut-Commissariat au Plan (Maroc) |
| IBEL | Improving the Business Environment in Lebanon (Améliorer l'environnement des affaires au Liban) |
| ICE | Identifiant commun de l'entreprise (Maroc) |
| ICRAM | Initiative concertée pour le renforcement des acquis des Marocaines |
| IDA | Industrial Development Authority (Égypte) |
| IDAL | Investment Development Agency (Agence de développement des investissements, Liban) |
| IEICI | Israel Export and International Co-operation Institute (Institut israélien des exportations et de la coopération internationale) |
| IFC | International Finance Corporation |
| IMC | Industrial Modernisation Centre (Égypte) |
| ISO | International Organisation for Standards (normes ISO) |
| ITC | Industrial Training Centre (Centre de formation industrielle, Chapitre sur l'Égypte uniquement) |
| ITC | International Trade Centre (Centre du commerce international) |
| JEDCO | Jordan Enterprise Development Corporation |
| JEGP | Jordan Economic Growth Plan for 2018-2022 (Plan jordanien pour la croissance économique, 2018-2020) |
| JLGC | Jordan Loan Guarantee Corporation |
| LENS | Local Enterprise Support Project Jordan (projet de soutien aux entreprises locales, Jordanie) |
| LLWB | Lebanese League for Women in Business (Ligue libanaise des femmes d'affaires) |
| MAOF | Centres de développement des petites entreprises (Israël) |
| MED | Moyen-Orient méditerranéen et Afrique du Nord |
| MPME | Micro-, petites et moyennes entreprises |
| MSMEDA | Agence de développement des MPME (Égypte) |

| | |
|---|---|
| NBA | National Business Agenda (Tunisie) |
| NCLW | National Commission for Lebanese Women (Commission nationale pour les femmes libanaises) |
| NEET | *Not in education, employment or training* (Jeunes ayant quitté l'école, sont sans emploi ou ne suivent pas de formation |
| OCDE | Organisation de Coopération et de Développement Économiques |
| OIT | Organisation internationale du travail |
| OMC | Organisation mondiale du commerce |
| OMPIC | Office marocain de la propriété intellectuelle et commerciale (Maroc) |
| OMSAR | Office of the Minister of State for Administrative Reform (Liban) |
| ONS | Office national de la statistique (Algérie) |
| ONUDI | l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel |
| P2P | Peer-to-peer (prêt) |
| PAD-PME | Project for the Support of SME Development (Algérie) |
| PIPA | Palestinian Investment Promotion Agency (Agence palestinienne de promotion de l'investissement) |
| PMA | Palestinian Monetary Authority (Autorité monétaire palestinienne) |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| PROMEX | Office de Promotion du commerce extérieur (Algérie) |
| S&E | Suivi et évaluation |
| SAE | Services d'appui aux entreprises |
| SBA | Small Business Act for Europe |
| SFD | Social Fund for Development (Fonds social de développement, Egypte) |
| SMBA | Small and Medium Business Agency (Israël) |
| SMBF | Small and Medium Business Fund (Fonds des petites et moyennes entreprises, Israël) |
| TAIEX | Technical Assistance and Information Exchange instrument (Instrument d'assistance technique et d'échange d'informations, Union européenne) |
| UE | Union européenne |
| UGTA | Union générale des travailleurs algériens |
| USAID | United States Agency for International Development |
| UTICA | Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (Tunisie) |

# *Résumé exécutif*

Les micro-, petites et moyennes entreprises (PME) sont de nature et de formes très variées, puisqu'elles vont des artisans et des détaillants ayant très peu ou pas d'employés salariés aux entreprises manufacturière et entreprises à forte croissance de taille moyenne du secteur manufacturier offrant des biens, services ou des modèles commerciaux innovants. Les entrepreneurs sont également poussés par des motivations différentes, entre ceux qui cherchent à saisir une opportunité et ceux qui manquent d'alternatives pour gagner leur vie.

Les économies MED reconnaissent de plus en plus le rôle social et économique des PME et des entrepreneurs et conçoivent toute une série d'actions pour les soutenir. L'Indice des politiques en faveur des PME pour la région MED a rendu compte de ces actions en 2008 et 2014. La présente évaluation intermédiaire constitue une mise à jour des principales réformes mises en œuvre entre 2014 et 2018 et identifie les domaines d'action encore en attente. Ses conclusions visent à informer les gouvernements MED et leurs partenaires des priorités à venir. Le rapport vise également à poursuivre et à renforcer la coopération entre les partenaires MED, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Union européenne (UE).

Les principaux points à retenir de ce rapport, qui correspondent à chacun des domaines politiques couverts, sont les suivants :

2. Les économies MED continuent de mettre en place les **éléments de base de leur politique de soutien aux PME et à l'entrepreneuriat** (définitions, statistiques et institutions), bien qu'avec des niveaux d'avancement très différents. Par exemple, le Maroc dispose depuis plusieurs années d'un cadre juridique et stratégique pour sa politique en faveur des PME, qui bénéficie du système relativement efficace de mécanismes de consultation et de coordination existant dans le pays. La Tunisie, pour mentionner un autre cas, élabore actuellement un système de ce type en s'appuyant sur le dialogue fort développé au cours des dernières années dans le cadre de la transition politique et économique.

3. Les économies MED peuvent également améliorer leurs définitions et statistiques des PME en adoptant les pratiques internationales (par exemple les définitions officiellement reconnues et uniformément utilisées) et en redoublant d'efforts pour la diffusion des données et des informations. Les observatoires des PME établis dans la région constituent un effort utile à cet égard mais qui en reste encore à ses débuts.

4. Alors que la plupart des économies MED ont entrepris des efforts pour améliorer leur **environnement des affaires**, en simplifiant les procédures de création et de faillite d'entreprises, il est possible d'en faire davantage dans le domaine de la simplification de la réglementation

    a. Des analyses d'impact réglementaire existent, à des degrés divers, en Égypte, en Israël, en Jordanie et en Tunisie. Cependant, aucune économie ne met encore en œuvre le test PME (système permettant d'évaluer l'impact des lois et des

réglementations sur les PME). L'introduction et la diffusion de l'AIR et du test PME restent une priorité.

b. Les efforts déployés pour faciliter les procédures de création d'entreprise varient également. On note en particulier l'introduction de numéros d'identification uniques et de procédures d'enregistrement en ligne dans cinq économies MED (Algérie, Égypte, Israël, Maroc et Tunisie). Cependant, davantage de travail est nécessaire pour mettre en place et développer des guichets uniques pour la création d'entreprise.

c. L'Égypte, la Jordanie, Israël, le Maroc et la Tunisie ont adopté de nouvelles lois sur la faillite. Cependant, les indicateurs de Doing Business sur le règlement de l'insolvabilité indiquent qu'il s'agit de l'un des domaines de l'environnement des affaires connaissant le plus de difficultés dans la région. La mise en œuvre complète des nouveaux cadres réglementaires sera donc cruciale.

5. Des réformes majeures ont été entreprises pour améliorer le cadre juridique et réglementaire de l'accès au financement dans la plupart des économies MED. L'exemple le plus remarquable est celui des récentes réformes mises en œuvre dans l'AP, puisque ce pays a établi un registre des biens mobiliers et adopté une loi sur les transactions garanties. Du fait de ces réformes, l'AP obtient maintenant des résultats supérieurs à ceux de ses homologues régionaux dans ce domaine de Doing Business. En outre, des initiatives visant à accroître la disponibilité du financement par capitaux propres ont été introduites, en particulier au Liban et dans l'AP

   a. Dans ce domaine, la région pourrait globalement continuer de combler les asymétries d'information existantes, grâce à la création et à l'expansion des bureaux de crédit et des registres de biens mobiliers afin que les PME et les entrepreneurs puissent bénéficier de meilleures conditions d'accès au crédit.

   b. Les économies MED pourraient également œuvrer à accroître la diversité et la portée des différentes sources de financement (crédit, capitaux et instruments hybrides). Cela pourrait inclure l'encouragement aux acteurs du secteur privé à jouer un plus grand rôle dans le financement des PME et de l'entreprenariat. L'État reste en effet l'acteur principal, notamment en matière de garantie de crédit mais aussi en matière de prise de participations.

6. Un certain nombre de mesures ont été introduites pour favoriser la croissance des PME et l'entreprenariat. Celles-ci incluent l'expansion des services de soutien aux entreprises au Liban et dans l'AP et l'introduction d'un programme complet en faveur de l'entreprenariat au Maroc. Elles incluent également plusieurs actions dans presque toutes les économies MED pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics et pour promouvoir les exportations.

   a. Les économies MED pourraient encore faciliter l'accès à l'information sur tous les différents services et programmes de soutien en consolidant ces informations et en les diffusant. Ceci peut être fait de plusieurs façons, y compris la publication de brochures et la création de portails web consolidés. Les observatoires des PME pourraient jouer un rôle important à cet égard.

   b. Davantage pourrait être fait pour mettre en œuvre des systèmes de passation électronique des marchés publics et pour suivre à quel point certaines mesures spécifiques ont effectivement bénéficié aux PME. Les observatoires des

marchés publics pourraient être un outil utile pour évaluer l'efficacité de ces mesures.

7. Toutes les économies MED ont bien progressé dans l'élaboration de cadres politiques pour renforcer leur capital humain entrepreneurial. Néanmoins, un défi majeur est 1) la mise en œuvre des politiques par des partenariats incluant tous les acteurs concernés, ainsi que 2) la collecte et l'analyse des données sur la formation et son efficacité.

   a. Renforcer l'esprit d'entreprise pour en faire une compétence clé est le prochain défi pour les décideurs et pour les établissements d'enseignement. Il s'agit de cultiver une attitude entrepreneuriale caractérisée par le sens de l'initiative et de l'action, ainsi que la proactivité dans la réalisation des projets. Les économies MED doivent également passer des initiatives fondées sur des projets à une approche systémique en insérant l'apprentissage entrepreneurial dans les programmes nationaux à tous les niveaux du système éducatif.

   b. L'entreprenariat féminin est en plein essor. Les économies MED doivent élaborer des réponses politiques globales dans le contexte économique du pays (et pas seulement dans le cadre de son programme social ou de promotion de l'égalité hommes-femmes) et ne plus uniquement adopter des mesures et des actions individuelles. Les mesures de développement des talents et compétences devraient aller au-delà des formations générales dispensées aux PME et inclure le mentorat, le coaching, le soutien réseau, et la création de systèmes de soutien à l'entreprenariat féminin qui favorisent la croissance et l'innovation des entreprises dirigées et détenues par des femmes.

   c. Des données plus détaillées sur la formation des PME, en particulier en termes de potentiel d'exportation, sont nécessaires dans tous les pays. De plus, les politiques relatives au commerce et aux PME doivent être harmonisées pour garantir que la formation répond aux intérêts du commerce extérieur et pour inclure une interface plus étroite avec l'environnement de la formation professionnelle, en particulier en vue d'améliorer la qualité dans les secteurs présentant un potentiel d'exportation renforcé.

# Partie I. Tendances régionales par domaine de politique

# Chapitre 1. Les fondements de la politique en faveur des PME :

*Ce chapitre analyse les principales réformes entreprises par les économies MED depuis 2014 en termes de fondements de la politique des PME : l'adoption de définitions officielles des micro-, petites et moyennes entreprises ; la collecte et la diffusion de statistiques sur les entreprises ; et la mise en place d'une coordination institutionnelle efficace et de mécanismes de dialogue public-privé.*

*Dans l'ensemble, l'évaluation constate que les économies MED intensifient actuellement leurs efforts dans ces domaines. Néanmoins, des efforts supplémentaires pourraient être faits pour :*

*1. Adopter des définitions officielles des PME qui combinent différents critères, notamment l'emploi, le chiffre d'affaires et le bilan financier. Cela permettrait de mieux refléter la nature diverse des PME opérant dans différents secteurs et avec différents niveaux de productivité. Les définitions des PME pourraient également avoir un statut juridique ou officiel clair, qui soit par exemple reflété dans les lois et les projets de loi sur les PME.*

*2. Recueillir des données sur les PME à partir de sources administratives d'informations, telles que les registres des entreprises, l'administration fiscale, la sécurité sociale, ainsi que des associations professionnelles. Outre une réduction de la charge administrative pour les entreprises, cela pourrait contribuer à réduire les coûts de collecte des données et à accroître la disponibilité des statistiques.*

*3. Renforcer la coordination entre les acteurs (publics et privés) de la politique en faveur des PME, y compris au niveau supérieur (par exemple ministériel), au niveau technique (par exemple, les agences) et au niveau infranational. Cette coordination pourrait être guidée par la mise en œuvre de stratégies pluriannuelles pour les PME et l'entreprenariat et la désignation d'un secrétariat spécialisé (par exemple une agence ou une unité des PME) pour la mise en œuvre de la stratégie.*

*4. Mettre en place des plateformes de dialogue public-privé représentatives des différents types de PME et d'entrepreneurs opérant sur le territoire et dans différentes activités économiques..*

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies israéliennes en Cisjordanie au regard du droit international.

La promotion de l'entreprenariat et de la croissance des PME est une entreprise complexe étant donné, d'une part, le grand nombre de leviers et d'acteurs politiques et, d'autre part, la grande diversité des entreprises et des start-ups. Les performances des PME sont déterminées par un large éventail de dimensions, notamment des caractéristiques horizontales (infrastructure, gouvernance publique, qualité du cadre juridique) et des mesures ciblées (par exemple, garanties de crédit pour les femmes et les jeunes et subventions des activités de R&D dans les PME). Par conséquent, pour être efficaces, une politique publique en faveur des PME doit avoir un cadre institutionnel bien structuré et de mécanismes bien développés de coordination et de concertation.

Comme on l'a vu dans les éditions précédentes de l'Indice des politiques en faveur des PME et dans la présente évaluation intermédiaire, le niveau de développement institutionnel dans la région a tendance à influencer les résultats d'un certain nombre de domaines de la politique publique en faveur des PME, y compris ceux concernant la promotion de l'entreprenariat, la fourniture de services aux PME, l'accès au financement et l'amélioration du système d'octroi de licences et des réglementations commerciales. Par conséquent, les économies MED possédant les cadres institutionnels les plus développés tendent à avoir des performances plus élevées dans tous les domaines que les pays ayant des cadres moins développés ou plus fragmentés.

Ce chapitre se concentre sur les principales réformes et actions mises en œuvre depuis l'Indice des politiques PME 2014 dans les domaines de l'adoption de définitions de PME, l'amélioration de statistiques sur les PME, le renforcement de la coordination intergouvernementale pour la politique en faveur des PME et de cadre stratégique pour les PME et l'encouragement du dialogue public-privé.

## Il existe beaucoup de possibilités d'élaborer des définitions de PME claires et cohérentes qui soient inscrites dans la législation

Avoir une définition des *micro-, petites et moyennes entreprises* est importante pour pouvoir identifier les entreprises éligibles à certains programmes d'aide, collecter des données sur l'état de la population des entreprises et disposer de paramètres clairs pour le suivi et l'évaluation des politiques. Les définitions officielles des PME sont également importantes pour la coordination des politiques et pour la gouvernance à plusieurs niveaux.

Idéalement, une définition unique *des micro-, petites et moyennes entreprises* devrait être utilisée dans les différents domaines politiques, législations et réglementations afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité des mesures de soutien aux PME. Des distinctions claires entre les différents types de PME (par exemple, des microentreprises aux moyennes entreprises) sont également essentielles pour que les mesures politiques puissent être adaptées aux besoins spécifiques de chaque type d'entreprise. En outre, les définitions des PME ne doivent pas être considérées comme statiques et doivent être révisées régulièrement pour s'assurer qu'elles sont toujours pertinentes pour le contexte économique.

### *Progrès réalisés depuis 2014*

Les progrès ont été limités au niveau régional en ce qui concerne l'adoption de définitions officielles des PME qui 1) soient inscrites dans la législation, 2) soient systématiquement utilisées dans différents domaines politiques et soient donc reconnues par différentes institutions ; et 3) combinent des critères d'emploi, de chiffre d'affaires et d'actifs de l'entreprise. Le tableau 1.1 résume les résultats de l'évaluation intermédiaire dans ce

domaine. Le tableau 1.2 inclut un résumé de toutes les définitions en vigueur dans la région MED.

**Tableau 1.1. Vue d'ensemble des définitions des PME dans la région MED**

| | Critères | AL | EG | IS | JO | LI | M | AP | TU |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Définition des PME | Est-elle inscrite dans la loi ? | Oui | Non[1] | Non | Non[1] | Non | Non | Oui | Oui[2] |
| | Est-elle utilisée de manière cohérente dans l'ensemble des institutions et domaines de la politique publique | Pas clair | Non | Non | Non | Non | Pas clair | Non | Non |
| | Combine-t-elle plusieurs critères ? | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Pas de critère d'emploi | Oui | Oui |

1. Il y a des efforts en cours en Égypte et en Jordanie afin d'inscrire les définitions PME dans la loi.
2. La définition des PME en Tunisie est inscrite dans la Loi d'investissement, pas dans la Loi sur les PME.

En ce qui concerne l'inscription d'une définition dans la loi :

- L'**Algérie** a révisé sa définition PME dans le contexte de la nouvelle loi sur les PME 1702 de 2017. Cette définition est maintenant proche de celle de l'UE en termes de critères d'emploi. Cependant, la présente évaluation n'a pas clairement permis de savoir si cette définition est utilisée uniformément dans les différentes institutions.
- La **Tunisie** a adopté une nouvelle définition des PME dans le cadre de sa nouvelle loi sur l'investissement ; cette définition est toutefois principalement fondée sur des critères financiers, sans distinction entre les micro-, petites et moyennes entreprises. En outre, bien que la définition soit utilisée par l'Agence pour la promotion de l'industrie et de l'innovation (APII - une des institutions en charge de la politique d'entreprise) pour délimiter son champ d'action, plusieurs autres définitions sont utilisées par d'autres organismes, tels que la banque des PME (BFPME) ou l'Institut national de la statistique (INS).
- Trois autres économies MED déclarent travailler à l'adoption d'une définition des PME en vue de son inscription dans la loi et de son utilisation par toutes les parties prenantes des politiques relatives aux PME. Ces économies sont **l'Égypte** qui remanie actuellement l'ensemble de sa politique de soutien aux PME et est en train d'élaborer une loi sur les PME ; ainsi que la **Jordanie** et le **Liban**, qui sont dans le processus d'adoption de lois et de stratégies pour les PME. Il n'existe cependant aucune indication claire du moment où ces stratégies et lois seront officiellement approuvées (par exemple, dans le cas de la Jordanie, la stratégie du pays en soutien aux PME aurait dû être adoptée depuis 2015).

**Tableau 1.2. Définitions des PME**

| Economie | Critère | Micro- | Petite | Moyenne | Notes et source |
|---|---|---|---|---|---|
| UE | Critère de l'emploi | 1-9 employés | 10-49 employés | 50-249 employés | Recommandation de l'UE 2003/361. |
| | Critère financier | Chiffre d'affaires annuel *ou* bilan annuel ≤ 2m EUR | Chiffre d'affaires annuel *ou* bilan annuel ≤ 10m EUR | Chiffre d'affaires annuel ≤ 50m EUR *ou* bilan annuel ≤ 43m EUR | |
| Algérie | Critère de l'emploi | 1-9 employés | 10-49 employés | 50-250 employés | Loi sur les PME n°1702 de 2017. |
| | Critère financier | Chiffre d'affaires annuel < 40 m DZD<br>Bilan de fin d'exercice < 20 m DZD | Chiffre d'affaires annuel < 400 m DZD<br>Bilan de fin d'exercice < 200 m DZD | Chiffre d'affaires annuel < 4 md DZD<br>Bilan de fin d'exercice < 1 md DZD | |
| Égypte | Critère de l'emploi | <10 | <200 | Aucun | Définition de la Banque centrale publiée le 17 decembre 2015. Le ministère du Commerce et de l'Industrie est en train d'élaborer une nouvelle définition, et devrait être adopté au cours du 2018. |
| | Critère financier | Chiffre d'affaires annuel des entreprises existantes : < 1m EGP<br>Capital libéré pour de nouvelles entreprises < 50 000 EGP | Chiffre d'affaires annuel des entreprises existantes : 1m – 50m EGP<br>Capital libéré pour de nouvelles entreprises* 50 000– 500 000 EGP | Chiffre d'affaires annuel des entreprises existantes : 50m – 200m EGP<br>Capital libéré pour de nouvelles entreprises* 5 – 10 m EGP | |
| Israël | Critère de l'emploi | ≤ 4 employés | ≤ 20 employés | ≤ 100 employés | Définition de l'Agence des petites et moyennes entreprises (SMBA). Une définition existe également dans la Décision gouvernementale n°2190. |
| | Critère financier | Chiffre d'affaires annuel de ≤ 2 m NIS | Chiffre d'affaires annuel de ≤ 20m NIS | Chiffre d'affaires annuel de ≤ 100m NIS | |
| Jordanie | Critère de l'emploi | 1 – 4 employés | 5-19 employés | 20 – 99 employés | Définition dans la Stratégie en faveur des PME, pas encore adoptée. |
| | Critère financier | Chiffre d'affaires annuel ≤ 100 000 | Chiffre d'affaires annuel ≤ 1 m | Chiffre d'affaires annuel ≤ 5 m | |
| Liban | Critère de l'emploi | < 10 employés | < 50 employés | < 100 employés | Définition des PME adoptée par le ministère de l'Economie et de l'Industrie. |
| | Critère financier | Chiffre d'affaires annuel de < 500 m LBP | Chiffre d'affaires annuel de < 5 md LBP | Chiffre d'affaires annuel de < 25 md LBP | |
| Maroc | Critère de l'emploi | Aucun | Aucun | Aucun | Cadre contractuel conclu entre l'État et Maroc PME pour 2015-2020. |
| | Critère financier | Chiffre d'affaires annuel ≤ 10 m MAD | Chiffre d'affaires annuel ** ≤ 200 m MAD | | |
| AP | Critère de l'emploi | 1-4 employés | 5-9 employés | 10-19 employés | Définition des PME par l'AP |
| | Critère financier | Chiffre d'affaires annuel ≤ 20 000 USD | Chiffre d'affaires annuel ≤ 200 000 USD | Chiffre d'affaires annuel ≤ 500 000 USD | |

| | | Capital libéré ≤ 5 000 USD | Capital libéré ≤ 50 000 USD | Capital libéré ≤ 100 000 USD | |
|---|---|---|---|---|---|
| Tunisie | Critère de l'emploi | < 6 employés | < 49 employés | < 199 employés | Définition statistique établie par l'Institut national de la statistique pour les critères relatifs au nombre d'employés ; la définition financière est incluse dans la nouvelle Loi de l'investissement. |
| | Critère financier | | Capital libéré*** < 15 m TND | | |

Remarques : Les chiffres en euros sont présentés dans les chapitres des économies MED. Pour la Tunisie, il existe une définition statistique de l'Institut national de la statistique et une définition séparée dans la nouvelle Loi de l'investissement relative aux incitations financières pour les PME dont l'investissement total est inférieur à 15 millions de dinars, sans distinction entre micro-, petites et moyennes entreprises.
1. Désigne uniquement les entreprises industrielles
2. Les petites et moyennes entreprises forment une seule catégorie d'entreprises ; le Maroc distingue également clairement le statut d'« auto-entrepreneur », qui correspond plus ou moins au statut d'« indépendant » en tant que catégorie distincte d'unité économique.

D'autres économies ont apporté des révisions à des définitions préexistantes :

- **Israël** possède deux définitions, l'une établie par la décision gouvernementale 2190 et l'autre utilisée par l'Agence nationale des petites et moyennes entreprises (SMBA). La définition de la SMBA a été révisée pour l'aligner sur le plan stratégique de l'agence. Cependant, aucune intention d'unifier les définitions de la SMBA et du gouvernement n'a été constatée.
- Le rapport de 2014 avait noté que l'Agence **marocaine** pour la PME[1] avait établi une définition des PME. Cette définition a été révisée en 2015 dans le contexte du « Cadre contractuel » entre l'État et Maroc PME pour la période 2015-2020, mais elle ne fait référence qu'à des critères financiers sans prendre en compte le nombre d'employés.
- Dans le cas de l'**AP**, une définition des PME établie par décret du Cabinet existe depuis l'Indice des politiques en faveur des PME 2014. Cette définition n'a pas changé depuis et elle n'est pas appliquée de manière cohérente par les différents organismes soutenant directement ou indirectement les PME.

La plupart des définitions de PME combinent différents critères, mais peu incluent des critères financiers :

- Seules **l'Algérie** et **l'AP** établissent une distinction entre les micro-, petites et moyennes entreprises grâce à une combinaison de critères d'emploi, de chiffre d'affaires et de bilan conformément à la définition de l'UE (Encadré 1.1). Dans le cas de l'AP, néanmoins, la définition n'est pas appliquée de manière uniforme par les différents organismes et programmes.

### *Pour aller plus loin*

Globalement, l'évaluation intermédiaire montre que l'ensemble de la région MED dispose d'une grande marge de manœuvre pour adopter des définitions juridiques des micro-, petites et moyennes entreprises qui soient officiellement acceptées par les différentes agences en charge des différents domaines politiques. On constate également que, par rapport à d'autres régions faisant partie de la politique de voisinage de l'UE (pays

partenaires orientaux, Balkans occidentaux et Turquie), il n'existe pas d'efforts évidents attestant une convergence avec la définition de l'UE.

**Encadré 1.1. Conseils de l'UE pour appliquer la définition des PME**

La Commission européenne a publié un Guide de l'utilisateur pour la définition des PME[1] destiné à aider les entrepreneurs, les dirigeants de PME et les fonctionnaires (au niveau européen, national et local) à comprendre les critères de définition et les cas où une entreprise est qualifiée de micro-, petite ou moyenne entreprise et est éligible, par exemple, à des mesures spécifiques de soutien aux PME. Ce Guide de l'utilisateur détaille avec des exemples clairs et spécifiques comment appliquer les critères d'effectifs (emploi), de chiffre d'affaires et de bilan financier. Le guide explique également en détail d'autres facteurs importants tels que :

1. Ce qui est considéré comme constituant une entreprise, à savoir une entité exerçant une activité économique, quelle que soit sa forme juridique (par exemple, travailleurs indépendants, entreprises familiales, sociétés à responsabilité limitée) ;
2. Le niveau d'indépendance ou d'autonomie d'une entreprise (entreprise autonome, appartenant à ou propriété d'une autre entreprise ou d'un groupe d'entreprises, en partie ou en totalité) ;
3. Dans quels cas une entreprise est considérée comme étant passée d'un type de taille à un autre (de microentreprise à petite entreprise, de petite à moyenne, de moyenne à petite, etc.).

1. Union européenne (2015), Guide de l'utilisateur pour la définition des PME, disponible sur https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/79c0ce87-f4dc-11e6-8a35-01aa75ed71a1/language-fr

## Des efforts sont en cours en vue d'élaborer des statistiques complètes et précises mais ce travail en est encore à ses débuts.

Les statistiques structurelles et démographiques sur les entreprises sont essentielles pour analyser la structure et le dynamisme de l'économie. Ces statistiques comprennent des indicateurs tels que le nombre d'entreprises ; la part des micro-, petites, et moyennes entreprises ; les activités économiques dans lesquelles elles opèrent ; et leur contribution à l'économie (emploi, valeur ajoutée, importations et exportations, productivité, etc.). Elles comprennent également des indicateurs sur la dynamique des entreprises et la création d'emplois, y compris les créations, la croissance et les sorties d'entreprise, et les entreprises à forte croissance. D'autres indicateurs importants examinent les caractéristiques des entrepreneurs et de leurs entreprises en termes de sexe, d'âge, de formation, de motivation, etc.

D'autres indicateurs mesurent différents aspects de l'environnement des affaires, notamment la charge réglementaire et l'accès aux ressources telles que les compétences et les financements, l'innovation, etc. Les sources de ces données incluent les recensements économiques et les enquêtes des bureaux statistiques nationaux ; des sources administratives telles que les registres du commerce, les autorités fiscales et les caisses de sécurité sociale ; et d'autres enquêtes et recherches menées par des universitaires, des *think tanks* et des organismes internationaux.

### *Progrès réalisés depuis 2014*

Bien que des statistiques exhaustives et comparables sur les PME et l'entreprenariat fassent encore largement défaut dans la région, il existe un domaine dans lequel des progrès ont été réalisés ces dernières années. Cela inclut la création d'observatoires des PME pour diffuser des informations et des statistiques sur les PME et l'entrepreneuriat.

- La **Jordanie** a lancé un Observatoire des PME géré par une branche de la Jordan Enterprise Development Corporation (JEDCO), l'agence nationale des PME. Son objectif est de renforcer la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur les PME pour tous types d'acteurs. L'Observatoire des PME a déjà publié des rapports statistiques complets fondés sur des données officielles et d'autres sources telles que le *Global Entrepreneurship Monitor* (GEM)[2]. Il prévoit également de lancer un portail Internet pour diffuser largement ses informations.
- L'une des initiatives les plus importantes de ces dernières années a été la mise en place par le **Maroc** d'un Observatoire des PME et de l'entreprenariat visant à produire et à diffuser d'amples informations sur ce sujet. Cet observatoire repose sur la collaboration d'onze agences fondatrices[3]. L'Observatoire des PME est déjà opérationnel et il a commencé à signer des accords de collaboration avec d'autres agences en vue d'établir un cadre institutionnel et juridique pour la consolidation de l'information sur les entreprises privées.

En outre, toutes les économies MED, à l'exception du Liban, disposent de sources de données officielles provenant des bureaux des statistiques ou de sources administratives avec des statistiques structurelles descriptives sur les PME et des informations sur leur contribution à l'économie (Tableau 1.3).

- En **Algérie**, le ministère de l'Industrie et des Mines recueille et publie des bulletins statistiques complets et réguliers contenant des informations détaillées sur les PME fondées sur les définitions officielles[4]. La loi sur les PME de 2017 confie également à l'Agence nationale pour le développement des PME (ANDPME) la mission de mettre en place un système d'information sur les PME, équivalent à un Observatoire des PME, qui servira d'outil de planification et de prise de décision. Ce système est en principe, un observatoire des PME[5]. Le système est en cours d'élaboration dans le cadre du Projet de soutien au développement des PME (PAD-PME) soutenu par la Banque africaine de développement (BAD).
- En **Égypte**, l'Agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques (CAPMAS) est la principale source de statistiques sur les PME par le biais du Recensement des établissements qui a lieu tous les deux ou trois ans. Les résultats de la dernière édition (2017) ont été publiés en décembre 2017. L'Institut bancaire égyptien (EBI), la branche chargée du développement financier au sein la Banque centrale d'Égypte, et la CAPMAS ont mené une enquête sur les PME en 2010-2011. L'EBI a donné accès à la base de données au secteur bancaire et aux agences gouvernementales concernées. Pour la première fois, l'Égypte participera au tableau de bord de l'OCDE sur le financement des PME et des entrepreneurs, dans l'édition de 2019.
- **Israël** continue de participer aux instruments statistiques les plus importants de l'OCDE sur les indicateurs d'activité : le Programme d'indicateurs sur l'entrepreneuriat (EIP) OCDE-Eurostat et le Tableau de bord de l'OCDE sur le financement des PME et des entrepreneurs. L'EIP présente un large éventail de

statistiques sur la performance des PME et l'entreprenariat, comparables au niveau international et fondées sur des sources officielles[6]. Le Tableau de bord de l'OCDE sur le financement des PME et des entrepreneurs comprend un ensemble important d'indicateurs sur la dette, les fonds propres, le financement garanti par actifs et les conditions générales d'accès au financement.

- En **Tunisie**, l'Institut national de la statistique (INS) publie un rapport annuel sur les statistiques du Répertoire national des entreprises. Cela inclut des indicateurs de dynamique structurelle, démographique et commerciale (création et sortie d'entreprises).

**Tableau 1.3. Indicateurs sur les entreprises et les environnements des affaires**

| Economie | Sources nationales de données sur les entreprises | Participation aux sources et indicateurs internationaux de données | Nouvelles initiatives depuis 2014 | Sources et liens vers les données nationales |
|---|---|---|---|---|
| Algérie | Recensement économique de 2011 et bulletins réguliers sur les PME (le dernier date de 2017) | Doing Business<br>GEM (2013) | La Loi sur les PME de 2017 requiert la mise en place d'un Observatoire des PME. | http://www.ons.dz<br>www.mdipi.gov.dz/?Bulletin-de-veille-statistique |
| Égypte | Recensement de 2017 sur les établissements et Enquête sur les PME 2010-2011. | Doing Business<br>Enquêtes sur les entreprises (2016)<br>GEM (2017) | Le financement des PME et des entrepreneurs 2013 – Tableau de bord de l'OCDE (2019) | http://www.capmas.gov.eg/<br>http://PME.ebi.gov.eg/Pages/smedb.aspx |
| Israël | Le *Relevé statistique annuel sur Israël* du Bureau central des statistiques inclut des données sur la taille des entreprises | OECD-Eurostat EIP<br>Doing Business<br>Enquêtes sur les entreprises (2013)<br>GEM (2017) | Aucune | http://www.cbs.gov.il/reader/shnatonenew_site.htm |
| Jordanie | Recensement des établissements (dernier en 2011, nouvelle édition à paraître au premier semestre 2018) | Doing Business<br>Enquêtes sur les entreprises (2013)<br>GEM (2016) | Observatoire des PME (publie des données mais n'a pas encore créé de site Internet) | http://dosweb.dos.gov.jo/censuses/economic-establishments-census/ |
| Liban | Recensement des bâtiments, habitations et établissements (2004) | Doing Business<br>Enquêtes sur les entreprises (2013)<br>GEM (2016) | Prévision de création d'un Observatoire des PME | http://www.cas.gov.lb/index.php/census-of-building-cbde-en |
| Maroc | Haut-Commissariat au Plan (HCP) | Doing Business<br>Enquêtes sur les entreprises (2013)<br>CGEM (2017) | Observatoire des PME (œuvre à la création d'un système de collecte des données administratives) | https://www.hcp.ma/Enquetes_r10.html |
| AP | Recensement de la population, du logement et des établissements 2017 | Doing Business<br>GEM (2012) | Recensement de population, logement et établissements | http://www.pcbs.gov.ps/Downloads/book2364-1.pdf |
| Tunisie | Registre des entreprises tunisiennes (annuel) | Doing Business<br>Enquêtes sur les entreprises (2013) | Aucune | http://www.ins.tn/en/themes/entreprises#sub-318 |

### *Pour aller plus loin*

Il existe dans la région un vaste effort de collecte de données sur les PME et l'entreprenariat à partir de sources officielles. Toutes les économies MED participent également à la plupart des évaluations sur les environnements des et l'entreprenariat au niveau international, tels

que l'enquête *Doing Business*, les enquêtes auprès des entreprises de la Banque mondiale et le *Global Entrepreneurship Monitor*. Les économies MED pourraient encore intensifier leurs efforts d'harmonisation et de diffusion des données au niveau international en participant aux EIP de l'OCDE-Eurostat et au Tableau de bord de l'OCDE sur le financement des PME et des entrepreneurs. Cela leur permettrait de comparer la performance de leurs PME au niveau international. Certaines des données nécessaires pour prendre part à ces initiatives sont déjà collectées par des sources officielles telles que les recensements économiques ou d'entreprises. Cela pourrait également inciter les pays à collecter les données qui manquent encore dans la région (par exemple des indicateurs à jour sur la création, la croissance et la sortie des entreprises).

Les économies MED pourraient également travailler au développement de mécanismes institutionnels, juridiques et techniques pour exploiter les sources administratives d'informations sur les entreprises, tels quels les registres des entreprises, l'administration fiscale, la sécurité sociale, etc. Ces sources d'information pourraient compléter les statistiques tirées des recensements économiques ou des entreprises réalisées tous les deux ou trois ans. Cela pourrait aussi permettre d'obtenir des statistiques plus précises et plus à jour sur les entreprises. En outre, de telles initiatives de partage de données et d'informations pourraient également entraîner une réduction de la bureaucratie pour les entreprises, étant donné que les entreprises et les entrepreneurs n'auraient pas besoin de communiquer les mêmes informations aux différentes agences. Il est cependant nécessaire de résoudre les questions de respect de la vie privée et de confidentialité pour qu'un tel système soit opérationnel.

## Des mesures décisives sont encore nécessaires pour rendre la politique de soutien aux PME et à l'entreprenariat plus cohérente et stratégique.

Cinq éléments importants doivent être pris en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un programme d'action efficace de soutien aux PME. Le premier consiste à se demander *si* un pays a une **stratégie ou un programme de développement économique global** et quel devrait être le rôle de la politique des PME dans cet agenda économique. Les objectifs de politique pourraient être la promotion de la diversification économique, la réduction du chômage, ou la promotion du développement d'activités ou de secteurs économiques spécifiques.

Un deuxième élément est la promulgation d'un **cadre stratégique** à moyen terme (c'est-à-dire une stratégie de soutien aux PME) comprenant des priorités politiques, des objectifs et la définition des responsabilités des différents acteurs. Ces stratégies traduisent les priorités et les approches économiques de chaque pays. Par exemple, les économies ayant une approche fondée sur le « laisser-faire » pourraient donner la priorité à l'élimination des obstacles à la conduite des affaires, tandis que d'autres pourraient se concentrer sur des incitations plus directes aux entreprises dans certaines activités économiques jugées prioritaires.

Le développement de stratégies peut faciliter la coordination entre les autorités publiques et fournir une plateforme de dialogue avec le secteur privé, et notamment avec les PME. Par conséquent, les stratégies de PME devraient être basées sur un diagnostic clair des principales contraintes auxquelles sont confrontées les PME et fondées sur le cadre stratégique socio-économique ou de développement global du pays. Elles devraient également inclure des réformes et des initiatives prioritaires et séquencées, une répartition claire des responsabilités et des objectifs, ainsi que des indicateurs de performance pour

suivre les progrès et évaluer les résultats finaux. Leur mise en œuvre doit idéalement être guidée par des plans d'action réguliers.

Les stratégies de soutien aux PME et à l'entreprenariat sont particulièrement utiles dans les économies dont le secteur privé est émergent ou en transition, et dans lequel la coordination et la communication entre acteurs en sont encore à leurs débuts. Un certain nombre d'économies ont introduit ou introduisent actuellement des lois sur les PME afin d'officialiser la politique des PME en conférant un statut juridique aux définitions des PME, aux mécanismes de coordination, aux responsabilités politiques et au leadership, ainsi qu'aux fonds alloués pour entreprendre notamment une politique en faveur des PME.

Le troisième élément consiste à mettre en place un **mécanisme de coordination intergouvernementale** complet et bien structuré. Ceci est essentiel étant donné la nature transversale des politiques de soutien aux PME et l'implication de plusieurs ministères, agences et départements gouvernementaux. Les gouvernements doivent mettre en place des mécanismes formels de coordination pour éviter la fragmentation de la politique publique tout en assurant une communication et une collaboration efficaces entre les institutions. Ceci peut être fait par le biais de comités interministériels ou de groupes de travail, ou par l'intermédiaire d'un département spécialisé dans le soutien aux PME (généralement au sein du ministère de l'Économie ou de l'Industrie) et doté d'une mission de coordination.

Le quatrième élément est l'existence d'une **agence des PME ou d'un département spécialisé** au sein d'un ministère approprié (par exemple Économie ou Industrie) qui puisse servir de secrétariat ou d'organe de coordination technique pour la mise en œuvre du cadre stratégique. Un solide soutien politique et des ressources humaines, techniques et financières adéquates sont nécessaires pour que cette entité puisse remplir sa mission. Dans certains pays, les agences des PME fournissent des services ; dans d'autres, elles agissent au niveau politique, assurant la cohérence entre les initiatives de soutien mises en œuvre par d'autres. Ce qui importe est c'est qu'il y ait une entité chargée de la coordination, peu importe qu'il s'agisse d'une agence autonome pour les PME ou d'une unité d'un ministère, et qu'elle fournisse ou non des services.

Le cinquième élément est la disponibilité de **mécanismes de suivi et d'évaluation** (S&E) pour évaluer l'efficacité de la mise en application des mesures individuelles identifiées dans les plans d'action de la stratégie pour les PME, ainsi que l'impact global de la stratégie. Sur ce point, l'agence ou l'unité chargée des PME peut également jouer un rôle important de coordination et d'exécution.

### *Progrès réalisés depuis 2014*

L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 constatait le manque d'approches cohérentes de l'élaboration des politiques en matière de PME dans la région MED. À l'époque, seuls Israël et le Maroc avaient mis en place tous les éléments d'une politique globale et coordonnée en matière de PME et la Jordanie progressait dans le développement d'une stratégie de soutien aux PME. Le reste des économies MED ne disposait pas, quant à elles, de mécanismes de coordination institutionnels formels et efficaces encadrés par une stratégie spécifique pour les PME.

L'étude recommandait trois actions : 1) pour toutes les économies MED qui n'avaient pas encore développé de stratégie à moyen terme complète, en développer une à travers un processus participatif ; 2) clarifier les mandats politiques et définir et délimiter clairement les rôles des institutions compétentes responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques ; et 3) introduire des mécanismes de suivi et d'évaluation réguliers pour

évaluer avec précision l'efficacité des politiques et des programmes en faveur des PME. Relativement peu de progrès ont été réalisés à l'échelle régionale dans ce domaine depuis l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 (voir Tableau 1.4).

**Tableau 1.4. Cadres institutionnels de la politique en faveur des PME**

| | Programme économique national | Cadre stratégique et juridique de la politique en faveur des PME | Agence/unité chargée des PME | Suivi et évaluation |
|---|---|---|---|---|
| Algérie | Plans de développement économique quinquennaux | Loi sur les PME de 2017 adoptée mais pas de cadre stratégique en place. | ADPME (sous l'égide du ministère de l'Industrie) | Aucun élément |
| Égypte | Vision Égypte 2030 et réformes structurelles menées dans le cadre des EFF du FMI | Loi sur les PME et stratégie d'appui aux PME en préparation. | MSMEDA (Organisation indépendante à but non lucratif) | MSMEDA travaille actuellement à finaliser le Cadre de mesure du rendement (CMR) de la Stratégie nationale pour les MPME et l'entreprenariat |
| Israël | Pas de programme économique national officiel | Loi sur les PME en attente d'approbation ; pas de stratégie d'appui aux PME | SMBA (sous l'égide du ministère de l'Économie) mais principalement chargée de coordonnées les centres de services d'appui aux entreprises | Les services d'appui fournis par la SMBA sont évalués mais il n'existe pas de mécanisme global pour l'ensemble de la politique de soutien aux PME. |
| Jordanie | Pacte Jordanie, Jordanie 2025 | Stratégie d'appui aux PME élaborée mais pas encore mise en œuvre | JEDCO (sous min de l'Industrie) | Envisagé dans le cadre de la stratégie d'appui aux PME mais pas encore mise en œuvre. |
| Liban | Vision pour la stabilisation, la croissance et l'emploi | Stratégie d'appui aux PME élaborée mais pas encore mise en œuvre | Unité chargée des PME (sous l'égide du ministère de l'Économie) | Aucun élément |
| Maroc | Plan d'accélération industrielle | Charte des PME de 2002 | Maroc PME | Différentes structures ont leurs propres mécanismes de suivi (CNEA, programmes de Maroc PME, Statut de l'auto-entrepreneur) |
| AP | Programme politique national 2017-2022. Stratégie industrielle en attente d'approbation. | Pas de cadre spécifique pour les PME | Pas d'unité chargée des PME. | Aucun élément |
| Tunisie | Plan de développement national 2016-2020 | Pas de cadre spécifique pour les PME | Direction générale des PME (DGPME) et Agence pour la promotion de l'industrie et de l'innovation (APII) | Aucun élément |

*Remarque :* les détails sur les agendas économiques nationaux sont fournis dans la partie II du présent rapport.

- Le **Maroc** continue d'avoir un cadre institutionnel relativement bien structuré pour les politiques relatives aux PME et à l'entreprenariat. Le ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie numérique est chargé de superviser la politique en faveur des PME et d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies de développement économique, à savoir le Plan d'accélération industrielle pour 2014-2020. Maroc PME a adopté un nouveau « cadre contractuel » pour 2015-2020 qui vise à accroître la compétitivité des PME et à

encourager l'entreprenariat, et notamment l'émergence d'entrepreneurs à fort impact.

D'autres économies ont, ces dernières années, mis en œuvre des réformes majeures pour améliorer leur cadre politique :

- L'**Algérie** continue de placer la diversification économique et la substitution des importations au centre de son programme d'action général. Dans ce cadre, elle oriente fortement sa politique de soutien aux PME vers le développement industriel, et notamment vers la sous-traitance, laquelle consiste surtout à trouver des fournisseurs locaux pour les marchandises importées. Un développement important a été l'approbation de la Loi 1702 de 2017 sur les PME, qui 1) établit les bases de la coordination des politiques et de l'élaboration d'une stratégie ; et 2) met en place un mécanisme de financement : le Fonds national pour la modernisation des PME, le développement de l'investissement et la promotion de la compétitivité industrielle.

La loi désigne l'Agence nationale pour le développement et la modernisation des PME (ANDPME) comme étant l'organe principal de la mise en œuvre de la « stratégie de développement des PME », qui doit encore être élaborée. Le Projet d'appui au développement des PME (PAD-PME) de la BAD se concentre sur l'élaboration de la stratégie et la réorganisation de l'ANDPME. La loi prévoit également la création d'un organisme de consultation public-privé, le Conseil national de consultation pour le développement des PME (CNC), qui devrait être formé par des organisations et des associations professionnelles représentant les PME.

- L'**Égypte** entreprend actuellement des démarches importantes mais qui en sont encore à leurs débuts pour remédier à la fragmentation de son cadre politique de soutien aux PME[7]. En avril 2017, un décret du Premier ministre a été publié en vue de créer une nouvelle Agence de développement des micro-, petites et moyennes entreprises (MSMEDA), sous la directive du ministre du Commerce et de l'Industrie. La MSMEDA est actuellement en cours de structuration et absorbera les responsabilités du Fonds social pour le développement (SFD), du Centre de formation industrielle (ITC) et les responsabilités du CMI relatives à l'appui à l'entreprenariat et aux PME. La MSMEDA est chargée de mettre en place les cadres nécessaires à la mise en œuvre, à la coordination et au suivi des initiatives de soutien aux PME. Son travail sera guidé par une stratégie institutionnelle en cours d'élaboration avec le soutien de l'UE ; la stratégie nationale pour les PME, également en cours de développement ; et la Stratégie nationale pour le développement industriel et le commerce extérieur 2016-2020.

Il y a eu peu de changements dans d'autres économies MED :

- En **Israël**, le ministère de l'Économie continue de superviser et de mettre en œuvre la politique de soutien aux PME par le biais de l'Agence pour les petites et moyennes entreprises (SMBA). Au cours des dernières années, la SMBA a accru et amélioré la fourniture de services d'appui aux PME en remaniant et en étendant son réseau de centres de développement des entreprises. Pourtant, bien que la SMBA soit chargée de la coordination de la politique d'appui aux PME et à l'entreprenariat, aucun mécanisme formel n'existe à cet effet (OCDE, 2016). Il n'existe pas de comité interministériel sur la politique en faveur des PME et de l'entreprenariat et il n'existe pas non plus de coordinateur dans les ministères et les agences gouvernementales.

En outre, le projet de loi sur les PME, qui est en discussion depuis 2014 et qui est destiné à renforcer le rôle de coordination de la SMBA, n'a pas encore été approuvé par la Knesset (Parlement). Enfin, il n'existe pas de document global définissant un cadre stratégique pour le développement des PME et de l'entreprenariat (OCDE, 2016).

- En **Jordanie**, le cadre de la politique institutionnelle n'a pas beaucoup changé au cours de la dernière décennie. Le ministère de l'Industrie et du Commerce continue d'être en charge de l'élaboration des politiques de soutien aux entreprises et aux PME, avec le soutien de la JEDCO en tant que principale agence de soutien aux PME. Le ministère de la Planification et de la Coopération internationale reste responsable de la mise en œuvre de la stratégie globale de développement du pays et de la mobilisation des donateurs, tandis que la mise en œuvre de la politique relative aux PME est déléguée à un certain nombre d'institutions spécialisées.

La stratégie de développement des PME et de l'entreprenariat 2013-2020 a été finalisée en 2014 mais elle n'a pas encore été approuvée et il semble y avoir des difficultés liées au financement de son plan d'action. La JEDCO et l'OCDE travaillent actuellement à l'opérationnalisation des mécanismes de gouvernance prévus dans la stratégie pour les PME, même si le document est toujours en attente d'approbation finale[8]. Dans l'attente de l'approbation de la stratégie de la Jordanie en faveur des PME, la coordination institutionnelle reste très limitée et la JEDCO n'a pas encore le pouvoir rassembleur qu'elle devrait avoir. En outre, du fait de l'afflux massif de réfugiés en Jordanie et de la pression considérable sur les finances publiques que cela induit, ainsi que des priorités des donateurs, les budgets d'appui à la politique des PME ont été réduits dans certains cas. Dans ce contexte, la JEDCO a vu son budget et ses domaines d'intervention réduits.

- En **Tunisie**, comme en 2014, le cadre politique de soutien aux PME et la coordination institutionnelle continuent d'être fragmentés. Le ministère de l'Industrie est la principale autorité responsable de la promotion des PME et de l'entrepreneuriat, notamment à travers la Direction générale des PME (DGPME) et l'Agence pour la promotion de l'industrie et de l'innovation (API). Une nouvelle Loi de l'investissement, approuvée en septembre 2016, comprend certaines dispositions concernant les PME. Toutefois, bien que cette Loi ait créé une structure de gouvernance spécifique pour le régime d'investissement, il ne s'agit pas d'un instrument ou d'une stratégie spécifique pour le développement des PME. Le problème de la coordination de la politique en faveur des PME persiste. Chaque ministère ou institution a pour mandat de travailler avec les PME, généralement par secteur. Par exemple, le ministère de l'Agriculture soutient les PME actives dans le secteur agro-industriel et l'API se concentre sur le secteur industriel. Mais il n'existe pas de mécanisme de coordination solide.

- L'AP et le Liban n'ont enregistré aucun changement depuis l'Indice des politiques en faveur des PME de 2014. Le ministère de l'Économie nationale de l'**AP** continue d'être en charge du développement du secteur privé et de l'amélioration de l'environnement des affaires. Au **Liban**, la politique des PME continue d'être fragmentée : bien que le Ministère de l'économie et le Ministère de l'industrie supervisent diverses activités de soutien, d'autres agences sont également impliquées. Une stratégie PME 2020 a été élaborée par le Liban avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; néanmoins, le niveau de mise en œuvre est très flou. L'unité PME du ministère de l'Économie est chargée de la mise en œuvre de la stratégie pour les PME. Il est également prévu

d'élaborer une loi sur les PME basée sur cette stratégie, mais aucun détail ou indication concrète n'a été fournie sur la nature de ces plans.

### *Pour aller plus loin*

Dans l'ensemble, la région MED affiche peu de progrès dans ce domaine depuis l'évaluation de 2014. Aucune nouvelle plateforme pratique n'a été établie pour améliorer la coordination entre les différents acteurs des PME. La stratégie jordanienne de soutien aux PME, qui prévoit un mécanisme de coordination complet, y compris au plus haut niveau politique et au niveau infranational, n'a toujours pas été adoptée. L'Égypte commence seulement maintenant à améliorer la coordination de son action en faveur des PME et met actuellement en place une nouvelle agence des PME.

Les économies MED pourraient faire beaucoup plus pour améliorer l'efficacité de leur politique de soutien aux PME. Il existe déjà de nombreux acteurs engagés dans le soutien aux PME et aux entrepreneurs – organisations publiques, privées, non gouvernementales, bailleurs de fonds et autres – ciblant différents types d'entreprises et de profils d'entrepreneurs (Agences PME, ministères de l'Économie, et l'Industrie, fournisseurs de garantie de crédit, etc.). Il existe également de nombreux autres acteurs qui œuvrent pour améliorer l'environnement des affaires et dont les actions peuvent avoir des effets directs ou indirects sur les PME (banques centrales, organismes d'octroi de licence et de réglementation des entreprises, autorités fiscales, etc.).

Un leadership politique plus clair est nécessaire pour la création de comités interministériels et de comités techniques efficaces dans différents organismes, y compris au niveau infranational. De plus, le développement et la mise en œuvre effective des stratégies de soutien aux PME pourraient fournir un cadre concret pour le fonctionnement de ces comités techniques et comités de haut niveau, notamment grâce à l'identification d'objectifs, cibles et actions concrètes et des acteurs responsables. Presque toutes les économies MED manquent de stratégies de développement des PME fonctionnelles ou opérationnelles, même si plusieurs d'entre elles soient en train d'élaborer de tels documents d'orientation.

Enfin, l'existence d'une agence ou d'une unité spécialisée au sein d'un ministère pertinent (ministère de l'Économie ou de l'Industrie), dotée d'un mandat clair mais solide et de ressources financières, humaines et techniques suffisantes pourrait grandement faciliter la coordination et l'efficacité des politiques en faveur des PME. Ces dispositifs pourraient être étayés par des lois adaptées, telles que des lois sur les PM ou les entreprises, comprenant des dispositions juridiques tenant compte de l'importance et des besoins des PME dans tous les types de politiques. Le principe du « Think Small First » serait particulièrement utile à cet égard.

## Certaines initiatives de dialogue public-privé dans la région pourraient servir de sources d'inspiration pour leurs pairs des autres économies MED. Toutefois la voix des PME et des entrepreneurs dans les associations professionnelles pourrait être renforcée.

Le dialogue public-privé (DPP) est un élément essentiel d'une politique claire de soutien aux PME étant donné la nature très hétérogène des PME et des entrepreneurs et le grand nombre de domaines politiques ayant un impact sur leur performance. Des consultations avec des organisations du secteur privé réellement représentatives des différents types de PME sont nécessaires tout au long du cycle d'élaboration des politiques, y compris

l'analyse des besoins, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Le DPP devrait suivre un cadre formel et transparent (par exemple, des réunions régulières, des consultations électroniques). Les participants au DPP doivent être en mesure de connaître clairement les implications politiques ou les résultats des consultations. En outre, les organisations du secteur privé devraient diffuser efficacement les informations de PPD auprès de leurs associés.

### *Progrès réalisés depuis 2014*

Cette évaluation intermédiaire montre que le DPP est une pratique courante dans toutes les économies MED, mais que le degré de formalité et de régularité des consultations diffère d'un endroit à l'autre. En outre, il est loin d'être clair à quel point les différents types de PME et d'entrepreneurs sont réellement représentés dans l'élaboration des politiques.

Le Maroc et Israël disposaient déjà de solides mécanismes de DPP, et il y a eu peu de progrès au cours des quatre dernières années

- Le **Maroc** continue d'avoir un solide mécanisme de DPP par l'intermédiaire du Comité national de l'environnement des affaires (CNEA), qui constitue une plateforme officielle permettant à divers acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris des représentants du secteur privé, d'identifier et de mettre en œuvre des actions visant à améliorer l'environnement des affaires. Dans le secteur privé, l'organisation la plus importante représentant les PME est la Confédération générale des entreprises marocaines (CGEM), avec environ 88 000 membres provenant de l'ensemble du territoire et de différents secteurs. La CGEM est constituée de « commissions », dont l'une est consacrée à la représentation des intérêts des PME. Depuis sa création en 2009, le CNEA a contribué à l'amélioration significative du climat des affaires au Maroc, comme en témoignent les classements *Doing Business* et *Global Competitiveness Index*.
- **Israël** continue d'avoir un système de DPP bien développé, en particulier pour ce qui concerne la réforme réglementaire. La SMBA organise des réunions trimestrielles avec la communauté des PME. Des organisations telles que l'Association des entreprises indépendantes (LAHAV), la Fédération des chambres de commerce israéliennes (FICC) ou l'Association des industriels d'Israël et les partenaires du Réseau Entreprise Europe ont été très actifs dans les processus de DPP.

De nouvelles plateformes de DPP ont été créées en Algérie et en Tunisie, mais elles en sont encore à leurs débuts :

- La transition en **Tunisie** s'est accompagnée d'un processus complexe de dialogue politique et économique entre de nombreux acteurs ces dernières années. Cela s'est traduit par d'importantes réalisations, telles que l'adoption d'une nouvelle Constitution en 2014, et par d'importantes réformes économiques, telles que l'adoption de la nouvelle Loi de l'investissement. En 2014, s'appuyant sur le fort processus d'échange multipartite d'idées politiques et économiques, la Tunisie a lancé le National Business Agenda (NBA) afin de créer une plateforme de dialogue public-privé pour faire avancer les réformes qui améliorent le climat des affaires. Le NBA comprend le gouvernement, l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA), l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP) et l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE).

- En **Algérie**, les grandes questions économiques continuent d'être abordées par le Conseil tripartite (la Tripartite), formé par le gouvernement, l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et de nombreuses associations du secteur privé. Le développement récent le plus important est la création du Conseil national de consultation pour le développement des PME (CNC) stipulé par la loi sur les PME de 2017.

Moins de progrès ont été réalisés dans la plupart des autres économies MED étudiées, bien que des discussions soient en cours pour agir dans ce domaine :

- En **Égypte**, le paysage des organisations professionnelles représentant les PME reste très fragmenté[9]. Les organisations du secteur privé envisagent de créer des départements pour les PME et la mise en place de la SMEDA devrait entraîner un renforcement du DPP. Parmi les trois conseils que comprend la SMEDA (conseil consultatif, conseil d'administration et conseil d'administration), les deux premiers incluent des représentants du secteur privé et des organisations non-gouvernementales (ONG).
- Les consultations public-privé étaient déjà en 2014 une pratique courante en **Jordanie**. Le Conseil économique et social, qui se réunissait au moins deux fois par an, était le principal intermédiaire pour les consultations entre les secteurs public et privé. De plus, la préparation de la stratégie nationale sur les PME en 2013-2014 a nécessité des consultations approfondies avec les différents participants. Cependant, la mise en œuvre encore en attente de la stratégie PME implique que les mécanismes DPP prévus dans ce document, en particulier la création d'un comité consultatif des PME composés de représentants du secteur privé et des organisations non-gouvernementales, ne sont pas encore opérationnels. La JEDCO et l'OCDE travaillent actuellement à rendre ces mécanismes opérationnels.
- Au **Liban**, la principale initiative promouvant le DPP était en 2014 la plateforme multipartite *Improving Business Environment Initiative* (*Améliorer l'environnement des affaires au Liban*, IBEL). L'IBEL n'est cependant plus opérationnelle aujourd'hui. Le Ministère de l'Industrie élabore un plan d'action afin d'institutionnaliser le DPP dans le processus d'élaboration des politiques de PME par un décret ministériel[10]. La stratégie PME pour 2020 et son plan d'action comprennent des dispositions visant à promouvoir le DPP par le biais de l'organisation régulière de tables rondes, la création d'un portail Web et d'une application mobile facilitant l'engagement des PME, ainsi que d'un forum annuel des PME pour réunir les différents acteurs.
- Le dialogue public-privé était une pratique courante dans l'**AP**. Le principal forum de DPP est encore le Conseil de coordination du secteur privé, mais il ne se réunit plus régulièrement. De plus, les PME étaient souvent marginalisées dans la mesure où les associations de PME ne jouaient pas de rôle significatif. Le Conseil palestinien des exportations a été créé pour mettre en œuvre la Stratégie nationale d'exportation et il sert de conseil consultatif pour le DPP avec le secteur privé. Le ministère de l'Économie nationale mène également un projet de développement de clusters visant à promouvoir cinq agglomérations d'entreprises dans les secteurs cuir et chaussures, palmier et dattes, pierre et marbre, tourisme et mobilier. Ce projet repose sur un mécanisme fort de DPP représentant des centaines de PME.

### *Pour aller plus loin*

Le dialogue public-privé est une pratique courante dans toute la région MED. Cependant, il y a peu ou pas d'informations claires sur ce qu'en sont les modalités : à quel point les plateformes de DPP sont-elles formelles ? À quelle fréquence les consultations se tiennent-elles ? Et surtout, dans quelle mesure les différents types de PME et d'entrepreneurs sont-ils satisfaits de leur représentation dans le DPP ?

Il est tout à fait possible dans la région d'améliorer le dialogue public-privé tout au long du processus d'élaboration des politiques et de renforcer la représentation des PME aux niveaux infranational et sectoriel.

## Recommandations pour l'avenir

Globalement, les économies MED continuent de mettre en place et de renforcer les bases de leurs politiques de soutien aux PME et à l'entreprenariat : établir des définitions officielles des PME, collecter et diffuser des statistiques sur les PME et l'entreprenariat, renforcer la coordination institutionnelle et l'homogénéité des approches dans tous les domaines de la politique publique de soutien aux PME, et accroître la participation des PME au dialogue public-privé. La présente évaluation intermédiaire propose aux économies MED les actions supplémentaires suivantes :

- Les définitions de PME pourraient être révisées pour inclure une combinaison de critères, en particulier concernant le nombre d'employés, le chiffre d'affaires et le bilan. Certaines définitions MED n'incluent pas les critères d'emploi et d'autres ne distinguent même pas entre les micro-, les petites et les moyennes entreprises. De plus, presque aucune définition ne semble explicitement traiter de l'indépendance ou de l'autonomie des PME (à savoir si une PME doit être éligible à une aide publique si elle appartient à une autre société ou à d'autres sociétés ou au contraire en détient la propriété). Cela permettrait de mieux refléter la nature très diverse des micro-, petites et moyennes entreprises opérant dans différents secteurs et avec niveaux d'efficacité et de productivité différents. Les définitions des PME pourraient également avoir un statut juridique ou officiel clair, par exemple reflété dans les lois sur les PME. Cela devrait contribuer à unifier les nombreuses définitions utilisées par les différentes institutions.
- L'adoption de définitions officielles des PME, en particulier celles qui incluent des critères d'emploi, est importante pour la collecte de statistiques officielles plus nombreuses et de meilleure qualité sur les PME et l'entreprenariat. Les recensements économiques et d'entreprises pourraient utiliser ces définitions pour rassembler des données et publier des indicateurs. De plus, les efforts visant à collecter des données auprès de sources officielles (telles que les registres des entreprises, les administrations fiscales et les caisses de sécurité sociale) et les associations professionnelles pourraient alléger le fardeau des entreprises et réduire les coûts en rendant inutiles des recensements coûteux. Les données recueillies directement auprès de ces sources administratives pourraient également être utiles pour suivre le pouls des PME et de l'entreprenariat en produisant des indicateurs à jour sur les créations, la sortie et la croissance des entreprises, ainsi que sur la création et les pertes d'emplois. Dans les économies disposant d'importants secteurs informels, les données pourraient être complétées par des enquêtes couvrant ce type d'entreprises.

- Les économies MED pourraient faire beaucoup plus pour maximiser les ressources consacrées au développement des PME et de l'entreprenariat en renforçant la coordination entre les nombreux acteurs actifs dans ce domaine. Une coordination et un leadership de haut niveau assureraient une cohérence stratégique au niveau national et pourraient également constituer une source inestimable de plaidoyer en faveur d'une politique des PME. La coopération au niveau technique et la coordination infranationale aideraient à éviter les chevauchements et à combler les lacunes des politiques, y compris dans les zones intérieures moins développées. Cette coordination pourrait être guidée par la mise en œuvre effective de stratégies pluriannuelles de soutien aux PME et à l'entreprenariat qui identifient des objectifs clés, des indicateurs de performance clés, les acteurs responsables et les budgets à mobiliser. La désignation d'une agence ou d'une unité qui serve de secrétariat pour la mise en œuvre et la coordination de la stratégie de soutien aux PME pourrait être très utile tant que ces agences ont le mandat politique approprié et les ressources humaines, techniques et financières nécessaires.
- Des plateformes complètes de dialogue public-privé pour la participation des associations du secteur privé, des acteurs non gouvernementaux et, le cas échéant, des organismes donateurs, sont également importantes pour assurer la cohérence de la coordination et de la mise en œuvre des stratégies. Pour être efficaces, ces plateformes de DPP doivent être réellement représentatives des différents types de PME et d'entrepreneurs opérant sur l'ensemble du territoire et dans les différentes activités économiques.
-

## Notes

[1] L'Agence marocaine de soutien aux PME s'appelait l'Agence nationale pour le développement des PME (ANPME) en 2014 ; elle a depuis été rebaptisée Maroc PME.

[2] http://www.gemconsortium.org/

[3] Dont Maroc PME, la Banque centrale (BAM), le ministère de l'Industrie, la Confédération nationale des entreprises marocaines (CGEM), la Caisse Centrale de garantie des crédits (CCG) et le Bureau des statistiques (HCP).

[4] Ces bulletins comprennent la population totale des PME, les créations et les sorties de PME, l'emploi, les exportations et les importations. Ils comprennent également des informations sur les PME par activité économique et leur répartition sur le territoire. Les données sont obtenues auprès de sources officielles telles que la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS) et son équivalent pour les indépendants et les professionnels indépendants (CASNOS).

[5] Les institutions suivantes sont impliquées : l'Office national des statistiques (ONS), le registre des entreprises, la CNAS et la CASNOS, l'administration fiscale, l'administration douanière, la chambre de commerce et d'industrie et l'ABEF.

[6] Il s'agit notamment d'informations détaillées sur la structure et la performance de la population d'entreprises (démographie, valeur ajoutée, emploi, etc.), la productivité, la dynamique des entreprises (création, sortie, entreprises à forte croissance, etc.), la création d'emplois, le commerce international et autres indicateurs.

[7] L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 avait constaté que la séparation entre les fonctions d'élaboration et de mise en œuvre des politiques était floue. Les responsabilités de l'élaboration des politiques étaient réparties entre différents ministères : Commerce et Industrie, Investissement et

Finances, et Planification. En ce qui concerne leur mise en œuvre, le Fonds social pour le développement (SFD) était chargé des micro- et petites entreprises, tandis que l'Autorité générale pour les investissements et les zones franches (GAFI) se concentrait sur les petites et moyennes entreprises à fort potentiel de croissance. Le ministère du Commerce et de l'Industrie, par l'intermédiaire du Centre de modernisation industrielle (IMC) et d'autres organisations affiliées, soutenait, quant à lui, les petites et grandes entreprises opérant dans les secteurs industriels.

[8] La stratégie de soutien aux PME comprend un cadre politique complet couvrant six piliers stratégiques et une structure de gouvernance incluant : 1) un comité de haut niveau (formé par les ministres concernés, le gouverneur de la banque centrale et les organisations du secteur privé) ; 2) un comité de niveau technique composé des coordinateurs dans les institutions du secteur public concernées ; 3) un comité consultatif sur les PME composé d'organisations du secteur privé et d'organisations non gouvernementales (qui sont très actives dans le soutien aux PME et à l'entreprenariat en Jordanie) ; et 4) des comités régionaux PME dans chaque gouvernorat. La stratégie d'appui aux PME prévoit également de faire de la JEDCO l'organisme de coordination pour les PME et de lui confier la tâche d'assurer le secrétariat du comité de haut niveau.

[9] Certaines des organisations les plus importantes du secteur privé sont la Fédération des chambres de commerce égyptiennes ; la Fédération des industries égyptiennes ; l'Association des entreprises égyptiennes ; l'Association égyptienne des jeunes entrepreneurs ; la Fédération égyptienne des investisseurs ; l'Association des entreprises d'Alexandrie ; et l'Association des femmes d'affaires (Women Business Association).

[10] Le gouvernement collabore avec des experts nationaux et internationaux, sur la base des séminaires organisés dans le cadre du projet « Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée » (EBESM).

## Bibliographie

Union européenne (2015), *Guide de l'utilisateur pour la définition des PME,* https://ec.europa.eu/growth/content/revised-user-guide-sme-definition-0_fr.

OCDE (à paraître*), Perspectives de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat*, 2018.

OCDE (2016), *SME and Entrepreneurship Policy in Israel 2016*, Éditions de l'OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264262324-en.

# Chapitre 2. Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs

*Les lois et règlements commerciaux doivent servir l'intérêt public sans imposer un fardeau excessif aux entreprises privées. Ce chapitre se concentre sur les principales réformes et actions menées depuis 2014 en termes de réforme et simplification administratives, d'environnement opérationnel pour la création d'entreprises et de lois et procédures sur la faillite.*

*L'évaluation intermédiaire constate que plusieurs économies MED travaillent à la mise en place de mécanismes formels d'analyse de l'impact réglementaire, mais pas encore par la mise en œuvre d'un test PME. L'évaluation intermédiaire note également des efforts croissants, à des degrés divers, en faveur de la facilitation des procédures de création d'entreprises, notamment par l'introduction d'un numéro d'identification unique et par la mise en place de l'enregistrement en ligne.*

*Les principales recommandations de ce chapitre sont les suivantes :*

*1. Redoubler d'efforts pour mettre en place une AIR ex ante et ex post, en particulier dans les économies MED qui n'ont pas encore mis en place de commission et de stratégie globales visant à améliorer l'environnement des entreprises. Les gouvernements pourraient également introduire le test PME, qui est toujours absent de la région MED.*

*2. Des efforts louables sont déployés pour faciliter la création de nouvelles entreprises grâce à l'introduction de portails en ligne et de numéros d'identification uniques pour les relations des entreprises avec différentes organisations. Ces efforts pourraient être accentués en renforçant le rôle joué par les guichets uniques dans la facilitation de l'enregistrement des entreprises.*

*3. Les économies ayant réformé leur législation sur l'insolvabilité pourraient accompagner de manière étroite la phase de mise en œuvre, en particulier par le biais de programmes de formation à l'appui des professionnels travaillant dans le secteur judiciaire et dans des professions connexes.*

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies israéliennes en Cisjordanie au regard du droit international.

Les entreprises interagissent constamment avec l'administration publique tout au long de leur cycle de vie. Cette interaction commence par les procédures d'enregistrement, y compris la demande des licences et permis nécessaires au lancement des activités commerciales. Les entreprises doivent se conformer à un large éventail de réglementations, horizontales ou sectorielles, liées à la fiscalité, l'utilisation de facteurs de production, tels que le travail et l'énergie, la protection des consommateurs et de l'environnement, le contrôle de l'activité des marchés et la limitation des pratiques anticoncurrentielles. De plus, les entreprises sont invitées à rendre compte régulièrement de leurs activités et à répondre aux demandes de données et d'informations des organismes publics. Enfin, les entreprises doivent se conformer aux exigences fixées par l'administration publique à tous les niveaux – national, régional et local.

Si elle n'est pas organisée efficacement, cette interaction avec l'administration publique, peut entraîner une charge administrative inutile pouvant peser lourdement sur les ressources de l'entreprise, en particulier pour les petites entreprises. Dans le cas des microentreprises, c'est souvent l'entrepreneur qui assume l'obligation de gérer les exigences administratives, ce qui détourne à la fois du temps et des ressources de l'activité principale. Une administration publique plus réactive, capable d'interagir efficacement avec toutes les catégories d'entreprises, contribue positivement à la productivité et à la croissance du secteur des entreprises.

Ce chapitre se concentre sur les principales réformes et actions menées depuis 2014 en termes de législation et de simplification administrative, d'environnement opérationnel pour la création d'entreprises et de procédures de faillite. L'évaluation intermédiaire constate des progrès dans la quasi-totalité des économies et des domaines politiques évalués, comme le résume le tableau 2.1.

## La plupart des économies MED ont accompli des progrès dans la mise en œuvre des analyses de l'impact de la réglementation mais la mise en œuvre du test PME en est encore, au mieux, au stade très préliminaire.

L'analyse de l'impact de la réglementation (AIR) est une approche systémique permettant d'évaluer de façon critique les effets positifs et négatifs des réglementations proposées et existantes et des alternatives non réglementaires. En d'autres termes, l'AIR contribue à garantir que la réglementation est mise en œuvre de manière efficace et efficiente et que les décisions réglementaires ont pris en compte des questions telles que les coûts, les avantages, les effets redistributifs et les exigences administratives[1]. Les mécanismes d'AIR peuvent aider à améliorer systématiquement le corpus actuel des réglementations commerciales (bilan/évaluation *ex post*) en révisant ou en éliminant les procédures et les règles redondantes, lourdes ou obsolètes, ou en adaptant les réglementations en place aux évolutions de la société et de l'économie. L'AIR peut également améliorer les futures réglementations (*ex ante*) en introduisant des mécanismes pour évaluer les mérites, les coûts et les avantages des nouvelles procédures et réglementations envisagées.

Au-delà de l'analyse de l'impact sur les entreprises en général, les mécanismes d'AIR peuvent également étudier explicitement l'impact de la législation sur les PME grâce à l'introduction du « test PME », qui est un élément fondamental du principe « Think Small First » [2]. Le test PME peut conduire à l'exclusion des PME (souvent des microentreprises) du champ d'application de la réglementation, ou à l'introduction d'exemptions, de périodes de transition ou de dispositions sur mesure pour les PME.

**Tableau 2.1. Vue d'ensemble des efforts pour améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs**

| | AIR et Test PME | N° identification unique | Enregistrement en ligne | Guichet unique pour la création d'entreprise | Nouvelle loi sur la faillite |
|---|---|---|---|---|---|
| Algérie | Non | Non | Oui, par l'intermédiaire d'un notaire à www.jecreemonentreprise.dz. La mise en œuvre est limitée du fait de la non-reconnaissance de la signature et du paiement électroniques | Non | Non |
| Égypte | Oui, en vertu d'ERRADA mais pour la révision de certaines lois. Pas de test PME | Non | Oui, mais les documents doivent être signés en personne. | Oui | Oui |
| Israël | Oui, en vertu de la Résolution gouvernementale 2118. Pas de test PME | Oui | Oui, aucun frais d'avocat ou de notaire si l'entreprise a un certificat électronique. | Oui | Oui |
| Jordanie | Oui, en vertu du projet du Fonds de transition MENA *Réforme de la législation économique jordanienne 2016-2018* Pas de test PME | Oui | Non | Non | Oui |
| Liban | Non | Non | Non, mais il existe un projet d'e-gouvernement pour les réglementations des entreprises à OMSAR | Non | Non |
| Maroc | Pas d'AIR. Le CNEA avance vers un test PME. | Oui | CREOL en cours ; phase pilote terminée | Oui | Oui |
| AP | Non | Non | Non | Non | Non |
| Tunisie | Il existe une guillotine réglementaire. Pas de test PME | Oui | Oui | Oui | Non |

### *Progrès réalisés depuis 2014*

L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 a montré que les économies MED étaient de plus en plus conscientes de l'importance d'améliorer la qualité de l'environnement réglementaire et de lancer des programmes de simplification législative et de réforme réglementaire. Toutefois, sur les huit économies MED, seules l'Égypte et le Maroc ont depuis mis en œuvre des programmes de réforme réglementaire systématiques, coordonnés par un organe interministériel et organisés autour d'une stratégie pluriannuelle complétée par des plans d'action à court terme. En outre, aucune des économies MED n'a appliqué formellement et systématiquement l'AIR, à l'exception des projets pilotes menés en Égypte, en Israël et en Jordanie.

La présente évaluation intermédiaire indique des progrès sur l'AIR dans les économies suivantes :

- En **Israël**, la Résolution 2118 d'octobre 2014 comprend des clauses relatives à l'AIR *ex ante* et *ex post* (OCDE, 2015). Cette résolution est appliquée par une unité spéciale du Bureau du Premier ministre, en collaboration avec les points de contact dans chaque ministère ou organisme gouvernemental impliqué dans les questions liées à la réglementation. Néanmoins, la mise en œuvre de la Résolution 2118 a commencé en janvier 2017 et aucun résultat n'a été encore publié. Dans le cadre des efforts plus larges menés pour promouvoir l'AIR, la SMBA a recommandé la mise en œuvre d'un test PME. Cependant, cette recommandation n'a pas encore été intégrée aux efforts en matière d'AIR.
- En **Jordanie**, une initiative pilote de guillotine réglementaire initialement lancée avant l'évaluation de 2014 a été poursuivie et considérablement élargie dans le

cadre du projet du Fonds de transition MENA Réforme de la législation économique jordanienne (2016-2018). Ce projet établit actuellement une feuille de route pour la réforme de la réglementation et le renforcement des capacités de mise en œuvre. Son objectif ultime est d'établir un mécanisme d'analyse de l'impact de la réglementation afin d'assurer la qualité des nouvelles lois et réglementations et la qualité de la mise en œuvre de la réglementation. Aucune référence n'a cependant été faite au développement d'un test PME.

- En **Tunisie**, la Direction générale de la réforme et des perspectives administratives (DGRA), au sein du Cabinet du Chef du gouvernement, continue de coordonner la mise en œuvre d'une guillotine réglementaire. En outre, une nouvelle initiative appelée « SOS Ijraat » a été créée en 2016 pour recevoir des informations sur les difficultés rencontrées par les entreprises en matière administrative. L'initiative est encadrée par la plateforme de consultation publique-privée du *National Business Agenda* (NBA). Cependant, il n'y a aucune référence au développement d'un test PME.

L'évaluation constate également des efforts pour améliorer l'environnement des affaires dans les économies suivantes :

- En **Égypte**, l'Activité de réforme et de développement de la réglementation égyptienne (Egyptian Regulatory Reform and Development Activity, ou ERRADA) a été réactivée et participe actuellement à la révision d'un certain nombre de lois et à la mise en place d'un inventaire complet des réglementations commerciales (en cours de publication dans un registre électronique destiné à la consultation publique). ERRADA est l'une des initiatives les plus avancées dans ce domaine dans la région. Cependant, il n'y a aucune preuve de l'application *régulière* de l'AIR sur les réglementations commerciales. La stratégie PME en cours d'élaboration doit pleinement prendre en compte le test PME et le principe « Think Small First ».
- Le Comité national de l'environnement des affaires (CNEA) continue d'être le principal moteur de la réforme réglementaire et de la simplification administrative au **Maroc**, mais il ne s'agit pas d'une initiative d'AIR. Il existe en fait une exigence d'AIR dans la Loi sur le fonctionnement des organismes gouvernementaux et le statut de leurs membres. Selon cette disposition, chaque nouvelle proposition de loi doit être accompagnée d'une évaluation d'impact. En conformité avec cela, le Secrétaire Général du Gouvernement (SGG) et Maroc PME étudient la possibilité d'introduire le Test PME.

Peu de progrès ont été réalisés dans les autres économies MED :

- Il n'y a aucune preuve d'efforts concrets menés en **Algérie** ou au **Liban** pour développer et mettre en œuvre l'analyse d'impact réglementaire et introduire un test PME.
- Dans l'**AP**, il n'y a pas de pratique de l'AIR ou du test PME et il n'est pas prévu de les adopter. Réunir des données pour l'AIR nécessite des mécanismes de consultation qui sont essentiels pour combler le vide démocratique créé par le non-fonctionnement du Parlement palestinien. Les lois ne pas approuvées par le parlement mais émises par le Président dans le cadre d'une situation d'état d'urgence. Un dialogue public-privé solide pourrait fournir une plateforme pour la mise en place de tels mécanismes de consultation.

Il est bon de noter que la Jordanie, le Maroc et la Tunisie publient systématiquement leurs projets de loi en ligne et d'une manière centralisée pour consultation. En Jordanie et en Tunisie, la consultation en ligne fait partie des engagements du pays en matière de gouvernement ouvert[3].

### *Pour aller plus loin*

Cette évaluation intermédiaire fait état de progrès dans la mise en œuvre de l'AIR, en particulier grâce à la création de mécanismes formels en Israël et en Tunisie et à la poursuite de projets pilotes en Jordanie. Elle constate également la poursuite des efforts visant à améliorer l'environnement des affaires grâce à des initiatives globales (mais pas centrées sur l'AIR à proprement parler) en Égypte et au Maroc. Aucune des économies MED n'applique le test PME, bien que des efforts soient en cours en ce sens en Israël et au Maroc avec le soutien technique projet de l'UE pour le renforcement de l'environnement des affaires dans le sud de la Méditerranée (EBESM).

Toutes les économies MED possèdent des plateformes de dialogue public-privé qui pourraient plaider en faveur de la mise en œuvre de mécanismes d'AIR formels *ex ante* et *ex post* et de l'introduction de tests PME. De tels efforts iraient au-delà d'une action sur des aspects réglementaires très spécifiques (tels que ceux reflétés dans *Doing Business*) et impliqueraient d'améliorer l'environnement des affaires pour les PME d'une manière systématique et complète.

## On note un progrès sur l'enregistrement en ligne des entreprises et les numéros uniques d'identification mais peu d'évolution en ce qui concerne les guichets uniques.

Les entreprises doivent se conformer à un large éventail de lois et de réglementations tout au long de leur cycle de vie. Cette section se concentre sur une procédure unique : l'enregistrement des entreprises. D'autres exigences légales et procédures administratives ont également un grand impact sur la performance des entreprises, en particulier celles concernant la fiscalité et le travail. Cependant, l'enregistrement des entreprises peut être considéré comme un indicateur du niveau global d'efficacité de l'administration publique. En outre, c'est souvent l'entrepreneur qui assume l'obligation de gérer les différentes exigences administratives, ce qui détourne du temps et des ressources de l'activité principale. Tel est très souvent le cas pour les start-ups.

Le niveau d'activité entrepreneuriale et le taux de création d'entreprises formelles dans la région MED sont généralement inférieurs à ceux des autres marchés émergents. Des procédures d'enregistrement des entreprises plus efficaces pourraient ainsi contribuer à réduire les obstacles à la création d'entreprise et inciter à l'enregistrement officiel des activités commerciales en cours. L'enregistrement inefficace des entreprises et les lourdes procédures de demande de licence ne sont que l'un des nombreux facteurs qui poussent un grand nombre d'entreprises privées à opérer de manière informelle.

Cette évaluation intermédiaire porte sur trois aspects spécifiques liés aux formalités de création d'entreprise :

- • La disponibilité de numéros d'identification uniques utilisés par différentes administrations impliquées dans l'enregistrement des sociétés (registre des entreprises, sécurité sociale, administration fiscale, associations professionnelles, etc.). Les numéros d'identification uniques aident à réduire les coûts et la durée d'enregistrement en permettant aux différentes agences de partager facilement des

informations administratives sur une entreprise spécifique. Ils peuvent également fournir une source importante d'informations administratives pour le développement de statistiques plus à jour, plus complètes et plus précises.

- • La possibilité d'enregistrer une entreprise en utilisant des plateformes en ligne. Ceci, évidemment, se traduit par un processus d'enregistrement plus rapide et plus fluide pour les entrepreneurs.
- • La disponibilité de guichets uniques permettant aux entreprises et aux entrepreneurs de traiter avec différentes administrations à partir d'un seul et même lieu.

### *Progrès réalisés depuis 2014*

L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 avait noté quelques efforts des économies MED pour faciliter la création d'entreprises grâce au recours aux numéros d'identification uniques, à des procédures d'enregistrement en ligne et aux guichets uniques. L'Algérie avait étendu son réseau de guichets uniques pour faciliter l'enregistrement des sociétés et l'Égypte disposait de trois réseaux de guichets uniques. La Jordanie et la Tunisie avaient introduit des numéros d'identification uniques et le Maroc avait éliminé les exigences de capital minimum. Les processus d'enregistrement des sociétés en Israël et au Liban étaient encore relativement coûteux, tandis que dans l'AP, le processus était encore assez long. La fourniture de services d'administration en ligne, y compris l'enregistrement en ligne, restait limitée.

La présente évaluation intermédiaire constate que les économies MED ont généralement progressé dans ces domaines. Cependant, l'examen des indicateurs de *Doing Business* sur la « Création d'entreprise » révèle que la région a globalement encore beaucoup de progrès à faire dans ce domaine, à l'exception relative d'Israël et du Maroc qui obtiennent proportionnellement de bons résultats dans ce domaine (voir tableau 2.2).

**Tableau 2.2. Indicateurs *Doing Business* sur la Création d'entreprise**

| Economie | Création d'entreprise DTF[1] | Création d'entreprise classement | Procédure – Hommes (nombre) | Temps – Hommes (jours) | Coût – Hommes (% du revenu par habitant) | Procédure – Femmes (nombre) | Temps – Femmes (jours) | Coût – Femmes (% du revenu par habitant) | Capital min. versé (% du revenu par habitant) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Algérie | 77,54 | 145 | 12 | 20 | 11,1 | 12 | 20 | 11,1 | 0 |
| Égypte | 84,53 | 103 | 8 | 14 | 7,4 | 9 | 15 | 7,4 | 0 |
| Israël | 92,3 | 37 | 4 | 12 | 3,2 | 4 | 12 | 3,2 | 0 |
| Jordanie | 84,4 | 105 | 7 | 12 | 24,2 | 8 | 13 | 24,2 | 0,1 |
| Liban | 78,17 | 143 | 8 | 15 | 42 | 8 | 15 | 42 | 42,3 |
| Maroc | 92,46 | 35 | 4 | 9 | 8 | 4 | 9 | 8 | 0 |
| Tunisie | 85,02 | 100 | 9 | 11 | 4,6 | 9 | 11 | 4,6 | 0 |
| AP | 69,59 | 169 | 10 | 43 | 45,1 | 11 | 44 | 45,1 | 0 |
| OCDE | 91,35 | 47 | 4,9 | 8,5 | 3,1 | 4,9 | 8,5 | 3,1 | 8,7 |

1. DTF : la distance d'une économie à la frontière est reflétée sur une échelle de 0 à 100, où 0 représente la performance la plus basse et 100 représente la frontière. La distance jusqu'au score frontière aide à évaluer le niveau absolu de performance réglementaire au fil du temps. Elle mesure la distance de chaque économie à la « frontière », laquelle représente la meilleure performance observée pour chacun des indicateurs dans toutes les économies de l'échantillon Doing Business depuis 2005.
Source : Banque mondiale (2018), Doing Business.

Quelques économies ont mis en place l'ensemble des trois éléments relatifs aux formalités de création d'entreprise analysés dans cette section (à savoir les numéros d'identification unique, l'enregistrement en ligne et les guichets uniques pour la création d'entreprise).

- En **Égypte**, l'enregistrement d'une entreprise peut maintenant être initié en ligne et physiquement conclu à un guichet et en une étape dans les installations du GAFI. En outre, selon *Doing Business* en 2016, l'Égypte a amélioré son guichet unique pour l'enregistrement des entreprises grâce à la mise en place d'une unité de liaison entre les autorités fiscales et du travail d'une part, et l'entreprise d'autre part[4]. Cependant, il n'existe aucune preuve de la mise en œuvre d'un numéro d'identification unique pour les entreprises, bien que cette obligation figure dans la nouvelle Loi de 2017 sur l'investissement.
- En **Israël**, l'enregistrement d'une entreprise est désormais facilité grâce à l'adoption de 1) un numéro d'identification unique pour traiter avec différentes agences gouvernementales et 2) la mise en place d'une plateforme d'enregistrement en ligne qui, selon les rapports, traite 75 % de toutes les demandes et procède à l'enregistrement dans un délai compris entre deux et quatre jours.
- Dans le cadre des réformes *Doing Business* pilotées par le CNEA, le **Maroc** a rationalisé sa procédure de création d'entreprise en supprimant le capital minimum requis, en réduisant les coûts d'enregistrement, en simplifiant les exigences de documentation et en mettant en place une plateforme en ligne. Le Maroc revoit également actuellement un projet de mise en place d'un système en ligne pour la création d'entreprise (CREOL) et il a lancé un numéro d'identification unique (Identifiant commun de l'entreprise, ICE) pour permettre aux personnes physiques et morales de s'enregistrer plus facilement.

D'autres économies ont différents degrés d'avancement dans cette direction :

- En mai 2017, l'**Algérie** a lancé un nouveau portail électronique pour l'enregistrement des entreprises. Le portail fournit des informations utiles sur les différentes exigences à remplir pour créer une entreprise, bien que la procédure doive être accompagnée d'un notaire enregistré au Centre national du registre du commerce (CNCR). Le notaire est chargé de transférer les informations et les documents nécessaires aux organismes concernés par la procédure. Le portail a enregistré 80 nouvelles entreprises et environ 276 notaires formés pour utiliser la plateforme.
- En **Jordanie**, un projet de soutien aux entreprises locales (*Local Enterprise Support,* ou LENS) a été mis en place par l'Agence fédérale américaine pour le développement international (USAID) pour, entre autres, améliorer l'enregistrement des entreprises en renforçant la capacité informatique du registre des entreprises (Département de contrôle des entreprises, *Companies Control Department*) et en développant un manuel d'enregistrement des entreprises pour aider les entrepreneurs à connaître la procédure d'enregistrement pour les différents types d'entreprises. On ne dispose néanmoins d'aucune preuve des résultats concrets de ces initiatives sur l'enregistrement de nouvelles entreprises. Il n'y a pas non plus de preuve de progrès sur les *services d'enregistrement en ligne* et les *guichets uniques* pour l'enregistrement des entreprises. Des progrès supplémentaires pourraient être faits par le Liban et l'AP

- Le **Liban** a lancé une initiative d'administration en ligne dirigée par le Bureau du Ministre d'État chargé de la réforme administrative (OMSAR) et en coopération avec les ministères concernés par les réglementations commerciales. On ne dispose cependant pas d'éléments permettant de juger les résultats pour l'amélioration des règlements et des procédures de création d'entreprise.
- En ce qui concerne l'**AP**, le rapport *Doing Business* fait état d'une élimination de l'exigence de capital minimum versé pour le démarrage d'une entreprise. Les consultations menées pour les besoins de la présente évaluation intérimaire n'ont cependant noté aucune autre réforme importante pour faciliter la création d'entreprise.

### *Pour aller plus loin*

Toutes les économies MED, à l'exception du Liban et de l'AP, ont progressé dans l'introduction de numéros d'identification uniques pour l'enregistrement des sociétés et l'enregistrement en ligne. Il reste cependant encore beaucoup à faire en termes de guichets uniques, qui ne se sont pas développés au cours des dernières années.

## De nombreuses économies MED ont mis à jour leurs lois sur la faillite mais leur impact dépendra de leur mise en œuvre.

Des procédures de faillite efficaces permettent la réorganisation des entreprises en difficulté mais viables et la liquidation rapide et peu coûteuse des entreprises non viables. En fournissant un cadre équitable et prévisible, elles favorisent également la prise de risque par les entrepreneurs et les financeurs. Cette section analyse deux thèmes : « Procédures de faillite », qui examine l'existence de lois et de procédures concernant les entreprises en difficulté, la mise sous administration judiciaire et la faillite, ainsi que la performance sur les indicateurs *Doing Business* sur le « Règlement de l'insolvabilité ».

### *Progrès réalisés depuis 2014*

L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 et cette évaluation intermédiaire montrent que toutes les économies MED ont mis en place des lois et des procédures pour faire face à l'insolvabilité des entreprises et à la faillite. Ces dernières années, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie ont mis à jour leurs législations comme suit :

- En **Égypte**, une nouvelle loi a été approuvée par le Parlement le 28 janvier 2018. Cette loi décriminalise la faillite en abolissant les peines de prison et laisse aux entreprises plus de temps et d'options de restructuration grâce à la mise en place de mécanismes pour régler les litiges commerciaux en dehors des tribunaux et pour simplifier les procédures de dépôts de bilan.
- En **Israël**, un projet de loi sur l'insolvabilité et la réhabilitation économique a été approuvé par la Knesset (l'assemblée nationale) en mars 2018. Il s'agirait d'une loi complète couvrant toutes les procédures pour les particuliers (faillite) et pour les sociétés (liquidation, mise sous séquestre, suspension des procédures et restructuration). Ses objectifs sont de faire progresser la réhabilitation financière du débiteur, maximiser le rendement des créanciers, accroître la certitude et la stabilité de la loi, raccourcir les procédures et réduire la charge bureaucratique.

- La **Jordanie** a approuvé en avril 2018 une nouvelle Loi sur les réorganisations, faillites et liquidations établissant un cadre juridique pour les entreprises en difficulté.
- Le **Maroc** a adopté une nouvelle loi sur l'insolvabilité en avril 2018. Fait révélateur, les objectifs de la nouvelle loi sont reflétés dans le changement de nom proposé, de « Difficultés de l'entreprise » à « Procédures de prévention, de sauvetage et de traitement des difficultés des entreprises ».
- En **Tunisie**, la Loi relative aux procédures collectives (loi 2016-36 du 29 avril 2016) a été promulguée en avril 2016. Certains observateurs considèrent que cette loi est davantage concernée par la liquidation des entreprises que par leur restructuration en vue d'un éventuel redressement. D'autres soulignent ses aspects positifs tels que 1) les systèmes d'alerte pour les auditeurs des entreprises qui pourraient être en difficulté ou 2) les nouvelles règles de conduite à respecter par les tribunaux, les experts judiciaires et les différents partenaires de l'entreprise pendant les phases d'amiable règlement, de règlement judiciaire et, éventuellement, de faillite.

Le reste des économies MED ont des initiatives moins développées concernant l'amélioration de leur cadre juridique :

- Le Code de commerce **algérien** (ordonnance 75-79) de 1975 institue des procédures de faillite. Cette évaluation intermédiaire note que bien que l'Algérie forme des juges dans ce domaine, il n'y a pas de suivi des résultats de ce programme -- par exemple, si la formation a entraîné moins de liquidations et de sorties d'entreprises et plus de restructurations d'entreprises.
- En 2014, le gouvernement du **Liban** a révisé le cadre juridique de l'insolvabilité et rédigé une loi moderne sur la faillite grâce à l'initiative IBEL. Il n'y a eu aucun changement à cet égard depuis lors.
- Dans le cas de l'**AP**, le cabinet serait en train de travailler sur une loi sur les sociétés qui mettra à jour les anciennes lois sur la faillite.

Les indicateurs *Doing Business* de la Banque mondiale fournissent un aperçu du coût et de la durée du règlement de l'insolvabilité, ainsi que des taux de recouvrement des créanciers des entreprises en difficulté. Ces indicateurs montrent que seuls Israël et la Tunisie disposent de mécanismes de faillite relativement efficaces par rapport aux normes régionales (Tableau 2.3). En termes d'évolution, les indicateurs *Doing Business* n'enregistrent aucune réforme majeure. Il reste à voir quel impact les récentes réformes juridiques auront dans les futures éditions ; mesurer l'impact sur les indicateurs de performance (temps, coût et taux de recouvrement) prendra du temps.

**Tableau 2.3. Indicateurs *Doing Business* sur le Règlement de l'insolvabilité**

| Economie | Règlement de l'insolvabilité DTF[1] | Règlement de l'insolvabilité classement | Taux de recouvrement (centimes de dollar américain) | Temps (années) | Coût (% du patrimoine) |
|---|---|---|---|---|---|
| Algérie | 49,24 | 71 | 50,8 | 1,3 | 7 |
| Égypte | 38,89 | 115 | 25,8 | 2,5 | 22 |
| Israël | 72,74 | 29 | 62,6 | 2 | 23 |
| Jordanie | 30,53 | 146 | 27,7 | 3 | 20 |
| Liban | 29,42 | 147 | 31,4 | 3 | 15 |
| Maroc | 34,03 | 134 | 28,4 | 3,5 | 18 |
| Tunisie | 54,53 | 63 | 52 | 1,3 | 7 |
| Cisjordanie et Gaza | 0 | 168 | 0 | Pas de pratique | Pas de pratique |
| OCDE à hauts revenus | 76,12 | 24 | 71,2 | 1,7 | 9,1 |

1. DTF : La distance d'une économie à la frontière est reflétée sur une échelle de 0 à 100, où 0 représente la performance la plus basse et 100 représente la frontière. La distance jusqu'au score frontière aide à évaluer le niveau absolu de performance réglementaire au fil du temps. Elle mesure la distance de chaque économie à la « frontière », laquelle représente la meilleure performance observée pour chacun des indicateurs dans toutes les économies de l'échantillon Doing Business depuis 2005.
Source : Banque mondiale (2018), Doing Business.

### *Pour aller plus loin*

Comme en 2014, cette évaluation intermédiaire note que les économies MED ont mis en place des lois et des procédures pour faire face à l'insolvabilité et à la faillite, mais les données sur les niveaux de mise en œuvre restent rares ou absentes. Comme en 2014, cela peut indiquer un recours préférentiel à des mécanismes extrajudiciaires, des niveaux élevés d'informalité économique ou l'absence de système permettant de suivre l'efficacité des mécanismes d'insolvabilité. Les économies MED pourraient donc renforcer leur suivi des dossiers d'insolvabilité et de faillite afin de mieux évaluer l'efficacité de leur cadre juridique et procédural.

Cette évaluation intermédiaire fait également état de réformes juridiques récentes dans plusieurs économies MED au cours des dernières années. Ces réformes pourraient s'accompagner de programmes de formation à l'appui des professionnels du secteur judiciaire et des professions connexes.

## Recommandations pour l'avenir

Les lois et règlementations commerciales doivent servir l'intérêt public sans imposer de fardeau excessif à l'entreprise privée. Autrement dit, elles doivent être efficaces et efficientes. La présente évaluation intermédiaire note que les économies MED ont intensifié leurs efforts pour améliorer leur environnement des affaires, y compris par le biais de l'AIR, mais pas encore par la mise en application du test PME.

Cette évaluation intermédiaire note également des efforts accrus pour faciliter les procédures de création d'entreprise, notamment grâce à l'introduction d'un numéro d'identification unique dans au moins quatre des huit économies MED et à la mise en place de l'enregistrement en ligne, à des degrés divers, dans quatre économies. Ceci est important car des procédures de lancement d'entreprise simples et peu coûteuses facilitent l'entreprenariat et l'expansion de l'économie formelle.

De plus, une faillite efficace conduit à une meilleure allocation des ressources et facilite la réorganisation ou la liquidation des entreprises. Dans ce domaine, les progrès sont beaucoup moins évidents et la présente évaluation intermédiaire constate que, comme en 2014, cela reste un problème à résoudre dans la plupart des économies MED et en particulier dans l'AP, en Jordanie, au Liban et au Maroc. En revanche, l'évaluation constate les réformes juridiques récentes en Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et en Tunisie.

Cette évaluation intermédiaire propose aux économies MED les actions supplémentaires suivantes :

- Des efforts beaucoup plus conséquents pourraient être faits en termes d'introduction de l'AIR *ex ante* et *ex post*, en particulier dans les économies MED qui n'ont pas encore établi de comité spécifique et de stratégie globale pour améliorer leur environnement des affaires (Algérie, Liban et AP). Un tel effort pourrait être intégré au programme des plateformes actives de dialogue public-privé qui existent dans l'ensemble de la région.
- Les gouvernements pourraient introduire le test PME, qui est toujours absent de la région MED.
- Des efforts louables ont également été déployés pour faciliter la création de nouvelles entreprises grâce à l'introduction de portails en ligne et de numéros d'identification uniques pour traiter avec les différents organismes concernés (dans tous les cas, sauf au Liban et dans l'AP). Ces efforts pourraient aller encore plus loin en renforçant le rôle des guichets uniques dans la facilitation de l'enregistrement des entreprises.
- Les économies qui ont réformé leur législation sur l'insolvabilité pourraient en faire davantage pour soutenir la phase de mise en œuvre, en particulier par le biais de programmes de formation destinés aux professionnels travaillant dans le secteur judiciaire et des professions connexes.

## Notes

[1] Voir OCDE (2012), Recommandation du Conseil concernant la politique et la gouvernance réglementaires, Éditions de l'OCDE, Paris ; et http://www.oecd.org/gov/regulatory-policy/35220214.pdf

[2] http://europa.eu/rapid/press-release_IP-08-1003_en.htm.

[3] La consultation sur les projets de loi est un principe clé de la Recommandation de l'OCDE sur la politique réglementaire et le gouvernement ouvert. Voir OCDE (2013), *La réforme de la réglementation dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord : mise en œuvre des principes de la politique réglementaire pour renforcer la croissance inclusive,* Revues de l'OCDE de la réforme de la réglementation, Éditions de l'OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264204553-en et http://www.oecd.org/gov/regulatory-policy/mena-2013-report.htm.

[4] Banque mondiale, *Doing Business* (2018), « Business Reforms en Egypt, Arab. Rep. », http://www.doingbusiness.org/Reforms/Overview/Economy/egypt.

## Bibliographie

OCDE (2015), *OECD Regulatory Policy Outlook 2015*, Éditions de l'OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264238770-en.

OCDE (2013), *La réforme de la réglementation dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord : mise en œuvre des principes de la politique réglemenaire pour renforcer la croissance inclusive,* Revues de l'OCDE de la réforme de la réglementation, Éditions de l'OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264204553-en.

OCDE (2012), *Recommandation du Conseil concernant la politique et la gouvernance réglementaires*, Éditions de l'OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264209022-en.

Banque mondiale (2018), *Doing Business 2018: Reforming to Create Jobs*. Banque mondiale, Washington, DC, http://www.doingbusiness.org/~/media/WBG/DoingBusiness/Documents/Annual-Reports/English/DB2018-Full-Report.pdf.

# Chapitre 3. Favoriser l'accès au financement

*L'accès au financement est un domaine dans lequel des progrès significatifs ont été réalisés dans la région MED au cours des dernières années. C'est notamment le cas du cadre juridique et réglementaire de l'accès au financement. Un certain nombre de bureaux de crédit et de registres d'actifs mobiliers sont ainsi entrés en fonction et des lois sur les transactions garanties ont été adoptées ou sont en passe de l'être.*

*Des progrès ont également été réalisés en termes d'expansion des sources de financement pour les PME et les entrepreneurs bien que, dans ce cas, il soit moins évident de voir en quoi cela a entraîné un financement accru et si les acteurs privés joueront un rôle plus important à l'avenir, en particulier les systèmes privés de garantie de crédit, les investissements providentiels et les dispositifs de capital-investissement.*

*Cette évaluation intermédiaire propose aux économies MED les actions suivantes :*

*1. Continuer de combler les asymétries d'information grâce à la création et à l'expansion de registres de crédit et, plus particulièrement, de bureaux de crédit. Les bureaux de crédit sont particulièrement utiles puisqu'ils sont gérés par des acteurs privés et qu'ils s'appuient sur des sources d'information plus diversifiées que les registres de crédit (services publics, crédit à la consommation, institutions de microfinance, etc.).*

*2. Accroître les efforts faits dans le domaine de la création de registres de biens mobiliers. Ceci est important pour les entrepreneurs et les PME qui n'ont pas de biens immobiliers à donner en garantie, et ces registres sont particulièrement pertinents pour les entreprises potentiellement innovantes qui peuvent s'appuyer sur des actifs incorporels, tels que des marques, des brevets et de la propriété intellectuelle.*

*3. Continuer à accroître la diversité et la portée des différentes sources de financement (crédit, capitaux et instruments hybrides) et inclure des stratégies pour le développement de marchés compétitifs dans ce domaine afin que l'État puisse en dernière analyse se désengager au profit des acteurs privés.*

*4. Améliorer le suivi et l'évaluation de l'impact des réformes sur l'accès au financement. L'adhésion au Tableau de bord de l'OCDE sur le financement des PME et des entrepreneurs, qui contribue à combler le déficit de connaissances sur les tendances et les conditions de financement des PME, constituerait un pas important dans cette direction.*

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies israéliennes en Cisjordanie au regard du droit international.

L'accès au financement est l'un des piliers essentiels de la politique de soutien aux PME et à l'entreprenariat. En facilitant le financement extérieur, les gouvernements peuvent aider les entreprises à répondre à leurs besoins en capitaux, gérer leurs cycles de trésorerie, accroître la capacité de leur entreprise et répondre à de nombreuses autres nécessités.

Comme dans d'autres régions du monde, les PME des économies MED rencontrent des obstacles plus importants que les grandes entreprises pour trouver des sources de financement externe. Certains de ces obstacles sont liés à des problèmes structurels concernant les capacités gestionnaires des PME, tels que l'imprécision de la planification des activités commerciales, l'inadéquation des pratiques comptables, le faible niveau de l'éducation financière et une intégration limitée dans l'économie formelle. D'autres obstacles proviennent des asymétries d'information entre les fournisseurs de crédit et les PME, des risques moraux et des coûts de transaction élevés. La déficience des cadres réglementaires et juridiques, le sous-développement des systèmes financiers et bancaires et les chocs financiers limitent aussi l'offre de crédit.

Dans les économies MED, les prêts bancaires, principale source de financement formel, sont limités par la qualité relativement médiocre de l'environnement juridique et réglementaire, le manque de profondeur des marchés financiers et le manque de concurrence entre les institutions bancaires et financières. De plus, les autres sources de financement, telles que le crédit-bail, l'affacturage, le financement mezzanine ou l'apport de capitaux propres, restent sous-développées.

Faciliter l'accès au financement pour les PME nécessite une approche globale et multidimensionnelle, combinant les efforts des autorités publiques, des institutions financières locales et internationales, des banques et des entreprises privées. Ne pas s'attaquer aux problèmes sous-jacents derrière l'inefficacité du marché financier a un impact sur les capacités de croissance du tissu des PME et ralentit la création de nouvelles entreprises, ainsi que la survie et l'expansion des entreprises existantes.

Le tableau 3.1 résume les informations contenues dans ce chapitre, lesquelles, dans l'ensemble, révèlent des évolutions très positives en ce qui concerne l'accès au financement dans l'ensemble des économies MED.

**Tableau 3.1. Vue d'ensemble des mesures prises pour faciliter l'accès au financement**

| | Systèmes d'information sur le crédit (registres de crédit et bureau de crédit) | Registres de biens mobiliers | Autres mesures pour améliorer l'accès au crédit | Réformes pour faciliter l'accès aux capitaux boursiers et autres sources de financement |
|---|---|---|---|---|
| Algérie | Expansion relative du registre de crédit et pas encore de bureau de crédit | Pas de registre de biens mobiliers | Non | Un Fonds d'investissement des Wilayas (gouvernorat) est toujours opérationnel |
| Égypte | Registre de crédit et fonction de bureau de crédit. | Nouvelle initiative pour la création d'un registre des biens mobiliers, s'appuyant sur la Loi de 2015 sur les sûretés mobilières | Injection de fonds par la Banque centrale | Efforts menés pour établir des capitaux de risque pour les sociétés nouvellement créées et pour les PME en difficultés mais viables. |
| Israël | Registre de crédit et deux bureaux de crédit | Registre de biens mobiliers opérationnel | Création d'un comité pour renforcer la concurrence dans le secteur bancaire | Plusieurs réformes visant à faciliter les introductions en bourse, les prêts P2P et la création de deux nouveaux fonds d'actions pour les entreprises de taille moyenne |
| Jordanie | Registre de crédit et nouveau bureau de crédit | Registre récemment créé mais pas encore pleinement fonctionnel | Expansion des garanties des crédits par le JLGC | Quelques réformes en cours mais en attendant l'approbation de la Loi sur les sociétés |
| Liban | Registre de crédit mais pas de bureau de crédit | Pas de registre des biens mobiliers | Injection de fonds par la Banque centrale | Plusieurs nouvelles initiatives mettant l'accent sur les start-ups et les entreprises innovantes |
| Maroc | Expansion des services du bureau de crédit et ouverture d'un nouveau bureau de crédit | Projet de réforme de la loi sur les biens mobiliers | Plusieurs mesures prises par les banques et le gouvernement | Pas d'élément |
| AP | Registre de crédit pleinement opérationnel mais pas de bureau de crédit | Registre des biens mobiliers opérationnel | Introduction d'une Loi sur les transactions sécurisées | Nouveaux fonds de capital-risque, bien qu'il n'y ait pas de cadre juridique formel |
| Tunisie | Nouveau registre de crédit pour la microfinance. Création prévue d'un bureau de crédit | Réforme en cours du registre des biens mobiliers | Instruction administrative pour élaborer un dispositif de notation des crédits | Code sur les placements collectifs en attente d'approbation |

## La plupart des économies MED ont mené des initiatives importantes au cours de ces dernières années pour améliorer le cadre juridique et réglementaire de l'accès au financement.

Le cadre juridique et réglementaire de l'accès au financement joue un rôle crucial en encourageant les prêteurs et les investisseurs à fournir le capital dont les PME et les entrepreneurs ont besoin pour démarrer, poursuivre et développer leurs activités. Cela implique 1) le développement de systèmes *adéquats* pour faciliter la circulation de l'information entre les prêteurs et les emprunteurs et pour permettre la mise en gage de garanties autres que des actifs immobiliers tels que les bâtiments et les terrains ; et 2) l'existence et l'application de *lois* qui établissent entre autres les droits et les obligations des prêteurs et des emprunteurs, ainsi que ceux des investisseurs et des sociétés émettrices.

Les de systèmes d'information sur le crédit aident à lutter contre les asymétries d'information qui sont particulièrement marquées et pertinentes pour les PME et les entrepreneurs. Ces systèmes d'information sur le crédit peuvent être divisés en deux grandes catégories :

- • Les registres des crédits qui sont détenus par les banques centrales et dont la fonction principale est de surveiller la santé du système financier, mais qui peuvent également être utiles pour fournir des informations sur les prêts et les emprunteurs individuels, y compris les ménages, les particuliers et les entreprises.
- • Les bureaux de crédit, qui sont gérés par des entreprises privées et qui peuvent fournir des informations détaillées sur les prêts et les emprunteurs (également les ménages, les particuliers et les entreprises). Les bureaux de crédit peuvent obtenir leurs informations auprès de diverses sources, y compris les banques, les institutions de micro-crédit, les sociétés de crédit à la consommation, les services publics et les fournisseurs de services publics (électricité, gaz), parmi beaucoup d'autres. Les bureaux de crédit peuvent également offrir des services supplémentaires en fonction des informations qu'ils possèdent, telles que des cotes ou des notations de crédit.

L'utilisation d'actifs mobiliers comme garantie peut être particulièrement importante pour les personnes et les entreprises sans biens immobiliers, tels que les jeunes, les femmes, ou les entreprises innovantes et les PME basées sur des activités intangibles. Les biens mobiliers peuvent être des brevets, des marques de commerce, des marchandises, des comptes débiteurs, etc. Les registres d'actifs mobiliers permettent aux entreprises et aux entrepreneurs d'élargir la diversité des garanties pouvant être données pour des prêts. Il est également nécessaire de disposer d'une législation adéquate en matière de transactions sécurisées qui permette l'utilisation de ce type d'actifs comme garantie tout en offrant suffisamment de garanties et de clarté.

Enfin, il est également nécessaire d'avoir un cadre réglementaire pour les investisseurs providentiels et le capital-risque, le financement participatif, le leasing et autres afin que ces marchés puissent se développer.

### *Progrès réalisés depuis 2014*

La présente évaluation intermédiaire a constaté des évolutions très positives dans ce domaine, notamment en termes de création ou d'expansion de bureaux de crédit et de registres de biens mobiliers. Cependant, à l'exception de l'AP et d'Israël, les économies MED n'obtiennent toujours pas de bons résultats sur les indicateurs Obtention de prêts de *Doing Business* (voir tableau 3.2).

**Tableau 3.2. Indicateurs *Doing Business* sur l'Obtention de prêts**

| Economie | Obtention de prêts DTF[1] | Indice sur la force des droits juridiques (0-12) | Indice sur l'étendue de l'information sur le crédit (0-8) | Obtention de prêts classement | Couverture du registre de crédit (% adultes) | Couverture du bureau de crédit (% adultes) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Algérie | 10 | 2 | 0 | 177 | 2,9 | 0 |
| Égypte | 50 | 2 | 8 | 90 | 7,8 | 25,3 |
| Israël | 65 | 6 | 7 | 55 | 0 | 71,4 |
| Jordanie | 25 | 0 | 5 | 159 | 2,2 | 15,3 |
| Liban | 40 | 2 | 6 | 122 | 22,9 | 0 |
| Maroc | 45 | 2 | 7 | 105 | 0 | 25 |
| Tunisie | 45 | 3 | 6 | 105 | 26,9 | 0 |
| AP | 80 | 8 | 8 | 20 | 19 | 0 |
| OCDE | 63,03 | 6 | 6,6 | 62 | 18,3 | 63,7 |

1. DTF : la distance d'une économie à la frontière est reflétée sur une échelle de 0 à 100, où 0 représente la performance la plus basse et 100 représente la frontière. La distance jusqu'au score frontière aide à évaluer le niveau absolu de performance réglementaire au fil du temps. Elle mesure la distance de chaque économie à la « frontière », laquelle représente la meilleure performance observée pour chacun des indicateurs dans toutes les économies de l'échantillon Doing Business depuis 2005.
Source : Banque mondiale (2018), Doing Business.

L'AP a considérablement amélioré son cadre réglementaire pour l'accès au crédit en entreprenant des réformes majeures telles que l'approbation d'une nouvelle loi sur les opérations garanties, la création d'un registre de garanties en ligne et l'amélioration de son registre de crédit. La Jordanie a également apporté des améliorations grâce à la création de son premier bureau de crédit :

- L'**AP** continue d'être beaucoup plus performante que la moyenne régionale dans ce domaine. L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 avait constaté que l'Autorité monétaire palestinienne (PMA) avait établi l'un des registres de crédit les plus efficaces de la région, impliquant toutes les banques et autres institutions financières, telles que les institutions de microfinance. Bien qu'aucun bureau de crédit n'ait été créé au cours des dernières années, la couverture et les services du registre de crédit se sont étendus. Selon *Doing Business*, le registre de crédit a commencé à distribuer des données de crédit obtenues auprès de détaillants et d'entreprises de services publics (électricité, gaz) et à fournir des rapports plus complets grâce à cette quantité d'informations accrue.

Des progrès importants ont également été réalisés grâce à l'introduction en juin 2017 d'un registre de garanties en ligne pour les biens mobiliers, qui est hébergé par le ministère de l'Économie. Selon *Doing Business*, le registre des garanties est opérationnel, unifié géographiquement, interrogeable grâce à l'identifiant unique du débiteur, moderne et fondé sur la notification. En outre, une Loi sur les transactions sécurisées a été publiée fin 2016. Selon *Doing Business*, la nouvelle loi met en œuvre un système de transactions sécurisées fonctionnel en permettant une description générale des différentes catégories d'actifs et une description générale des dettes et des obligations. La nouvelle loi accorde la priorité aux créanciers garantis en dehors des procédures d'insolvabilité et permet les réalisations extrajudiciaires, ce qui permet indirectement de pallier certaines défaillances du système de la faillite.

- En **Jordanie**, l'une des principales avancées a été la création du premier bureau de crédit en décembre 2015. Le nouveau bureau de crédit vise à centraliser et à

regrouper les informations sur les particuliers et les entreprises fournies par les institutions financières, les institutions de microfinance, les compagnies d'assurance et, le cas échéant, les agences publiques, comme la JEDCO. La Jordanie a également créé un registre collatéral des biens mobiliers. Après mis l'accent sur l'accent sur les contrats de location au cours de sa première phase, ce registre est maintenant en voie de devenir un registre de garantie à part entière.

En ce qui concerne les lois et réglementations pour le capital-risque et le capital-investissement, un projet de loi a été élaboré mais mis de côté par le gouvernement. Pour le remplacer, une nouvelle loi sur les sociétés, qui contient des dispositions sur le capital-risque, a été approuvée par le gouvernement mais doit encore être promulguée par le parlement.

En Égypte, au Maroc et en Tunisie, des réformes sont en cours sur les plans institutionnel et réglementaire :

- L'**Égypte** avait déjà en 2014 une bonne performance dans ce domaine avec l'existence d'un registre de crédit et d'un bureau de crédit. Le bureau de crédit, *I-Score*, publie des rapports sur les crédits sur la base des données fournies par les banques et par le registre de crédit de la Banque centrale. *I-Score* a augmenté la couverture de la population adulte depuis la dernière évaluation de 19,6 % à 25,3 % et a introduit un système de notation de crédit. En outre, en septembre 2017, l'autorité de surveillance financière (EFSA) a attribué à *i-Score* le contrat pour la création d'un registre des biens mobiliers.
- Le **Maroc** a pris plusieurs mesures pour améliorer l'accès à l'information et la transparence du crédit. En 2016, le bureau de crédit a étendu la gamme de ses services pour inclure l'octroi de notes de crédit et le suivi des portefeuilles et des systèmes d'alerte. L'ouverture du marché des bureaux de crédit privés en 2016 a ouvert la voie à l'ouverture d'un deuxième bureau. Il est également prévu d'élargir les sources d'information qui peuvent être intégrées dans les bureaux de crédit pour inclure les services publics et autres fournisseurs de services.

En ce qui concerne le système d'enregistrement des biens mobiliers, domaine dans lequel Maroc est en retard par rapport au reste de la région, il existe un projet de réforme de la loi sur les biens mobiliers. La proposition est le fruit d'un certain nombre de consultations menées depuis 2015 et est présentée en priorité par le CNEA, avec la réforme du Livre V du Code de Commerce (sur la faillite). Plus précisément, la proposition vise à élargir la gamme de biens qui peuvent être mis en gage lors de l'accès au crédit.

- En **Tunisie**, le registre de crédit a amélioré ses services en mettant les données rétrospectives à disposition des particuliers, alors que son usage était auparavant limité aux entreprises. En outre, un registre de crédit pour la microfinance (CRM) a également été créé en 2016 pour faciliter les évaluations de crédit. Et une nouvelle loi sur les bureaux de crédit (privés) a été élaborée par le gouvernement et présentée à l'Assemblée nationale. La loi vise à établir un cadre légal pour autoriser le partage d'informations négatives et positives sur le crédit ; établir les droits et les obligations de toutes les parties concernées (bureau de crédit, utilisateurs, consommateurs, etc.) ; et protéger le droit des utilisateurs et des entreprises à la confidentialité de leurs informations. L'approbation de la loi devrait ouvrir la voie à la création du premier bureau de crédit (privé) en Tunisie.

De plus, une réforme du registre des biens mobiliers est en cours afin d'élargir la gamme d'actifs pouvant être donnés en garantie, de permettre les sûretés sans dépossession sur les

biens et les droits mobiliers, et d'établir un registre général des biens mobiliers. Enfin, un projet de code régissant les organismes de placement collectif a été élaboré pour améliorer le cadre réglementaire du capital-risque et promouvoir ces sources de financement. Ce projet de code est actuellement examiné par le Parlement.

Moins de progrès ont été réalisés dans les autres économies MED, même si les situations varient, depuis l'Algérie, qui n'a pas les institutions d'information de crédit de base et qui n'a pas de cadre réglementaire pour les transactions sécurisées, jusqu'à Israël, qui avait déjà un système bien développé :

- L'**Algérie** a réalisé des progrès limités par rapport au reste de la région. La principale avancée a été la modernisation, en septembre 2015, de son registre de crédit (Centrale de risques) pour y inclure des informations sur les ménages et le crédit à la consommation. L'Algérie continue d'afficher la plus faible performance sur les indicateurs Obtention de prêts de *Doing Business*.
- **Israël** continue, de son côté, d'avoir un registre de crédit opérationnel, deux bureaux de crédit et un registre des biens mobiliers. Les autorités travaillent à renforcer la concurrence bancaire, considérée comme l'un des principaux obstacles à l'accès au financement pour les entreprises et les ménages. D'autres réformes visent également à favoriser l'accès des PME à des sources alternatives de financement. Par exemple, en octobre 2016, la Bourse de Tel-Aviv a assoupli ses exigences d'admission à la cote afin de faciliter l'offre publique initiale d'entreprises à forte intensité R&D et, partant, leur accès au capital à leurs débuts. Israël encourage également l'accès au financement par *crowdfunding* et *peer-to-peer* (P2P) en autorisant ces transactions lorsqu'elles s'élèvent à 1 million d'ILS (environ 233 000 EUR) ou moins. Les prêts au-dessus de ce seuil sont supervisés par l'Autorité israélienne des valeurs mobilières.
- Le **Liban** est en passe de décentraliser et d'accélérer la fourniture d'informations de son registre de crédit en permettant aux personnes physiques et morales de demander un rapport d'information de crédit à partir de n'importe quelle succursale de la Banque centrale et plus seulement depuis son siège social. Un projet en cours vise à élaborer une loi sur les opérations sécurisées, qui serait ensuite suivie par la création d'un registre des garanties.

### *Pour aller plus loin*

L'amélioration de l'environnement juridique et réglementaire pour l'accès au financement est l'un des domaines politiques mesurés dans cette évaluation intermédiaire dans lequel de bons progrès ont été réalisés au niveau régional. Ceci est très positif et souligne la priorité que les économies MED accordent à cette question vitale. Cela traduit également un bon potentiel d'apprentissage par les pairs puisque les gouvernements qui ont déjà mené à bien certaines réformes pourraient partager leurs leçons avec d'autres.

L'Algérie et le Liban, économies relativement moins performantes dans ce domaine, pourraient redoubler d'efforts pour améliorer la disponibilité de l'information sur le crédit et créer un registre des biens mobiliers. Malgré les réformes récentes, *Doing Business* indique également que la Jordanie, le Maroc et l'Égypte ont encore beaucoup à faire pour améliorer leur performance sur les indicateurs Obtention de prêts (Tableau 3.2).

**De nombreuses initiatives visant à accroître les sources de financement ont été introduites ; l'État continue toutefois d'être le principal acteur, en particulier en termes de dispositifs de garantie de crédit mais également en matière d'investissement en capital.**

Les entreprises ont des besoins et des contraintes de financement qui varient en fonction d'un grand nombre de facteurs, tels que le profil de l'entrepreneur (âge, sexe, expérience, etc.), les actifs disponibles pour l'entreprise (immobilier, machinerie, brevets, actifs incorporels, etc.), l'étape du cycle de vie de l'entreprise (démarrage, expansion, consolidation, maturité, etc.), ou encore le risque et la rentabilité potentielle de l'entreprise (entreprises traditionnelles, entreprises très innovantes, entreprises à vocation internationale, etc.). Cette diversité signifie que pour qu'un secteur privé dynamique puisse prospérer, une économie doit encourager le développement d'un large éventail de sources de financement, y compris celles résumées dans le tableau 3.3.

**Tableau 3.3. Sources extérieures de financement pour les PME**

| | Emprunts | | | Instruments hybrides | Instruments de capitaux |
|---|---|---|---|---|---|
| | Emprunts traditionnels | Financement basé sur les actifs | Emprunts alternatifs | | |
| Produits | Prêts bancaires<br>Lignes de crédit<br>Cartes de crédit | Affacturage<br>Location<br>Bons de commande<br>Crédits-stockage | Obligations de société<br>Dette titrisée<br>Placements privés<br>Crowdfunding (emprunt) | Financement mezzanine<br>Prêts/titres subordonnés<br>Obligations convertibles | Capitaux privés (capital-risque, Business angels)<br>Plateformes spécialisées pour l'inscription en bourse des PME<br>Crowdfunding (levée participative de capitaux) |
| Profil risque/retour | Faible | Faible | Faible | Moyen | Elevé |
| Caractéristiques | Financement des opérations habituelles, entreprises stables ayant accès à des garanties | Termes plus rapides et plus flexibles ; affacturage utilisé pour financement commercial | Ne dilue pas la propriété de la société | Tournant dans le cycle de vie de l'entreprise | Investissement d'entreprise à long terme |

Source : OCDE (2017).

### *Progrès réalisés depuis 2014*

Un grand nombre d'initiatives publiques et privées visant à favoriser l'accès au financement ont été lancées ces dernières années dans la région. Cependant, il n'y a presque aucune donnée permettant d'évaluer l'impact de ces initiatives, ce qui suggère que les économies MED devraient allouer plus de ressources au suivi de l'efficacité de leurs politiques. On ne sait pas non plus si l'introduction ou l'expansion des sources de financement correspond à une approche stratégique dans ce domaine ou si les mesures sont sans lien entre elles.

- En **Algérie**, le marché des produits financiers continue d'être dominé par des institutions publiques, notamment deux organismes de garantie de crédit (FGAR - Fonds de garantie des crédits aux PME et la Caisse de garantie pour les crédits d'investissement CGGI) et le Fonds d'investissement des Wilayas (gouvernorats) qui fournit du capital-risque (jusqu'à 49 % des capitaux propres) pour la création

d'entreprises nouvelles, le capital de croissance et la restructuration des entreprises afin d'assurer la survie des entreprises et les emplois qu'elles soutiennent.

- L'**Égypte** a engagé un grand nombre d'initiatives pour faciliter les prêts aux PME, notamment en injectant de l'argent dans le système bancaire (par le biais de l'initiative de prêt aux MPME de la Banque centrale égyptienne) et en obligeant les banques publiques à consacrer au moins 20 % de leurs prêts aux PME. Les autorités ont également créé un fonds de capital-risque financé par l'État pour investir dans des PME en difficulté.
- En **Israël**, le marché des systèmes de garantie de crédit est dominé par un acteur étatique : le Fonds pour les petites et moyennes entreprises (*Small and Medium Businesses Fund*, SMBF), qui est soutenu par l'agence des PME et le ministère des Finances et géré par deux entreprises privées. Les autorités suivent bien la performance de ce fonds, qui a des taux de rejet élevés afin de maintenir des frais bas et d'assurer sa pérennité. En ce qui concerne les investissements en actions, deux nouveaux fonds ont été créés par l'État mais sont gérés par des entreprises privées et visent à encourager les investissements dans des entreprises à fort potentiel. Cela ajoute à un marché du capital de risque déjà dynamique.
- En **Jordanie**, le marché des garanties de crédit continue d'être dominé par la société Jordan Loan Guarantee Corporation (JLGC), financée par l'État, qui a créé deux fonds spéciaux en 2016 pour fournir des garanties aux start-ups. La JLGC est un organisme bien établi produisant des rapports réguliers sur ses activités. Parmi les autres développements concernant l'accès au financement, on peut citer le fonctionnement continu du Fonds de développement du Gouvernorat (*Governorate Development Fund*, ou GDF) qui a soutenu 96 projets entre 2012 et 2018. Toutefois, le personnel du GDF a été réduit en raison de contraintes budgétaires. En outre, la JLGC a fait des efforts pour mettre en place un fonds de capital-risque précoce mais en raison de problèmes de financement, il n'est toutefois pas encore opérationnel.
- La Banque centrale du **Liban** a incité les banques à financer des entreprises de différents secteurs et à leur accorder des prêts à des taux d'intérêt très bas (1 % de la Banque du Liban [BDL] aux banques et jusqu'à 3 % des banques aux entreprises). Cette mesure a été lancée comme plan de relance d'un montant de 1,47 milliard USD en 2013 et a été renouvelée pour la quatrième année consécutive, avec une moyenne de 1 milliard USD par an. Kafalat, à l'origine un système de garantie des prêts et maintenant l'une des initiatives les plus réussies dans la région et au-delà, a développé le programme iSME pour fournir des subventions de développement conceptuel (jusqu'à 15 000 USD) pour des projets innovants et des co-investissements (entre 100 000 et 1,2 million USD), fournis conjointement avec d'autres investissements en capital par des fonds de capital-risque, des sociétés de portefeuille, des groupes d'investisseurs providentiels et des banques d'investissement. Et ce ne sont là que quelques exemples dans une longue liste d'initiatives.
- En 2016, l'activité totale de la Caisse centrale de garantie (CCG) du **Maroc**, tant pour les entreprises que pour les particuliers, s'est élevée à 21 milliards de dirhams de crédits mobilisés (environ 1,9 milliard d'euros), en hausse de 23 % par rapport à 2015. De plus, la CCG a créé un Fonds de garantie dédié aux PME, « Mouwakaba ». Dans l'ensemble, le système de garantie de crédit au Maroc

semble fonctionner correctement puisque près de 52 % des entreprises interrogées dans les Enquêtes auprès des entreprises disent avoir un prêt bancaire ou une ligne de crédit (contre 28,6 % dans le reste de la région MENA) et près de 35 % utilisent les banques pour financer leurs investissements (contre 25,9 % dans la région MENA). Cependant, on ne constate pas de progrès en ce qui concerne les marchés boursiers.

- L'**AP** a vu son marché de garanties de crédit se développer ces dernières années. Le Fonds de garantie de crédit euro-palestinien (EPCGF) et la Caisse de garantie des crédits qui étaient déjà opérationnels en 2014 continuent de fonctionner. Deux nouveaux dispositifs ont fait leur entrée sur le marché : le mécanisme de garantie SIDA, lancé en 2015 et géré par la Caisse de garantie des crédits ; et l'Initiative pour les investissements au Proche-Orient (*Middle East Investment Initiative*, ou MEII), axée sur les PME et les prêts au logement. De nouveaux fonds de capital-risque ont également été créés depuis 2014. Toutefois, il n'existe pas de données sur la portée et l'efficacité de ces mesures.
- En **Tunisie**, les principaux acteurs facilitant l'accès au crédit restent les institutions publiques, notamment la Banque de financement des PME (BFPME) pour le crédit, la Société tunisienne de garantie (SOTUGAR) pour les garanties de crédit et la Banque tunisienne de solidarité (BTS) pour le microcrédit. Les autorités tunisiennes élaborent actuellement également un nouveau programme, « Investir PME », qui vise à faciliter l'introduction des PME sur les marchés alternatifs à travers le marché boursier. Le coût de l'accès à ce marché étant normalement élevé pour les PME, le nouveau programme s'attachera à réduire les barrières à l'entrée et à aider les PME à diversifier leurs sources de financement.

### *Pour aller plus loin*

L'État continue dans l'ensemble d'être la principale source ou au moins le facilitateur de l'accès au financement pour les PME par le biais de systèmes de garantie de crédit parrainés par l'État et, dans de nombreux cas, de fonds de capital-risque. Dans la plupart des cas, il y a peu d'éléments permettant de savoir en quoi cet activisme d'État a permis un meilleur accès au financement pour les PME et si des mesures ont été prises pour favoriser, en dernière analyse, une plus grande participation du secteur privé dans le financement des différentes catégories de PME et d'entrepreneurs.

Lorsque l'État crée des dispositifs pour l'investissement en capital des PME (comme c'est le cas en Algérie, Égypte, Israël et Jordanie), on ne sait pas toujours clairement comment cela conduira à l'avenir au développement d'un marché plus dynamique de capital-risque et de *business angels*. Compte tenu du fait que les gouvernements ne constituent de bons investisseurs de capital-risque que sous certaines conditions (OCDE, 2018), les gouvernements devraient soigneusement évaluer l'impact de leurs activités dans ce domaine.

Les réformes importantes présentées dans la section sur le cadre légal et réglementaire de l'accès au financement devraient finir par amener à une plus grande participation des acteurs privés sur ce marché. Mais ceci n'est pas encore explicitement ou clairement décrit dans les preuves obtenues et dans les discussions tenues pour cette évaluation intermédiaire.

## Recommandations pour l'avenir

Dans l'ensemble, l'accès au financement est un domaine dans lequel des progrès significatifs ont été accomplis - dans la région MED au cours des dernières années. C'est notamment le cas du cadre juridique et réglementaire de l'accès au financement, où un certain nombre de bureaux de crédit et de registres d'actifs mobiliers sont entrés en fonction, et où des lois sur les transactions garanties ont été adoptées ou sont en voie de l'être.

Des progrès ont également été réalisés en termes d'expansion des sources de financement pour les PME et les entrepreneurs bien qu'il soit, dans ce cas, moins évident de voir en quoi cela a entraîné une augmentation du financement et si les acteurs privés – à savoir les systèmes de garantie de crédit privés, les investissements de *business angels* et les dispositifs de capital-investissement – auront un rôle plus important à l'avenir.

Cette évaluation intermédiaire propose aux économies MED de mener les actions supplémentaires suivantes :

- Continuer de combler les asymétries d'information grâce à la création et à l'expansion des registres de crédit et, plus particulièrement, des bureaux de crédit. Les bureaux de crédit sont particulièrement utiles puisqu'ils sont gérés par des acteurs privés et qu'ils s'appuient sur des sources d'information plus diverses que les registres de crédit (services publics, crédit à la consommation, institutions de microfinance, etc.). Cependant, le cas de l'AP montre que les registres peuvent également être des outils efficaces pour faciliter la circulation de l'information sur les créanciers.
- Accroître les efforts en vue de la création de registres de biens mobiliers (en particulier pour l'Algérie et le Liban qui n'ont pas d'initiative en cours dans ce domaine). Ceci est particulièrement important pour les entrepreneurs et les PME qui n'ont pas de biens immobiliers à donner en garantie ; et c'est particulièrement pertinent pour les entreprises potentiellement innovantes qui peuvent s'appuyer sur des actifs incorporels tels que des marques, des brevets ou de la propriété intellectuelle.
- Continuer à élargir la diversité et la portée des différentes sources de financement (crédit, actions et instruments hybrides) et inclure des stratégies pour le développement de marchés compétitifs dans ce domaine afin que l'État puisse se retirer et laisser la place aux acteurs privés.
- Améliorer le suivi et l'évaluation de l'impact des réformes sur l'accès au financement. L'adhésion au Tableau de bord de l'OCDE sur le financement des PME et des entrepreneurs, qui contribue à combler le manque de connaissances sur les tendances et les conditions du financement des PME, constituerait un pas important dans cette direction.

## Bibliographie

OCDE (2018), « Are governments good venture capitalists? New cross-country evidence from micro-data », document de travail.

OCDE (2017), *Nouvelles approches du financement des PME et de l'entrepreneuriat : élargir la gamme des instruments*, Éditions de l'OCDE, Paris, http://www.oecd.org/publications/new-approaches-to-sme-and-entrepreneurship-financing-9789264240957-en.htm

Banque mondiale (2018), *Doing Business 2018 : Réformer pour créer des emplois*, Banque mondiale, Washington, DC, http://www.doingbusiness.org/~/media/WBG/DoingBusiness/Documents/Annual-Reports/English/DB2018-Full-Report.pdf.

# Chapitre 4. Soutenir les start-ups et la croissance des PME

*Ce chapitre se concentre sur trois facteurs spécifiques susceptibles d'être des moteurs importants du développement du secteur privé dans les économies MED : la disponibilité et l'accessibilité des services d'appui aux entreprises, la facilité d'accès aux marchés publics pour les PME et les mesures d'internationalisation des PME, notamment par les exportations.*

*Dans l'ensemble, cette évaluation intermédiaire a constaté l'existence d'un grand nombre de programmes et d'initiatives, mais très peu de preuves de leurs résultats. Cela pourrait suggérer 1) que ces initiatives en sont restées au stade des déclarations d'intention sans stratégies claires pour que les PME en bénéficient ; 2) que les efforts pour relier les actions et les résultats n'ont pas été suffisants et qu'il n'y a pas de données disponibles sur le degré auquel les PME ont bénéficié des nombreuses initiatives menées dans ces trois domaines ; ou 3) un mélange des deux.*

*Cette évaluation intermédiaire propose aux économies MED les actions suivantes :*

*1. Consolider et diffuser des informations complètes sur les programmes de soutien aux PME et à l'entreprenariat fournis par différentes institutions (agences gouvernementales, prestataires du secteur privé, bailleurs de fonds, etc.).*

*2. Publier les résultats de ces inventaires et les rendre facilement accessibles à leurs bénéficiaires par des moyens simples comme des brochures, et par des mécanismes complets tels que les observatoires des PME.*

*3. Mettre en œuvre des systèmes de passation électronique des marchés publics et suivre dans quelle mesure les mesures spécifiques adoptées ont réellement profité aux PME (par exemple, en matière de division des appels d'offres, assouplissement des conditions d'achat, versement d'acomptes, etc.). Les observatoires de la passation des marchés publics pourraient être un outil utile pour évaluer l'efficacité de ces mesures. Ils pourraient être reliés aux observatoires des PME.*

*4. Mieux relier les stratégies de promotion des exportations aux mesures concrètes permettant aux PME de tirer parti de ces stratégies, et mieux suivre si les exportations ou le commerce en général (exportations et importations) augmentent effectivement et dans quelle mesure ces résultats profitent aux PME (accès à des intrants de meilleure qualité, meilleur accès aux marchés, etc.).*

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies israéliennes en Cisjordanie au regard du droit international.

Malgré les différences de définitions appliquées dans les différentes économies, les PME constituent l'écrasante majorité des entreprises, représentent des parts importantes de l'emploi total et contribuent, à des degrés divers, à la valeur ajoutée totale et au commerce. Cependant, pour saisir pleinement le rôle des PME comme moteurs de la richesse et de la création d'emplois, il est nécessaire d'avoir une perspective dynamique : ce qui importe le plus pour le dynamisme économique n'est pas le nombre et la taille des entreprises mais le taux de création, de survie, de croissance et de sortie, autrement dit *la performance entrepreneuriale des économies* (OCDE, 2013).

Certes, la performance entrepreneuriale d'une économie dépend d'une myriade de facteurs, allant de la stabilité macroéconomique à la qualité du système éducatif en passant par le cadre de la concurrence. Ce chapitre se concentre sur trois facteurs très spécifiques qui peuvent constituer des moteurs importants du développement du secteur privé dans le contexte des économies MED, qui se caractérisent par leur faible niveau de création d'entreprises formelles et la prédominance de l'État dans l'économie : 1) la disponibilité et l'accessibilité des services d'appui aux entreprises (SAE), 2) la facilité d'accès des PME aux marchés publics et 3) les mesures visant à promouvoir l'internationalisation des PME, notamment à travers les exportations.

Cette évaluation intermédiaire constate qu'un certain nombre de mesures et d'initiatives ont été adoptées dans les trois thèmes analysés dans ce chapitre (voir Tableau 4.1). Cependant, bien qu'il existe désormais plusieurs fournisseurs de services d'appui aux entreprises (SAE), l'information sur l'offre offerte aux PME reste trop limitée. De même, bien que les gouvernements aient déployé de nombreux efforts pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics, les données concrètes sur les résultats sont rares. Enfin, malgré les initiatives en cours pour faciliter les exportations et l'accès à de nouveaux marchés, les résultats pour la création et la croissance des PME restent flous.

**Tableau 4.1. Vue d'ensemble des mesures pour soutenir les start-ups et la croissance des PME**

| | Diversité et accès aux services d'appui aux entreprises | Accès des PME aux marchés publics et passation électronique des marchés publics | | | Internationalisation des PME |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Quota de PME | Passation électronique | Autre | |
| Algérie | Faible diversité relative de SAE. Surtout des initiatives du gouvernement | √ | X | Possibilité de sous-traitance | Une stratégie nationale sur les exportations est en cours d'élaboration mais le lien avec les PME n'est pas clair. |
| Égypte | Surtout des SAE fournis avec le soutien des bailleurs et du gouvernement | √ | En cours | Obligation de garantie réduite<br>Nouvelle loi sur la passation des marchés publics 2016 | Plusieurs stratégies d'internationalisation qui incluent des éléments pour les PME |
| Israël | SAE avec financement public et fourniture par acteurs privés par le biais des Centres MAOF | X | En cours | Loi sur la passation des marchés publics amendée en 2016 | Plusieurs nouvelles mesures, notamment l'initiative Smart Money |
| Jordanie | Grande diversité de services. L'Observatoire des PME vise à faciliter l'accès à l'information sur les SAE. | X | En cours | Nouvelles réglementations sur la passation des marchés publics | Des efforts en cours, notamment l'assouplissement des règles d'origine pour le marché UE mais cela n'a eu pour l'instant que peu de résultats. |
| Liban | Grande diversité de services. Nouveaux projets visant à renforcer les fournisseurs de SAE et l'accès à l'information. Le ministère de l'Économie a préparé un manuel pour diffuser l'information sur les SAE disponibles. | X | X | Informations publiées en ligne | Plusieurs nouvelles mesures mais pas encore de progrès concret. Une stratégie sur les exportations industrielles sera élaborée |
| Maroc | Diversité des SAE, y compris avec financement public et fourniture par acteurs privés. Introduction du statut de l'Auto-entrepreneur | √ | √ | Procédures simplifiées<br>Niveau de qualification proportionné | Importants progrès, y compris par la numérisation des procédures commerciales |
| AP | Plusieurs SAE fournis par le secteur privé ; division PME au sein du ministère de l'Économie nationale fournit des informations. | X | X | Nouvelle loi sur la passation des marchés publics de 2014<br>Traitement préférentiel pour les produits nationaux | Nouvelle stratégie sur les exportations et conseil public-privé sur les exportations |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Tunisie | **Fourniture de SAE par des acteurs publics et privés dans tout le pays** | √ | √ | **Clauses unifiées en vertu du Décret n°1039, 2014 Pénalités sur les retards de paiement** | **Plusieurs initiatives existent, y compris la participation au REE.** |

## Les PME et les entrepreneurs pourraient être mieux informés sur la disponibilité importante et sans cesse croissante de services d'appui aux entreprises.

Les services d'appui aux entreprises (SAE) ont le potentiel d'améliorer le fonctionnement et la compétitivité des entreprises dans un large éventail d'activités. Les SAE consistent à fournir de manière temporaire des conseils extérieurs spécialisés et de l'expertise pour compléter les ressources et les capacités internes. Disposer d'un marché diversifié et compétitif de SAE est une nécessité pour le développement d'un tissu entrepreneurial sain, permettant aux entreprises d'obtenir des conseils, de renforcer leurs capacités et d'évaluer et d'améliorer leurs performances.

Le marché des SAE est très diversifié dans la région MED, avec des acteurs publics, privés, non gouvernementaux et autres fournissant des services aux femmes et aux jeunes entrepreneurs, aux microentreprises, aux entreprises manufacturières, industrielles et de services, etc. Compte tenu de cette diversité, les entrepreneurs et les PME doivent pouvoir avoir facilement accès aux informations.

### *Progrès réalisés depuis 2014*

La présente évaluation intermédiaire a trouvé une offre croissante de SAE dans la région MED, avec la participation active continue des acteurs gouvernementaux et privés, ainsi que des ONG. Les services sont diversifiés et ciblent de nombreux types de bénéficiaires, des jeunes entrepreneurs aux PME industrielles en passant par les femmes entrepreneurs.

Globalement, la région pourrait améliorer la facilité d'accès à l'information sur ces services, qu'il s'agisse de la simple création et distribution de brochures ou prospectus jusqu'à la mise en place de portails web complets :

- La **Jordanie** continue d'avoir un marché diversifié et étendu de SAE. Parmi les organisations les plus importantes et les plus actives à cet égard, on peut citer la JEDCO, le Centre de développement des entreprises, plusieurs ONG et des prestataires de services privés, ainsi que les associations d'entreprises et les chambres d'industrie et de commerce. Les informations sur tous ces services d'appui sont dispersées entre un grand nombre de sources, bien que l'une des missions de l'Observatoire des PME soit de centraliser ces informations.
- Le **Liban** continue d'offrir un marché riche de SAE fournis par un large éventail d'acteurs, issus des secteurs public et privé ainsi que de la société civile. De nouvelles initiatives ont également été introduites, telles que la caisse d'AT MPME de la Banque mondiale, qui vise à permettre aux SAE d'accroître leurs capacités dans des domaines institutionnels spécifiques (par exemple l'innovation produits, le suivi et l'évaluation des services). Afin d'accroître l'information sur les SAE et autres mesures de soutien, le ministère de l'Économie a publié le guide *What's in Lebanon for SMEs in 2017.*
- Les fournisseurs de services d'appui aux entreprises dans l'**AP** reflètent un réseau diversifié et riche d'institutions publiques, privées et financées par des donateurs. La division PME du ministère de l'Économie nationale facilite l'accès à l'information sur la multitude de services d'appui aux entreprises et de prestataires disponibles.

L'agence marocaine des PME a restructuré l'offre de BDSAES pour cibler différents types de PME et a créé un programme spécial pour les auto-entrepreneurs :

- Au **Maroc**, les SAE conservent un niveau de diversification élevé avec une présence solide de prestataires publics comme privés. Maroc PME a restructuré ses programmes de soutien conformément à ses lignes stratégiques de travail. Deux programmes principaux Deux programmes principaux, *Istitmar Croissance* et *Tahfiz*, soutiennent les efforts déployés par les microentreprises pour investir et moderniser leurs systèmes. Le soutien aux PME passe par *Imtiaz Croissance*, qui cofinance des projets d'investissement, et *Moussanada*, qui finance des services d'assistance technique. L'une des améliorations les plus importantes a été l'introduction du Statut de l'auto-entrepreneur, qui a institué des incitations et des mesures de soutien visant à promouvoir l'entreprenariat. Lancé en 2015, le système a pour objectif de toucher 20 000 bénéficiaires par an et il est considéré comme une initiative innovante pour réduire l'économie informelle du Maroc.

En Algérie et en Égypte, la plupart des fournisseurs de SAE sont des institutions publiques, tandis qu'en Israël, les centres de SAE sont gérés par le secteur privé et qu'en Tunisie, il y a une forte présence d'organisations privées et d'ONG :

- L'**Algérie** possède un marché de SAE moins diversifié que ses pairs de la région. Par le biais du Programme national de mise à niveau, géré par l'Agence nationale de développement des petites et moyennes entreprises (ANDPME), le gouvernement continue d'être le principal acteur de l'aide aux entreprises industrielles (conformément à la stratégie économique générale qui prévaut dans le pays). Par ailleurs, le programme PME II, qui apportait une aide aux PME ayant un potentiel de croissance, n'est plus opérationnel.
- L'**Égypte** a un marché relativement diversifié de SAE bien que les principaux acteurs restent des organismes gouvernementaux, tels que la nouvelle agence pour les MPME (MSMEDA) ou le Centre Bedaya pour le développement de l'entreprenariat et des PME. Les initiatives récentes des bailleurs visent toutefois à encourager et faciliter l'accès des PME aux SAE et à soutenir l'expansion de ces services à travers le pays.
- Les PME **israéliennes** bénéficient d'un marché de SAE large et compétitif qui a continué à s'améliorer au cours des dernières années. Les centres MAOF (SAE) sont ainsi passés de 26 à 40 depuis 2014. Ces centres, gérés par le secteur public et privé, offrent des services subventionnés et personnalisés tout en servant de guichet unique donnant accès à d'autres dispositifs d'aide publique.
- La **Tunisie** se caractérise par une gamme diversifiée de SAE et d'acteurs dans ce domaine. Parmi ceux-ci figurent l'Agence pour la promotion de l'industrie et de l'innovation, les centres d'affaires du ministère de l'Industrie et un certain nombre d'incubateurs d'entreprises. Des organisations de la société civile sont également actives dans ce domaine. Par exemple, l'Institut Tunisien pour la Démocratie et le Développement (ITDD) aide les jeunes entrepreneurs à élaborer leurs plans d'affaires et à contacter les institutions publiques. Des informations sur ces services sont disponibles, bien que dispersées sur plusieurs sites web.

### *Pour aller plus loin*

La région dans son ensemble pourrait améliorer l'accès à l'information sur la gamme de SAE proposés. Cela pourrait se faire à travers un certain nombre de mesures allant de l'édition de brochures (déjà disponibles au Liban) à la création d'Observatoires des PME

(pas encore entièrement opérationnels mais en cours d'élaboration en Jordanie et au Maroc).

## Des efforts supplémentaires pourraient être faits pour promouvoir le recours à la passation électronique des marchés publics afin de faciliter la participation des PME.

En moyenne, les marchés publics représentent environ 18 % du PIB de la région MENA (OCDE, 2016). Cela représente une source de revenus considérable qui, si elle est utilisée correctement et équitablement, peut fortement contribuer au développement des PME. Les PME peuvent cependant être exclues des marchés publics en raison de la taille inabordable du marché public moyen, des procédures administratives complexes et des exigences de pré-qualification hautement sélectives. De plus, les PME font face à des manques d'information et à un manque de capacités pour remplir la documentation requise, ce qui réduit davantage les chances de ces entreprises dans les concours publics. En conséquence, seules les grandes entreprises ont tendance à candidater à des marchés publics.

### *Progrès réalisés depuis 2014*

Plusieurs économies ont introduit des mesures pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics, telles que le découpage des offres en lots, l'introduction de pénalités pour retard de paiement, la suppression des frais de participation pour certains marchés publics, etc. Ces mesures sont positives, mais le recours à la passation électronique des marchés est encore limité. La mise en place de procédures électroniques pour les marchés publics a la capacité d'augmenter considérablement la participation des petites entreprises.

Bien qu'il y ait une grande marge de manœuvre pour accroître le recours à la passation électronique des marchés publics dans la région, des économies comme Israël, la Jordanie et la Tunisie s'efforcent d'améliorer leurs systèmes de passation électronique des marchés publics déjà en place ou d'en introduire de nouveaux :

- **Israël** développe actuellement plusieurs plateformes pilotes de passation électronique des marchés publics, comme Menorah ou Zohar, permettant de consulter les appels d'offres et d'y répondre.
- La Jordanie est en train d'élaborer un système de passation de marchés électroniques en collaboration avec l'Agence coréenne de coopération internationale et le pays créera un système centralisé pour les entités adjudicatrices, les soumissionnaires et les fournisseurs. De nouveaux règlements sur les marchés publics ont été adoptés et une structure de surveillance du système des marchés publics a été établie.
- La Tunisie disposait déjà d'un système de passation électronique des marchés publics, mais un projet en cours a été lancé en 2016 pour réformer les procédures de passation électronique des marchés publics. Dans un premier temps, le Décret n°1039 de 2014 a remplacé toutes les lois afférentes antérieures. La Tunisie a également pris plusieurs mesures pour promouvoir la participation des PME, telles que la mise à disposition d'informations sur les opportunités, l'imposition de pénalités pour les retards de paiement et l'obligation de respecter un délai d'au moins 30 jours pour la soumission des offres.

Plusieurs économies MED ont revu leur cadre juridique des marchés publics :

- L'**Égypte** a adopté une nouvelle loi sur les marchés publics en 2016, renforçant ainsi la transparence de son système de passation des marchés publics (BERD, 2017). La nouvelle loi réduit de 50 % l'obligation de garantie requise des PME pour candidater à un appel d'offres public. Un portail officiel est dédié à la passation des marchés publics au niveau national, ce qui permet à l'ensemble des entreprises d'avoir accès aux informations sur les appels d'offres[1]. La MSMEDA et l'Autorité des services gouvernementaux devraient signer un protocole d'entente pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics.
- **Israël** a modifié en 2016 la Loi sur les appels d'offres obligatoires et le Règlement sur les appels d'offres obligatoires pour empêcher l'exclusion des PME des marchés publics. L'Administration des marchés publics (GPA) du ministère des Finances publie des appels d'offres centralisés et diffuse les codes et règlements sur les marchés publics. Les autorités locales ont cependant leurs propres règles et leurs règlements et ne sont pas tenues de respecter la GPA, bien que des efforts soient en cours pour harmoniser les procédures locales et centrales (les achats faits par les écoles, par exemple, relèvent de la responsabilité municipale).
- L'**AP** a adopté une Loi sur les marchés publics en 2014. Selon les consultations réalisées pour les besoins de cette évaluation intermédiaire, cette loi est ouverte et transparente et s'accompagne d'un site web offrant des informations.

D'autres pays ont introduit diverses mesures pour encourager la participation des PME aux opportunités de marchés publics :

- En **Algérie**, un décret spécial de 2015 prévoit la sous-traitance pour les entreprises obtenant des contrats, donnant ainsi aux PME la possibilité de participer indirectement au marché en tant que fournisseurs d'autres entreprises. Il n'y a cependant pas de données concernant l'impact de cette mesure. De plus, l'Algérie n'a pas encore de système de passation électronique des marchés publics.
- Au **Liban**, certaines mesures ont été prises pour accroître la disponibilité de l'information sur les possibilités de marchés publics en ligne et dans les journaux. Des projets de loi sont en cours de discussion pour la modernisation du système de passation des marchés.
- Le **Maroc** a simplifié les procédures liées à la justification de critères techniques, introduit un système d'acompte pour les PME qui remportent des marchés publics, et créé un identifiant unique qui facilite l'accès aux informations financières de l'entreprise.

### *Pour aller plus loin*

Toutes les économies MED ont fait des efforts pour faciliter la participation des PME aux marchés publics. Cependant, aucune d'entre elles n'a mis en place de mécanisme complet pour surveiller la participation de ces entreprises aux marchés publics. Les économies MED pourraient donc envisager la mise en place d'observatoires des marchés publics. Plusieurs économies MED, à savoir l'Algérie, le Liban et l'AP, pourraient également bénéficier de l'introduction de mécanismes de passation électronique des marchés publics.

## Des efforts ont été faits pour promouvoir les exportations et l'accès aux marchés mais les liens concrets avec la politique de soutien aux PME restent faibles dans la plupart des cas.

De nombreux facteurs déterminent le potentiel d'exportation/la performance d'une entreprise donnée et tous ne sont pas influencés ou ne devraient pas être influencés par les politiques publiques. Par exemple, le secteur d'activité dans lequel opère une entreprise peut être un déterminant clé de son orientation internationale. La taille du marché national et le niveau de sophistication d'une entreprise sont d'autres facteurs importants. Cela dit, les politiques publiques doivent viser à supprimer les obstacles et à faciliter l'accès aux marchés internationaux pour les entreprises ayant un potentiel et des ambitions d'exportation.

### *Progrès réalisés depuis 2014*

Cette évaluation intermédiaire a trouvé plusieurs initiatives visant à accroître les exportations et à renforcer la diversification des marchés, y compris l'adoption de stratégies d'exportation et la signature de nouveaux accords. Cependant, en dehors d'Israël et du Maroc, les liens concrets entre l'internationalisation des PME et les données sur l'augmentation du commerce international restent absents.

L'Algérie, l'Égypte et l'AP ont adopté de nouvelles stratégies pour promouvoir leurs exportations :

- L'**Algérie** élabore, selon l'Agence pour la promotion du commerce extérieur, une stratégie nationale de promotion des exportations qui visera à éliminer les obstacles administratifs et techniques au commerce international.
- L'**Egypte** a développé trois stratégies interdépendantes impliquant la promotion des exportations : une stratégie industrielle, une stratégie de développement des exportations et une stratégie d'exportation vers l'Afrique. La stratégie de développement des exportations vise à aider 200 nouvelles exportations. Un programme d'opérateurs économiques agréés (OEA) a été introduit, qui vise à faciliter les procédures commerciales, en particulier pour les PME.
- L'**AP** a continué de progresser dans ce domaine, en particulier grâce à l'adoption de la Stratégie nationale d'exportation et à la création d'un Conseil public-privé sur les exportations.

D'autres économies ont introduit diverses mesures telles que des programmes de financement pour les PME (Israël), des accords avec l'UE sur les règles d'origine (Jordanie) et la numérisation des procédures commerciales (Maroc) :

- **Israël** a mis en œuvre un certain nombre de nouvelles initiatives. Celles-ci incluent le programme « Smart Money » de l'Administration du commerce extérieur destiné aux PME et qui offre des formations et des prêts pour des services de conseil en marketing. Un autre exemple est le programme Shalev qui accorde des prêts aux microentreprises afin qu'elles puissent développer des activités de marketing, de planification des activités et de formation.
- La **Jordanie** a entrepris diverses initiatives dans ce domaine, notamment en coopération avec l'Union européenne (UE). La plus importante est la simplification des règles d'origine prévue dans l'Accord d'association UE-Jordanie afin d'encourager l'intégration de la main-d'œuvre syrienne en Jordanie. Mais en juillet

2017, selon certaines estimations, seulement huit entreprises étaient considérées remplir les conditions requises et seulement deux d'entre elles en ont réellement bénéficié.

- Au **Maroc**, l'environnement des PME s'est internationalisé. Une amélioration significative a été la mise en œuvre de PortNet, plateforme virtuelle de traitement des formalités du commerce extérieur dans les ports. Le Maroc vise à atteindre la numérisation totale de ses procédures de commerce extérieur d'ici 2020.

Des mesures moindres ont été introduites au Liban et en Tunisie :

- Le **Liban** enregistre peu de progrès dans ce domaine. Quelques initiatives pour l'internationalisation des PME ont été introduites au cours des dernières années, mais sans cadre global ou cohérent clair. La Vision intégrée pour le secteur industriel libanais 2025 comprend une section sur l'augmentation des exportations industrielles avec une série d'actions dans ce domaine et les différentes parties responsables. L'agence de promotion des exportations n'a pas été mise en place et il n'existe pas de stratégie de promotion des exportations.
- La **Tunisie** a entrepris plusieurs efforts dans ce domaine au cours des dernières années et avec le soutien technique d'organismes multilatéraux. La Tunisie a également rejoint le Réseau Entreprise Europe.

### *Pour aller plus loin*

Toutes les économies MED ont maintenu leurs efforts en faveur de la promotion des exportations et de l'accès aux marchés. Cependant, ce n'est que dans quelques cas que ces efforts sont clairement liés à l'internationalisation des PME. Les stratégies et accords d'exportation ont souvent inclus des aspects liés à l'internationalisation des PME, mais le lien avec les actions concrètes et les résultats est quasi absent.

## Recommandations pour l'avenir

Aider les PME à démarrer et à croître grâce aux SAE et en leur fournissant un meilleur accès aux marchés publics et internationaux est un domaine important sur lequel la plupart des économies MED se sont engagées par toute une série de programmes et d'initiatives. Cependant, la présente évaluation intermédiaire n'a trouvé que très peu de preuves de leurs résultats réels. Cela pourrait suggérer 1) que ces initiatives sont restées au stade de la déclaration d'intention sans que les PME puissent bénéficier de stratégies claires ; 2) que les efforts faits pour lier les actions et les résultats sont restés faibles, sans données disponibles sur la mesure dans laquelle les PME ont bénéficié des nombreuses initiatives dans ces trois domaines ; 3) une combinaison des deux.

Plus concrètement, cette évaluation intermédiaire propose aux économies MED les actions suivantes :

- Centraliser et diffuser des informations complètes sur les programmes de soutien aux PME et à l'entreprenariat fournis par les différentes institutions (agences gouvernementales, fournisseurs du secteur privé, bailleurs).
- Publier les résultats de ces inventaires et les rendre facilement accessibles à leurs bénéficiaires par des moyens simples tels que des brochures ou par des mécanismes plus complets, tels que les Observatoires des PME.

- Établir des mécanismes de passation électronique des marchés publics et mieux suivre les mesures spécifiques dont les PME ont réellement bénéficié (par exemple, diviser les appels d'offres, assouplir les conditions d'achat, verser des acomptes, etc.). Les Observatoires des marchés publics pourraient constituer un outil utile pour évaluer l'efficacité de ces mesures et pourraient être reliés aux Observatoires des PME.
- Mieux relier les stratégies de promotion des exportations à des mesures concrètes permettant aux PME de tirer parti de ces stratégies, et mieux suivre si les exportations ou le commerce en général (exportations et importations) augmentent effectivement, et à quel point ces résultats profitent aux PME (accès à des intrants moins coûteux et de meilleure qualité, meilleur accès aux marchés, etc.).

## Note

[1] https://etenders.gov.eg.

## Bibliographie

BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) (2017), *Egypt country strategy report*, BERD, Londres.

OCDE (2016), *Stocktaking Report on MENA Public Procurement Systems*, Éditions de l'OCDE, Paris, https://www.oecd.org/governance/ethics/Stocktaking_MENA_Public_Procurement_Systems.pdf.

OCDE/IDRC (2013), *New Entrepreneurs and High Performance Enterprises in the Middle East and North Africa*, Développement de la compétitivité et du secteur privé, Éditions de l'OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264179196-en.

# Chapitre 5. Développement du capital humain entrepreneurial

*Ce chapitre examine les initiatives de développement du capital humain relatives à l'entreprenariat et à l'internationalisation des PME dans les économies MED. Il se concentre sur trois domaines : l'apprentissage entrepreneurial dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (général et professionnel) ; la formation pour l'entreprenariat féminin ; et le développement des compétences pour l'internationalisation des PME. L'analyse montre que bien que les économies MED aient amélioré leurs cadres politiques dans ce domaine, des défis persistent, y compris la mise en œuvre des politiques par des partenariats et la collecte de données et l'analyse relatives à la formation dispensée et à son évaluation.*

*Les recommandations clés sont les suivantes :*

*1. Les gouvernements devraient établir des partenariats multipartites et interministériels pour assurer une mise en œuvre efficace des plans d'action pour l'apprentissage entrepreneurial pouvant relever de différentes stratégies nationales (éducation, formation professionnelle, emploi, développement économique, exportations). Cela pourrait inclure la promotion de l'entrepreneuriat comme compétence clé, ainsi que des compétences commerciales. Les économies MED pourraient s'appuyer sur des initiatives fondées sur des projets pour élaborer une approche systémique insérant l'apprentissage entrepreneurial dans les programmes scolaires nationaux à tous les niveaux du système éducatif.*

*2. Les économies MED pourraient passer de mesures politiques et d'actions individuelles de soutien à l'entrepreneuriat féminin à des approches globales. Ces approches globales pourraient combiner la formation avec le mentorat, le coaching et la mise en place de réseaux. Les gouvernements pourraient également poursuivre leurs efforts pour produire et collecter des données ventilées par sexe afin de concevoir des politiques ciblées sur les besoins des femmes entrepreneurs.*

*3. Des données plus détaillées sur la formation des PME, en particulier en termes de potentiel d'exportation, sont nécessaires dans tous les pays. Une institution principale dans le pays devrait coordonner la collecte des données et des analyses (par exemple, sur les bonnes pratiques) pour aider le gouvernement à établir ses priorités politiques et l'allocation des ressources.*

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies israéliennes en Cisjordanie au regard du droit international.

L'un des objectifs de cette évaluation intermédiaire est d'aider les économies MED à développer un capital humain plus entrepreneurial en vue d'accroître l'employabilité et de renforcer la compétitivité dans leurs pays respectifs. Trois cibles ont été identifiées en relation avec le potentiel de la région, sa structure démographique et ses principaux défis : 1) les *jeunes*, qui constituent une part importante de la population globale allant de 36,8 % dans l'AP[1] à 20,9 % en Tunisie ; 2) les *femmes*, compte tenu de leur taux d'activité particulièrement faible dans la région arabe (qui va de 16,6 % en Algérie à 26,6 % en Tunisie) ; et 3) les *PME* ayant un potentiel d'internationalisation.

## Renforcer l'entreprenariat comme compétence clé est le prochain défi pour les décideurs et les établissements scolaires.

L'employabilité des jeunes demeure une priorité absolue pour la région. Améliorer l'employabilité des jeunes et promouvoir l'entreprenariat par le biais de l'éducation est l'une des solutions possibles pour lutter contre le chômage élevé des jeunes (entre 25 et 40 %) et contre la hausse du nombre de jeunes qui ont quitté l'école, sont sans emploi ou ne suivent pas de formation (NEET). Des données récentes montrent que les NEET représentent environ 30 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans au Maroc, en Égypte, en AP et en Tunisie et 20 % au Liban et en Algérie. Ces taux élevés de NEET et l'inactivité précoce ont un impact négatif sur l'employabilité, les revenus futurs et l'accès à des emplois de qualité. L'éducation et la formation ont un rôle clé à jouer dans le développement d'une culture entrepreneuriale chez les jeunes pour leur permettre de trouver plus facilement un emploi et pour contribuer à la croissance économique et à la compétitivité des pays.

Cette section examine comment l'apprentissage entrepreneurial est encouragé dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, aussi bien dans l'enseignement général que dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP). Une attention particulière est accordée à l'entreprenariat considéré comme une compétence clé de plus en plus recherchée par les employeurs dans ce monde en évolution rapide. Cette section décrit également où les pays se situent en termes de dialogue sur les politiques publiques et de partenariat dans ce domaine, ainsi qu'en ce qui concerne la mise en œuvre de l'apprentissage entrepreneurial dans les écoles, y compris la coopération école-entreprise.

### *Progrès réalisés depuis 2014*

L'apprentissage entrepreneurial est encore trop axé sur le développement de compétences commerciales, comme l'éducation financière et la maîtrise des plans d'affaires. Une plus grande sensibilisation des directeurs d'école, des enseignants, des associations d'étudiants, des associations de parents et des décideurs politiques est nécessaire pour avoir une compréhension complète du développement de l'entreprenariat « comme compétence clé ». Cela consiste à cultiver une attitude entrepreneuriale caractérisée par un sens de l'initiative et de l'action, par la proactivité, une attitude tournée vers l'avenir, le courage et la persévérance dans la réalisation de projets (Commission européenne, 2018). Les recherches effectuées montrent qu'en développant ce type d'attitudes, les jeunes auront plus de chances de réussir leur participation à la société en tant que citoyens actifs et qu'ils gèreront mieux leur vie dans un monde de plus en plus complexe (Commission européenne, 2017).

Depuis 2014, toutes les économies ont intégré l'apprentissage entrepreneurial dans différents documents de politique socio-économique :

- La **Tunisie** a une stratégie d'apprentissage entrepreneuriale distincte tandis que dans les autres pays, l'apprentissage entrepreneurial est réparti entre différentes stratégies, par exemple les plans de développement nationaux (**Algérie**), les stratégies relatives à l'éducation ou à la jeunesse (**AP, Liban et Maroc**), ou encore les stratégies économiques (**Égypte, Israël et Jordanie**).

Parce que l'apprentissage entrepreneurial ne relève pas d'une seule et unique politique, il est important de construire des partenariats structurés pour s'assurer de l'harmonisation des différents domaines politiques. Ces partenariats font malheureusement défaut dans la plupart des économies MED. Les partenariats nationaux devraient inclure des représentants des ministères de l'Éducation, de l'Emploi et de l'Économie, de la société civile, des partenaires sociaux, des organisations patronales, des enseignants et des organisations de jeunesse, des entrepreneurs et des bailleurs pour stimuler les actions d'apprentissage entrepreneurial et en assurer le suivi et l'évaluation. À cet égard, des plans d'action concrétisant comment intégrer l'apprentissage entrepreneurial dans l'éducation et la formation aussi bien formelles que non formelles, doivent être établis.

- Le **Liban** travaille actuellement en partenariat à l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel visant à intégrer l'apprentissage entrepreneurial dans le système éducatif national. Ce plan comprend notamment une estimation budgétaire et la répartition des rôles et des responsabilités entre les différents partenaires impliqués.

Pratiquement toutes les économies ont progressé dans la promotion de l'apprentissage entrepreneurial dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire depuis 2014. Toutefois, l'entreprenariat comme compétence clé n'est pas encore intégré dans les programmes nationaux de l'enseignement secondaire (général et professionnel) dans l'ensemble des économies MED. Le Cadre européen des compétences clés en entrepreneuriat, plus connu sous le nom d'EntreComp (Commission européenne, 2018), est un outil utile pour aider à comprendre et à développer l'entreprenariat comme compétence.

- En **Égypte**, le projet pilote IMKAN dans le gouvernorat de Louxor a emprunté le cadre pour réformer ses programmes d'enseignement et pour formuler des acquis de l'apprentissage entrepreneurial pour les établissements d'enseignement et de formation professionnels.

- En **AP**, l'Université polytechnique palestinienne, lauréate du prix 2017 des bonnes pratiques de l'ETF pour la promotion des compétences clés en entreprenariat dans la formation professionnelle, sensibilise l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur en se servant comme base du cadre des compétences clés de l'entreprenariat (EntreComp).

Il existe plusieurs bonnes pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage entrepreneurial dans les établissements d'enseignement secondaire général et professionnel. Le défi est maintenant de passer à une approche systémique grâce à l'insertion de l'apprentissage entrepreneurial dans les programmes nationaux à tous les niveaux du système éducatif. De bons exemples de promotion de l'apprentissage entrepreneurial incluent:

- En **Jordanie**, My Entrepreneurial Project (MEP) encourage la créativité, le travail d'équipe et la prise d'initiative chez les jeunes pour les encourager à s'orienter vers l'entreprenariat et le travail indépendant comme choix de carrière. INJAZ est un partenaire actif dans la région qui offre aux élèves du secondaire des opportunités en créant des expériences professionnelles concrètes.
- La **Tunisie** a lancé un projet dans ce sens dans l'ensemble de son système d'enseignement et de formation professionnels. Cela inclut la production d'une Charte nationale de l'apprentissage entrepreneurial pour définir ce domaine politique comme une priorité. Dans le cadre d'une approche intégrée, la Tunisie met également en place un programme de développement des programmes scolaires et de formation initiale et continue des enseignants – y compris l'intégration de l'entreprenariat en tant que compétence clé.
- **Israël** a élaboré des lignes directrices destinées aux enseignants sur la façon d'améliorer l'apprentissage entrepreneurial dans les salles de classe.

Bien que les politiques nationales soulignent l'importance de la coopération école-entreprise dans tous les pays, il existe peu de données sur le nombre d'établissements d'enseignement secondaire (deuxième cycle) (y compris l'EFP) qui ont établi des partenariats structurés avec des entreprises. La collecte de données sur la coopération école-entreprise est essentielle pour adapter les politiques publiques, fixer des objectifs et motiver les entreprises et les écoles à mettre en place des projets communs. L'évaluation montre qu'en général, la coopération école-entreprise est plus présente dans l'EFP. Le défi consiste à inclure des expériences entrepreneuriales dans les tâches des étudiants de l'EFP qui font un apprentissage en entreprise.

### *Pour aller plus loin*

Les économies MED doivent établir des partenariats nationaux pour promouvoir l'apprentissage entrepreneurial. Ces partenariats, qui pourraient s'appuyer sur des plans d'action concrets, devraient inclure des représentants des ministères de l'Éducation, de l'Emploi et de l'Économie, de la société civile, des partenaires sociaux, des organisations patronales, des organisations d'enseignants, des organisations de la jeunesse, des entrepreneurs et des bailleurs. Les pays doivent continuer à faire des efforts pour passer des initiatives fondées sur des projets à une approche systémique en insérant l'apprentissage entrepreneurial dans les programmes scolaires à tous les niveaux du système éducatif. Faire de l'entreprenariat comme compétence clé une priorité stratégique est le prochain défi pour l'ensemble des systèmes d'éducation et de formation et les apprentissages devraient inclure des possibilités pour les jeunes de développer leurs compétences entrepreneuriales, par exemple en travaillant au sein de l'administration de l'entreprise.

## L'entreprenariat féminin connaît un essor et nécessite une réponse politique globale.

Le *Small Business Act* pour l'Europe (SBA) souligne l'impact de l'écart hommes-femmes sur le faible nombre de femmes entrepreneurs (Commission européenne,

2008). La pensée politique moderne reconnaît maintenant la complexité des facteurs sous-jacents derrière le faible nombre de femmes entrepreneurs et les barrières sociétales qui limitent l'accès des femmes aux richesses et au pouvoir. Le cadre européen du SBA fixe des objectifs visant à accroître la part des femmes entrepreneurs et leur participation aux activités commerciales dans tous les secteurs de l'économie.

Dans la région MENA, il existe des écarts importants dans la participation des femmes au marché du travail, au travail indépendant et à l'entreprenariat, ainsi que de grandes différences entre les sexes pour l'accès à des emplois mieux rémunérés, des postes de direction et, plus généralement, aux opportunités d'emploi. La participation des femmes à la population active ne s'élève qu'à 25,33 % (OIT, 2017) ; au cours des dernières années, seulement 8,38 % des entreprises comptaient un cadre supérieur féminin, contre 18,6 % en moyenne dans le monde (IFC et Banque mondiale, 2017). Les femmes de la région bénéficient d'un soutien limité, essentiellement familial ou provenant de certains programmes d'appui aux entreprises (Union européenne, 2017).

Alors que ces inégalités sont principalement dues à des facteurs juridiques, culturels et socio-économiques externes, les aptitudes et les compétences des femmes devraient être essentielles pour améliorer les capacités qu'elles possèdent au même titre que les hommes. Les aptitudes et compétences entrepreneuriales permettent aux femmes de sortir des places sociales et économiques qu'elles occupent traditionnellement, de parvenir à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et de créer des emplois et des revenus pour elles-mêmes et pour les autres.

Cette section résume les conclusions sur le développement de l'entreprenariat féminin concernant : 1) les politiques et plans d'action gouvernementaux, 2) l'élaboration, le suivi et l'évaluation de politiques fondées sur des faits, y compris la collecte de données et le développement de partenariats, 3) les mesures visant à développer les compétences des PME. Dans l'ensemble, l'évaluation actuelle identifie une dynamique positive dans tous les pays et beaucoup de progrès réalisés en termes de soutien politique à l'entreprenariat féminin depuis le dernier rapport.

### *Progrès réalisés depuis 2014*

En 2014, la plupart des pays – à l'exception de l'Algérie et de l'Égypte – avaient des interventions *ad hoc*. Depuis, les gouvernements et leurs partenaires ont uni leurs forces, tant au niveau politique que par le biais d'actions de soutien ciblées en Israël, en Jordanie, au Liban et en Tunisie :

- En **Algérie**, le plan gouvernemental (2017) met fortement l'accent sur le développement de l'entrepreneuriat féminin dans les zones rurales.
- En **Jordanie**, le Plan de croissance économique (2018-2022) et le Plan stratégique pour l'autonomisation des femmes (2013-2017) fixent des objectifs bénéfiques à ce domaine politique.
- L'entreprenariat féminin fait désormais partie des objectifs de l'investissement public au **Liban**, promu dans le cadre de Stratégie nationale pour les femmes au Liban (2011-2021) et dans celui de la Stratégie pour les PME (2015-2020).

- Au **Maroc**, le soutien à l'entreprenariat féminin fait partie du Plan pour l'égalité du gouvernement (ICRAM 2012-2016).
- Les pays ont également mis en place des groupes multipartites et des plateformes de coopération dans le domaine de l'entreprenariat féminin, par exemple une task force dirigée par Business Women Forum en **AP**.

La qualité et la portée de l'analyse des politiques se sont améliorées au cours des dernières années, renforçant l'efficacité des politiques fondées sur les faits et la capacité de suivi et d'évaluation des gouvernements nationaux :

- Des organisations internationales telles que le GIZ et l'ONUDI ont développé des recherches sur l'entreprenariat féminin dans la région MENA (GIZ, 2017 et UNIDO, 2017).
- Les gouvernements des différents pays MED ont également entrepris des études sur le sujet : par ex. l'étude de faisabilité réalisée par l'Agence israélienne des petites et moyennes entreprises (2017) sur les facteurs et les écarts entre les entrepreneurs hommes et femmes empêchant les femmes de s'engager dans des secteurs à forte valeur ajoutée, ou encore l'étude « Femmes entrepreneurs en Jordanie : l'autonomisation économique des femmes » conduite par la Jordan Enterprise Development Corporation (2017).

En ce qui concerne la fourniture de formation et de soutien à l'entreprenariat féminin, les gouvernements et leurs partenaires de l'appui aux entreprises promeuvent les qualifications et compétences entrepreneuriales des femmes dans la région MED :

- En **Égypte**, grâce à la Stratégie pour les femmes (2030), l'employabilité et les compétences numériques sont au centre du soutien à l'entrepreneuriat féminin.
- En **Tunisie**, l'offre abondante de programmes de formation est le résultat d'un partenariat entre le gouvernement et les réseaux et associations d'entreprenariat féminin qui promeuvent les femmes entrepreneurs.
- En **Israël**, le gouvernement étend progressivement la portée de ses programmes d'entreprenariat féminin pour les faire passer de groupes cibles individuels à des mesures de soutien fondées sur une vision globale du rôle et des besoins des femmes dans l'entreprenariat.
- Le gouvernement marocain met l'accent sur l'accès des femmes entrepreneurs aux technologies.
- Dans l'**AP**, l'initiative « Start-up Palestine » fournit un bon exemple de la façon dont l'accès au financement et à la formation pourrait être adapté pour bénéficier aux femmes entrepreneurs.

### *Pour aller plus loin*

L'attention portée à l'entrepreneuriat féminin dans les politiques publiques devrait être davantage structurée et consolidée, avec des instruments intégrés de partenariat politique, guidés par la vision globale commune des défis et objectifs spécifiques dans tous les domaines politiques ayant un impact sur l'état et la diffusion de

l'entrepreneuriat féminin. Les gouvernements devraient allouer leurs ressources aux besoins spécifiques rencontrés par les femmes pour démarrer et développer leurs entreprises, tout en poursuivant des programmes d'appui à l'entrepreneuriat indifférents au genre, accompagnés d'efforts systématiques d'évaluation axés sur leur pertinence, qualité, efficacité et accessibilité pour différents groupes de populations.

La collecte systématique de données pour la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques d'entreprenariat des femmes, ainsi que pour l'amélioration des politiques reste un objectif pour les années à venir et doit devenir un élément de la stratégie nationale et des processus de planification budgétaire. Elle devrait être étayée par la disponibilité de données ventilées par sexe dans chaque pays et par l'engagement des partenaires politiques à effectuer un suivi et une évaluation systématiques des programmes publics et privés qui profitent aux hommes et aux femmes entrepreneurs.

Il est important de veiller à ce que l'appui à l'amélioration des qualifications et des compétences pour stimuler l'entreprenariat féminin ne se limite pas aux cours de formation générale pour PME, et cible les besoins spécifiques des femmes pour renforcer leur efficacité, leur ambition et créer un écosystème de développement de l'entreprenariat sensible au genre. Le mentorat, le coaching et le soutien à l'établissement d'entreprises dirigées par des femmes sont très appréciés par les femmes entrepreneurs, en raison de leurs effets positifs sur la survie des start-up et sur le développement de la confiance chez les femmes entrepreneurs (Bekh, 2014).

## Faire progresser les PME dans le commerce international – l'argument en faveur d'une meilleure formation.

Les PME actives sur les marchés internationaux sont plus innovantes, plus compétitives et génèrent plus d'emplois (Love & Ganotakis, 2013 ; Commission européenne, 2010) mais la mauvaise gestion et la médiocrité des compétences professionnelles constituent un obstacle au commerce international et à l'engagement des PME dans les chaînes de valeur mondiales (Banque mondiale, 2016). Malgré des dispositifs de renforcement du commerce plus développés fournis par une variété d'accords commerciaux bilatéraux, régionaux (accords d'Agadir, par exemple[2]) et multilatéraux (accords d'association euro-méditerranéens, par exemple[3]), les PME des économies MED restent des acteurs faibles dans les échanges commerciaux (OCDE *et al*., 2014). L'écart commercial entre l'UE et les pays du voisinage méridional est particulièrement prononcé. Les exportations de l'UE vers la région ont augmenté d'un peu plus de 50 % entre 2006 et 2016, contre 25 % pour la même période entre la région et l'UE (Commission européenne, 2018)[4].

Cette section traite de la formation à l'internationalisation des PME, en particulier en termes d'exportation (commerce extérieur de biens et de services). La formation est entendue ici dans son sens le plus large et comprend le transfert de connaissances et l'apprentissage en ligne pour soutenir le potentiel d'exportation des PME dans les trois domaines suivants : 1) les exigences administratives (par exemple, les obligations techniques et juridiques pour l'exportation) ; 2) la formation professionnelle (les compétences pour adapter les produits et services aux demandes de qualité des marchés étrangers) ; et 3) l'amélioration de la gestion (par exemple, les compétences en affaires, la maîtrise d'une langue étrangère).

### *Progrès réalisés depuis 2014*

Le niveau d'information sur la formation pour l'internationalisation des PME reste faible dans la région :

- Des données plus élaborées sont disponibles en **Israël** par l'intermédiaire de toute la gamme d'institutions de soutien (par exemple, administration du commerce extérieur, institut d'exportation).

Les instruments politiques servant à faciliter la formation pour l'internationalisation des PME sont généralement bien développés dans tous les pays :

- Cela va des plans de développement nationaux (Égypte, Jordanie et AP) aux stratégies de développement des PME et du commerce (Algérie, Égypte, Liban, Maroc) en passant par des activités de promotion du commerce (Israël).
- Si l'accent est mis sur la formation aux obligations légales (administratives et techniques) pour les PME exportatrices, ainsi que sur la formation à la gestion (marketing international), l'évaluation met en évidence relativement peu d'éléments dans la région prouvant les implications de la formation professionnelle pour les PME exportatrices.
- Il existe peu d'interface entre les politiques d'internationalisation des PME et les politiques plus générales d'éducation et de formation. La stratégie d'exportation de l'**AP** met en évidence les exigences à la fois en matière de gestion et de compétences professionnelles dans un certain nombre de stratégies d'exportation sectorielles. En **Tunisie**, quelques projets sectoriels aident les PME dans leurs efforts pour accroître leurs exportations. Cependant, comme dans tous les pays, l'écosystème de la formation professionnelle ne correspond que vaguement aux intérêts d'exportation des différents secteurs.

Une large offre de formation sur les exigences administratives ou réglementaires est fournie par les associations sectorielles, les chambres de commerce et les autorités chargées du développement des exportations. Cependant, peu d'efforts sont faits pour innover dans le processus d'apprentissage. Il existe des exemples d'approches intéressantes de la formation des PME :

- En **AP**, la formation en groupe de managers de PME, sur des domaines tels que la cartographie des marchés et le commerce électronique, qui permet l'échange de savoir-faire entre PME de divers secteurs, constitue une bonne pratique.
- Le commerce électronique, en particulier, ouvre aux PME de la région des opportunités d'exportation et nécessitera un débat politique et un soutien à la formation dans tous les pays. À cet égard, le Comité interinstitutionnel sur le commerce électronique de la **Jordanie** est une référence importante.

L'évaluation met en évidence les bons efforts dans les applications d'apprentissage des TIC, bien que davantage puisse être fait :

- En **Égypte**, le Centre d'enseignement à distance du Centre de formation au commerce extérieur offre des cours en ligne sur l'exportation.

- L'Institut **israélien** d'exportation et de coopération internationale propose des webinaires, des cours et d'autres services aux petits exportateurs, qui forment et préparent les mentors à aider les entreprises exportatrices.
- Au **Maroc**, des webinaires pour l'harmonisation des normes sont proposés.

### *Pour aller plus loin*

Des efforts supplémentaires sont nécessaires dans tous les pays pour coordonner et regrouper les données disponibles afin d'aider les décideurs politiques dans l'établissement des priorités et l'allocation des ressources. Cela devrait inclure des renseignements sur les exigences administratives de la formation professionnelle et la formation en gestion pour les exportations des PME. Tous les pays ayant déjà pris des engagements en matière de formation dans des secteurs économiques clés, les organisations sectorielles auront un rôle particulier à jouer dans la constitution et le suivi de ces renseignements.

Compte tenu des exigences des marchés étrangers en termes de qualité des biens et des services, la formation professionnelle doit être plus explicitement intégrée aux politiques plus larges concernant les PME dans tous les pays, en particulier pour les domaines favorisant l'internationalisation des PME.

Avec la disponibilité généralisée de l'infrastructure TIC, une formation en ligne plus développée devrait être envisagée aux niveaux national et régional pour élargir l'accès des PME à la formation et, en particulier, à la formation administrative et réglementaire liée aux exportations qui se prête bien aux options d'apprentissage en ligne.

## Recommandations pour l'avenir

Globalement, les économies MED ont amélioré leurs cadres politiques du développement du capital humain entrepreneurial. Les principaux défis pour les trois sous-dimensions incluent la mise en œuvre de politiques, la coopération entre l'ensemble des partenaires, y compris les acteurs publics et privés pertinents, la collecte et l'analyse de données sur l'offre de formation et son évaluation.

Plus particulièrement, cette évaluation intermédiaire propose aux économies MED les actions suivantes :

- En ce qui concerne la promotion de l'apprentissage de l'entreprenariat, les gouvernements devraient établir des partenariats multipartites et interministériels pour assurer une mise en œuvre efficace du ou des plan(s) d'action pouvant relever de différentes stratégies nationales. Une réflexion plus approfondie est nécessaire sur le développement de l'entreprenariat comme compétence clé. Dans un premier temps, il serait nécessaire de sensibiliser les décideurs, les enseignants, les directeurs d'école et les organisations d'étudiants et de parents, aux compétences clés en matière d'entreprenariat. Parallèlement, les pays doivent continuer à faire des efforts pour passer d'initiatives fondées sur des projets à une approche systémique en insérant l'apprentissage entrepreneurial dans les programmes nationaux à tous les niveaux du système éducatif et à (re)former les enseignants.

- Les économies MED pourraient passer des mesures politiques et actions individuelles de soutien au développement de l'entreprenariat féminin à des approches globales fondées sur des preuves tangibles qui dépassent le simple programme de promotion de l'égalité sociale et de l'égalité des sexes et qui replacent les discussions politiques dans leur contexte économique. Les gouvernements pourraient également poursuivre leurs efforts pour produire et collecter des données ventilées par sexe afin de concevoir des politiques ciblées sur les besoins des femmes entrepreneurs, et tout d'abord des mesures pour développer les compétences et soutenir l'intention des femmes de s'engager dans l'entreprenariat. Les mesures de développement des qualifications et compétences devraient aller au-delà des cours de formation générale pour PME et inclure le mentorat, le coaching, le soutien réseau et la création de systèmes propices à l'entreprenariat féminin et qui favorisent la croissance et l'innovation des entreprises dirigées et détenues par des femmes. Le suivi et l'évaluation systématiques des programmes financés par le secteur public avec la participation des partenaires politiques permettraient de garantir l'efficacité et l'efficience des mesures politiques susmentionnées, de générer un stock solide de données et d'appuyer l'amélioration des politiques.
- Des données plus détaillées sur la formation des PME, en particulier en termes de potentiel d'exportation, sont nécessaires dans tous les pays. Une institution principale dans le pays devrait coordonner les données et les informations plus générales (par exemple, les bonnes pratiques) pour aider le gouvernement à définir les priorités politiques et l'allocation des ressources. En outre, les politiques relatives au commerce et aux PME doivent être harmonisées pour que la formation corresponde aux besoins du commerce extérieur, afin de renforcer les liens avec l'environnement de la formation professionnelle, en particulier pour améliorer la qualité dans les secteurs présentant un meilleur potentiel d'exportation. L'innovation dans la conception et la prestation de la formation grâce à une meilleure utilisation des technologies TIC disponibles exigera un engagement plus développé de la communauté de la formation et du secteur privé axé sur l'exportation.

## Notes

[1] Pour l'OCDE, l'AP est une abréviation de l'Autorité palestinienne et définit soit les territoires de Cisjordanie et de Gaza sous l'administration de l'Autorité palestinienne, soit l'Autorité palestinienne elle-même, selon le contexte. Pour la Commission européenne et les institutions de l'UE qui contribuent au rapport, l'AP représente la Palestine et ses institutions. Cette désignation ne doit pas être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice des positions individuelles des États membres de l'UE sur cette question.

[2] http://www.agadiragreement.org.

[3] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=LEGISSUM%3Ar14104.

[4] Les données couvrent uniquement le commerce de biens.

## Bibliographie

Banque mondiale, données et statistiques sur l'égalité hommes-femmes (2017). Entreprises avec haut dirigeant femme (% des entreprises).

https://data.worldbank.org/indicator/IC.FRM.FEMM.ZS .

Bekh, O. (2014), Training and Support for Women's Entrepreneurship, Document de travail de l'ETF, Fondation européenne pour la formation, Turin, mars 2013.

Commission européenne (2010). Internationalisation of European SMEs. Final Report (Internationalisation des PME européennes. Rapport final). Direction générale des Entreprises et de l'Industrie. Bruxelles. 2010. http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/10008/attachments/1/translations.

Commission européenne (2017), Taking the future into their own hands, Youth Work and entrepreneurial learning (Prendre leur avenir en mains, travail des jeunes et apprentissage entrepreneurial), DG de l'Éducation, de la Jeunesse, du Sport et de la Culture, 2017.

Commission européenne (2018). European Neighbourhood Policy (South): international trade in goods statistics (Politique européenne de voisinage (Sud) : statistiques sur le commerce international des biens) Obtenu sur : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-. Retrieved from: http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/European_Neighbourhood_Policy_-_South_-_international_trade_in_goods_statistics

Commission européenne (2018). Proposition de recommandation du Conseil relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Bruxelles, 17.1.2018 COM (2018) 24 final https://ec.europa.eu/education/initiatives/european-education-area/proposal-council-recommendation-key-competences-lifelong-learning_en.

Kelley D., Baumer B., Brush C., Greene P., Mahdavi M., Cole M., Dean M., Heavlow R., Babson College, Smith College et Global Entrepreneurship Research Association (GERA) (2017) Rapport 2016/17 sur l'entreprenariat féminin. https://www.babson.edu/Academics/centers/blank-center/global-research/gem/Documents/GEM%202016-2017%20Womens%20Report.pdf.

Love, J.H. & Ganotakis, P. (2013). Learning by exporting: lessons from high-technology SMEs. *International Business Review*, 22(1) pp.1-17. https://pdfs.semanticscholar.org/6bbd/87b1df2935e65ce370e934531bc2a321776f.pdf

ONUDI (2017), Promoting Women Empowerment for Inclusive and Sustainable Industrial Development in the Middle East and North Africa region. A study on women entrepreneurship development in Egypt, Jordan, Lebanon, Morocco, Palestine and Tunisia (Promouvoir l'autonomisation des femmes pour un développement industriel inclusif et durable dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Une étude sur le développement de l'entreprenariat féminin en Égypte, en Jordanie, au Liban, au Maroc, en Palestine et en Tunisie), https://www.unido.org/sites/default/files/2017-04/MENA_REPORT_Eng_interactive-1_0.pdf.

OCDE, Commission européenne, ETF (2014). *Indice des politiques en faveur des PME Afrique du Nord et Moyen-Orient méditerranéen 2014: mise en oeuvre du Small Business Act for Europe.* Éditions de l'OCDE, Paris, http://www.etf.europa.eu/web.nsf/pages/SME_Policy_Index_MENA_2014.

Organisation internationale du travail, base de données ILOSTAT (2017). Taux de participation des femmes à la main-d'œuvre (en % des femmes âgées de 15 ans et plus) (sur le modèle des estimations de l'OIT). Obtenu sur https://data.worldbank.org/indicator/SL.TLF.CACT.FE.ZS

Projet de l'Union européenne pour les Pays sud de la Politique européenne de voisinage EUROPEAID/133918/C/SER/MULTI (2017), Enhancement of the Business Environment in the Southern Mediterranean, Arab Women Entrepreneurs (Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée, Femmes entrepreneurs arabes), rapport consolidé, Bruxelles http://www.ebesm.eu/template/default/files/WE_reports/1%20Arab%20Women%20Entrepreneurs%20Report%20.pdf.Profils des économies d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient méditerranéen

# Partie II. Profils des économies du bassin méditerranéen du Moyen-Orient et Afrique du Nord

# Chapitre 6. Algérie

## Les fondements de la politique en faveur des PME : définitions, statistiques et institutions

L'une des principales mesures prises par l'Algérie ces dernières années a été la promulgation de la loi 1702 de 2017 sur les PME, qui définit officiellement plusieurs aspects importants pour l'élaboration des politiques de soutien aux PME, à savoir : 1) une définition officielle des micro-, petites et moyennes entreprises ; 2) les mécanismes de soutien aux PME ; 3) des mesures visant à promouvoir l'externalisation (sous-traitance) par des PME dans le cadre des efforts de développement industriel et de substitution aux importations ; et 4) le développement d'un système d'information économique des PME (Observatoire des PME) [1].

En ce qui concerne l'établissement d'une **définition officielle des PME**, la loi sur les PME s'appuie sur un certain nombre de principes et de pratiques internationales, en particulier les suivantes (voir Tableau 6.1) :

L'identification des PME en tant qu'entités commerciales produisant des biens et des services, quel que soit leur statut (responsabilité limitée, société constituée, entrepreneur individuel, etc.).

- La combinaison de critères d'emploi et financiers pour mieux identifier et cibler les PME opérant dans différentes activités ou secteurs économiques.
- L'inclusion de critères d'indépendance (par exemple, une PME ne devrait pas être détenue à plus de 25 % par une autre entité, elle ne devrait pas être détenue à plus de 49 % par une société de capital-investissement, etc.)

L'adoption de la loi 1702 sur les PME fait de l'Algérie la seule économie MED dotée d'une définition à part entière des PME officiellement inscrite dans la législation.

**Tableau 6.1. Définition des PME**

| Critère | Micro | Petite | Moyenne |
|---|---|---|---|
| Critère de l'emploi | 1-9 employés | 10-49 employés | 50-250 employés |
| Critère financier | Chiffre d'affaires annuel < 40 m DZD | Chiffre d'affaires annuel < 400 m DZD | Chiffre d'affaires annuel < 4 md DZD |
| | Bilan de fin d'exercice < 20 m DZD | Bilan de fin d'exercice < 200 m DZD | Bilan de fin d'exercice < 1 md DZD |

*Source : Loi sur les PME 1702 de 2017*

La loi 1702 sur les PME, dans son chapitre 3, ouvre également la voie à la mise en place d'un ***système d'information économique des PME*** sous la responsabilité de l'Agence

nationale pour le développement des PME (ANDPME) en tant qu'outil de planification et de décision. Ce système (en principe un Observatoire des PME) consoliderait les informations provenant de plusieurs sources statistiques et administratives, à savoir l'Office national de statistique (ONS), le registre des entreprises et l'Institut national de sécurité sociale (CNAS) et l'Institut de sécurité sociale. Les employés et les professionnels indépendants (CASNOS), l'administration fiscale, l'administration des douanes, la chambre de commerce et d'industrie et l'association des banques et établissements financiers. S'il était mis en œuvre avec succès, un tel système fournirait des informations opportunes et complètes sur les entreprises privées à un coût faible et avec une charge moindre pour les entreprises que les recensements d'entreprises ou d'établissements réalisés dans la plupart des pays.

Cela renforcerait la disponibilité déjà bonne des données sur les PME en Algérie, lesquelles sont publiées régulièrement (environ deux fois par an) par les bulletins statistiques du ministère de l'Industrie et des Mines[2]. Les bulletins comprennent des informations sur la population totale des PME, les créations de PME et les cessations d'activité, l'emploi, ainsi que les exportations et les importations. Ils comprennent également des informations sur les PME par activité économique et par répartition territoriale. Les données sont obtenues auprès de sources officielles telles que la Caisse nationale de sécurité sociale (CNAS) et son équivalent pour les indépendants et les professionnels non salariés (CASNOS).

L'**agenda économique global** dans lequel s'inscrit la politique des PME reste pratiquement inchangé. L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 constatait que le cadre économique général était défini par le Plan économique quinquennal (2010-2014) qui faisait du développement du secteur privé l'une des principales priorités du pays, aux côtés des investissements publics dans les infrastructures, le logement et les services sociaux, dans le but de réduire la dépendance vis-à-vis du secteur des hydrocarbures et de diversifier la structure économique du pays.

Le Plan de développement économique 2015-2019 continue d'accorder la priorité à la diversification économique par le développement du secteur privé. Dans ce cadre, la Politique gouvernementale dans le domaine de l'industrie et des mines mentionne le développement des PME comme une priorité, à mettre en œuvre notamment par le biais du développement des industries de base et de « PME en aval » et d'activités substitutives aux importations[3]. Ce document et les consultations réalisées pour l'élaboration de cette évaluation intermédiaire indiquent une forte orientation de la politique des PME vers le développement du secteur industriel. En outre, il est surprenant que d'autres domaines de politique économique couverts par le Plan de développement économique 2015-2019 mentionnent à peine le rôle des PME dans des secteurs tels que le commerce, l'agriculture et la pêche, l'énergie, le tourisme et l'artisanat[4].

En termes de **cadre institutionnel et de coordination** de la politique des PME, le ministère de l'Industrie et des Mines reste la principale institution en charge de la politique de développement des entreprises, sous l'égide de l'ANDPME et de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI). Les autres autorités compétentes dans ce domaine sont l'Agence nationale pour le soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), le Fonds de garantie des crédits pour les PME (FGAR) et les « Centres de facilitation pour les PME » et les pépinières d'entreprises à travers le pays[5].

L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 a noté que la coordination des politiques entre les différentes institutions était un problème majeur en raison de l'absence de stratégie globale de développement des PME à moyen terme soutenue par des plans d'action à court terme. À cet égard, la Loi sur les PME désigne l'ANDPME en tant qu'institution principale

en charge de l'agenda politique des PME pour la création, la croissance et la survie des entreprises. La loi fait des autorités locales les initiateurs du soutien aux PME, notamment en termes d'accès à la terre et aux biens immobiliers. Selon les consultations menées pour cette évaluation intérimaire, afin d'accroître la flexibilité de l'ANDPME pour la réalisation de son mandat politique, l'**agence des PME** gagnera en autonomie en devenant un « établissement public de caractère spécifique » et sera dotée d'un conseil d'administration comprenant des représentants du privé secteur (un modèle déjà appliqué dans plusieurs pays de la région, y compris le Maroc et la Jordanie).

La loi sur les PME note également que « la politique algérienne de développement des PME devrait être fondée sur la consultation et la coordination entre les acteurs publics et privés concernés et sur des études appropriées conduisant à l'élaboration de programmes, mesures et structures de soutien ». Elle prévoit aussi la création d'un organisme de consultation public-privé, le Conseil national de concertation pour le développement de la PME (CNC), qui devrait être formé par des organisations et associations professionnelles représentant les PME. Le CNC a été officiellement lancé en novembre 2017 (voir le Chapitre 1, section 4 sur le dialogue public-privé).

Fait important, la loi sur les PME établit un fonds spécial pour **financer les actions et le soutien** indiqués dans le texte, ainsi que les opérations de l'ANDPME : le Fonds national de mise à niveau des PME, d'appui à l'investissement et de promotion de la compétitivité industrielle [6]. Selon la loi des finances 2018 et les consultations, ce Fonds doit être financé par une nouvelle taxe sur les terrains industriels pour un montant de 395 millions DZD (soit environ 2,8 millions d'euros).

La loi sur les PME définit le cadre juridique d'une politique des PME plus complète et plus cohérente en Algérie. Néanmoins, l'élaboration d'une **stratégie et de plans d'action concrets pour les PME** présentant dans le détail les activités, les responsabilités, les budgets et les mécanismes de suivi et d'évaluation fait *toujours* défaut. Selon les consultations menées pour les besoins de cette évaluation intermédiaire, une stratégie pour les PME est en cours d'élaboration dans le cadre du Projet d'appui au développement des PME (PAD-PME) soutenu par la Banque africaine de développement (BAD) [7]. Le projet se concentre sur l'élaboration de la stratégie, la réorganisation de l'ANDPME, le renforcement des capacités de l'Agence et la mise en place du système d'information sur les PME (Observatoire des PME).

En ce qui concerne le **dialogue public-privé**, le Conseil tripartite (la Tripartite), formé par le gouvernement, l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et de nombreuses associations du secteur privé, continue d'aborder les grandes questions économiques. Plus précisément sur la politique des PME, le développement récent le plus important est la création du Conseil national de consultation pour le développement de la PME (CNC) prévu par la loi sur les PME de 2017. Le CNC représente plusieurs organisations professionnelles dans divers secteurs économiques. Selon les consultations menées aux fins de la présente évaluation, le CNC travaille avec l'instrument d'assistance technique et d'échange d'informations de l'UE (TAIEX) pour élaborer un plan d'action entre le CNC et l'ANDPME. Lors du lancement du CNC en novembre 2017, les autorités algériennes ont dévoilé une feuille de route pour l'élaboration de leur stratégie concernant les PME[8].

**Pour aller plus loin** : Grâce à la loi sur les PME et à la mise en œuvre initiale de certaines de ses actions, l'Algérie a fait un pas important vers l'adoption d'une politique des PME plus complète et plus cohérente. La Loi sur les PME, bien qu'elle soit brève, est un document très complet comprenant des stipulations sur la manière dont les aspects les plus importants des PME doivent être menés. Sa mise en œuvre intégrale, y compris l'exécution

d'une stratégie en faveur des PME, est désormais essentielle pour traduire les mots en action. De plus, la création du CNC devrait fournir un mécanisme de consultation formel des PME et des entrepreneurs leur permettant de contribuer à l'élaboration des politiques publiques. Son succès sera néanmoins fortement influencé par le niveau réel de représentativité de la population des PME et des entrepreneurs au sein du CNC.

En revanche, comme indiqué dans l'Indice des politiques PME 2014, les facteurs structurels, notamment le contexte réglementaire et commercial difficile et le manque de diversification et d'ouverture économiques créent des distorsions importantes pour le développement des PME et de l'entreprenariat. De plus, la politique des PME est considérée comme un instrument important pour la politique industrielle et la diversification économique, mais on ne parle pas beaucoup du rôle des PME dans les services et les secteurs non industriels. Ainsi, les autorités algériennes pourraient élargir leur vision du rôle des PME à l'ensemble de l'économie et envisager les mesures de soutien nécessaires à la promotion de l'entreprenariat et des PME en dehors des activités industrielles.

## Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs

L'indice des politiques en faveur des PME 2014 notait que l'Algérie avait intensifié ses efforts en matière de **réforme réglementaire et de simplification administrative**. Il mentionnait notamment l'existence de plusieurs groupes de travail interministériels visant à améliorer l'environnement des affaires, notamment dans le cadre du Conseil tripartite, formé par le gouvernement, l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et de nombreuses associations du secteur privé (voir Chapitre 1, section 4). Cependant, l'absence de stratégie réglementaire claire et de mandats précis de simplification administrative entravaient ces efforts. De plus, il n'y avait pas eu d'efforts pilotes ou officiels pour introduire l'analyse d'impact réglementaire (AIR) ou le test PME.

La présente évaluation intermédiaire ne constate aucun progrès significatif dans ce domaine. En effet, selon les consultations menées, le gouvernement lève les contraintes qui nuisent à une croissance forte et soutenue par l'amélioration de l'environnement des affaires et des investissements en termes de procédures, délais et coûts, ainsi que par la mise en œuvre de politiques de promotion d'entreprises rénovées. Les consultations soulignent également le fait que la loi 1702 sur les PME vise à encourager la création et la compétitivité des PME et le rôle qui est donné aux autorités locales à cet égard. Cependant, comme indiqué ci-dessus, bien que la loi sur les PME constitue la base légale pour améliorer l'environnement commercial et réglementaire des PME, son approbation ne se traduit pas automatiquement par des résultats. En dernière analyse, selon *Doing Business*, l'Algérie continue d'avoir l'environnement des affaires le plus complexe parmi l'ensemble des économies MED.

Selon la présente évaluation intermédiaire, il n'est pas prévu d'introduire des mécanismes formels d'**AIR** (*ex ante* et *ex post*) et il n'y a donc pas d'indication de mise en place d'un **test PME**. Cet effort pourrait cependant être entrepris dans le contexte du Conseil national de consultation pour le développement de la PME (CNC) récemment créé et mentionné plus haut.

En termes d'efforts pour faciliter la **création de nouvelles entreprises**, l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 avait appelé l'Algérie à introduire un numéro d'identification unique pour mieux exploiter les synergies entre les différentes institutions impliquées dans le processus d'enregistrement. L'introduction d'un tel numéro est

actuellement envisagée dans le cadre de la mise en place d'un Système d'Information Economique des PME mandaté par la Loi 1702 sur les PME sous la responsabilité de l'ANDPME. Dans le cadre de ce système, les agences et institutions concernées seront tenues de fournir les différentes informations qu'elles ont sur les PME. Ces agences sont l'ONS, le Centre national du registre du commerce (CNCR), la CNAS, la CASNOS, l'administration fiscale, l'administration des douanes, la chambre de commerce et d'industrie, les associations bancaires et les établissements financiers.

L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 avait également noté l'existence d'un système en d'enregistrement des entreprises en ligne, même si la plate-forme n'était accessible qu'aux notaires, lesquels pouvaient se connecter au portail du CNRC et, au nom de leurs clients, réserver un nom de société, insérer des résumés des statuts et publier l'inscription au *Bulletin officiel des annonces légales*. Les entrepreneurs pouvaient uniquement télécharger des formulaires de création d'entreprises à partir des sites internet du CNRC et de l'ANDI.

L'une des principales actions signalées par cette évaluation intermédiaire est la création en mai 2017 d'un **portail électronique dédié à la création d'entreprises**, qui est hébergé et géré par l'ANDPME qui en assure également la maintenance[9]. Le portail fournit des informations importantes pour la création d'une entreprise, que ce soit en tant que personne physique ou en tant que personne morale. La plateforme est accessible au public mais *il faut encore choisir un notaire* inscrit au CNRC pour effectuer toutes les formalités nécessaires à la création d'une entreprise de manière numérique. Le notaire est chargé de transférer les informations et les documents nécessaires aux différents organismes concernés par la procédure, à savoir le CNRC, le registre des impôts et la caisse de sécurité sociale (CNAS-CASNOS). À la fin du troisième trimestre 2018, environ 80 entreprises avaient été créées grâce au portail et environ 276 notaires étaient formés à l'utilisation du portail. Les obstacles à un déploiement plus large de cette initiative sont cependant le manque de reconnaissance des signatures électroniques et des paiements électroniques.

L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 avait également signalé les mesures prises pour renforcer le rôle des guichets uniques gérés par l'ANDI dans les 48 *wilayas* ou gouvernorats du pays. Toutefois, les guichets uniques ne disposaient que d'une capacité décisionnelle limitée et agissaient principalement en tant que points de contact initiaux uniques. Sur ce point, l'ANDI signale, dans cette évaluation intermédiaire, que les guichets uniques ont été réorganisés suite aux dispositions de la loi 16-09 sur l'investissement de 2016, avec l'introduction de la notion de « centres » chargés de la promotion et de la facilitation des investissements. Les implications de ces réformes pour la facilitation de la création d'entreprise ne sont cependant pas claires. Rien n'indique que les activités de promotion et de facilitation des investissements soient explicitement liées à la facilitation de la création de nouvelles entreprises à travers le territoire.

Comme en 2014, le cadre de la **faillite** reste le Code du commerce (ordonnance n°75-79) de 1975. Selon l'édition 2018 de *Doing Business*, l'Algérie conserve également un système de faillite relativement efficace avec une résolution relativement rapide (1,3 an, soit une durée plus courte que la moyenne de l'OCDE) et un coût de 7 % des actifs (soit également moins que les coûts de l'OCDE). Cependant, le taux de recouvrement est seulement de 50 cents par dollar, en-dessous des 71 cents de l'OCDE. L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 indiquait que les tribunaux algériens n'étaient généralement pas formés aux questions liées à la réorganisation des entreprises et qu'ils optaient donc souvent pour la liquidation, une situation pouvant conduire à la fermeture d'entreprises qui auraient pu survivre à la faillite. Par conséquent, la recommandation était que l'Algérie pourrait

bénéficier de programmes de renforcement des capacités des juges en charge de l'insolvabilité. Sur ce point, le ministère de la Justice signale qu'il existe depuis 2000 des programmes de formation destinés à renforcer les compétences des juges en matière d'insolvabilité. Ces programmes sont axés sur le commerce en général, le droit des affaires, la faillite, l'arbitrage commercial international, etc. Selon les consultations, environ 25 magistrats suivent ces formations, en plus d'autres formations à l'étranger en partenariat avec des pays tels que la France et la Belgique. Le nombre total de juges bénéficiant de ces formations depuis 2012 est de 800, toujours selon les consultations. Pourtant, il n'y a pas de suivi des résultats concrets de ce programme, par exemple pour savoir si les formations ont entraîné moins de liquidations d'entreprises et de cessations d'activité, et plus de restructurations d'entreprises.

**Pour aller plus loin** : L'Algérie a toute la marge nécessaire pour continuer à améliorer son environnement des affaires, d'autant que le pays se classe au dernier rang dans la région en termes de Facilités de faire des affaires (166) et en termes de Facilités de créer une entreprise (145). L'Algérie pourrait saisir l'opportunité de la création du CNC comme plateforme multipartite pour adopter un système d'AIR officiel et/ou un test PME. En outre, afin de développer la création d'entreprises sur le nouveau portail électronique, les autorités pourraient travailler à la mise en place d'un système de paiement électronique et à la reconnaissance des signatures numériques afin que les entrepreneurs ne soient pas contraints d'utiliser uniquement les procédures physiques. Enfin, un meilleur suivi de l'efficacité du système de formation permettant aux juges de traiter avec les entreprises en difficulté pourrait être assuré. En effet, bien que l'Algérie se classe au deuxième rang dans la région MED sur cet aspect de *Doing Business*, elle reste à 71 sur l'échelle mondiale.

## Favoriser l'accès au financement

Le **cadre légal et réglementaire** de l'accès au financement est resté pratiquement inchangé ces dernières années. Une réforme récente a été la modernisation, en septembre 2015, du Registre de crédit (Centrale de risques) qui inclut désormais des informations sur les ménages et le crédit à la consommation. Le Registre du crédit, qui a plus de 20 ans, est aujourd'hui mieux à même de gérer les risques pour le système financier et d'aider les ménages à éviter le surendettement, contribuant ainsi à l'expansion du crédit à la consommation. Toutefois, les dispositions du décret ayant conduit à cette réforme[10] s'appliquent aux prêts de 60 mois maximum, ce qui implique que les prêts à plus long terme pouvant financer des investissements productifs réalisés par des entrepreneurs ou des petites entreprises ne sont pas inclus dans le registre des crédits. En outre, selon les consultations réalisées pour les besoins de cette évaluation intermédiaire, le Registre de crédit n'inclut que les prêts supérieurs à 2 millions de dirhams (près de 189 000 euros). Ce chiffre relativement élevé entraînerait l'exclusion de plusieurs entrepreneurs et microentreprises ayant accès à de plus petits prêts.

De plus, aucun effort n'est fait pour créer un bureau de crédit ou pour améliorer le registre des biens mobiliers. Cela indique que les progrès en matière d'accès à l'information sur le crédit demeurent limités par rapport au reste de la région.

En ce qui concerne la disponibilité des **sources de financement**, l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 constatait que les *systèmes de garantie de crédit* étaient financés par des institutions publiques, des banques publiques et des donateurs internationaux et qu'il n'existait pas de marché privé pour ces systèmes. La présente évaluation intermédiaire n'a trouvé aucune réforme dans ce domaine. Les principaux acteurs sont toujours les

organismes publics, le FGAR (Fonds de garantie des crédits aux PME) et la Caisse de garantie des crédits d'investissement (CGGI).

De même, les placements en actions pour les PME continuent d'être dominés par des dispositifs publics. Le plus important est le Fonds d'investissement des Wilayas (gouvernorats), qui est financé par des sources publiques et vise à soutenir l'entreprenariat des jeunes sur l'ensemble du territoire. Ce dispositif finance jusqu'à 49 % de l'investissement requis par l'entreprise et a une enveloppe totale de 48 milliards de DZD, soit 1 milliard de DZD par *wilaya* (environ 7 242 000 EUR). Le Fonds est géré par trois institutions financières de caractère public (Finalep, Sofinance et El Djazair Istithmar) et deux banques publiques (BEA et BNA). Le Fonds fournit du capital-risque ou capital de risque pour de nouvelles entreprises, comme capital de croissance ou pour la restructuration des entreprises afin d'assurer la survie des entreprises et les emplois qu'elles maintiennent.

**Pour aller plus loin** : Cette évaluation intermédiaire indique des progrès limités dans le financement des PME et des entrepreneurs. L'Algérie n'a pas encore prévu de créer de bureau de crédit ou de registre des biens mobiliers et l'État continue de jouer un rôle dominant dans la fourniture de financements par le biais de garanties de crédit ou de financements directs. En outre, bien que les consultations menées dans le cadre de cette évaluation aient révélé un certain nombre de décrets et de dispositions juridiques visant à faciliter l'accès au financement, il n'y a aucune preuve de la mise en œuvre ou de l'impact de ces dispositions. L'Algérie pourrait donc prendre une série de mesures pour favoriser la participation des acteurs privés au marché du financement des PME, notamment par le biais de la création de bureaux de crédit et d'agences de notation, de garanties de crédit, ainsi que de capital-risque et *business angels*. Le pays pourrait également mieux suivre l'impact des dispositions légales sur l'accès effectif des PME et des entrepreneurs au financement.

## Favoriser l'entreprenariat et la croissance des PME

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans la fourniture de **services d'appui aux entreprises** (SAE) depuis l'Indice des politiques en faveur des PME 2014. Le principal acteur sur le marché des SAE reste le ministère de l'Industrie et des Mines à travers son programme phare, le Programme national de mise à niveau, mis en œuvre par l'ANDPME depuis 2010. Le programme fournit une formation technique et une assistance à la compétitivité des PME, notamment en soutenant les investissements matériels et immatériels dans les domaines de la normalisation, la certification de qualité, la propriété intellectuelle et industrielle, les TIC ou encore les équipements spéciaux. L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 et le site web du Programme national de mise à niveau notent que l'objectif à atteindre était de 20 000 entreprises bénéficiaires au cours de la période 2010-2014. Pourtant, selon les consultations réalisées pour les besoins de la présente évaluation, le nombre total d'adhérents est tout juste supérieur à 5 300 entreprises et il n'y a aucune preuve de l'impact de ce programme sur la compétitivité de ces entreprises. En outre, le deuxième programme mentionné par l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 (Programme de soutien aux PME ou PME II), axé sur la promotion de l'utilisation des TIC dans les PME ayant un potentiel de croissance, n'est plus opérationnel.

En revanche, **l'accès aux marchés publics** pour les PME continue d'être un domaine plutôt positif de la politique publique en faveur des PME. Le décret 15-247 du 16 septembre 2015 réglementant les marchés publics réserve en effet un quota de 20 % de ce marché aux PME. Le décret stipule également qu'une entreprise ayant obtenu un marché public peut en sous-traiter jusqu'à 40 % à d'autres entreprises, ce qui permet aux PME de participer

indirectement à ce marché important. Il n'existe toutefois pas de chiffres sur l'impact de ce décret sur le développement des PME et il n'existe pas non plus de système de passation électronique des marchés publics.

En termes d'**internationalisation des PME**, un certain nombre de plateformes de diffusion d'informations sur les marchés étrangers continuent de fonctionner, notamment la Compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations (CAGEX), l'Agence algérienne de promotion du commerce extérieur (ALGEX), le Bureau de promotion du commerce extérieur (PROMEX) et la Chambre de Commerce et d'Industrie Algérienne (CACI). En outre, selon ALGEX, une stratégie nationale de promotion des exportations incluant la participation de plusieurs ministères et une coordination assurée par un comité est en cours d'élaboration dans le but d'éliminer les obstacles logistiques, administratifs et techniques au commerce international[11]. Néanmoins, il n'y a pas de lien clair entre la stratégie et la promotion directe des exportations des PME et plusieurs des secteurs identifiés comme prioritaires sont à assez forte intensité de capital ou dominés par les grandes entreprises (industrie chimique, industrie pharmaceutique, matériaux de construction, électronique, etc.).

**Pour aller plus loin** : Cette évaluation intermédiaire constate que, bien que la plupart des mécanismes et initiatives de croissance des PME identifiés par l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 continuent de fonctionner, il n'y a pas de nouvelles initiatives. L'Algérie pourrait donc redoubler d'efforts pour élargir le marché des services d'appui aux entreprises au-delà des initiatives fournies par les institutions publiques et en particulier le Programme national de mise à niveau. En effet, on ne dispose d'aucun élément sur le rôle éventuel joué par des fournisseurs privés de services d'appui aux entreprises. De plus, aucun progrès n'est constaté non plus dans le domaine de la promotion de l'internationalisation des PME et l'Algérie ne fait pas encore partie du réseau européen des entreprises (Europe Enterprise Network). Enfin, les autorités pourraient assurer le suivi et la publication des faits et chiffres sur l'impact des mesures visant à promouvoir l'accès des PME aux marchés publics et elles pourraient également travailler à la mise en place d'un système électronique de passation des marchés publics.

## Investir dans le capital humain entrepreneurial

En termes d'**apprentissage entrepreneurial dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire**, le Plan d'action du gouvernement[12] fait référence à l'introduction du « savoir-faire entrepreneurial » dans l'enseignement général à travers le développement de projets d'étudiants et les visites d'entreprises. Pour la formation professionnelle, le plan d'action vise à former les jeunes pour mieux les préparer au monde professionnel et à la création d'entreprise. Un accord-cadre a été signé en 2014 entre le ministère de l'Enseignement et de la Formation professionnels, 14 départements ministériels et des partenaires sociaux. L'Institut national de la formation et de l'enseignement professionnels a développé un module de formation « Feuille de route pour entrepreneurs » destiné aux écoles.

Dix ans après la réforme du système éducatif en 2008, l'apprentissage entrepreneurial en tant que compétence clé n'est toujours pas suffisamment intégré dans les programmes de l''enseignement secondaire (général et professionnel). Néanmoins, la formation professionnelle a progressé dans ce domaine grâce au renforcement progressif du partenariat entre les écoles professionnelles et les entreprises et à la mise en place d'un cadre juridique de l'apprentissage.

Le dialogue politique au niveau national sur l'intégration de l'entreprenariat est à un stade initial et n'a pas encore débouché sur un plan d'action concret. Il serait pertinent de créer un groupe de travail pluridisciplinaire comprenant les différents ministères concernés, les organisations d'employeurs, les entrepreneurs, les enseignants, la société civile, et d'identifier un leader.

Plusieurs actions ont été menées pour promouvoir **l'entreprenariat féminin** depuis 2013. Le Plan gouvernemental 2017 vise à soutenir les femmes entrepreneurs, en particulier dans les zones rurales. La Charte de la femme travailleuse de 2014 reconnaît l'importance des campagnes de sensibilisation et des programmes de soutien, y compris la formation. Le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme prépare un plan d'action sur l'entreprenariat féminin.

Des programmes de formation pour les femmes sont également disponibles au niveau régional, ainsi que des campagnes de sensibilisation comme la Caravane des Wilayas. Mais l'offre est souvent dispersée et se concentre sur la phase de démarrage. L'Agence Nationale de Microcrédit (ANGEM) et l'ANSEJ soutiennent les femmes indépendantes et les femmes entrepreneurs. Plusieurs modules de formation ont été développés dans le cadre du projet « Women for Growth » soutenu par l'Organisation internationale du travail (OIT) : Gérez mieux votre entreprise (GERME) et Get Ahead (Aller de l'avant).

Dans le contexte de la nouvelle loi sur les PME, la **formation à l'internationalisation des PME** devrait jouer un rôle important. L'offre de programmes de formation est dispersée et les informations concernant cette offre sont parcellaires. La Chambre de commerce et d'industrie algérienne et AlGEX offrent des cours et soutiennent la participation des entreprises aux foires internationales. Mais le contenu des programmes de formation n'est pas suffisamment adapté aux PME, qui bénéficieraient davantage du renforcement des capacités en matière de procédures, de conditionnement, de risques, de règles d'origine, etc.

**Pour aller plus loin** : L'apprentissage de l'entreprenariat en tant que compétence clé devrait être mieux intégré dans les établissements d'enseignement secondaire. Des campagnes de sensibilisation avec les enseignants et les directeurs d'école pourraient être utiles, ainsi que l'augmentation du nombre de partenariats entre écoles et entreprises locales. Les actions systémiques pour soutenir la formation des femmes entrepreneurs peuvent s'appuyer sur les documents de politique qui ont été élaborés, ce qui devrait être l'occasion de proposer une offre plus cohérente et de développer des modules qui soutiennent les entreprises au-delà de la phase de démarrage. Les programmes de formation pour soutenir l'internationalisation des PME pourraient être améliorés en entreprenant une cartographie des besoins et en se concentrant sur les secteurs à fort potentiel d'exportation tels que l'agroalimentaire. Les institutions qui dispensent ce type de formation bénéficieraient également du renforcement des capacités pour améliorer leur offre.

## Recommandations pour l'avenir

La mise en place de la loi sur les PME et la mise en œuvre de certaines des actions prévues par cette loi constituent une première étape importante pour l'Algérie en vue d'améliorer la coordination et l'efficacité de ses politiques publiques, comme le recommandait l'Indice des politiques en faveur des PME 2014. Malheureusement, au-delà de la loi sur les PME et l'établissement du CNC, la présente évaluation intermédiaire ne constate aucun progrès substantiel dans les domaines politiques analysés. En conséquence, ce rapport recommande les actions suivantes :

- Élaborer une stratégie globale et pluriannuelle pour les PME, comprenant des mesures visant à remédier aux facteurs structurels et aux distorsions empêchant le développement du secteur privé. Cette stratégie pourrait adopter une perspective plus large dépassant la focalisation étroite actuelle sur les activités industrielles ; ceci est particulièrement pertinent compte tenu des avantages comparatifs des PME dans des secteurs tels que le tourisme, le commerce et les services, ainsi que les activités innovantes.
- Utiliser le CNC comme plate-forme pour l'amélioration de l'environnement des affaires et, en particulier, la mise en place d'un mécanisme d'AIR et du test PME.
- Favoriser une plus grande participation du secteur privé au financement des PME et des entrepreneurs. Cela inclut un certain nombre d'actions allant de la création d'un ou plusieurs bureaux de crédit (avec leurs services connexes, tels que les notations de crédit), jusqu'à la création d'un registre des biens mobiliers, en passant par l'introduction d'outils et de sources de financement (garanties de crédit, fonds de capital-risque, réseaux de *business angels*, etc.).
- Encourager une plus grande participation du secteur privé à la fourniture de services d'appui aux entreprises, lesquels sont jusqu'ici dominés par quelques dispositifs et acteurs publics.
- Faciliter davantage l'accès des PME aux marchés publics et aux marchés internationaux, et mieux suivre l'impact des lois et mesures existantes dans ces domaines.
- Créer un groupe de travail pluridisciplinaire (comprenant les différents ministères concernés, les organisations d'employeurs, les entrepreneurs, les enseignants, la société civile) pour promouvoir l'entreprenariat comme compétence clé.
- Élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre le Plan gouvernemental 2017 en faveur des femmes entrepreneurs.
- Identifier les secteurs à fort potentiel d'exportation, tel que l'agroalimentaire, et concevoir des offres de formation spécifiques.

## Notes

[1] Journal officiel de la République algérienne n°2, 11 février 2017 et www.droit-afrique.com/uploads/Algerie-Loi-2017-02-orientation-developpement-pme.pdf

[2] http://www.ons.dz and www.mdipi.gov.dz/?Bulletin-de-veille-statistique

[3] Site internet du Premier ministre, rubrique sur le développement économique www.premier-ministre.gov.dz/fr/ en particulier www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/politiques/industrie-mines.fr.pdf

[4] www.premier-ministre.gov.dz/fr/gouvernement/politiques-publiques/developpement-economique/

[5] http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/mise_a_niveau_des_pme.pdf

[6] Compte d'affectation spéciale n° 302-124 intitulé « Fonds national de mise à niveau des PME, d'appui à l'investissement et de promotion de la compétitivité industrielle ».

[7] https://www.afdb.org/fr/projects-and-operations/project-portfolio/p-dz-kf0-002/

[8] http://www.aps.dz/economie/66584-industrie-un-plan-d-action-pour-le-developpement-de-la-pme-pour-2018 et https://afrique.latribune.fr/economie/strategies/2017-12-06/algerie-le-gouvernement-devoile-les-axes-de-son-plan-d-action-pour-le-developpement-des-pme-760501.html

[9] https://www.jecreemonentreprise.dz/index.php?lang=fr

[10] Publié au *Journal officiel* n° 24 du 13 mai 2015F

[11] http://www.algex.dz/index.php/blog-export/item/1074-la-strategie-nationale-des-exportations-sne-la-2eme-consultation-les-29-et-30-janvier-2018-au-siege-d-algex

[12] Gouvernement algérien (2017), *Plan d'action du gouvernement de la mise en œuvre du programme du président de la République,* Service du premier Ministre, www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/plans-d-actions/plan-d-action-du-gouvernement-2017-fr.pdf.

# Chapitre 7. Égypte

## Les fondements de la politique en faveur des PME : définitions, statistiques et institutions

L'Égypte remanie actuellement son cadre institutionnel et politique régissant les PME et l'entreprenariat et commence à s'attaquer à l'une des principales recommandations de l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 qui, constatant la fragmentation du cadre institutionnel dans le pays, avait conseillé de définir le rôle des différentes institutions et agences gouvernementales, de coordonner les instruments de soutien et de développer des synergies entre les programmes.

Dans le cadre de ces efforts, le ministère du Commerce et de l'Industrie et la Banque centrale travaillent à l'élaboration d'une **définition** unifiée **des PME**, qui devrait être incluse dans la Loi sur les PME qui devrait être prochainement adoptée. Actuellement, il y a trois définitions : celle 1) du Recensement des établissements de l'Agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques (CAPMAS), 2) de la Loi égyptienne sur les petites entreprises n° 141 de 2004 et 3) celle de la Banque centrale d'Égypte (CBE. Chaque institution applique une définition différente (voir Tableau 7.1).

**Tableau 7.1 Définitions des PME en Égypte**

| Classe | Entreprises existantes | | Nouvelles entreprises | |
|---|---|---|---|---|
| | Chiffre d'affaires annuel (Mn EGP) | Nombre d'employés | Capital versé (Mn EGP) | Nombre d'employés |
| Micro- | < 1 | <10 | < 0.5 | <10 |
| Petite | 1 : 50 | < 200 | Entreprises industrielles 0.05 : 5<br>Entreprises non industrielles 0.05 : 3 | <200 |
| Moyenne | 50 : 200 | | Entreprises industrielles 5 : 15<br>Entreprises non industrielles 3 : 5 | |

*Source :* Banque centrale d'Égypte, http://www.cbe.org.eg/ar/BankingSupervision/Pages/Circulars.aspx?p=4.

En ce qui concerne les **statistiques sur les PME**, la principale source d'information est le recensement des établissements réalisé par la CAPMAS. Les recensements sont généralement menés tous les dix ans, et le dernier ait été publié en 2017. Selon le ce recensement, les très petites-entreprises se sont élevées à 3,8 millions et les petites et moyennes-entreprises à 67 600. En 2010-2011, l'Institut bancaire égyptien (*Egyptian Banking Institute*, EBI), l'organe de développement financier de la Banque centrale d'Égypte, et la CAPMAS ont mené une enquête sur les PME, qui a été complétée par le Recensement économique de la CAPMAS en 2013. Il existe un projet de créer un Observatoire des PME dans le cadre de la nouvelle agence des PME.

Le **cadre général de la politique économique** de l'Égypte reflète un certain nombre de réformes structurelles importantes, y compris celles qui ont été lancées en novembre 2016

dans le cadre de la Facilité de crédit élargie du FMI. Ces réformes visaient principalement à redresser les déséquilibres macroéconomiques et à relever les défis structurels (tels que la faiblesse des taux de croissance et d'investissement, la hausse de l'inflation, le niveau élevé de la dette publique et la surévaluation du taux de change) ayant des effets négatifs sur le déficit courant et les réserves internationales. La mise en œuvre de ces réformes a produit des résultats positifs tels qu'une croissance économique accrue et une inflation en baisse (malgré les effets négatifs immédiats de la flottabilité de la monnaie et de la suppression des subventions). Pourtant, comme l'a noté le FMI dans sa dernière consultation sur l'article IV pour l'Égypte, l'État continue de jouer un rôle prépondérant dans l'économie, soit en tant qu'employeur de choix compte tenu des meilleures conditions de travail et de sécurité qu'il offre, soit par sa participation directe dans les entreprises publiques dans des secteurs tels que la banque, l'énergie, la fabrication, l'agriculture, les transports, le tourisme et les services[1].

Une autre initiative importante guidant les orientations économiques, sociales et environnementales est la Stratégie de développement durable : Égypte Vision 2030. Le pilier de développement économique de Vision 2030 se concentre sur de grands projets d'infrastructure, notamment l'agrandissement du canal de Suez, la construction d'une nouvelle capitale administrative et le développement d'un projet de 4 millions d'acres. Vision 2030 comprend également une série de réformes visant à améliorer le climat d'investissement et l'environnement réglementaire pour les entreprises, mais la stratégie ne fait aucune référence directe à la politique en faveur des PME et de l'entreprenariat.

L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 avait constaté la forte fragmentation du **cadre institutionnel des PME** en Égypte, avec une séparation floue entre les fonctions d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Le Fonds social pour le développement (*Social Fund for Development*, SFD) était ainsi responsable des micro- et petites entreprises, tandis que l'Autorité générale pour l'investissement et les zones franches (GAFI) concentrait son action sur les petites et moyennes entreprises à fort potentiel de croissance. Le ministère du Commerce et de l'Industrie, par l'intermédiaire du Centre de modernisation industrielle (IMC) et d'autres organisations affiliées, soutenait les petites et grandes entreprises opérant dans les secteurs industriels. Les responsabilités d'élaboration des politiques étaient réparties entre différents ministères : Commerce et Industrie, Investissement et Finances et Planification. Une certaine forme de coordination avait lieu grâce à la représentation transversale dans les agences d'exécution des politiques (SFD, GAFI, IMC), mais la coordination restait difficile en l'absence de stratégie globale de développement des PME. En 2013, le SFD a été mandaté pour coordonner le développement de la nouvelle stratégie PME avec d'autres parties prenantes et le travail avait déjà commencé parallèlement au lancement d'un vaste processus de consultation.

L'Égypte a pris des mesures importantes pour remédier à la fragmentation du cadre politique régissant les PME. Premièrement, en novembre 2016, le ministère du Commerce et de l'Industrie a lancé une Stratégie nationale pour le développement industriel et le commerce extérieur jusqu'en 2020, élaborée avec le soutien de l'UE[2]. Cette stratégie comprend un pilier thématique sur le développement des PME et de l'entreprenariat, dans le cadre duquel la « Stratégie nationale de développement des MPME et de l'entreprenariat et plan d'action 2018-2023 » est élaborée avec le soutien d'Affaires mondiales Canada et de l'Organisation internationale du travail (OIT).

En avril 2017, un décret du Premier ministre a été publié en vue de créer une nouvelle **Agence de développement des MPME** (MSMEDA), placée sous la direction du ministre du Commerce et de l'Industrie. La MSMEDA absorbe les responsabilités du SFD, du

Centre de formation industrielle (ITC) et celles de l'IMC relatives au soutien à l'entreprenariat et aux PME. L'un des principaux rôles de la MSMEDA est d'assurer la coordination entre les différentes structures du gouvernement ayant affaire avec les PME. La MSMEDA est chargée de :

- Élaborer la politique en faveur des PME et de l'entreprenariat et la planification stratégique ;
- Mettre en place les cadres nécessaires à la mise en œuvre, à la coordination et au suivi des initiatives de soutien aux PME ;
- Concevoir et mettre en œuvre des programmes de soutien sur les compétences, la chaîne d'approvisionnement, le marketing, la participation à des salons commerciaux, la négociation collective pour les fournisseurs, etc.
- Faciliter l'accès au financement des MPME ; et
- Travailler avec les autorités concernées et pertinentes à faciliter et simplifier les procédures d'octroi de licences pour la création d'une MPME.

La MSMEDA travaille actuellement à finaliser le Cadre de mesure du rendement (CMR) de la Stratégie nationale pour les MPME et l'entreprenariat. Elle a également élaboré une nouvelle **Stratégie nationale pour le développement des MPME 2020** et le plan d'action afférent, qui a été approuvée par son conseil d'administration et devrait être officiellement approuvée dans les prochains mois. La nouvelle Stratégie nationale pour les MPME est divisée en six piliers et le Plan d'action comprend 115 mesures. L'Union européenne (UE) soutient la mise en œuvre de la Stratégie à travers son projet « Soutien à la mise en œuvre de stratégies pour favoriser le développement des MPME en Égypte » (MiSMESIS). Le projet consiste à développer pour la MSMEDA une stratégie d'entreprise pour la mise en œuvre de la stratégie nationale autour de trois grands piliers : 1) la connaissance et le centre d'excellence ; 2) l'environnement des affaires ; et 3) le soutien au niveau de l'entreprise. Le projet consiste également à entreprendre un exercice de cartographie des donateurs pour identifier les activités en cours dans les six piliers de la stratégie.

Les sept « orientations gouvernementales » concernant les PME sont largement influencées par les principes du SBA et leur adaptation à la région MED à travers les évaluations de l'Indice des politiques en faveur des PME. Ces orientations sont les suivantes :

1. Créer un environnement dans lequel les entrepreneurs et les PME peuvent prospérer et où l'entreprenariat est récompensé, en particulier pour les futurs entrepreneurs, en soutenant l'intérêt et le talent des entrepreneurs, surtout chez les jeunes et les femmes, et en simplifiant les conditions de transfert des entreprises.

S'assurer que les entrepreneurs honnêtes qui ont fait faillite obtiennent rapidement une deuxième chance. Le gouvernement encouragera une attitude positive dans la société pour offrir un nouveau départ aux entrepreneurs, ce qui rendra plus facile et plus rapide la demande de faillite non frauduleuse, et assurera que les entreprises recréées soient traitées sur un pied d'égalité avec les start-ups.

Concevoir des règles selon le principe du « Think Small First », en particulier en :

a. veillant à ce que l'impact de toutes les lois et réglementations gouvernementales sur les petites entreprises soit soigneusement pris en compte avant leur introduction ;

b. rendant les administrations publiques réactives aux besoins des PME ; et

c. en adaptant les outils de politique publique aux besoins des PME, en facilitant la participation des PME aux marchés publics et faisant un meilleur usage des programmes de soutien aux petites entreprises

Faciliter l'accès des petites entreprises au financement et développer un environnement juridique et commercial favorable aux paiements ponctuels dans les transactions commerciales : en particulier, le gouvernement facilitera la promotion du capital-risque, du microcrédit et du financement mezzanine, et développera un environnement juridique et commercial propice aux paiements à l'heure des transactions commerciales.

Promouvoir l'amélioration des compétences dans les PME et toutes les formes d'innovation en encourageant les PME à investir dans la recherche et à participer aux programmes de soutien à la R&D, à la recherche transnationale, aux clusterings et à la gestion active de la propriété intellectuelle.

Permettre aux MPME de transformer les défis environnementaux en opportunités en leur fournissant plus d'informations, d'expertise et d'incitations financières pour les aider à exploiter les opportunités offertes par les nouveaux marchés « verts » et le renforcement de l'efficacité énergétique, notamment grâce à la mise en place de systèmes de management environnemental dans les PME.

Encourager et soutenir les PME à bénéficier de la croissance des marchés internationaux. Le gouvernement facilitera la fourniture d'un soutien spécifique aux différents marchés et d'activités de formation commerciale

En ce qui concerne le **dialogue public-privé**, comme en 2014, il existe un grand nombre d'organisations du secteur privé en Égypte, y compris la Fédération des chambres de commerce égyptiennes, la Fédération des industries égyptiennes, l'Association des entreprises égyptiennes, l'Association égyptienne des jeunes entrepreneurs, la Fédération égyptienne des investisseurs, l'Association des entreprises d'Alexandrie (Alexandria Business Association) ; et l'Association des femmes d'affaires (Women Business Association). Selon cette évaluation intermédiaire, les organisations du secteur privé envisagent de créer des départements pour les PME et l'établissement de la MSMEDA devrait entraîner une augmentation du DPP. Parmi les trois conseils d'administration de la MSMEDA (conseil consultatif, conseil d'administration et conseil d'administration), les deux premiers comprennent des représentants du secteur privé et des ONG.

**Pour aller plus loin :** L'Égypte s'attaque actuellement à l'une des principales recommandations de l'Indice des politiques en faveur des PME 2014, qui soulignait la nécessité de remédier à la fragmentation du cadre institutionnel des PME. La création de la MSMEDA en tant qu'autorité dotée de pouvoirs de coordination politique et de soutien direct est une mesure concrète, bien qu'on ne dispose pas encore de détails sur le rôle et les responsabilités de l'agence : la stratégie institutionnelle de la MSMEDA et la stratégie nationale de soutien aux PME sont encore en cours d'élaboration et on ne sait pas clairement quand et comment elles seront approuvées et mises en œuvre. De plus, bien que les consultations menées dans le cadre de la présente évaluation intermédiaire aient mis en évidence des projets de création d'un mécanisme formel de dialogue public-privé pour les PME, il n'existe aucune preuve concrète de la manière dont ces plans seront élaborés et mis en œuvre. De même, il est question de l'élaboration d'une loi sur les PME et d'une définition officielle des PME, mais aucune donnée n'a pu être réunie sur comment et quand cela se produira. Par conséquent, l'Égypte pourrait poursuivre et intensifier ses efforts pour développer et mettre en œuvre son nouveau cadre juridique et institutionnel pour la politique des PME au-delà de ses plans et mesures initiaux.

## Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs

Depuis 2008 (et avec une suspension temporaire entre 2012 et 2013), l'Égypte mène un programme pluriannuel ambitieux de **réforme de sa réglementation**, l'Initiative égyptienne sur la réforme de la réglementation et l'activité de développement (ERRADA)[3]. Cette initiative est supervisée par le ministère de l'Industrie et du Commerce et figure parmi les priorités du programme gouvernemental visant à réformer le climat des affaires.

Les activités actuelles d'ERRADA comprennent un inventaire de tous les règlements liés à l'environnement des affaires et leur publication dans le registre électronique pour consultation gratuite[4] ; et la participation à la révision de lois telles que la Loi sur les franchises, la Loi sur les agences et la Loi sur la faillite, ainsi que la Loi sur les sociétés par actions et à responsabilité limitée. Selon les consultations menées pour les besoins de cette évaluation et le site web d'ERRADA, l'analyse de l'impact de la réglementation (AIR) a été appliquée dans certains cas, tels que la révision de la Loi sur les franchises, l'attribution des terres arables et les compagnies maritimes[5]. Il n'y a cependant aucune preuve de l'application uniforme de l'AIR sur les réglementations commerciales. De plus, bien que le principe du test PME et le principe du « *Think Small First* » soient censés être pleinement reflétés dans la stratégie pour les PME en préparation, il n'y a pas encore de preuve de leur mise en œuvre effective.

Une nouvelle Loi sur la simplification des procédures d'octroi de licences industrielles a été publiée en mai 2017 pour remédier aux lois industrielles obsolètes datant des années 1950. Selon cette nouvelle loi, la licence de l'Autorité du développement industriel (Industrial Development Authority, IDA) est devenue la seule licence requise pour la création et l'exploitation d'une installation industrielle. Le projet MiSMESIS de l'UE comprend un volet relatif à la simplification de la réglementation ainsi qu'à la mise en valeur des guichets uniques. En outre, le Ministère de l'investissement a mené des réformes au Centre de services aux investisseurs, qui octroi les autorisations, les certifications et les licences nécessaires à la création, au fonctionnement et à la dissolution d'une entreprise. Ces réformes incluent l'introduction des nouvelles guichets, d'un outil de mesure du niveau de satisfaction des utilisateurs, et de nouveaux centres dans différents gouvernorats.

En ce qui concerne les réformes visant à faciliter la **création de nouvelles entreprises**, en 2014, l'Égypte travaillait à l'introduction d'un numéro d'identification unique grâce à son vaste réseau de guichets uniques gérés par le GAFI, le SFD, l'IDA et les chambres de commerce à travers le pays. Les consultations menées dans le cadre de cette évaluation intérimaire constatent que la nouvelle Loi sur l'investissement n°72 de 2017 stipule (à l'article 51) que « chaque établissement ou société, quelle que soit sa forme juridique, doit avoir un numéro national unique à utiliser pour toutes les transactions de l'investisseur avec l'ensemble des autorités et organismes de l'État une fois ce numéro activé ». Des discussions sont en cours pour que l'UE soutienne un projet de activation d'un numéro unique d'identification.

Sur la question de l'**enregistrement en ligne**, le rapport de 2014 a noté que des dispositifs d'enregistrement en ligne étaient disponibles, bien que sur une échelle limitée. Les réponses à cette évaluation intermédiaire indiquent que la création d'une entreprise peut être effectuée en ligne en téléchargeant les documents nécessaires. L'entrepreneur doit néanmoins aller en personne signer les documents dans les locaux du GAFI afin d'obtenir sa carte d'identifiant fiscal et son numéro d'assurance sociale. Ces démarches peuvent toutefois être faites en une seule fois et les frais afférents peuvent être payés en ligne. En outre, selon *Doing Business*, en 2016, l'Égypte a amélioré son guichet unique pour

l'enregistrement des entreprises en introduisant une unité de liaison entre les autorités fiscales et du travail d'une part, et l'entreprise de l'autre[6]. Cela signifie que l'investisseur (ou l'entrepreneur) obtient maintenant le certificat de constitution et la carte d'identifiant fiscal et s'inscrit à l'assurance sociale en une seule et même étape à un guichet unique.

En termes de **procédures de faillite**, une nouvelle loi a été approuvée par le Parlement le 28 janvier 2018. Selon les consultations menées pour cette évaluation, cette Loi décriminalise dans les faits la faillite en abolissant les peines de prison et laisse aux entreprises plus de temps et d'options pour se restructurer grâce à l'introduction de mécanismes pour les aider à régler leurs différends commerciaux en dehors des tribunaux et pour simplifier les procédures de faillite. La loi prescrit également la création, au sein du système des tribunaux économiques, de tribunaux spécialisés dans les faillites qui seraient chargés de la médiation et de l'arbitrage des affaires. En vertu de la loi, un plan de restructuration doit être finalisé dans les 60 jours suivant le dépôt de la demande de moratoire et les juges des tribunaux des faillites ont le droit de prolonger cette période à leur discrétion. La loi sur la faillite réduit également à neuf mois la période de liquidation pour les entreprises, au lieu de la moyenne actuelle qui est de plus de deux ans.

**Pour aller plus loin :** L'Égypte continue d'obtenir de relativement bons résultats dans ce domaine politique, même si l'environnement général des affaires reste difficile. La réactivation d'ERRADA est une opportunité importante pour améliorer l'environnement réglementaire, en particulier si l'AIR et le test PME sont officiellement introduits. De plus, la mise en œuvre d'un numéro d'identification unique, imposée par la nouvelle Loi sur l'investissement, devrait faciliter les transactions avec les différents organismes publics ; il n'existe toutefois aucune information sur comment et quand ce nouveau dispositif sera mis en œuvre. Il y a également du travail à faire concernant la mise en œuvre des réformes du cadre de la faillite, en particulier compte tenu de la performance plutôt médiocre de l'Égypte sur la résolution de l'insolvabilité dans *Doing Business* (score 115 et Distance à la frontière de 38,89).

## Favoriser l'accès au financement

L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 avait noté que la performance de l'Égypte était relativement bonne en ce qui concerne le **cadre juridique et réglementaire** de l'accès au financement, compte tenu notamment de l'existence d'un registre de crédit et d'un bureau de crédit. Le bureau de crédit, I-Score, publie des rapports de crédit sur la base des données fournies par les banques et par le registre de crédit de la Banque centrale. i-Score a augmenté sa couverture de la population adulte depuis la dernière évaluation puisque celle-ci est passée de 19,6 % à 25,3 %, et le bureau a introduit un système de notation de crédit. En outre, en septembre 2017, l'Autorité de surveillance financière (EFSA) a attribué à I-Score le contrat de la création d'un registre des biens mobiliers, ce qui devrait permettre de remédier à une des faiblesses identifiées par l'Indice des politiques en faveur des PME 2014. L'initiative de création d'un registre des biens mobiliers s'appuie sur les efforts entrepris depuis l'Indice 2014, en particulier la promulgation d'une loi régissant les transactions sécurisées sur les biens mobiliers (Loi sur les sûretés mobilières), promulguée en décembre 2016[7]. Cette Loi sur les sûretés mobilières réglemente le nantissement des biens mobiliers et spécifie les types d'actifs pouvant être pris en garantie. Elle vise à faciliter l'octroi de fonds et à réduire les risques pour les projets de petite et moyenne envergure.

En ce qui concerne la disponibilité des **sources de financement**, en 2014, les systèmes de garantie de crédit étaient financés par des fonds publics et privés et que la Caisse de garantie

des crédits (Credit Guarantee Company, CGC) était le principal acteur dans ce domaine avec neuf banques commerciales et une compagnie d'assurance. Toutefois, il n'y avait pas de mécanismes de suivi mesurant l'impact de ces systèmes.

Depuis, la Banque centrale d'Égypte (BCE) a acheté les actions des banques actives dans la CGC et elle a injecté de l'argent dans la société dans le but d'inciter les banques à attribuer des prêts dans le cadre de l'initiative de prêt aux MSME de la CBE. Le conseil d'administration de la Banque centrale a approuvé en décembre 2017 une garantie de 2 milliards de livres égyptiennes à la CGC et la modification des règles relatives au ratio d'adéquation des fonds propres.

Les autorités égyptiennes essaient également de stimuler l'offre de financement et d'établir des régimes de financement sur mesure. En 2016, la Banque centrale a lancé une initiative visant à augmenter le financement des PME et a demandé aux banques nationales de consacrer au moins 20 % de l'ensemble de leurs prêts aux PME[8]. En 2018, la Banque centrale a lancé une initiative de 200 milliards LE pour financer des projets de PME. En 2017, la Banque centrale a lancé une autre initiative visant à stimuler le financement des microentreprises en injectant un financement total de 30 milliards d'EGP (1,4 milliard d'euros) dans le secteur bancaire, ce qui devrait bénéficier à 10 millions de clients au cours des prochaines années[9]. La BCE a également lancé trois plans visant à soutenir les PME 1) en exemptant les banques de l'obligation de constituer des réserves pour des facilités de crédit spécifiques ; 2) en créant des facilités de financement pour les moyennes entreprises pour investir dans l'équipement dans les secteurs industriel, agricole et celui de l'énergie renouvelable ; et 3) avec des facilités à court terme pour les fonds de roulement.

Afin de stimuler l'accès au financement, l'Institut bancaire égyptien (EBI), partie intégrante de la Banque centrale, a développé le Portail des petites et moyennes entreprises qui présente un certain nombre d'instruments financiers et autres aides à la disposition des PME et des banques. Le portail rassemble des informations sur les instruments de financement, les programmes de formation, les études et les recherches menées dans ce domaine, ainsi que des statistiques sur les PME. L'objectif du portail est d'informer les dirigeants de PME dans leur prise de décision[10]. Le portail semble être une source utile pour les PME afin de connaître les différentes sources d'aide disponibles.

En termes d'accès aux capitaux propres, un certain nombre de plateformes continuent à opérer, y compris Cairo Angels, Flat6labs, Sawari Ventures et d'autres. En outre, la SMEDA, en collaboration avec la Banque mondiale et l'IFC, travaille à la mise en place d'un programme de capital-risque pour les entrepreneurs en phase de démarrage de leur activité.

En outre, le ministère du Commerce et de l'Industrie a annoncé en mai 2017 la création de *Misr Venture Capital Company*, un fonds privé au capital de 150 millions d'EGP (7,1 millions d'euros) qui vise à aider les PME en difficulté mais viables par des mécanismes de financement à court terme[11].

**Pour aller plus loin :** Cette évaluation intermédiaire montre que l'Égypte a réalisé des progrès graduels dans le domaine du cadre juridique et réglementaire de l'accès au financement, notamment grâce à la nouvelle Loi sur les sûretés mobilières et aux premières étapes de la création d'un registre des biens mobiliers par I-Score, le bureau de crédit déjà bien établi. Ces initiatives sont positives mais elles sont trop récentes pour produire déjà des résultats. En outre, au cours des dernières années, les acteurs gouvernementaux, notamment la Banque centrale et la MSMEDA, ont lancé un certain nombre d'initiatives visant à accroître l'accès des PME au crédit et aux marchés de capitaux. On ne dispose

cependant pas d'éléments sur les caractéristiques, les cibles et les résultats de ces initiatives et, par conséquent, leur impact est inconnu. Cela signifie que l'Égypte pourrait faire beaucoup plus en termes de suivi et de communication des résultats des initiatives des acteurs publics. Il n'y a pas non plus de preuve d'un rôle croissant des acteurs du secteur privé dans le financement des PME et des entrepreneurs.

## Soutenir l'entreprenariat et la croissance des PME

Comme en témoigne l'Indice des politiques en faveur des PME 2014, l'Égypte possédait dès cette époque un marché bien développé de **services d'appui aux entreprises**. Les principaux prestataires de services étaient des organismes gouvernementaux, y compris le SFD, à travers ses programmes de soutien technique, l'IMC à travers ses programmes de développement des affaires, et le Centre Bedaya pour le développement de l'entreprenariat et des PME au sein du GAFI. Cette évaluation intermédiaire constate que les organismes gouvernementaux et les initiatives des bailleurs continuent d'être les principaux acteurs dans ce domaine, y compris des initiatives récentes telles que :

- Le programme Strengthen Entrepreneurship & Enterprise Development de l'Agence fédérale américaine pour le développement international USAID, qui couvre la période de 2015 à 2019 et mobilise 22,9 millions USD (19,3 millions d'euros) pour améliorer la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des services d'appui aux PME.
- Le Programme de promotion des petites et moyennes entreprises (PSME) du GiZ, couvrant la période de 2015 à 2020 et destiné à accroître la compétitivité des PME en développant un marché des services et en aidant le ministère du Commerce et de l'Industrie à renforcer les services de ses centres de technologie et d'innovation.
- L'initiative « Nilepreneurs » de la Banque centrale, de l'Université du Nil et de la SMEDA pour développer des centres de services d'appui aux entreprises dans tous les gouvernorats. Le programme Nilepreneurs dispose d'une unité de formation, d'un centre de SAE, d'une unité média, d'un centre de design centré sur la conception de produits, d'une unité caravane pour les événements sur le terrain, d'une unité défi innovation, d'une unité programme pour la croissance. Il ouvre dans tous ces domaines à l'autonomisation des femmes.
- L'UE a lancé une nouvelle initiative, Promouvoir une croissance inclusive en Égypte, pour améliorer l'accès des PME aux différents services d'appui aux entreprises, y compris en termes de couverture régionale.
- La MSMEDA a lancé une plateforme électronique des MPME, qui sera pleinement opérationnelle fin 2018. Cette plateforme servira de centre pour les entreprises où celles-ci pourront trouver des informations et des données complètes sur tous les types de services proposés par l'Agence et par les autres entités impliquées dans le financement et le développement des entreprises.
- Le ministère de l'Investissement a lancé en 2017 une nouvelle initiative pour soutenir les entrepreneurs et les start-ups, intitulée « Votre idée, votre entreprise » (Fekratek Sherkatek). L'un de ses piliers consiste à établir un « Centre de services pour l'entreprenariat » basé au GAFI, qui fournisse des SAE aux PME et aux entrepreneurs.

Ces initiatives visent à favoriser la disponibilité et l'accès des PME aux différents services d'appui aux entreprises et, en dernière analyse, à renforcer le marché de ces services sur l'ensemble du territoire. Il sera donc important de suivre leurs résultats au cours des cinq années de leur mise en œuvre. Aucun résultat concret de ces programmes n'est actuellement disponible ou n'a été fourni dans les réponses aux consultations menées pour cette évaluation intermédiaire.

En termes de facilitation de l'accès des PME aux **marchés publics**, l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 avait noté que si certaines dispositions légales existaient dans ce domaine (par exemple, découpage des offres en lots, quota suggéré de 10 % pour les PME dans les marchés publics, délais de paiement, etc.), leur application n'était pas courante. La présente évaluation intermédiaire a trouvé que l'Égypte a récemment réduit de 50 % l'obligation de garantie requise des PME dans le cadre de leur candidature à un appel d'offres public. De plus, un protocole doit être signé entre la MSMEDA et l'Autorité des services gouvernementaux pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics.

L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 soulignait également l'absence de système de passation électronique des marchés publics en Égypte. Cela a été résolu par la création d'un portail où les parties intéressées peuvent consulter les informations sur les offres ouvertes, fermées et attribuées. Les parties intéressées peuvent également utiliser le portail pour candidater à un marché public et suivre l'état de leurs candidatures. Il n'y a cependant pas d'information sur l'utilisation de ce portail par les PME.

En ce qui concerne **l'internationalisation des PME**, l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 signalait que l'Égypte était en train d'élaborer une nouvelle stratégie d'exportation pour la période 2014-2018, même s'il était clair que les événements politiques ralentiraient le processus. La présente évaluation intermédiaire constate des progrès à cet égard, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de trois stratégies d'internationalisation :

- La Stratégie du ministère du Commerce et de l'Industrie 2016-2020 qui comporte un pilier consacré au développement des exportations. Cette stratégie est axée sur la promotion des exportations, la facilitation du commerce et les accords commerciaux, la logistique et l'infrastructure, les procédures de contrôle de la qualité et d'inspection, la compétitivité et les règlements et procédures d'exportation.
- La Stratégie égyptienne pour le développement des exportations 2017-2020, alignée sur la stratégie ci-dessus, et qui porte notamment sur la réforme institutionnelle requise, les secteurs potentiels, les marchés cibles, les incitations à l'exportation, les services de développement des exportations, la facilitation des échanges et la politique d'intégration économique. La stratégie vise à soutenir 200 nouveaux exportateurs.
- La Stratégie égyptienne de développement des exportations vers les marchés africains, fixant les produits potentiels, les marchés cibles, les services d'aide à l'entrée sur le marché, les centres de logistique, les services de financement des exportations et les accords commerciaux.

L'Égypte a également mis en place l'Autorité pour le développement des exportations (EDA) pour mettre en œuvre les stratégies d'exportation et assurer la coordination entre les différentes entités concernées. L'EDA est particulièrement désireuse d'engager les PME dans le développement du secteur des exportations[12]. L'EDA a par exemple lancé un portail

des exportations (www.expoegypt.gov.eg) qui vise à servir de plateforme commerciale nationale qui soutient les exportateurs (PME) tout au long du processus d'exportation.

L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 avait également noté que plusieurs institutions fournissaient des services liés à l'exportation et que le guichet unique en ligne n'était pas encore opérationnel. C'est toujours le cas aujourd'hui. Bien qu'il soit prévu de mettre en place un guichet unique électronique national à travers le projet EgyTrade (projet également mentionné dans l'Indice des politiques PME 2014), aucune mesure concrète significative n'a été prise ces dernières années. Les seules activités citées pour la présente évaluation intermédiaire sont l'adoption d'un décret par le ministre des Finances en vue d'élaborer une déclaration en douane consolidée et un décret du ministre de l'Industrie et du Commerce modifiant les règlements d'importation et d'exportation pour faciliter les échanges électroniques.

**Pour aller plus loin :** Cette évaluation intermédiaire n'indique pas de progrès significatifs dans ce domaine au cours des dernières années. Les services d'appui aux entreprises continuent d'être fournis par des organismes gouvernementaux et des bailleurs, bien que les initiatives en cours visent à développer le marché de ces services à moyen terme. Les efforts en faveur de l'internationalisation des PME en sont également à leurs tout débuts, avec, comme première étape, la définition de stratégies de promotion des exportations et l'adoption de décrets visant à faciliter le commerce international par le biais de plateformes électroniques. L'Égypte pourrait donc continuer à œuvrer vers des résultats plus concrets directement liés aux caractéristiques et aux besoins des PME.

## Investir dans le capital humain entrepreneurial

L'Égypte a pris plusieurs mesures pour soutenir l'apprentissage entrepreneurial dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, conformément à la vision « 2030 » du pays d'avoir une économie fondée sur la connaissance. La promotion de 'dans le second cycle de l'enseignement secondaire est formellement abordée dans la Stratégie nationale pour les MPME et dans la Stratégie pour le commerce et le développement, mais elle n'est pas incluse dans les plans stratégiques de l'éducation professionnelle. À l'avenir, il sera important que les écoles d'enseignement secondaire général soient finalement prises en compte dans les efforts plus larges de développement de l'entreprenariat comme compétence clé.

L'initiative IMKAN[13], qui s'inspire du Cadre européen de l'entreprenariat comme compétence clé, a été mise en œuvre de manière pilote dans des écoles professionnelles du gouvernorat de Louxor. Elle a obtenu des résultats positifs et pourrait être reproduite dans d'autres gouvernorats avant de prendre des décisions législatives à cet égard. L'initiative comprend la réforme des programmes scolaires et la formation des enseignants, y compris le développement des acquis de l'apprentissage. Un comité composé d'organisations internationales d'aide a été créé pour promouvoir l'entrepreneuriat comme compétence clé. De plus, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement technique (METE) a proposé d'intégrer l'entrepreneuriat en tant que compétence clé dans toutes les écoles professionnelles.

En ce qui concerne la formation des femmes à l'entrepreneuriat, la vision égyptienne de « 2030 » inclut une stratégie pour l'autonomisation des femmes qui comprend le double défi de l'amélioration de l'éducation et de l'expérience professionnelle et de l'entrepreneuriat féminin. La stratégie met l'accent sur la nécessité de développer des compétences numériques pour les femmes et de promouvoir une culture de l'entreprenariat.

Les initiatives de « démarrage précoce » dans les écoles où les filles et les garçons rencontrent des femmes entrepreneurs à succès seront importantes pour s'attaquer aux stéréotypes sociaux. Le Conseil national des femmes prévoit d'élaborer un plan d'action pour soutenir la Stratégie pour les femmes 2030, ce qui pourrait fournir une occasion de développer des données systématiques sur l'entreprenariat féminin et les mesures de soutien connexes. La recherche et l'analyse de l'entreprenariat féminin ne devraient pas être laissées uniquement aux organisations internationales. Les réseaux nationaux d'expertise et de connaissances autour des départements gouvernementaux, des universités et des ONG devraient combler le manque d'évaluation critique des politiques publiques et des pratiques. Le développement des données et d'informations, afin d'inclure la compilation des bonnes pratiques sur la formation à l'entrepreneuriat féminin, devrait s'inscrire dans un système de suivi et d'évaluation plus large de l'entrepreneuriat féminin incluant l'évaluation de l'efficacité des formations dispensées.

En termes de formation à l'internationalisation des PME, la stratégie de développement de l'industrie et du commerce pour la période 2016-2020 fixe un objectif global d'un taux de croissance annuel des exportations de 10 %. Elle cible quatre secteurs (chimie, ingénierie, textiles et matériaux de construction) et inclut un pilier sur le développement des compétences dans le cadre du soutien à l'écosystème. La stratégie vise à accroître les exportations égyptiennes de grande valeur, ce qui nécessite des compétences et des innovations de haut niveau. La stratégie vise également à identifier le potentiel d'exportation des PME déjà en phase de démarrage. Cela a des implications pour les compétences managériales et commerciales et le développement de l'entreprenariat au sens large. Pour répondre à ces priorités, le réseau national de formation professionnelle devra adapter de manière significative sa conception de la formation et l'implication nécessaire de consultations sectorielles.

L'initiative BEMT est un excellent exemple de coentreprise entre les prestataires de formation et le secteur privé. Elle implique quatre universités, l'ITC et la Chambre égyptienne des industries d'ingénierie et permet aux étudiants à l'université d'être formés aux technologies commerciales et industrielles, ainsi qu'aux normes de qualité et ISO en vue de faciliter la compétitivité internationale des produits égyptiens. Une autre bonne pratique comprend la formation en ligne à l'exportation des PME, fournie par le Centre de formation au commerce extérieur à travers son Centre d'enseignement à distance. Les informations sur la formation à l'internationalisation des PME restent dispersées, bien que l'Autorité de développement des exportations et l'Agence pour le développement des micro-, petites et moyennes entreprises prévoient de regrouper les données permettant de suivre l'évolution de la situation dans ce domaine.

Pour aller plus loin : Davantage de mesures devraient être prises pour améliorer la promotion de l'esprit d'entreprise dans les programmes de formation professionnelle en favorisant une plus grande coopération école-entreprise et en assurant la cohérence entre la stratégie nationale pour les MPME et les stratégies d'enseignement et de formation techniques et professionnelles (EFTP). Le gouvernement devrait développer des mesures pour mettre en œuvre la Vision 2030 en relation avec l'autonomisation économique des femmes, et assurer l'accès des filles au développement de l'entreprenariat comme compétence clé à travers l'éducation formelle et non formelle. La collecte de données et le développement de statistiques et d'indicateurs seraient particulièrement importants pour permettre une analyse approfondie et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, et le suivi des programmes de formation.

## Recommandations pour l'avenir

L'Égypte a commencé à s'attaquer à la principale recommandation formulée par l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 qui l'encourageait à adopter une approche plus cohérente de sa politique de soutien aux PME et à réduire la fragmentation de son cadre institutionnel. L'initiative ou la série d'initiatives la plus importante de ces dernières années a été la création d'une agence dédiée aux PME, la SMEDA, et le développement en cours d'une stratégie globale pour les PME, qui aboutirait à un cadre de soutien plus intelligible. Cependant, contrairement à d'autres économies MED qui remanient également actuellement le cadre institutionnel régissant leurs PME, l'Égypte ne semble pas œuvrer à la mise en place d'une plateforme de dialogue public-privé structurée pour améliorer l'élaboration des politiques publiques en faveur des PME. La loi sur les PME et la définition officielle des PME devraient être adoptées d'ici la fin 2018.

Les progrès dans d'autres domaines analysés par cette évaluation provisoire semblent beaucoup plus modestes. Le présent rapport recommande donc les actions suivantes :

- Poursuivre et intensifier les efforts réalisés pour développer et mettre en œuvre le nouveau cadre juridique et institutionnel de la politique des PME au-delà des plans et des étapes initiaux.
- Mettre en place un mécanisme formel d'AIR et un test PME, en s'appuyant sur les efforts d'ERRADA pour améliorer l'environnement des affaires.
- Avancer sur la mise en œuvre du nouveau cadre de la faillite et la mise en place d'un registre des biens mobiliers, qui en sont également à leurs débuts.
- Assurer un meilleur suivi des résultats des programmes de soutien pour l'accès des PME au financement, y compris au crédit et aux capitaux propres.
- Promouvoir un rôle accru du secteur privé dans la fourniture de financement et services d'appui aux PME. Ces marchés sont actuellement dominés par des acteurs publics et, dans une moindre mesure, par des bailleurs de fonds.
- Assurer un meilleur suivi des résultats des dispositifs de soutien à l'accès des PME aux marchés publics et à l'internationalisation des PME.
- Assurer la mise en œuvre de stratégies de haut niveau concernant le développement du capital humain, y compris l'élaboration de programmes de formation pour les PME à fort potentiel d'exportation, en concertation avec les associations sectorielles.
- Élaborer une stratégie-cadre et un plan d'action pour l'entreprenariat féminin afin d'inclure des données et des renseignements plus larges sur les services de formation, étayés par des données et des indicateurs permettant de mesurer les progrès.
- Intégrer l'entreprenariat dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire pour accroître les efforts visant à promouvoir la compréhension et la mise en application de l'entreprenariat comme compétence clé dans l'ensemble du système éducatif.

## Notes

[1] https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2018/01/22/Arab-Republic-of-Egypt-2017-Article-IV-Consultation-Second-Review-Under-the-Extended-45568

[2] http://www.mti.gov.eg/English/MediaCenter/News/Pages/Tarek-Kabil-announces-strategy-for-enhancing-industrial-development-and-foreign-trade-until-2020.aspx

[3] Initiative égyptienne sur la réforme de la réglementation et l'activité de développement (ERRADA), http://www.errada.gov.eg/index_en.php

[4] Initiative égyptienne sur la réforme de la réglementation et l'activité de développement (ERRADA), « e-registry », http://eregistry.errada.gov.eg/

[5] Initiative égyptienne sur la réforme de la réglementation et l'activité de développement (ERRADA), « Achievements », http://www.errada.gov.eg/index_en.php?op=module_page_en&id=10

[6] Banque mondiale, *Doing Business* (2018), "Business Reforms in Egypt, Arab Rep.", www.doingbusiness.org/Reforms/Overview/Economy/egypt.

[7] Loi n° 115/2015.

[8] Oxford Business Group (30 juin 2016), "SME financing ramps up in Egypt", http://www.oxfordbusinessgroup.com/news/sme-financing-ramps-egypt.

[9] *Enterprise* (24 mai 2017), "CBE Microfinance to push out EGP 30 bn in subsidized financing to as many as 10 mn borrowers within four years", https://enterprise.press/stories/2017/05/24/cbe-microfinance-to-push-out-egp-30-bn-in-subsidized-financing-to-as-many-as-10-mn-borrowers-within-four-years.

[10] Banque centrale d'Égypte, portail des petites et moyennes entreprises, http://sme.ebi.gov.eg.

[11] Ministère égyptien du Commerce et de l'Industrie, (29 mai 2017), "Misr Venture Capital launched soon", http://www.mti.gov.eg/English/MediaCenter/News/Pages/Misr-Venture-Capital-launched-soon.aspx.

[12] Mounir, H. (20 mai 2018), *"Egypt adopts three pointed plan to develop exports: EDA chairperson", Daily News Egypt.*

[13] Initiative de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) visant à soutenir l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes en Haute-Égypte

# Chapitre 8. Israël

## Les fondements de la politique en faveur des PME : définitions, statistiques et institutions

Comme en 2014, Israël continue d'avoir deux **définitions** principales **des PME**. La première a été établie par la décision du gouvernement n°2190 comme suit :

- Microentreprise : une entreprise ou un professionnel employant jusqu'à 5 salariés et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions ILS par an (environ 2,31 millions EUR).
- Petite entreprise : une entreprise ou un professionnel employant jusqu'à 50 salariés et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 25 millions ILS par an (environ 5,78 millions EUR).
- Moyenne entreprise : une entreprise ou un professionnel employant jusqu'à 100 employés et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 100 millions ILS par an (environ 23,12 millions EUR).

L'autre définition est celle de l'Agence des petites et moyennes entreprises (*Small and Medium Business Agency*, SMBA). La définition de la SBMA, présentée dans le tableau 1, repose sur des critères financiers (chiffre d'affaires) nettement inférieur à ceux fixés par la décision gouvernementale n°2190 pour les microentreprises[1]. La définition de la SMBA a été révisée à la suite de recherches réalisées dans le cadre du plan stratégique de l'agence.

**Tableau 8.1. Définition des PME par l'Administration des petites et moyennes entreprises**

| Type d'entreprise | Employés | Chiffre d'affaires |
|---|---|---|
| Micro | 1 à 4 | 2 million ILS (EUR 482K) |
| Petite | 5 à 20 | 20 millions ILS (EUR 4.8m) |
| Moyenne | 21 à 100 | 100 millions ILS par an (EUR 20m) |

*Remarque* : La SMBA définit les PME comme des entreprises ou des professionnels.
*Source : Rapport de situation périodique – Les petites et moyennes entreprises en Israël, 2017, page 21.*

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies israéliennes en Cisjordanie au regard du droit international.

Bien qu'il n'y ait pas de plans pour unifier les définitions de la SMBA et du gouvernement, la classification de la SMBA est la définition officielle *de facto*. Par exemple, la définition de la SMBA a été utilisée dans un projet de loi adopté par la Knesset (Parlement) en première lecture en août 2016[2].

Israël dispose d'un ensemble très complet de **statistiques sur les PME**, y compris des données comparables au niveau international. La principale source de données officielles est le rapport statistique annuel (*Yearly Statistical Abstract*) publié par le Bureau central des statistiques (CBS)[3]. Israël participe également au Programme d'indicateurs de l'entrepreneuriat (PIE) de l'OCDE et d'Eurostat, qui présente un ensemble de statistiques sur la performance des PME et de l'entreprenariat comparables à l'échelle internationale, fondées sur des sources officielles. Ces données incluent des informations détaillées sur la structure et la performance de la population d'entreprises (démographie, valeur ajoutée, emploi, etc.), la productivité, la dynamique des entreprises (création, sortie, entreprises à forte croissance, etc.), la création d'emplois, le commerce international et autres indicateurs. Israël participe également au Tableau de bord de l'OCDE sur le financement des PME et des entrepreneurs, qui comprend un ensemble important d'indicateurs sur la dette, les fonds propres, le financement fondé sur les actifs et les conditions générales d'accès au financement.

En ce qui concerne le **contexte économique global**, la structure économique diversifiée d'Israël et le dynamisme de la scène des start-ups et de l'innovation représentent des moteurs importants pour le développement des PME et de l'entreprenariat. Les activités manufacturières comptent pour environ 20 % du PIB, dont une part importante est représentée par les activités de fabrication avancée, telles que les machines, l'électronique, les produits chimiques et les instruments médicaux (environ un quart de la production manufacturière). Représentant près de 50 % de l'économie, le commerce et les services (à l'exclusion de l'administration publique et de la défense) contribuent également fortement au PIB, en particulier les services informatiques et autres services d'information. Pourtant, selon la dernière Étude économique de l'OCDE sur Israël[4], les performances du pays en termes de productivité sont faibles du fait de la coexistence d'industries de biens négociables très dynamiques avec des secteurs protégés inefficaces. Cela découle des insuffisances de la réglementation des marchés de produits et de la concurrence, en particulier dans la chaîne alimentaire, la banque et l'électricité. De plus, la pauvreté et les inégalités de revenus sont élevées, en particulier dans des segments spécifiques de la population.

En ce qui concerne le **cadre institutionnel et la coordination**, le ministère de l'Économie et de l'Industrie est la principale autorité en charge de la réforme et du développement économiques. À ce titre, il accueille l'Administration du commerce extérieur, le Centre de promotion des investissements, l'Autorité de coopération industrielle et l'**Agence des petites et moyennes entreprises (SMBA)**. La SMBA exploite depuis 2010 un vaste réseau de centres de soutien aux entreprises (centres MAOF). Au cours des dernières années, la SMBA a augmenté et amélioré la fourniture de services d'appui aux PME en remaniant et en étendant son réseau de centres d'appui aux entreprises. Pourtant, comme l'a noté la Revue de l'OCDE sur la politique des PME et de l'entreprenariat en Israël 2016, bien que la coordination de la politique des PME et de l'entreprenariat soit l'une des fonctions assignées à la SMBA, il n'existe aucun mécanisme formel à cette fin. Il n'y a pas de comité interministériel pour la politique en faveur des PME et de l'entrepreneuriat et il n'y a pas de coordinateur dans les ministères et les agences gouvernementales. De plus, la **loi** de 2014 **sur les PME**, citée à la fois par l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 et la revue de l'OCDE 2016, et qui vise à renforcer le rôle de coordination de la SMBA, n'a pas

encore été approuvée par la Knesset (Parlement). Enfin, selon le rapport de l'OCDE de 2016, il n'existe pas de document de politique intégrée (c'est-à-dire de stratégie pour les PME) définissant un **cadre stratégique** pour le développement des PME et de l'entreprenariat.

L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 avait constaté qu'Israël possédait un système de **dialogue public-privé** bien développé. La SMBA a tenu des réunions trimestrielles avec la communauté des PME. Des organisations telles que la LAHAV (Association des entreprises indépendantes), la Fédération des chambres de commerce israéliennes (FICC) ou l'Association des industriels d'Israël et les partenaires du Réseau Entreprise Europe ont été très actives dans les processus de DPP. Cette évaluation intermédiaire constate que le DPP continue d'être important, notamment en termes de réforme de la réglementation (voir la section « Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs »).

**Pour aller plus loin :** Israël a en général un cadre bien établi pour sa politique en faveur des PME et de l'entreprenariat, mais la coordination des politiques pourrait être améliorée par l'élaboration d'une stratégie pour les PME, la mise en place d'un mécanisme de coordination et l'adoption du projet de loi sur les PME. En effet, bien que la SMBA soit la principale agence en charge de la politique relative aux entreprises, son rôle se limite à la coordination des services de soutien aux entreprises par le biais des centres MAOF et à l'appui de certaines initiatives horizontales telles que l'analyse d'impact réglementaire. Comme recommandé par *la Revue de l'OCDE sur la politique des PME et de l'entrepreneuriat en Israël 2016*, le gouvernement pourrait élaborer un document stratégique unique définissant la vision, les objectifs, les groupes cibles, les mesures politiques et les budgets dédiés au soutien des PME et des entrepreneurs. Cela pourrait être particulièrement important compte tenu de la dualité déjà constatée de l'économie dans laquelle un secteur hautement productif et innovant coexiste avec des entreprises moins productives et dynamiques. Une stratégie pour les PME pourrait, par exemple, concevoir des mesures visant à accroître les retombées de la productivité des secteurs dynamiques sur le reste de l'économie. Cela pourrait également être important étant donné les consultations régulières déjà en cours entre la SMBA et le secteur privé, et qui pourraient constituer un bon point de départ pour l'intégration d'autres institutions gouvernementales pertinentes dans une plateforme plus large de dialogue public-privé.

## Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs

Selon l'Indice des politiques en faveur des PME 2014, **l'environnement réglementaire** était l'un des points faibles du cadre politique israélien. Pour résoudre ce problème, Israël a mis en place trois comités interministériels travaillant sur 1) l'amélioration du climat général des affaires (le Comité *Doing Business*), 2) le système de licences et 3) l'introduction de l'analyse d'impact réglementaire pour les nouvelles lois et réglementations. Bien que le Comité *Doing Business* ne soit plus opérationnel, les deux autres comités restent actifs.

L'une des principales améliorations a été la publication, en octobre 2014, de la Résolution 2118 du gouvernement, qui constitue la base d'une politique réglementaire globale à l'échelle de l'administration publique[5]. La résolution comprend des dispositions visant à réduire la charge réglementaire actuelle (inventaire) et à entreprendre une **analyse d'impact réglementaire** *ex-ante*.

Conformément à la Résolution 2118 du gouvernement, un fonctionnaire responsable de l'AIR doit être désigné dans chaque ministère ou organisme gouvernemental impliqué dans les questions liées à la réglementation. Une unité spéciale du bureau du Premier ministre est chargée de déterminer la méthodologie de l'AIR et de sa mise en œuvre. Néanmoins, la Résolution 2118 n'a commencé à être appliquée qu'en janvier 2017 et aucun résultat n'a pour l'instant été publié. Selon la résolution, les ministères doivent élaborer des plans d'action quinquennaux pour réduire la charge réglementaire, y compris une réduction de 25 % des coûts administratifs. Les ministères doivent également formuler et diffuser des plans d'action détaillés à mettre en œuvre chaque année.

La SMBA n'est pas directement impliquée dans le processus d'AIR car elle n'est pas une source de législation et de réglementation. Cependant, la SMBA fournit une analyse de fond de l'impact de la réglementation sur les PME et fournit des commentaires aux ministères concernés et à l'unité de coordination de l'AIR hébergée au sein du Bureau du Premier ministre. Le travail d'analyse entrepris par la SMBA est le fruit de consultations avec des organisations professionnelles et prend la forme de livres blancs. Par exemple, dans le cadre des efforts plus larges menés pour promouvoir l'AIR, la SMBA a publié des directives pour la mise en œuvre d'un test PME. Ces orientations n'ont toutefois pas encore été intégrées aux efforts de développement de l'AIR. De plus, les livres blancs de la SMBA ne sont pas exclusivement axés sur l'AIR ; ils comprennent d'autres domaines pertinents pour le développement des PME, par exemple la ponctualité des paiements pour les marchés publics ou les paiements de la TVA.

Israël a mis en œuvre des réformes visant à simplifier les **procédures de démarrage** au cours de ces dernières années. En 2013-2014, trois agences principales étaient impliquées dans le processus d'enregistrement des sociétés et des travailleurs indépendants : le *Registrar of Companies* (membre de l'Israeli Corporations Authority du ministère de la Justice), l'administration fiscale et l'Institut national d'assurance. Selon les indicateurs *Doing Business,* l'enregistrement d'une entreprise est devenu plus facile depuis lors grâce à plusieurs améliorations, notamment l'adoption d'un numéro d'identification unique pour traiter avec différentes agences gouvernementales et la mise en place d'une plateforme d'enregistrement en ligne. De plus, les procédures d'enregistrement auprès des autorités fiscales et de la sécurité sociale ont fusionné : l'Institut national d'assurance reçoit des informations sur l'ouverture du dossier fiscal et ouvre, sans sa demande, un dossier pour le nouvel employeur. De plus, depuis novembre 2015, il existe un système électronique facultatif d'enregistrement des sociétés qui, selon les entretiens, traite 75 % de toutes les demandes et procède à l'enregistrement dans un délai de deux à quatre jours. Grâce à ce système, les utilisateurs peuvent télécharger leurs statuts et payer les droits d'inscription d'environ 2500 ILS (environ 600 euros). L'utilisation du système électronique ne nécessite pas l'intervention d'un avocat si l'entreprise possède un certificat électronique.

Néanmoins, certains rapports indiquent que l'obtention de licences pour les entreprises de l'industrie alimentaire devient de plus en plus lourde en raison des nouvelles exigences du ministère de la Santé, telles que exigences concernant l'étiquetage nutritionnel[6], les certifications de bonnes pratiques de fabrication (BPF) approuvées par le gouvernement et l'utilisation du *Codex Alimentarius*[7] comme référence pour les normes alimentaires, ce qui rend les importations alimentaires beaucoup plus difficiles. D'un autre côté, les municipalités semblent appliquer des normes différentes, de sorte que les exigences locales varient d'un endroit à l'autre.

Les résultats en termes d'obtention de licences et permis commerciaux ne sont pas concluants sur la base des informations disponibles pour la présente évaluation

intermédiaire. Une revue des politiques israéliennes de soutien aux PME et à l'entreprenariat a noté que la complexité du système de licences et de permis est l'un des principaux freins à la croissance des PME (OCDE, 2016)[8]. Cette complexité est due au fait que les licences et les permis sont délivrés principalement par les autorités municipales, après approbation des ministères compétents (ministère de la Santé, ministère de la Protection de l'environnement, etc.) et doivent être renouvelés chaque année. Selon l'étude, environ 40 % des entreprises ont besoin d'une licence en Israël, mais un quart d'entre elles n'en ont pas.

Le gouvernement travaille depuis plusieurs années à remédier à ces faiblesses. En 2005, il a lancé un comité interministériel (le *comité Haber*) pour examiner les licences d'exploitation et émettre des recommandations pour la réforme. En 2006, un sous-comité a été créé pour élaborer un plan de mise en œuvre des recommandations du comité Haber. Toutefois, selon le site Web du ministère de la Protection de l'environnement, « il a fallu des années pour que toutes les parties concernées, dont certaines avaient des intérêts opposés, s'entendent sur la meilleure façon de mettre en œuvre les recommandations »[9]. Le résultat a été l'amendement de la Loi sur l'octroi des licences commerciales (2010) et la Décision gouvernementale 1007, qui unifie les exigences pour l'octroi de licences à travers le pays, ce qui « rend difficile » les tentatives des municipalités pour ajouter des exigences locales et réduit les délais d'obtention de licences, en particulier dans les industries ne présentant pas de risques environnementaux.

Le gouvernement continue de travailler à l'amélioration des licences et des permis. Selon les consultations menées pour les besoins de cette évaluation intermédiaire, les autorités municipales appliquent désormais un système de licence harmonisé et servent même de guichet unique pour différentes institutions locales (par exemple la police, les pompiers, etc.). Il n'y a cependant aucune preuve de l'efficacité de ce système. De plus, selon les Indicateurs de la réglementation des marchés de produits de l'OCDE qui mesurent, entre autres, les obstacles à l'entreprenariat, y compris la complexité du système de licences et de permis, Israël est une économie « moins compétitive »[10]. Les indicateurs spécifiques mesurant le caractère restrictif du système de licences et de permis montrent qu'Israël est le troisième pays le plus restrictif à cet égard[11].

Au cours des dernières années, Israël a réformé son **cadre de la faillite**, qui est régi par trois lois : l'Ordonnance sur la faillite qui traite du cas des particuliers ; l'Ordonnance sur les sociétés portant sur les liquidations et les mises sous administration judiciaire ; et la Loi sur les sociétés pour les réorganisations d'entreprises. La dernière en date est la Réforme des administrateurs judiciaires de 2013, qui fixe une structure spécifique et un objectif de délai (18 mois) pour cette procédure. Son but est de faciliter la politique du « nouveau départ » en permettant à l'ensemble des parties d'agir dans un cadre plus certain et prévisible[12].

En mars 2018, la Knesset a approuvé une nouvelle Loi sur l'insolvabilité et la réhabilitation économique qui modifie toutes les procédures pour les particuliers (faillite) et pour les sociétés (liquidation, mise sous administration judiciaire, suspension des procédures et restructuration). Ses objectifs sont de faire progresser la réhabilitation financière du débiteur ; maximiser le rendement des créanciers ; et accroître la certitude et la stabilité de la loi, raccourcir les procédures et réduire la charge bureaucratique[13].

**Pour aller plus loin :** Israël a adopté des mesures initiales pour remédier aux difficultés de son environnement réglementaire identifiées par l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 et dans les rapports ultérieurs. La mission de la Résolution 2118 du gouvernement de 2014 qui est de mettre en place une AIR *ex ante* et *ex post* et de créer une unité de

coordination de l'AIR fournit un terrain propice à l'amélioration du climat des affaires pour les PME, notamment par l'adoption d'un test PME suivant les conseils de la SMBA. La présente évaluation intermédiaire n'est cependant pas concluante en ce qui concerne le rôle des autorités locales dans la délivrance de licences commerciales. D'une part, les consultations indiquent que les licences commerciales ont été harmonisées et que les autorités locales servent désormais de guichets uniques pour les procédures d'octroi de licences. Mais d'autre part, les indicateurs de l'OCDE sur la réglementation des marchés de produits notent qu'Israël est encore l'une des économies qui connaît les plus grandes difficultés dans ce domaine. Par ailleurs, cette évaluation intermédiaire constate les progrès réalisés sur l'introduction d'un numéro d'identification unique et la création d'une plateforme d'enregistrement en ligne.

## Favoriser l'accès au financement

L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 avait constaté qu'Israël disposait d'un **cadre juridique et réglementaire** avancé régissant l'accès au financement, avec un registre de crédit opérationnel et deux bureaux de crédit. En ce qui concerne le registre de crédit, le Département de surveillance bancaire de la Banque centrale continue de publier des informations sur les « comptes bloqués et les clients des banques à usage restreint » sur son site web[14]. L'information est disponible gratuitement et comprend des détails sur les débiteurs bloqués par les tribunaux dans le cadre de procédures de faillite et les débiteurs en procédure de recouvrement de créances, entre autres.

En outre, suite à la Loi 5776 de 2016 sur les données de crédit, la Banque centrale est en train d'établir un Registre central de crédit pour fournir des données aux agences d'évaluation du crédit telles que les notations de crédit, les rapports de crédit et des conseils financiers[15]. Cela va conduire à la création d'un nouveau bureau de crédit qui devrait arriver sur le marché en 2019 ; toutefois, ce bureau de crédit vise à cibler les ménages et non les entreprises, dans la mesure où les ménages sont perçus comme ayant plus de difficultés à accéder au crédit[16]. Les deux bureaux de crédit mentionnés par l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 continuent leurs activités (gérés par des sociétés internationales Coface[17] et Dun & Bradstreet[18]) et fournissent différents types d'informations de crédit tels que les comptes bloqués, les procès, les procédures de liquidation et les chèques retournés à l'émetteur. Selon *Doing Business*, les bureaux de crédit couvrent 71,4 % de la population adulte, ce qui est le niveau le plus élevé de la région MED et bien supérieur à la moyenne de l'OCDE de 63,7 %.

Un registre des biens mobiliers existe toujours dans le cadre du registre des nantissements du ministère de la Justice[19]. Selon l'Indice des politiques en faveur des PME 2014, ce registre était entièrement opérationnel et avait plusieurs bureaux.

Selon les consultations menées pour les besoins de cette évaluation intermédiaire, le faible niveau de concurrence bancaire constitue un obstacle majeur à l'accès des PME au crédit : le secteur est dominé par six grandes banques, dont deux détiennent 60 % du marché. Cela s'est traduit par des taux d'intérêt relativement élevés pour les prêts aux PME, malgré le très faible niveau des prêts non productifs, et a entraîné une croissance des prêts aux PME inférieure à la croissance du PIB des PME. Pour remédier à cette faiblesse, un Comité pour la compétitivité accrue des services bancaires et financiers communs (« Comité Strom ») a été créé en 2015. Le gouvernement a commencé à mettre en œuvre certaines des recommandations de ce Comité. Par exemple, une loi qui sépare les sociétés émettrices de cartes de crédit et les banques a été adoptée en janvier 2017 dans le cadre d'une série de mesures visant à améliorer le niveau de concurrence dans le secteur bancaire et à réduire

les coûts de financement pour les PME. De plus, une loi sur les données de crédit a été adoptée en mars 2016, en vertu de laquelle une base de données sur les ménages et les PME sera établie en 2018, ce qui devrait améliorer la concurrence et l'accessibilité des données sur le marché israélien du crédit.

D'autres réformes visent également à favoriser l'accès des PME à des sources alternatives de financement. Par exemple, en octobre 2016, la Bourse de Tel-Aviv a assoupli ses exigences pour la cotation des sociétés afin de faciliter l'introduction en bourse d'entreprises à forte intensité de R&D et, partant, leur accès au capital dès leurs débuts[20]. On ne dispose cependant d'aucune donnée sur l'impact de cette mesure pour les PME innovantes. De plus, afin de promouvoir la concurrence entre les investisseurs institutionnels et d'aider à élargir les possibilités de financement pour les PME, les autorités travaillent à la mise en place d'un cadre juridique pour l'émission d'obligations adossées à des actifs. Mais là encore, il n'y a pas de détails sur comment et quand cela sera mis en œuvre.

Israël encourage également l'accès au financement par *crowdfunding* et *peer-to-peer* (P2P) en autorisant ces transactions lorsqu'elles s'élèvent à 1 million ILS (environ 233 000 EUR) ou moins. Les prêts au-dessus de ce plafond sont supervisés par l'Autorité israélienne des valeurs mobilières.

En ce qui concerne la disponibilité des **sources de financement** pour les PME, le principal dispositif de garantie de crédit est le Fonds pour les petites et moyennes entreprises (*Small and Medium Business Fund,* SMBF), parrainé par la SMBA et le ministère des Finances et géré par deux entreprises privées. Le SMBF garantit environ 70 % d'un prêt pour une PME existante et jusqu'à 85 % pour une nouvelle entreprise. Selon la Revue de l'OCDE de la politique de soutien aux PME et à l'entrepreneuriat en Israël 2016, le taux de rejet du SMBF était très élevé (45 %) et les frais facturés par le Fonds étaient faibles par rapport aux normes internationales. La recommandation de la revue à cet égard était d'augmenter les frais et de remédier à ce taux élevé de rejets. Cependant, les consultations menées dans le cadre de la présente évaluation intermédiaire ont indiqué que ces taux de refus et ces frais peu élevés étaient nécessaires pour que les garanties de crédit restent accessibles et durables. Cet argument peut sembler surprenant, étant donné le manque de concurrence entre les banques et l'accès limité ou coûteux des PME et des ménages au crédit qui en découle. De plus, d'après les chiffres officiels et comme indiqué ci-dessus, les taux de prêts improductifs sont faibles. La justification de maintenir un taux de rejet de 45 % paraît donc incertaine.

Le marché du capital-investissement en Israël est l'un des plus dynamiques du monde compte tenu de la forte prévalence des entreprises innovantes et technologiques. Cependant, selon les consultations menées pour cette évaluation intermédiaire, il existe un manque de financement disponible à l'appui de la croissance des entreprises de taille moyenne. Pour combler cette lacune, la SMBA et le ministère des Finances ont lancé en 2016 deux fonds d'actions gérés par des sociétés privées Kogito Capital et Peninsula[21]. Les fonds ciblent les entreprises dont le chiffre d'affaires se situe entre 10 et 100 millions d'ILS (2,4 à 20 millions d'euros) [22]. Les fonds ont un capital total de 900 millions ILS avec une contribution du gouvernement de 200 millions ILS. Pour encourager les investissements dans les entreprises à fort potentiel, le gouvernement prend en charge les pertes éventuelles. Aucune information sur les résultats de ce fonds n'a été fournie pour cette évaluation provisoire, de sorte qu'il n'y a aucune preuve de son efficacité.

**Pour aller plus loin :** L'Indice des politiques pour les PME 2014 avait déjà noté qu'Israël disposait d'un cadre juridique et réglementaire bien développé pour l'accès au financement

et d'un marché bien diversifié pour les sources de financement destinées aux PME et aux start-ups. La principale recommandation de ce rapport était de faciliter les prises de participation dans des entreprises non technologiques. Cette évaluation intermédiaire conclut qu'il existe plusieurs nouvelles initiatives dans ce domaine de l'accès au financement et dans de nombreux autres. Ces mesures comprennent la promotion de la concurrence bancaire (qui est identifiée comme un problème majeur par les autorités) et le développement de sources de financement autres que le crédit bancaire. Ceux-ci représentent des domaines importants de progrès. Cependant, presque aucune preuve n'est fournie en termes de résultats de ces initiatives, même si un grand nombre d'entre elles ont commencé à être mises en œuvre depuis plus d'un an. Israël pourrait donc suivre les progrès des résultats concrets obtenus par les initiatives nouvelles et anciennes.

## Soutenir l'entreprenariat et la croissance des PME

Les PME israéliennes continuent d'avoir accès à un large éventail de **services d'appui aux entreprises**, notamment grâce à l'expansion du réseau des centres d'appui des petites entreprises (centres MAOF), qui sont passés de 26 en 2014 à 40 aujourd'hui. Suivant un modèle répandu en Israël, les centres MAOF sont financés par les ressources publiques de la SMBA mais gérés par des entreprises privées à l'issue d'un appel d'offres pour l'exploitation de ces centres. Les centres MAOF offrent un large éventail de services d'appui aux entreprises à des prix subventionnés et grâce à un vaste réseau de consultants spécialisés qui apportent un soutien personnalisé. Les centres MAOF reçoivent un financement en fonction des niveaux de satisfaction de leurs clients. Ceci est évalué au moyen d'enquêtes, certaines d'entre elles utilisant des groupes de contrôle pour mieux mesurer la performance, bien que, selon les consultations menées pour la présente évaluation, il soit souvent difficile de trouver les bonnes sociétés pour les groupes de contrôle. Le réseau des centres MAOF sert également de guichet unique pour d'autres organismes gouvernementaux, maximisant ainsi leur impact et l'optimisation de leurs ressources.

Israël a également enregistré des progrès en termes d'accès des PME aux **marchés publics**. L'Administration des marchés publics (GPA) du ministère des Finances est chargée de la publication des appels d'offres centralisés et de la diffusion des règlements et des codes administratifs sur les marchés publics. Cependant, les autorités locales ont leurs propres règles et règlements et ne sont pas tenues de respecter la GPA, bien que des efforts soient en cours pour aligner les processus locaux et centraux (les marchés publics pour les écoles, par exemple, relèvent de la responsabilité municipale).

En 2016, des modifications ont été apportées à la Loi sur les appels d'offres obligatoires et aux Réglementations sur les appels d'offres obligatoires afin de prévenir l'exclusion des PME de ces marchés. Ces amendements incluaient l'examen des appels d'offres pour y détecter d'éventuels obstacles à la participation des PME, l'élimination des frais de candidature aux appels d'offres inférieurs à 50 millions ILS (10 millions EUR) et la publication, à partir de 2018, des appels d'offres attribués aux PME.

En outre, des efforts nouveaux et continus sont en cours pour la passation électronique des marchés publics, un domaine qui était considéré comme un point faible dans l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 et la Revue de l'OCDE de la politique des PME et de l'entrepreneuriat de 2016. Ces efforts s'inspirent des expériences internationales d'autres pays de l'OCDE et incluent des plateformes pilotes où les PME peuvent consulter les appels d'offres et y candidater (par exemple, les systèmes *Menorah* et *Na'ama* pour les passations

électroniques de produits et services conventionnels et le système *Zohar* pour promouvoir l'accès public aux produits et services innovants).

L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 a mis en évidence l'existence de trois institutions clés qui encouragent l'**internationalisation des PME** :

1. L'Administration du commerce extérieur (*Foreign Trade Administration*, FTA) du ministère de l'Économie, qui dispose d'un réseau de 35 représentants économiques et commerciaux et de bureaux dans 50 pays.

L'Institut israélien d'exportation et de coopération internationale (*Israel Export and International Co-operation Institute*, IEICI), organisation à but non lucratif gérée par le gouvernement et le secteur privé, qui encourage l'exportation de biens et services israéliens, ainsi que les relations commerciales, la coopération et les alliances stratégiques avec des entreprises étrangères.

L'Association des industriels d'Israël (Département du commerce extérieur et des relations internationales), qui défend l'industrie locale en termes de politique de commerce extérieur, tout en encourageant la collaboration internationale et les principes du libre-échange.

Grâce à leurs sites web, ces institutions fournissent aux PME des informations détaillées sur les marchés et les échanges internationaux. En outre, l'IEICI sert également de guichet unique, tandis que la FTA aide les entreprises à établir des partenariats/alliances et à déterminer des stratégies d'entrée sur le marché.

Depuis la publication de l'Indice des politiques en faveur des PME 2014, un certain nombre de nouveaux programmes et initiatives ont été mis en place par ces institutions. Par exemple, la FTA a introduit le programme « Smart Money » pour les PME réalisant un chiffre d'affaires maximal de 200 millions ILS (soit deux fois plus que dans la définition de la SMBA). Ce programme propose des prêts pour des services de consultation en marketing et de formation. Un autre nouveau programme, *Shalev*, a été lancé en juin 2017 pour soutenir principalement les microentreprises au moyen de prêts pour des activités de marketing, de planification de leurs activités et de formation. Le programme vise à terme à bénéficier à environ 100 entreprises par an.

Globalement, les consultations menées pour cette évaluation intermédiaire ont montré que le commerce extérieur d'Israël est concentré sur quelques entreprises et dans quelques secteurs. L'objectif stratégique du gouvernement est donc de promouvoir les petits exportateurs comme moyen de diversification et de favoriser une productivité plus élevée de l'économie (étant donné le lien qui existe entre la productivité et la concurrence internationale). Il y a aussi intérêt à diversifier les marchés pour les exportations en dépassant les seuls marchés traditionnels (États-Unis et Europe) pour s'ouvrir aux marchés asiatiques, notamment la Chine, l'Inde et le Japon, pays avec lesquels des négociations commerciales sont en cours.

**Pour aller plus loin :** Israël a lancé plusieurs initiatives pour encourager la croissance de l'entreprenariat et des PME depuis l'Indice des politiques en faveur des PME 2014. Ces initiatives comprennent l'expansion des centres MAOF, l'introduction de réformes des marchés publics et le lancement de nouveaux programmes d'internationalisation des PME. Cela représente des efforts très positifs qui pourraient être mieux liés entre eux pour maximiser les résultats. Par exemple, selon les consultations menées pour cette évaluation intermédiaire, les centres MAOF, qui s'appuient sur un modèle de coopération public-privé fréquent en Israël, ont une participation directe très limitée dans l'internationalisation des PME. Ces centres constituent un réseau étendu de guichets uniques qui pourraient maximiser l'impact des programmes d'internationalisation mis en œuvre par la FTA,

l'IEICI et autres organismes. Dans le même ordre d'idées, les centres MAOF pourraient diffuser des informations sur les marchés publics et promouvoir activement la participation des PME dans ce marché.

## Investir dans le capital humain entrepreneurial

En ce qui concerne **l'apprentissage entrepreneurial dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire**, Israël est passé stratégiquement d'initiatives principalement basées sur des projets à des actions systémiques et intègre actuellement l'entrepreneuriat comme compétence clé dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Aujourd'hui, l'apprentissage entrepreneurial fait partie des politiques nationales de la jeunesse, de l'éducation et de l'économie et inclut la coopération école-entreprise à tous les niveaux du système éducatif. La nouvelle stratégie socio-économique 2030 du gouvernement israélien comporte l'intégration des compétences clés et de l'apprentissage entrepreneurial dans tous les domaines de l'enseignement général et de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP).

Le système éducatif bénéficie de réseaux inspirés par une vision forte de l'entrepreneuriat et de la coopération industrie-éducation. Ces réseaux (par exemple, Amal[23] et ORT[24]) ont établi des partenariats structurés avec la communauté des affaires dans lesquels cette dernière sert de mentors pour les jeunes entrepreneurs. Ils impliquent plus de 15 % des collèges et lycées d'Israël. De même, Unistream, programme financé par l'Autorité israélienne de l'innovation, soutient la formation d'adolescents et de jeunes adultes israéliens défavorisés dans l'entrepreneuriat et le leadership afin de promouvoir les jeunes entreprises et les entreprises grâce à un mentorat régulier de chefs d'entreprise locaux.

Le gouvernement fournit en outre un financement, un soutien réglementaire et des lignes directrices pour le développement de la compétence entrepreneuriale et l'amélioration de la culture entrepreneuriale dans les établissements d'enseignement. Un exemple en est une recommandation récente adressée aux enseignants, relative à la promotion de l'entrepreneuriat et des compétences en affaires chez les jeunes défavorisés et à risque, visant la création de valeur, le développement de l'esprit d'entreprise et l'inclusion d'aspects pratiques de l'expérience entrepreneuriale. À l'avenir, les autorités israéliennes devraient concentrer leurs efforts sur l'intégration systémique de l'entrepreneuriat comme compétence clé dans les programmes scolaires nationaux et dans la formation des enseignants. Le cadre européen de compétences en entrepreneuriat (EntrComp) peut être une source d'inspiration possible.

Le gouvernement israélien a fait un grand pas en avant dans la promotion de l'**entrepreneuriat féminin**. En 2017, la SMBA a commandé une étude de faisabilité pour analyser l'état de l'entrepreneuriat féminin. L'étude examine l'écart entre l'entrepreneuriat féminin et masculin et sert à élaborer une solution fondée sur les faits pour accroître l'entrepreneuriat féminin, en particulier dans les secteurs à forte valeur ajoutée. En outre, le Parlement s'est récemment engagé activement sur la question de l'entrepreneuriat féminin, grâce à la création en janvier 2017 d'un nouveau lobby parlementaire sur les femmes entrepreneurs.

La formation des femmes entrepreneurs fait partie d'un cadre institutionnel national pour le soutien aux PME, et plusieurs programmes gouvernementaux officiels offrent une formation aux femmes entrepreneurs (par exemple MAOF et le Fonds israélien de prêts israéliens KIEDF [SAWA]). Des programmes non gouvernementaux et des organisations fournissent également des mesures de soutien et de formation. Le Centre d'autonomisation

économique des femmes (EEWC), par exemple, soutient les aspirations entrepreneuriales d'environ 1 000 femmes par an, leur fournissant une formation au démarrage d'une entreprise, ainsi que des connaissances financières, des connaissances en informatique, du marketing sur les réseaux sociaux, des visites d'entreprises et des formations « marathons ». Une évaluation du programme EEWC réalisée en 2015 a révélé que 40 % des femmes possédaient leur propre entreprise à la fin du programme et que le taux de survie à cinq ans de ces entreprises était de 71 %. Les données au niveau du programme sont recueillies par MAOF, KIEDF et les partenariats non gouvernementaux, et montrent une tendance positive: les femmes font 52% de tous les entrepreneurs participant à ces programmes.

La FTA israélienne est la « colonne vertébrale » du système gouvernemental de soutien à l'internationalisation des PME. Elle dispose d'une chaîne de missions économiques à travers le monde chargées d'aider les PME à pénétrer les marchés étrangers en leur fournissant des conseils, en les aidant à remplir les appels d'offres et en les mettant en contact avec les entreprises locales.

Le gouvernement investit également des ressources importantes dans le développement des compétences pour l'internationalisation. Le ministère de l'Économie, par le biais de la FTA, offre une formation de soutien (par exemple des cours en ligne et des webinaires). Il gère également l'initiative « Smart Money » qui finance les services de conseil en marketing. Divers programmes de formation et de mentorat de qualité sont dispensés par le Centre de formation de l'administration, y compris un cours pour exportateurs avec certification, des cours spécifiques sur les différents pays, des cours sur le commerce numérique, le marketing, la logistique et le transport, ainsi que des cours juridiques et financiers. Des webinaires, cours et autres services destinés aux petits exportateurs sont également disponibles auprès de l'Institut israélien d'exportation, qui forme et prépare des mentors à aider les entreprises exportatrices. Les informations sur les programmes et les prestataires de formation sont à la disposition du public et plus de 20 % des PME dans les secteurs économiques clés (par exemple la technologie médicale, la haute technologie et les nouvelles technologies) ont participé à une formation sur l'internationalisation des PME depuis la dernière évaluation.

**Pour aller plus loin** : Les autorités israéliennes doivent concentrer leurs efforts sur l'intégration systémique de l'entreprenariat comme compétence clé dans les programmes scolaires nationaux et dans la formation des enseignants. Le gouvernement pourrait envisager de renforcer les services modernes et de qualité en place pour l'exportation des PME dans d'autres secteurs économiques clés et adopter des mesures politiques pour accroître l'entreprenariat des femmes, en particulier dans les secteurs à forte valeur ajoutée. Compte tenu de l'importance des investissements dans les programmes et de la grande importance de la promotion des exportations pour l'économie israélienne, il faudrait accorder plus d'attention à l'évaluation de l'impact des programmes de formation. Un système de suivi et d'évaluation bien développé devrait être mis en place pour fournir des informations sur la manière d'améliorer encore la qualité et l'efficacité de ces services.

## Recommandations pour l'avenir

Israël a continué de progresser dans les domaines analysés par cette évaluation intermédiaire, notamment en termes de politiques de soutien à la croissance de l'entreprenariat et des PME et d'accès au financement, et dans une moindre mesure sur l'amélioration de l'environnement des affaires et les fondements de sa politique en faveur

des PME. Globalement, Israël possède l'un des cadres politiques les plus avancés de la région MED. Au-delà, les actions suggérées par ce rapport sont les suivantes :

- Envisager d'adopter une définition unifiée des PME étant donné que plusieurs programmes d'appui aux PME utilisent d'autres définitions que celles citées dans la première section de ce chapitre (la définition de la SMBA et la décision gouvernementale 2190).
- Donner à la SMBA un plus grand rôle de coordination des politiques, au-delà de la gestion du réseau des centres MAOF et en se basant sur les modèles appliqués dans d'autres pays, y compris des pays de l'OCDE et MED. Cette évaluation intermédiaire note que la SMBA joue un certain rôle dans la mise en œuvre de l'AIR et un rôle de plaidoyer dans l'introduction éventuelle d'un test PME. Mais le rôle de l'agence semble plutôt limité en termes d'accès au financement, aux marchés publics et d'accès aux marchés internationaux.
- Sur la base de ce qui précède, et comme suggéré par l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 et la Revue de l'OCDE de la politique des PME et de l'entreprenariat 2016, Israël pourrait élaborer une stratégie PME pour renforcer la coordination des politiques et adopter des objectifs mieux articulés entre eux. Cette évaluation intermédiaire constate qu'Israël a effectivement des objectifs stratégiques spécifiques en termes de réforme réglementaire, d'accès au financement (par exemple, augmentation de la concurrence bancaire et accès aux sources alternatives de financement pour les PME) et d'accès aux marchés internationaux (diversification des marchés, produits et entreprises exportatrices) pour n'en citer que quelques-uns. Ces orientations stratégiques pourraient être reflétées dans une seule et même stratégie de développement des PME ou des entreprises privées qui consoliderait les efforts et identifierait les différentes responsabilités institutionnelles. Le développement et la mise en œuvre de cette stratégie pourraient s'appuyer sur le système de dialogue public-privé présenté dans la première section de ce chapitre. La stratégie pourrait également prendre en compte des aspects spécifiques des PME tels que l'introduction du test PME dans les efforts en cours d'AIR.
- La mise en œuvre d'une stratégie PME pourrait également aider à mieux suivre les résultats des politiques publiques. Cette évaluation intermédiaire constate en effet qu'il existe peu de preuves à l'heure actuelle de l'impact des mesures sur l'accès au financement et aux marchés publics.
- Le réseau bien établi des centres MAOF, géré par la SMBA, pourrait également fournir un mécanisme bien positionné pour la mise en œuvre des différents aspects politiques de la stratégie PME, au-delà de la fourniture de centres d'appui aux entreprises.
- L'entreprenariat comme compétence clé pourrait être développé pour être intégré de manière systématique dans l'ensemble des programmes scolaires nationaux et dans les programmes de formation des enseignants.
- Les services modernes destinés à l'exportation des PME pourraient être étendus à d'autres secteurs économiques clés. Plus d'attention pourrait être accordée à l'évaluation de l'impact des programmes de formation.

## Notes

[1] Une autre différence entre les définitions est que la définition de la SMBA est une définition habilitante – autrement dit, il suffit pour une entreprise d'être *soit* dans la fourchette des employés *soit* dans la fourchette du chiffre d'affaires pour être classée comme un certain type d'entreprise. En revanche, la définition figurant dans la décision du gouvernement n° 2190 est restrictive : l'entreprise doit être dans la fourchette du nombre d'employés *et* dans la fourchette du chiffre d'affaires afin d'être classée comme un certain type d'entreprise.

[2] Amendement n° 25 de la Loi sur les appels d'offres obligatoires.

[3] Bureau central des statistiques (2017), « Statistical Abstract of Israel 2017 », http://www.cbs.gov.il/reader/shnatonenew_site.htm

[4] OCDE (2016), *Études économiques de l'OCDE : Israël 2016*, Éditions de l'OCDE, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-isr-2016-fr

[5] OCDE (2015), « Profil par pays : Israël », in Perspectives de l'OCDE sur la politique de la réglementation, Éditions de l'OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264238770-en; et Résolution du gouvernement n° 2118 (22 octobre 2014), www.pmo.gov.il/policyplanning/Regulation/Documents/Reducing%20the%20Regulatory%20Burden.pdf.

[6] Cette obligation entrera en vigueur en janvier 2021.

[7] FAO (2018), Codex Alimentarius, www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/en/.

[8] Aux côtés des contraintes relatives à la réglementation du marché des produits mentionnées également dans l'Enquête économique de l'OCDE sur Israël de 2016, et d'un manque d'enseignement systématique de l'entreprenariat (OCDE, 2016b).

[9]Ministère israélien de la Protection de l'environnement, « Procédure d'octroi de licences commerciales », www.sviva.gov.il/English/env_topics/IndustryAndBusinessLicensing/BusinessLicensingProcess/Pages/default.aspx

[10]OCDE, « Indicateurs de la réglementation des marchés de produits de l'OCDE », www.oecd.org/eco/growth/indicatorsofproductmarketregulationhomepage.htm#indicators

[11] OCDE, « Indicateurs de la réglementation des marchés de produits », http://www.oecd.org/eco/reform/Indicators_PMR.xlsx

[12] Aucun amendement statutaire n'a été nécessaire pour cette réforme qui consiste à : 1) déposer une preuve de la demande déposée et de son acceptation/rejet ; 2) une étude économique (enquête) du débiteur ; et 3) établir un plan de remboursement de trois ans maximum ou déposer un rejet immédiat en cas de débiteur sans revenu et sans actif.

[13] http://www.globalforumljd.org/sites/default/files/docs/cop/Questionnaire%20Israel.pdf

[14] Banque d'Israël, « Informations clients sur les comptes bloqués et les clients », http://www.boi.org.il/en/ConsumerInformation/RestrictedAccountsAndCustomers/Pages/Restrictedac.aspx

[15] Banque d'Israël (20 septembre 2016), « The Bank of Israel publishes a draft licensing policy for credit bureaus and business information bureaus », « http://www.boi.org.il/en/NewsAndPublications/PressReleases/Pages/20-09-16c.aspx

[16]Scheer, S. (11 November 2015), "Israel regulator sees credit bureaus helping to lower loan costs", Reuters, https://www.reuters.com/article/israel-banking-regulator-idUSL8N1362XF20151111

[17]CofaceBdi, http://www.bdi.co.il/EngDefault.aspx

[18] Dun & Bradstreet, "Private Customers Management", https://www.dbisrael.co.il/business-protection/private-customers-management/

[19]Ministère de la Justice, « Autorité des entreprises israéliennes », http://www.justice.gov.il/Units/RasutHataagidim/units/RashamHakdasot/Pages/default.aspx

[20] Bourse de Tel Aviv, « Entreprises R&D », https://www.tase.co.il/Eng/Listings/IPO/ResearchandDevelopmentCompanies/Pages/RDCompanies.aspx

[21] Ministère de l'Économie et de l'Industrie (1er avril 2016), "Cogito Capital and peninsula Chosen to Establish Growth Capital Funds for Investment in Small and Medium-Sized Businesses: Total Investment NIS 1

billion", http://economy.gov.il/English/NewsRoom/PressReleases/Pages/GrowthCapitalFundsInvestment1Billion.aspx

[22] Cette définition n'est pas conforme avec la définition des moyennes entreprises de la SMBA.

[23] Réseau de collèges, lycées et universités travaillant en partenariat pour promouvoir la technologie, la science et les arts.

[24] Réseau de lycées et universités polyvalents et professionnels dans les domaines de la formation scientifique et technologique.

# Chapitre 9. Jordanie

## Les fondements de la politique en faveur des PME : définitions, statistiques et institutions

La Jordanie a fait peu de progrès depuis la publication de l'Indice des politiques en faveur des PME 2014. Le principal développement positif à cette époque était la finalisation de la Stratégie nationale pour l'entreprenariat et la croissance des PME 2014-2018. Quatre ans plus tard, cette stratégie de soutien aux PME doit encore être approuvée, financée et mise en œuvre. La stratégie pour les PME propose une **définition** officielle **des PME** qui entrerait en vigueur une fois la stratégie adoptée (tableau 9.1).

**Tableau 9.1. Définition des PME dans la Stratégie pour les PME**

| Type d'entreprise | Employés | Chiffre d'affaires |
|---|---|---|
| Micro | 1 à 4 | ≤ 100 000 JOD (EUR 115 438) |
| Petite | 5 à 19 | ≤ 1 m JOD (EUR 1 154 382) |
| Moyenne | 20 à 99 | ≤ 5 m JOD (EUR 5 771 912) |

Source : Stratégie nationale jordanienne pour l'entreprenariat et la croissance des PME 2016-2020, p. 36.

En ce qui concerne les **statistiques sur les PME et l'entreprenariat**, la principale source de données continue d'être le Recensement des entreprises effectué tous les quelques années par le Département de la statistique (DOS). Le dernier recensement a été publié en 2011 et le nouveau sera réalisé au premier semestre 2018[1]. Par ailleurs, l'une des principales avancées dans ce domaine au cours des dernières années a été la création d'un Observatoire des PME hébergé par l'agence des PME, la Jordan Enterprise Development Corporation (JEDCO). L'Observatoire des PME recueille des données provenant de différentes sources, y compris le Recensement des entreprises et le *Global Entrepreneurship Monitor* (GEM), et a publié des études approfondies de l'état des PME dans le pays sur la base de ces données[2]. Il prévoit également de lancer un portail web pour diffuser largement ses informations. L'OCDE collabore avec le DOS, le Département chargé du contrôle des entreprises, le Département des douanes et d'autres pour améliorer les mécanismes de collecte et de diffusion des données sur les PME dans le cadre du projet du Fonds de transition MENA Efficacité des politiques de soutien aux PME en Jordanie (*SME Policy Effectiveness in Jordan*).

Le **contexte économique plus large** de la Jordanie et son agenda politique continuent d'être fortement affectés par le grand nombre de réfugiés fuyant les conflits de la Syrie et de l'Irak voisins. On estime que la Jordanie accueille plus de 1,3 million de Syriens, dont 83 % vivent à l'extérieur des camps de réfugiés. Pour aider le pays à faire face à cette charge, le gouvernement jordanien et la communauté internationale ont signé le Pacte pour la Jordanie, qui prévoit des prêts à des taux concessionnels et des conditions commerciales préférentielles en échange de l'ouverture du marché du travail aux réfugiés. Cependant, les effets réels du Pacte pour la Jordanie sur la création d'emplois et l'esprit d'entreprise chez les réfugiés restent peu clairs. En outre, selon les consultations menées pour les besoins de

cette évaluation intermédiaire, deux des programmes d'appui phares de la JEDCO financés par les bailleurs, le Programme de mise à niveau et de modernisation de la Jordanie (*Jordan Upgrading and Modernisation Programme*, JUMP) et le Programme de modernisation des services jordaniens (*Jordan Services Modernisation Programme*, JSMP) ont été clos en raison de la réorientation des fonds vers le soutien aux réfugiés.

La politique économique globale de la Jordanie est également guidée par *Jordanie 2025 : vision et stratégie nationales*[3] (*Jordan 2025: A National Vision and Strategy*), qui est un plan stratégique à long terme devant être mis en œuvre à travers des programmes de développement triennaux et des plans de développement au niveau des gouvernorats. *Jordanie 2025* fixe un certain nombre de priorités pour le développement du secteur privé, y compris l'amélioration de l'environnement des affaires, l'augmentation de la disponibilité des capitaux à l'appui de la croissance, ainsi que la promotion des clusters et des PME. Il n'y a toutefois pas de mécanisme clair de suivi et d'évaluation qui permettrait de suivre l'efficacité de *Jordanie 2025*.

En ce qui concerne le **cadre institutionnel et la coordination** du développement des PME en Jordanie, le ministère de l'Industrie et du Commerce continue d'être chargé de l'élaboration des politiques en faveur des entreprises et des PME, avec le soutien de la JEDCO. Le ministère de la Planification et de la Coopération internationale reste responsable de la mise en œuvre de la stratégie plus large de développement du pays et de la mobilisation des bailleurs, tandis que la mise en œuvre de la politique des PME est déléguée à un certain nombre d'agences spécialisées.

La JEDCO, dans son rôle d'**agence des PME**, est supervisée par un conseil d'administration, présidé par le ministre de l'Industrie et du Commerce et composé de représentants des principaux ministères économiques et du secteur privé. La **stratégie de soutien aux PME** identifie la JEDCO comme étant la principale agence de coordination des politiques en faveur des PME. Cependant, la stratégie pour les PME n'ayant toujours pas été approuvée, la JEDCO ne dispose que d'une capacité technique et financière réduite et d'un faible pouvoir rassembleur pour pouvoir véritablement remplir sa mission de coordination.

La stratégie pour les PME comprend un cadre politique complet couvrant six piliers stratégiques, à savoir 1) l'amélioration de l'environnement juridique et réglementaire ; 2) la sensibilisation à l'entreprenariat et le renforcement de la culture de l'entreprenariat ; 3) les compétences entrepreneuriales et les services d'appui aux entreprises ; 4) l'accès au financement ; 5) l'adoption/développement de l'innovation et de la technologie ; et 6) l'accès aux marchés.

La stratégie pour les PME propose également une structure de gouvernance complète comprenant : 1) un comité de haut niveau (formé par les ministres compétents, le gouverneur de la banque centrale et les organisations du secteur privé) ; 2) un comité de niveau technique composé des coordinateurs dans les institutions du secteur public concernées ; 3) un comité consultatif des PME composé d'organisations du secteur privé et d'organisations non gouvernementales (qui sont très actives dans le soutien aux PME et à l'entrepreneuriat en Jordanie) ; et 4) des comités régionaux des PME dans chaque gouvernorat. La stratégie pour les PME prévoit également de faire de la JEDCO l'agence de coordination des PME et le secrétariat du comité de haut niveau. Dans ce contexte, l'OCDE travaille avec la JEDCO et d'autres homologues jordaniens à la mise en place des mécanismes de gouvernance de la stratégie et d'un mécanisme de suivi et d'évaluation.

En ce qui concerne le **dialogue public-privé**, l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 avait noté que les consultations étaient déjà une pratique courante dans le cadre du Conseil économique et social qui se réunissait au moins deux fois par an. De plus, la préparation de la stratégie nationale pour les PME en 2013-2014 a nécessité des consultations approfondies avec différents participants. Cependant, la mise en œuvre toujours en attente de la Stratégie pour les PME signifie que les mécanismes de DPP prévus dans ce document, en particulier la création d'un comité consultatif des PME composé d'organisations du secteur privé et d'organisations non gouvernementales, ne sont pas encore opérationnels. La JEDCO et l'OCDE travaillent actuellement à la mise en place de tels mécanismes dans le cadre du projet du Fonds de transition MENA Efficacité de la politique en faveur des PME en Jordanie.

**Pour aller plus loin :** L'un des principaux progrès constatés par cette évaluation intermédiaire en termes de coordination et de mise en œuvre des politiques en faveur des PME est la mise en place de l'Observatoire des PME pour mieux diffuser les données et informations sur les PME et l'entreprenariat en Jordanie. Cependant, la principale pierre d'achoppement est le manque de mise en œuvre et de financement de la Stratégie pour les PME qui a été élaborée en 2013 et aurait dû entrer en vigueur en 2015. La stratégie vise à renforcer les synergies et l'impact des différentes mesures de soutien ; cependant, l'un des principaux obstacles à son exécution a été l'environnement politique difficile dans le pays et la direction en constante évolution de la JEDCO, l'agence des PME. De plus, l'instabilité politique et économique liée à la crise syrienne a détourné l'attention et les ressources des programmes existants pour les PME, et la durabilité de certaines actions entreprises est menacée. Cela affecte particulièrement les programmes qui ont été développés pour faciliter les services de financement et de soutien aux PME (voir la section sur ce thème ci-dessous) ; il conviendrait donc d'envisager à l'avenir d'éviter de revenir sur les mesures prises et de renforcer les programmes de soutien. Le double rôle de la JEDCO en tant que coordonnateur de la politique en faveur des PME et que secrétariat de la mise en œuvre de la Stratégie pour les PME pourrait être renforcé. L'OCDE soutient la Jordanie à cet égard dans le cadre du projet du Fonds de transition MENA Efficacité de la politique en faveur des PME.

## Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs

L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 a reconnu les efforts initiaux effectués par la Jordanie pour améliorer son **cadre réglementaire** et réduire la charge administrative pour les PME. Ces efforts ont d'abord été encadrés par le Programme de développement économique de l'Agence fédérale américaine pour le développement international USAID en Jordanie (SABEQ) (2006-2012) qui a préparé le terrain pour la mise en place d'un comité de pilotage public-privé pour la réforme et de trois comités techniques représentant les institutions régulatrices et les associations professionnelles. Ces comités ont mis en place un processus pilote de guillotine réglementaire, bien que dans un très petit nombre de domaines (licences professionnelles et permis de construire), afin de revoir, d'éliminer et de rationaliser systématiquement les contraintes et les procédures commerciales.

À l'issue du projet de SABEQ et après l'arrêt des opérations de la guillotine réglementaire, un projet du Fonds de transition MENA Réforme de la législation économique de la Jordanie 2016-2018 a continué de passer en revue et de moderniser les lois et règlements en concertation avec le secteur privé[4]. Ce projet pousse encore plus loin la guillotine réglementaire notamment en renforçant l'unité chargée de la réforme réglementaire au sein du Bureau du Premier ministre afin d'améliorer sa capacité à superviser les activités de

réforme ; en élaborant une feuille de route détaillée des réformes à mener et en identifiant les besoins en matière de renforcement des capacités ; puis en mettant en œuvre cette feuille de route et en procédant au renforcement des capacités. Le projet vise également à établir un mécanisme d'**analyse de l'impact de la réglementation** pour garantir la qualité des nouvelles lois et réglementations et la qualité de la mise en œuvre de la réglementation.

Concernant la mise en œuvre du **test PME**, un atelier de renforcement des capacités a été organisé par la JEDCO, l'UE et le projet L'amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée (EBESM) en mars 2016. L'objectif de cet atelier était de sensibiliser aux meilleures pratiques internationales pour mesurer l'impact des nouvelles réglementations sur les PME, élaborer un modèle de test PME simple pour mesurer cet impact et faire émerger des champions du modèle capables d'inciter à son adoption en Jordanie. Ce test PME n'est cependant toujours pas en place.

Dans le domaine de la facilitation des procédures de **création de nouvelles entreprises**, l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 avait constaté que la Jordanie était l'une des rares économies MED à disposer d'un numéro d'identification unique pour les entreprises, même si cela ne concernait que quelques agences (le Département chargé du contrôle des entreprises, les chambres de commerce et d'industrie, la municipalité du Grand Amman et le Département chargé de l'impôt sur le revenu et des taxes de vente) de la taxe sur les revenus et la vente). À l'époque, cependant, il n'y avait pas de système d'enregistrement des entreprises en ligne bien que les formulaires puissent être téléchargés depuis le site web du Département chargé du contrôle des entreprises.

Depuis, un projet Soutien aux entreprises locales (*Local Enterprise Support*, LENS) a été mis en place par l'USAID pour, entre autres, améliorer l'enregistrement des entreprises. L'agence américaine travaille actuellement avec le ministère de l'Industrie et du Commerce et le Département chargé du contrôle des entreprises pour améliorer l'efficacité du processus d'enregistrement des PME. Cela inclut la mise à niveau de la capacité de stockage des serveurs du Département chargé du contrôle des entreprises pour qu'ils puissent gérer davantage de données sur les entreprises enregistrées, et le développement d'un manuel de l'enregistrement des entreprises (en coopération avec le *Financial Services Volunteer Corps*) qui présente clairement le processus d'enregistrement des différents types d'entreprises afin de motiver les gens à formaliser leurs entreprises. Ce manuel a été publié et largement diffusé. Toutefois, il n'existe aucune preuve de l'impact de cette initiative sur l'enregistrement de nouvelles entreprises et il n'y a pas non plus de preuve de progrès sur les services d'enregistrement en ligne et les guichets uniques pour l'enregistrement des entreprises.

Sur la **faillite**, une nouvelle Loi sur la réorganisation, la faillite et la liquidation visant à établir un cadre juridique pour les entreprises en difficulté a été adoptée en avril 2018. De plus, les indicateurs *Doing Business* notent que la procédure est particulièrement complexe en Jordanie, puisque ce pays a le taux de recouvrement le plus faible de la région (27,7 cents par dollar, contre plus de 71 dans l'OCDE) et un coût de 20 % de l'immobilier.

**Pour aller plus loin :** Au cours des dernières années, la Jordanie a poursuivi ses efforts pour améliorer son environnement des affaires en mettant en œuvre des projets parrainés par des bailleurs pour établir des analyses de l'impact réglementaire et un test PME. Ces efforts en restent toutefois à leurs débuts et ils doivent être poursuivis et formalisés au-delà des projets pilotes. En effet, le projet SABEQ et le projet du Fonds de transition MENA Réforme de la législation économique de la Jordanie, ainsi que les premiers efforts menés dans le cadre du projet EBESM pour introduire un test PME devraient être poursuivis et se traduire par la mise en œuvre de mécanismes d'AIR permanents. La présente évaluation

intermédiaire n'a toutefois trouvé aucun détail sur la façon dont cela doit être réalisé. La Jordanie pourrait également poursuivre la mise en application de sa nouvelle loi sur les faillites, laquelle, tout comme la stratégie pour les PME.

## Favoriser l'accès au financement

En ce qui concerne l'**environnement juridique et réglementaire** de l'accès au financement, l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 a noté l'existence d'un registre de crédit à la Banque centrale, bien que sa couverture soit limitée et que les particuliers et les entreprises ne puissent consulter ses informations. Depuis, un nouveau bureau de crédit, CRIF, a été lancé en décembre 2015. Il vise à centraliser et à rassembler les informations de crédit sur les particuliers et les entreprises fournies par les institutions financières, les organisations de microfinance, les compagnies d'assurance et, à terme, les agences publiques telles que la JEDCO. Le bureau de crédit vise aussi à accroître la transparence des entreprises et à atténuer les asymétries d'information qui nuisent à l'octroi de prêts aux PME. Cela accélérerait les procédures de prêt et réduirait les taux de défaillance. Le bureau de crédit recueille des informations auprès de 39 sources et, selon *Doing Business*, couvre 15,3 % de la population adulte, un score restant beaucoup plus faible que la moyenne de l'OCDE qui s'établit à 63,7 %.

Des progrès ont également été accomplis dans la mise en place d'un registre des biens mobiliers pouvant servir de garantie. Un tel registre des biens mobiliers en ligne a été mis en service en avril 2017. Ce projet est dirigé par le ministère de l'Industrie avec le soutien de l'IFC et de l'USAID. Durant sa première phase, le registre mettait l'accent sur les contrats de location. En mai 2018, la Loi sur les prêts garantis a été approuvée, qui lui permettra de fournir des services pour une gamme complète d'actifs et de contrats.

Une nouvelle Loi sur les sociétés, qui contient des dispositions sur le capital-risque, a été approuvée en septembre 2017. Le Département de contrôle des entreprises a commencé à travailler sur les réglementations pertinentes telles qu'identifiées dans la Loi, y compris celles régissant l'enregistrement des sociétés de capital-risque.

En ce qui concerne l'accès aux **sources de financement** pour les PME, la Jordan Loan Guarantee Corporation (JLGC) est le principal organisme chargé de fournir des systèmes de garantie de crédit aux PME. Le JLGC dispose d'un capital de près de 30 millions JOD (environ 35,7 millions EUR) et propose cinq grands programmes : garantie de prêt aux PME, assurance-crédit domestique et export, garantie de prêt aux microentreprises, garantie de financement islamique et garantie du leasing financier[5]. Le JLGC est un organisme bien établi produisant des rapports réguliers sur ses activités[6]. La présente évaluation intermédiaire constate des progrès dans la fourniture de garanties de crédit par le JLGC, en particulier la création de deux fonds spéciaux en 2016 pour fournir des garanties aux start-ups. Le premier fonds se concentre sur les prêts des banques commerciales tandis que le second est consacré aux prêts accordés par les banques islamiques. Ces programmes offrent une garantie de 85 % de la valeur du prêt à concurrence de 100 000 JOD et des frais de 1 %. En outre, le JLGC a lancé le Fonds pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique en Jordanie offrant une garantie de 70 % aux ménages et aux PME pour augmenter leur recours à l'énergie renouvelable et réduire leur dépendance aux subventions énergétiques.

Parmi les autres avancées positives concernant l'accès au financement, on peut citer la poursuite des activités du Fonds de développement du Gouvernorat (GDF) qui a soutenu 96 projets entre 2012 et 2018. Toutefois, le personnel du GDF a été réduit en raison des

contraintes budgétaires de la JEDCO. De plus, le JLGC a fait des efforts pour mettre en place un fonds de capital-risque pour les entreprises en phase de démarrage afin de fournir des capitaux propres pour des produits innovants mais, en raison de problèmes de financement, ce fonds n'est pas encore opérationnel. Le Programme de guichet bancaire de la JEDCO a également été fermé en raison de difficultés de financement.

**Pour aller plus loin :** Des progrès ont été réalisés en termes d'accès au financement ces dernières années, mais les efforts restent encore très préliminaires. En ce qui concerne l'accès au crédit, un nouveau bureau de crédit et un registre en ligne des biens mobiliers ont été créés mais ils ne sont pas encore pleinement opérationnels. L'approbation de la Loi sur les opérations garanties permettra la mise en application de la phase II du registre des garanties. De plus, d'autres sources de financement et d'initiatives telles que le GDF, le mécanisme de financement par capital-risque d'entreprises en phase de démarrage du JLGC ou encore le guichet bancaire de la JEDCO ont connu des revers en raison d'une moindre disponibilité de ressources pour leurs opérations. En revanche, une avancée a été l'extension des garanties proposées par le JLGC. La conclusion est cependant que plusieurs efforts visant à accroître l'accès au financement pour les PME ont souffert du manque de rapidité dans le rythme des réformes et des difficultés plus générales générées par l'environnement politique et institutionnel en Jordanie.

## Soutenir l'entreprenariat et la croissance des PME

La Jordanie continue d'avoir un marché diversifié et étendu de **services d'appui** aux PME. Parmi les organisations les plus importantes et les plus actives à cet égard, on peut citer la JEDCO, le Centre d'appui aux entreprises, plusieurs ONG et prestataires de services privés, ainsi que les associations d'entreprises et les chambres d'industrie et de commerce. Les informations sur tous ces services de soutien restent dispersées entre un grand nombre de sources, bien que l'une des missions de l'Observatoire des PME établi au sein de la JEDCO soit de faciliter l'accès à ces informations.

Cette évaluation intermédiaire constate que de nouveaux services d'appui aux entreprises ont été introduits depuis l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 ; par exemple, un projet financé par le Fonds de transition MENA soutient la mise en place d'un programme visant à soutenir les entreprises à fort potentiel : le programme Accelerate with JEDCO (Accélérer avec la JEDCO). Ce programme fournit des diagnostics d'entreprise complets pour aider les dirigeants des PME et des start-ups à identifier les obstacles à leur croissance, ainsi qu'un service d'accompagnement des entreprises pour surmonter ces obstacles. Accelerate with JEDCO a reçu 340 demandes de l'ensemble des gouvernorats de Jordanie ; un diagnostic initial a été réalisé pour 43 entreprises et 50 plans de croissance ont été développés. 70 managers ont été coachés et 15 collaborateurs de la JEDCO sont devenus managers chargés de la croissance des entreprises. En ce qui concerne les initiatives d'assistance financière, le Projet de soutien aux entreprises locales (LENS) de l'USAID appuie la croissance des petites entreprises et apporte un soutien direct aux micro- et petites entreprises. De plus, la JEDCO a lancé le projet REGEP (*Rural Economic Growth and Employment Project*, Croissance économique et emploi dans les zones rurales) qui fournit un soutien technique et financier aux petits agriculteurs, aux associations d'agriculteurs, aux producteurs et exportateurs de cultures agricoles, ainsi qu'aux PME.

Le projet du Fonds de transition MENA sur l'Efficacité des politiques en faveur des PME en Jordanie s'emploie à renforcer la coordination et le dialogue entre toutes ces initiatives pour en accroître l'impact. Le cadre utilisé est fondé sur la Stratégie en faveur des PME, qui est toujours en attente d'approbation, mais qui fournit un bon programme pour accroître

l'impact des politiques publiques étant donné le grand nombre de services et d'agences de soutien aux entreprises déjà présents dans le pays.

Malheureusement, la présente évaluation intermédiaire a révélé que d'autres initiatives phares, telles que le Programme de mise à niveau et de modernisation de la Jordanie (JUMP) pour les entreprises industrielles et son équivalent pour les entreprises de services (JSMP) qui étaient mis en œuvre par la JEDCO, ont été fermées faute de financement.

Concernant l'accès des PME aux **marchés publics**, cette évaluation intermédiaire constate que le domaine de progrès le plus important depuis l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 est le travail en cours en vue de la mise en place d'un système de passation électronique des marchés publics. Ce travail se fonde sur la publication d'une mise à jour de la Loi sur les fournitures concernant la mise en œuvre de systèmes électroniques pour la gestion des stocks gouvernementaux et pour la passation des marchés publics. Dans ce domaine, un nouveau système de passation électronique des marchés publics est en cours d'élaboration avec le soutien de l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA) dans le but de centraliser l'information pour les entités adjudicatrices et les soumissionnaires/fournisseurs, y compris les PME.

Des progrès ont également été réalisés en termes d'accès des PME aux **marchés internationaux**. En juin 2015, la JEDCO et le Conseil supérieur pour la science et la technologie (HCST) ont signé un accord avec l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises de l'UE (EASME) pour l'adhésion de la Jordanie au Réseau Entreprise Europe (EEN). Ils ont mis en place un consortium pour fournir une aide aux entreprises cherchant à exporter et pour faciliter les transferts de technologie et la coopération commerciale et de recherche. En 2017, la Chambre d'industrie d'Amman a rejoint le consortium. La Jordanie ne fait cependant pas encore partie du Réseau Entreprise Europe.

De plus, en juillet 2016, un accord a été conclu avec l'UE sur la simplification des règles d'origine énoncées dans l'accord d'association UE-Jordanie afin d'encourager l'intégration de la main-d'œuvre syrienne en Jordanie[7]. Mais le défi réside dans la mise en œuvre de cet accord. En effet, en juillet 2017, selon certaines estimations, seulement huit entreprises avaient été considérées comme remplissant les conditions et seulement deux d'entre elles en avaient effectivement bénéficié[8].

Plusieurs projets ont été mis en place pour fournir une assistance technique et financière à l'appui de l'internationalisation des PME. En septembre 2014, la JEDCO, le Centre du commerce international (ITC) et la Banque mondiale ont lancé le projet du Fonds de transition MENA « Développement des exportations des PME à travers des marchés virtuels (VMP) » pour développer le commerce électronique. Le projet forme des conseillers en exportation, accompagne les PME exportatrices et a créé un comité interinstitutionnel sur le commerce électronique.

Enfin, le Plan de croissance économique de la Jordanie 2018-2022 prévoit la création d'une unité de coordination des exportations au sein de la JEDCO, destinée à apporter une aide technique aux entreprises cherchant à exporter. La JEDCO doit créer un fonds dédié au soutien et au financement des exportations, mettre en place un programme de coaching à l'exportation et fournir un soutien technique aux entreprises cherchant à exporter.

**Pour aller plus loin :** Favoriser l'entreprenariat et la croissance des PME est le domaine d'action dans lequel la Jordanie a réalisé le plus de progrès dans cette évaluation intermédiaire. Parmi les résultats positifs, on note l'expansion des services d'appui aux entreprises, malgré la fermeture de certains programmes. L'Observatoire des PME jouera

un rôle important en facilitant l'accès à l'information dispersée sur la diversité de ces services. La Jordanie pourrait également poursuivre ses efforts en vue de la mise en œuvre intégrale du nouveau système de passation électronique des marchés publics, qui est toujours en phase pilote. La Jordanie pourrait rejoindre le Réseau Entreprise Europe pour faciliter l'internationalisation de ses PME. Et elle pourrait également évaluer, avec le soutien de l'UE, quels ont été les obstacles au succès de l'initiative d'assouplissement des règles d'origine pour un meilleur accès au marché unique de l'UE.

## Investir dans le capital humain entrepreneurial

Depuis la dernière évaluation, la Jordanie a fait état de progrès dans la mise en œuvre d'actions clés visant à déployer **l'apprentissage entrepreneurial dans l'enseignement**. La promotion de l'apprentissage entrepreneurial fait partie du Plan de croissance économique de la Jordanie pour 2018-2022 (JEGP), et un événement national a été organisé en 2016, le « Generation Dialogue Program », pour presenter une plateforme qui comprend les organes clés du gouvernement, le secteur privé, les jeunes entrepreneurs et les partenaires internationaux pour discuter de l'importance de l'apprentissage entrepreneurial pour les jeunes.

INJAZ[9] soutient le ministère de l'Éducation et gère des programmes dans les écoles publiques et privées, tels que le Programme Start-up - Écoles et compétition, qui offre aux lycéens une expérience concrète et une formation pratique en affaires ; le concours CP National Competition, qui aide des équipes d'élèves à présenter leurs entreprises à un panel de chefs d'entreprise et d'experts ; ou encore My Entrepreneurial Project (MEP), qui ouvre des opportunités de carrière pour les jeunes dans l'entreprenariat ou le travail indépendant. Le Centre de développement des entreprises soutient l'application de l'approche de l'entreprenariat come compétence clé dans les écoles d'enseignement et de formation professionnels (EFP). En coopération avec le Ministère jordanien de l'Éducation, le Centre de développement des entreprises a formé au cours de la dernière période plus de 120 professeurs d'école professionnelle et instructeurs techniques d'instituts universitaires techniques à l'approche de l'entreprenariat comme compétence clé, bénéficiant ainsi à 4 000 étudiants dans 20 institutions pilotes. Ces initiatives sont d'excellents exemples de coopération entre l'école et l'entreprise.

La **formation à l'entrepreneuriat féminin** est devenue une priorité politique, comme en témoignent le JEGP et le Plan stratégique pour l'autonomisation des femmes de la Commission nationale jordanienne pour les femmes 2013-2017. En Jordanie, seulement 3,3% des femmes sont impliquées dans l'entrepreneuriat (JEDCO, 2017), et une proportion d'entreprises ayant un dirigeant féminin est aussi faible que 2,4% (Banque mondiale, 2013). La Jordanie a fait des progrès substantiels dans le traitement de ce domaine politique d'une importance cruciale. La conférence sur la Participation économique des femmes a porté sur le développement de l'entrepreneuriat féminin, et un certain nombre d'études ont été publiées sur l'entrepreneuriat féminin, telles que *L'entreprenariat féminin en Jordanie de la JEDCO : l'autonomisation des femmes* et le rapport 2017 de l'EBESM sur *L'entreprenariat féminin et le développement des PME en Jordanie*.

Il existe des programmes financés par les secteurs public et privé pour soutenir les femmes entrepreneurs dans les régions rurales et urbaines, comme le programme du Centre de développement des entreprises avec le ministère du Tourisme pour les femmes entrepreneurs afin d'améliorer la capacité touristique locale ; le programme de mentorat d'affaires du Centre de développement des entreprises axé spécifiquement sur le renforcement des capacités des femmes diplômées à devenir des mentors (SEEDS) ; le

projet *Shorouq*, mis en œuvre par Etihad Bank pour soutenir les services financiers spécialement destinés aux femmes entrepreneurs, les événements de réseautage, le coaching, le conseil, le mentorat ; ou le Village Business Incubator qui promeut le rôle des femmes rurales dans le développement économique en les encourageant à établir des micro- et des petites entreprises bien au-delà des modèles traditionnels basés sur la maison ou le genre, et d'autres initiatives.

La Jordanie a développé des initiatives pour fournir une **formation à l'internationalisation des PME**. Un exemple est l'activité du Comité interinstitutionnel sur le commerce électronique, qui fournit des recommandations indépendantes pour créer un environnement favorable au commerce électronique et soutient l'internationalisation des PME. Le dialogue politique sur le développement des compétences pour l'internationalisation des PME a été avancé dans le cadre du processus de consultation ouvert qui a abouti à la Stratégie nationale pour les PME 2016-2020.

La JEDCO a mis en œuvre des programmes de formation à l'internationalisation des PME dans les secteurs du vêtement et des services. Les informations sur les programmes de formation et les prestataires pour l'internationalisation des PME sont nombreuses et accessibles au public auprès des principaux acteurs : la Chambre de l'industrie de Jordanie, le Fonds national de soutien aux entreprises (NAFES) et le Centre de développement des entreprises.

**Pour aller plus loin** : Le gouvernement jordanien devrait mettre en œuvre d'autres actions systémiques pour intégrer l'entreprenariat comme compétence clé dans les programmes d'enseignement et la formation des enseignants dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie. Les autorités nationales pourraient aider les praticiens à appliquer des outils avancés pour le développement de la culture entrepreneuriale, tels que le Cadre européen des compétences en entrepreneuriat (EntreComp). Afin de mieux soutenir l'entrepreneuriat féminin, des efforts inter-agences et intersectoriels sont nécessaires, étant donné qu'il s'agit d'une question transversale. La JEDCO pourrait jouer un rôle crucial, en s'appuyant sur la force de ses programmes impliquant les principaux partenaires politiques des secteurs public et privé. Afin de continuer à soutenir les programmes de formation à l'internationalisation des PME, le gouvernement pourrait consolider ses politiques commerciales internationales et aider la JEDCO à intensifier ses activités dans ce domaine.

## Recommandations pour l'avenir

Au total, la Jordanie a fait des progrès limités dans la mise en œuvre des réformes identifiées par l'Indice des politiques en faveur des PME 2014. Les raisons semblent découler de la situation institutionnelle difficile et des afflux importants de réfugiés qui ont détourné l'attention et les ressources loin des politiques du développement des PME. La Stratégie en faveur des PME est encore en attente d'approbation. En outre, comme en 2014, la Jordanie reste fortement tributaire de l'aide des donateurs et de l'aide internationale, ce qui n'est pas nécessairement négatif tant que ces initiatives sont viables à long terme et mènent à de plus grandes capacités nationales pour la conception et la mise en œuvre des politiques. Néanmoins, cette durabilité n'est pas très claire. Dans cette optique, cette évaluation intermédiaire recommande les principales actions suivantes :

- Avancer sur la mise en œuvre et le financement de la stratégie pour les PME, y compris en renforçant le rôle de secrétariat exécutif de la JEDCO. La JEDCO et l'OCDE continueront de progresser dans ce domaine, mais l'impact final dépendra de la promulgation du document stratégique et de son plan d'action.

- Poursuivre la mise en place intégrale de l'AIR et du test PME.
- Finir de mettre en place la passation électronique des marchés publics et avancer sur l'adhésion au Réseau Entreprise Europe, ainsi que sur la maximisation des opportunités offertes par un meilleur accès au marché de l'UE pour les entreprises pouvant bénéficier de l'assouplissement des règles d'origine.
- L'entreprenariat comme compétence clé devrait être mieux promu dans les programmes scolaires et la formation des enseignants dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.
- Des efforts inter-agences et intersectoriels sont nécessaires pour renforcer l'entreprenariat féminin, étant donné qu'il s'agit d'une question transversale.
- Des programmes de formation pour l'internationalisation des PME bénéficieraient de politiques du commerce extérieur consolidées, et soutien à la JEDCO pour développer ses activités dans ce domaine.

## Notes

[1] Département de la statistique, « Recensement des établissements économiques », http://dosweb.dos.gov.jo/censuses/economic-establishments-census/

[2] Jordan Enterprise Development Corporation, « Observatoire des PME », http://www.jedco.gov.jo/Pages/viewpage.aspx?pageID=171

[3] http://www.jordanembassyus.org/blog/jordan-2025-national-vision-and-strategy.

[4] Fonds de transition MENA, « Réforme de la législation économique de la Jordanie », https://www.menatransitionfund.org/documents/jordan-economic-legislation-reform

[5] Jordan Loan Guarantee Corporation, http://www.jlgc.com/en/page/about-us

[6] Jordan Loan Guarantee Corporation, rapports annuels, http://www.jlgc.com/en/page/annual-reports

[7] Décision N°1/2016 du Comité d'association UE-Jordanie (19 juillet 2016), http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:22016D1436&from=EN.

[8] Ghazal, M. (24 juillet 2017), "Only two Jordanian companies benefiting from EU relaxed rules of origin", *The Jordan Times*, http://www.jordantimes.com/news/local/only-two-jordanian-companies-benefiting-eu-relaxed-rules-origin.

[9] Organisation à but non lucratif centrée sur les jeunes, créée en 1999, et active dans l'Union européenne et dans le monde entier, y compris au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et au Pakistan.

# Chapitre 10. Liban

## Les fondements de la politique en faveur des PME : définitions, statistiques et institutions

Le Liban doit encore développer une politique à part entière de soutien aux PME et à l'entreprenariat. Bien que le ministère de l'Économie et du Commerce ait élaboré une stratégie pour les PME, le document manque de détails sur la mise en œuvre et les ressources et plusieurs de ses stipulations, sinon toutes, semblent être des propositions plutôt que des lignes directrices. Tout d'abord, une **définition des PME** est proposée (mais pas fixée) dans la stratégie et elle n'a jusqu'à présent été adoptée que par le ministère de l'Économie (tableau 10.1).

**Tableau 10.1. Définition des PME dans la Stratégie pour les PME**

| Type d'entreprise | Employés | Chiffre d'affaires |
|---|---|---|
| Micro- | < 10 employés | < 500 m LBP (271 110 EUR) |
| Petite | < 50 employés | < 5 md LBP |
| Moyenne | < 100 employés | < 25 md LBP |

Source : Stratégie pour les PME au Liban : feuille de route jusqu'en 2020, p. 36.

Un projet de Loi sur les PME a également été élaboré et est en attente d'approbation par le Parlement. Toutefois, les articles 2 et 3 du projet de Loi sur les PME proposent des définitions des PME légèrement différentes de celles figurant au tableau 10.1. Les définitions de la Loi sur les PME différencient également les entreprises commerciales et de services, les entreprises industrielles et les entreprises agricoles. La définition des PME qui sera adoptée officiellement sera celle de la Loi sur les PME.

Concernant les **statistiques sur les PME et l'entreprenariat**, le Liban est l'une des rares économies MED à ne pas disposer d'une source officielle de données. L'Administration centrale des statistiques n'effectue pas de recensements d'entreprises et il n'existe aucune initiative visant à exploiter des sources d'informations administratives telles que les registres d'entreprises ou les informations fiscales. Le ministère de l'Industrie a lancé un formulaire statistique annuel à remplir par les PME industrielles demandant un certificat industriel (environ 2000 usines) afin de recueillir des informations générales sur les usines ainsi que des informations financières. L'objectif est de créer un système de base de données industrielles au sein du ministère de l'Industrie pour entreprendre une enquête annuelle[1]. Le ministère de l'Industrie mène également un recensement couvrant 8 200 usines (95 % sont des PME). Parmi celles-ci, 4 700 sont enregistrées auprès du ministère de l'Industrie et les autres ont obtenu leur licence avant la création du ministère de l'Industrie ou opèrent sans licence. Ce recensement aidera à réguler le secteur au Liban[2].

Dans la même veine, le projet de Loi sur les PME en attente d'approbation parlementaire stipule également que l'unité PME au sein du ministère de l'Économie et du Commerce établira une base de données des entreprises et dressera un inventaire et une classification

des micro-, petites et moyennes entreprises. De plus, la Stratégie pour les PME prévoit la création d'un Observatoire des PME qui devrait être chargé de mener et publier régulièrement des recherches, des statistiques et des analyses d'impact sur les PME et les dispositifs de soutien et de maintenir une base de données complète pour garantir un suivi continu et efficace de l'appui fourni aux PME. Le ministère de l'Économie et du Commerce collabore avec la Banque mondiale pour établir un tel Observatoire des PME dans le cadre du Programme national de création d'emplois.

En ce qui concerne le **programme économique général**, le Liban a été fortement affecté par les flux de réfugiés en provenance de Syrie et d'Irak. Dans ce contexte, une conférence internationale (conférence CEDRE) s'est tenue en avril 2018 pour aider le Liban à faire face aux défis importants et à la charge des retombées négatives du conflit régional. Lors de cette conférence, la communauté internationale a promis 11 milliards USD de prêts et de subventions pour aider le programme d'investissement et de réforme du Liban[3]. Le gouvernement a également dévoilé une Vision pour la stabilisation, la croissance et l'emploi qui comprend un certain nombre de réformes structurelles telles que la révision du Code du commerce, le développement du cadre réglementaire pour l'administration électronique et la banque en ligne, et d'autres réformes visant à améliorer l'accès au financement et au système judiciaire. Ce programme de réforme pourrait améliorer le climat des affaires et avoir un impact positif pour le développement des PME et de l'entreprenariat[4].

En ce qui concerne le **cadre institutionnel et la coordination** du développement des PME, le ministère de l'Économie et du Commerce continue de jouer un rôle moteur dans l'élaboration et la coordination des politiques tandis que le Ministère de l'Industrie se concentre sur le développement industriel dans le cadre du réseau Euro-Med d'experts en politique industrielle.

Le projet de **Loi sur les PME**, qui doit encore être approuvé par le Parlement, stipule que l'un de ses objectifs est d'assurer la coordination entre tous les organismes et institutions travaillant dans le domaine du développement des entreprises pour atteindre les objectifs de la stratégie nationale libanaise. La Loi sur les PME précise également que **l'Unité des PME** au sein du ministère de l'Économie et du Commerce sera chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un plan stratégique national relatif aux entreprises, de le mettre à jour de façon permanente et continue et de fixer les règles et réglementations nécessaires pour coordonner l'action avec les parties concernées dans les secteurs public et privé. Selon les consultations menées pour cette évaluation intermédiaire, un plan d'action concret pour la mise en œuvre de la **Stratégie pour les PME** sera élaboré une fois la Loi sur les PME publiée (bien qu'il n'y ait pas de détails sur le moment où cela se produira).

En ce qui concerne le **dialogue public-privé**, à l'époque de l'Indice des politiques en faveur des PME 2014, la principale initiative en faveur du DPP était la plateforme multipartite intitulée Améliorer l'environnement des affaires au Liban (IBEL). Cependant, la plateforme IBEL n'est plus opérationnelle et elle n'a pas atteint ses objectifs d'amélioration sur plusieurs aspects de l'environnement des affaires. De plus, il n'y a pas de documents publiés sur les réalisations de l'IBEL et plusieurs des fonctionnaires gouvernementaux et du secteur privé consultés pour cette évaluation intermédiaire ignoraient même son existence.

Le ministère de l'Industrie élabore actuellement un plan d'action en collaboration avec des experts nationaux et internationaux, sur la base des séminaires organisés dans le cadre du projet EBESM (*Amélioration de l'environnement des affaires dans le sud de la Méditerranée*) soutenu par l'UE. L'objectif est d'institutionnaliser le DPP dans le processus

d'élaboration des politiques en faveur des PME par un décret ministériel. En outre, la stratégie pour les PME à l'horizon 2020 et son plan d'action comprennent des dispositions visant à promouvoir le DPP par le biais de tables rondes régulières[5] et la création d'un portail web[6] et d'une application mobile facilitant l'engagement des PME, et la tenue chaque année d'un forum des acteurs des PME.

**Pour aller plus loin :** Le Liban pourrait considérablement accroître ses efforts pour la mise en place d'une politique de soutien aux PME à part entière en approuvant le projet de Loi sur les PME et en mettant en œuvre une stratégie pour les PME détaillée et pragmatique, identifiant des objectifs concrets, des buts précis, les responsabilités des différentes parties prenantes et les budgets afférents (autant d'éléments qui font défaut dans l'état actuel de la Stratégie pour les PME). En outre, la Loi sur les PME et la Stratégie en faveur des PME pourraient être mieux harmonisées en s'attaquant aux divergences entre elles, telles que les définitions proposées pour les PME. Le Liban a également une grande marge d'action pour améliorer ses statistiques officielles des PME, qui sont pour la plupart absentes. L'Administration centrale des statistiques pourrait par exemple lancer un recensement économique qui pourrait à terme être remplacé par l'utilisation de sources administratives d'informations sur les entreprises, telles que les dossiers fiscaux, la sécurité sociale, le registre des entreprises, etc. Les données administratives pourraient être complétées par des enquêtes couvrant l'économie informelle. Dans la même veine, le Liban pourrait également travailler à la création d'un Observatoire des PME pour diffuser des données sur les PME et des informations utiles aux entrepreneurs et aux chefs d'entreprise. Les autorités pourraient également envisager la création d'une agence officielle des PME chargée de la coordination des politiques et de la mise en œuvre des politiques, suivant les modèles des autres économies MED et de l'OCDE. Cette agence des PME pourrait également servir de secrétariat pour la mise en œuvre d'une Stratégie en faveur des PME. En termes de dialogue public-privé, le Liban pourrait réactiver l'initiative IBEL ou créer une toute nouvelle plateforme afin de favoriser la coopération multipartite dans des domaines tels que l'amélioration de l'environnement des affaires ou le renforcement des politiques ciblées sur les PME. Poser les bases d'une politique de soutien aux PME complète pourrait être coûteux au début et nécessiterait un renforcement significatif des capacités ; les bailleurs et la communauté internationale pourraient soutenir le Liban dans cette entreprise importante, en gardant toujours à l'esprit la durabilité et la flexibilité des efforts à moyen et à long terme.

## Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs

Depuis la publication de l'Indice des politiques en faveur des PME 2014, il ne semble pas qu'il y ait des efforts exhaustifs dans le domaine de **la réforme de la réglementation et de la simplification administrative**. Premièrement, comme mentionné ci-dessus, l'IBEL n'est plus opérationnelle. De plus, il n'y a aucune preuve d'efforts concrets pour développer et mettre en œuvre une analyse d'impact réglementaire et introduire un test PME.

Selon les consultations menées pour cette évaluation intermédiaire, certaines des 40 initiatives visant à améliorer l'environnement des affaires proposées par la Stratégie en faveur des PME sont mises en œuvre par un projet soutenu par l'UE et coordonné par le Bureau du Ministre d'État pour la réforme administrative (OMSAR), en coopération avec les ministères compétents en matière de réglementation des affaires. Pourtant, les informations fournies font référence à une initiative d'administration en ligne visant à faciliter les procédures commerciales (le programme e-gouvernement OMSAR), et non à l'établissement d'un mécanisme d'analyse de l'impact de la réglementation[7].

Concernant la facilitation des procédures de **création de nouvelles entreprises**, le ministère de l'Économie a créé une plateforme électronique pour s'inscrire en ligne à plusieurs services[8]. Il n'existe toutefois pas d'enregistrement en ligne pour les nouvelles entreprises. Le registre des entreprises se trouve auprès du Registre du commerce et des Chambres de commerce et il est sur papier. Il n'y a pas eu de progrès en ce qui concerne les guichets uniques pour l'enregistrement des entreprises, bien que, selon la consultation, le projet OMSAR comprenne deux phases : 1) la simplification des réglementations et 2) la création de guichets uniques.

En ce qui concerne la **faillite**, l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 indiquait que le gouvernement était en train de procéder à la révision du cadre légal de l'insolvabilité et à la rédaction d'une loi moderne sur la faille par le biais de l'initiative IBEL. Il n'y a eu aucun changement à cet égard depuis.

**Pour aller plus loin** : Il existe une grande marge d'action pour monter des initiatives permettant d'améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs. OMSAR pourrait être le fer de lance d'une initiative visant à introduire une analyse d'impact de la réglementation et un test PME au Liban, en coopération avec les ministères concernés et les agences gouvernementales. Une telle initiative pourrait s'accompagner de la réactivation d'une plateforme de dialogue public-privé, comme on l'a vu à la section précédente. La création d'un numéro d'identification unique pour les entreprises (dont il n'existe pas de preuve) pourrait également faciliter ces efforts en permettant aux entreprises de traiter plus facilement avec différentes agences publiques. Un numéro d'identification unique pourrait également avoir l'avantage d'aider à améliorer la collecte des données, comme également indiqué à la section précédente. Des efforts beaucoup plus importants pourraient également être faits pour la modernisation du système de faillite, qui est l'un des plus difficiles dans la région MED.

## Favoriser l'accès au financement

En ce qui concerne le **cadre juridique et réglementaire** de l'accès au financement, l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 avait noté qu'un registre de crédit était opérationnel à la banque centrale. À l'époque, le registre couvrait près de 20 % de la population adulte (ce chiffre est actuellement de 22,9 %), un chiffre supérieur à la moyenne de l'OCDE. Selon les consultations menées pour les besoins de cette évaluation intermédiaire, une annonce publique émise par la Banque centrale (BDL) stipule que les personnes physiques et morales seront désormais autorisées à demander un rapport d'information de crédit auprès de n'importe quelle succursale de la BDL et plus seulement auprès du siège. Cette initiative vise à décentraliser et à accélérer la fourniture d'informations sur le crédit. En revanche, cette évaluation intermédiaire n'a constaté aucun progrès ou projet de création d'un bureau de crédit.

L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 soulignait également le travail en cours avec l'IFC en vue de l'établissement d'un cadre juridique pour un registre des biens mobiliers. Un projet de loi a été approuvé par le conseil des Ministres le 27 mars 2018 pour permettre l'utilisation des biens mobiliers en garantie et, une fois promulgué, il devrait être suivi par la création d'un registre de garanties.

En revanche, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la disponibilité des **sources de financement** pour les PME. En 2016, la Banque centrale a modifié le cadre réglementaire pour augmenter la marge des fonds que les banques peuvent consacrer au financement d'entreprises du secteur de l'économie du savoir en les autorisant à investir, avec une

garantie de la Banque centrale de 75 %, jusqu'à 4 % de leur capital, contre 3 % précédemment. Cette mesure ferait passer les fonds disponibles à cet effet de 400 millions USD à plus de 600 millions USD. En outre, environ huit fonds de capital-risque ont été créés à la suite de cette réforme et grâce aux fonds mis à disposition lors du changement de législation.

En matière d'accès au crédit, la BDL a également incité les banques à financer des entreprises de différents secteurs et à leur accorder des prêts à des taux d'intérêt très bas (1 % de la BDL aux banques et jusqu'à 3 % des banques aux entreprises). Cette mesure, initialement lancée en tant que plan de relance d'un montant de 1,47 milliard USD en 2013, a été renouvelée pour la quatrième année consécutive, avec une moyenne de 1 milliard USD par an. Le plan de relance cible, entre autres, les PME, bien qu'il n'y ait aucune preuve de son impact. Cette mesure est destinée à financer des prêts pour investissements et non pour fonds de roulement (à moins que le prêt ne soit accompagné d'une garantie de Kafalat, le principal dispositif de garantie de crédit).

Kafalat a également lancé de nouvelles initiatives depuis 2014, notamment le programme Kafalat iSME, qui est un fonds de 30 millions de dollars emprunté par la République du Liban à la Banque mondiale et dont la gestion a été confiée à Kafalat SAL. Le programme offre des subventions pour le développement de concepts (jusqu'à 15 000 USD) pour des projets innovants, ainsi que des co-investissements en capitaux (entre 100 000 et 1,2 million USD) qui viennent s'ajouter à d'autres fonds d'investissement de fonds de capital-risque, de sociétés holding, de groupes d'investisseurs institutionnels et de banques d'investissement. À ce jour, le programme a accordé 70 subventions et 4 investissements en fonds propres[9].

Une autre initiative récente visant à fournir des investissements en capital et un soutien aux start-ups est IM Capital, soutenue par l'USAID à travers la Middle East Investment Initiative et gérée par Berytech, qui est un incubateur d'entreprises et fournisseur de services aux start-ups[10]. IM Capital est un fonds d'investissement de 15 millions USD qui fournit des capitaux de contrepartie, des garanties des prises de participation et des programmes de soutien à un large éventail d'entreprises en démarrage d'activité et d'investisseurs qualifiés au Liban. En outre, IM Capital a créé la Masterclass Seeders pour Business Angels, programme d'un an destiné à former des investisseurs providentiels grâce à une méthodologie « apprendre et gagner » consistant en une filière formation et investissement dans les PME[11]. Le but du programme est de créer une communauté d'investisseurs informée. En conséquence, une communauté de *business angels* a vu le jour et a investi dans quatre start-ups.

**Pour aller plus loin :** Le Liban a réalisé au cours des dernières années des progrès impressionnants dans l'introduction de nouvelles sources d'accès au financement, en particulier dans les initiatives visant à développer les investissements en capital et à soutenir les start-ups innovantes. Ces initiatives offrent une cohérence d'ensemble, tiennent compte des synergies et semblent faire l'objet d'un bon suivi. Pour aller encore plus loin dans ce domaine, le Liban pourrait travailler à la mise en place d'un bureau de crédit et d'un registre des biens mobiliers afin de faciliter également l'accès au crédit.

## Soutenir l'entreprenariat et la croissance des PME

L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 avait déjà constaté le dynamisme du marché des **services d'appui aux entreprises** au Liban où plusieurs acteurs gouvernementaux, privés et ONG à travers le pays offraient une diversité de programmes

de soutien. Trois centres d'appui aux entreprises (Berytech, BIAT et SouthBIC) étaient les principaux organismes soutenant les PME. Un certain nombre d'espaces de co-working et d'accélérateurs avaient été mis en place (Cloud 5, ALTCITY et Co-working 961). Le Centre euro-libanais de modernisation industrielle (ELCIM) proposait des services plus avancés tels que l'évaluation des stratégies commerciales et l'assistance aux entreprises pour améliorer la technologie de production et la planification de la production. Enfin, l'Équipe Entreprise/Unité chargée de l'appui aux PME au ministère de l'Économie et du Commerce était, à l'époque, en train de mettre au point une nouvelle stratégie d'appui aux PME pour fournir un cadre stratégique (voir la première section de ce chapitre).

En dehors de ces initiatives, qui sont toujours actives[12], la Banque mondiale a mis en place en 2016 un mécanisme de subvention, le Fonds d'assistance technique au Liban pour les MPME (*Lebanon MSME TA Facility*), afin de promouvoir les prestataires de services d'appui aux entreprises (SAE). L'aide financière a été dépensée dans un délai d'un an et a accordé une subvention de contrepartie 50/50 aux fournisseurs de SAE établis et enregistrés afin qu'ils puissent renforcer leurs capacités dans des domaines institutionnels spécifiques, notamment l'innovation de produits, le suivi et l'évaluation des services. Cette subvention de 400 000 USD a été gérée par Kafalat et visait à soutenir des projets très spécifiques (à l'exclusion d'une aide générale et des nouveaux fournisseurs de SAE). La subvention a profité à huit fournisseurs de services de développement commercial, dont la Business Angels Masterclass et le Tripoli Entrepreneurs Club Program visant à permettre l'emploi des programmeurs informatiques. D'après les consultations menées pour cette évaluation intermédiaire, l'instrument était censé être un programme pilote pouvant être reproduit dans d'autres pays et poursuivi au Liban mais il n'y a pas eu d'autres actions ultérieures.

En outre, pour faciliter l'accès des PME aux informations sur les nombreux services disponibles, le ministère de l'Économie a publié le guide *Qu'y a-t-il au Liban pour les PME 2017* (*What's in Lebanon for SMEs 2017*)[13]. Outre les services d'appui aux entreprises, le guide contient des descriptions des programmes de soutien dans les domaines de l'innovation, des finances et de l'accès au marché. Ce guide pourrait représenter une bonne pratique pour la diffusion de l'information à un coût raisonnable.

L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 indiquait que le système de passation des **marchés publics** au Liban était relativement ouvert à la participation des PME. L'information sur les marchés publics a été centralisée au niveau national et mise à disposition en ligne et dans les journaux. Cependant, des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour généraliser la passation électronique des marchés publics. Une loi réglementant les retards de paiement existait mais la sanction n'était pas appliquée de manière efficace. La présente évaluation intermédiaire ne constate aucun progrès significatif dans ce domaine. Cependant, la Vision pour la stabilisation, la croissance et l'emploi présentée par le Premier ministre libanais lors de la conférence CEDRE à Paris en avril 2018 note qu'il existe des projets de lois présentés au Parlement pour la modernisation du système de passation des marchés[14]. Ces lois visent à améliorer la transparence et l'efficacité des marchés publics, ce qui devient encore plus important compte tenu de la forte augmentation des activités d'achats publics qui devrait résulter de la mise en œuvre du Programme d'investissement en capital (*Capital Investment Programme*, CIP). Le CIP est un programme à long terme visant à utiliser les prêts consentis et les promesses de dons faites lors de la conférence CEDRE (voir la première section de ce chapitre).

En ce qui concerne les mesures visant à promouvoir l'accès des PME aux **marchés internationaux**, l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 mentionnait l'existence d'initiatives ponctuelles (par opposition à des mesures stratégiques) telles que des missions

commerciales et des salons. L'Agence de développement des investissements (IDAL) soutenait la promotion et la commercialisation des produits libanais, en particulier des produits agricoles et des matériaux utilisés dans l'agro-industrie. Un projet de loi portant création d'une agence de promotion des exportations était en cours de discussion au parlement, mais rien n'indiquait l'existence d'une stratégie claire de promotion des exportations.

Cette évaluation intermédiaire constate peu de progrès dans ces domaines. Un certain nombre d'initiatives en faveur de l'internationalisation des PME ont été introduites au cours des dernières années, mais sans un cadre global ou cohérent clair. L'agence de promotion des exportations n'a pas été établie et il n'y a pas de stratégie de promotion des exportations. L'IDAL continue de jouer un rôle dans la promotion des produits libanais sur les marchés étrangers. Cependant, aucun résultat publié n'est disponible sur l'impact des activités de l'agence. De plus, bien que l'IDAL publie en ligne des informations précieuses sur les opportunités d'investissement et les incitations existantes dans les principales industries exportables (agro-alimentaire, technologies de l'information, etc.), les brochures disponibles ne sont pas présentées d'une manière facile à utiliser (par ex. classées par sujet)[15]. En termes de promotion stratégique des exportations, la Vision intégrée pour le secteur industriel libanais 2025 comprend une section sur l'augmentation des exportations industrielles indiquant une série d'actions dans ce domaine et les différentes parties responsables[16]. La vision, cependant, manque de détails sur les ressources, les calendriers et les initiatives concrètes pour mettre en œuvre les actions prévues. Plus récemment, la *Vision pour la stabilisation, la croissance et l'emploi* présentée lors de la conférence CEDRE comprend un pilier spécifique pour la diversification des secteurs productifs et des services du Liban et la réalisation du potentiel d'exportation du pays. Pour la mise en œuvre de ce pilier, la Vision prévoit le développement d'une stratégie dans ce domaine fondée sur une évaluation réalisée par le cabinet de conseil McKinsey.

**Pour aller plus loin :** Il y a eu des développements positifs au cours des dernières années en termes de disponibilité des services d'appui aux entreprises, mais moins en ce qui concerne l'internationalisation des PME et encore moins sur les marchés publics. De nouvelles initiatives ont été entreprises pour renforcer le marché des SAE déjà bien développé au Liban et pour faciliter l'accès des PME aux informations sur les différents dispositifs de soutien disponibles. L'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable stratégie pour les PME pourraient donner encore plus de cohérence et d'impact à ces efforts. Il en va de même pour les mesures de soutien à l'internationalisation des PME, dont le nombre a augmenté, mais qui manque encore d'approche stratégique. Enfin, le Liban pourrait redoubler d'efforts pour accroître la participation des PME aux marchés publics, notamment en mettant en place une plateforme de passation électronique des marchés.

## Investir dans le capital humain entrepreneurial

Depuis 2014, peu de progrès ont été réalisés dans le domaine de l'apprentissage entrepreneurial dans le **second cycle de l'enseignement secondaire**. Il n'existe pas de vision nationale de l'apprentissage entrepreneurial tout au long de la vie, qui devrait être intégrée dans les discussions en cours sur le futur plan national d'éducation. À ce propos, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEHE) a récemment reconfirmé qu'il souhaitait intégrer l'entrepreneuriat en tant que compétence clé dans le système éducatif national, ce qui constitue l'engagement politique nécessaire.

Un projet pilote a été finalisé en 2014 pour développer des modules d'apprentissage entrepreneurial à destination des établissements secondaires généraux et des établissements

d'enseignement technique et professionnel (EFTP), ainsi que du matériel de formation pour les enseignants[17]. Le Comité de pilotage établi dans le cadre de ce projet pilote révise actuellement son plan d'action pour y inclure la manière d'intégrer les compétences clés de l'entrepreneuriat dans le programme national, avec estimation du budget nécessaire.

Il existe un certain nombre d'exemples *ad hoc* de coopération école-entreprise, principalement pilotés par INJAZ[18]. Il faudrait cependant redoubler d'efforts pour accroître la coopération entre école et entreprise dans l'enseignement secondaire général, dans le but de développer l'esprit d'entreprise des jeunes. Dans le cas des établissements d'EFTP, la coopération école-entreprise est principalement abordée par le biais de la formation en entreprise. Toutefois, il est important qu'outre l'apprentissage des compétences professionnelles, il y ait de la place pour le développement des compétences entrepreneuriales, y compris l'état d'esprit entrepreneurial.

Des progrès significatifs ont été réalisés dans le domaine de la **formation à l'entrepreneuriat féminin**. La Stratégie nationale pour les femmes au Liban (2011-2021), supervisée par la Commission nationale pour les femmes libanaises (NCLW)[19], vise à assurer l'égalité hommes-femmes et à autonomiser les femmes par le développement de leurs compétences en affaires. La stratégie pour les PME 2015-2020 promeut également l'entrepreneuriat féminin. Pourtant, selon l'enquête réalisée en 2016 dans la région MENA, les femmes d'affaires libanaises estiment qu'elles ne bénéficient pas du même soutien aux entreprises que les hommes.

La Ligue libanaise des femmes d'affaires (*Lebanese League for Women in Business*, LLWB) est un partenaire actif de la promotion de l'entrepreneuriat féminin puisqu'elle fournit une plateforme pour le networking, le partage d'expériences, le développement des compétences et l'accès aux financements. La LLWB est dotée d'un comité de développement des compétences qui est responsable de l'offre de formation, y compris le mentorat, et qui prévoit de développer des formations en ligne. La Fondation Cherie Blair pour les femmes et l'Association libanaise pour le développement, Al Majmoua, ont mis en œuvre en 2016 le projet d'Autonomisation économique des femmes dans la région de la Bekaa, où plus de 250 femmes libanaises ont accru leur confiance en elles et renforcé leurs capacités. Le ministère de l'Agriculture a coordonné plusieurs projets de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin dans les zones rurales.

Malgré l'engagement politique du Liban à soutenir les entreprises exportatrices, l'accent reste peu mis sur la **formation à l'internationalisation des PME**. Un dialogue politique est en cours sur la manière de mieux préparer les entreprises libanaises à améliorer la compétitivité de leurs produits, et la Stratégie pour les PME 2015-2020 constitue une bonne base pour renforcer les capacités des PME dans ce domaine. La stratégie pour les PME prévoit la création d'une agence libanaise de promotion des exportations, qui pourrait jouer un rôle important en assurant la cohérence et en améliorant l'offre de formation à l'appui de l'internationalisation des PME, ainsi que la collecte de données et le suivi des services d'aide.

Le ministère de l'Économie et du Commerce a publié un guide à l'intention des PME (MOET, 2017) qui donne un aperçu des différents dispositifs de soutien financier et dresse la liste de toutes les institutions dispensant une formation aux jeunes entreprises et aux PME désireuses de développer leurs activités et d'exporter.

Les plus importants organismes de formation sont le Centre de formation libanais (LTC) au sein de la Chambre de commerce, la BIAT (Association d'incubation des entreprises à Tripoli), les Institutions libanaises de normalisation (LIBNOR) et plusieurs incubateurs et

accélérateurs. L'IDAL, l'agence nationale de promotion des investissements, aide également les entreprises libanaises à développer leurs activités sur le marché international. Plusieurs grands projets qui soutenaient l'internationalisation des PME par la formation se sont terminés et n'ont pas encore été remplacés par d'autres projets. La prochaine phase du projet QUALEB (Programme Qualité financé par l'UE) soutiendra les PME dans le secteur alimentaire à travers la formation pratique, le mentorat et le coaching.

**Pour aller plus loin :** Le gouvernement devrait introduire l'apprentissage de l'entrepreneuriat dans les discussions en cours sur le plan national d'éducation afin d'intégrer l'entrepreneuriat en tant que compétence clé dans les programmes nationaux d'enseignement général et d'EFTP. Cela nécessiterait l'adoption d'un nouveau décret et l'allocation de ressources financières et humaines suffisantes pour la mise en œuvre, ainsi qu'un mécanisme de suivi. Afin de mettre en œuvre la Stratégie nationale pour les femmes au Liban, le prochain rapport d'étape du Plan d'action national devrait comporter un chapitre consacré à la formation des femmes entrepreneurs ainsi qu'une collecte de données pour évaluer les programmes de formation. Un accent plus fort devrait être mis sur la formation des PME (y compris le mentorat et le coaching) pour les aider à se préparer aux marchés internationaux dans différents secteurs tels que l'agriculture, l'agroalimentaire, les TIC ou l'industrie.

## Recommandations pour l'avenir

Le Liban a vu l'introduction d'un nombre important d'initiatives pour promouvoir la compétitivité et l'innovation des PME et des start-ups, y compris la création et l'expansion de dispositifs d'investissement en capital et l'amélioration des services d'appui aux entreprises. Il reste cependant une grande de marge de manœuvre pour améliorer l'environnement des affaires pour les PME à travers l'AIR et la mise en place d'un test PME, ainsi que dans les domaines des procédures de faillite et de la passation électronique des marchés publics notamment. En outre, comme c'était déjà le cas en 2014, le Liban pourrait accroître ses efforts pour renforcer la coordination et le dialogue multipartites. La recommandation formulée par l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 sur l'introduction d'un comité consultatif sur la politique de soutien aux PME, ouvert à toutes les parties prenantes, y compris aux experts indépendants, aux bailleurs et aux représentants du secteur privé, reste très pertinente. Dans cette optique, cette évaluation intermédiaire recommande les principales actions suivantes :

- Approuver le projet de loi sur les PME et mettre en œuvre une stratégie détaillée et pragmatique pour les PME qui identifie des objectifs concrets, des buts précis, les différentes parties responsables et les budgets alloués (autant d'éléments qui font défaut à la Stratégie pour les PME dans son état actuel).
- Remettre en place une plateforme de dialogue public-privé pluripartite pour améliorer la coordination et obtenir des conseils sur la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques en faveur des PME. L'unité PME au sein du ministère de l'Économie pourrait de servir de secrétariat pour une telle plateforme. Enfin, le Liban pourrait envisager de créer une agence des PME sur la base des modèles existants dans des pays MED et de l'OCDE.
- Améliorer la disponibilité et la diffusion des statistiques sur les PME et l'entreprenariat tout d'abord par l'établissement d'un recensement ou d'un mécanisme similaire puis par l'utilisation de sources administratives d'information (en s'appuyant également sur les pratiques internationales en la matière).

- Mettre en place un mécanisme d'analyse de l'impact réglementaire et un test PME.
- Créer un guichet unique pour simplifier les procédures d'enregistrement et améliorer l'accès à l'information.
- Établir un bureau de crédit et un registre des biens mobiliers pour faciliter l'accès au crédit.
- Approuver la loi sur les marchés publics, soit en mettant à jour le projet de loi existant, soit en élaborant une autre loi.
- Établir une plateforme pour la passation électronique des marchés publics.
- Introduire l'apprentissage de l'entreprenariat dans les discussions en cours sur le plan national d'éducation.
- Inclure la formation à l'entreprenariat féminin dans le prochain rapport d'étape sur le plan d'action de la Stratégie nationale pour les femmes au Liban.
- Renforcer la formation des PME selon leur secteur d'activité pour les aider à se préparer aux marchés internationaux.

## Notes

[1] Statistiques industrielles 2016, http://www.industry.gov.lb/Arabic/Arabic/Documents/%D9%86%D9%85%D8%A7%D8%B0%D8%AC%20%D8%A7%D9%84%D8%B7%D9%84%D8%A8%D8%A7%D8%AA/Questionnaire%20Industrielle%202015.pdf

[2] http://www.industry.gov.lb/Arabic/Arabic/Pages/PublicationsAndStudies.aspx

[3] Sur le montant total promis, 10,2 milliards USD ont été promis pour des prêts, dont 9,9 milliards à des conditions concessionnelles et 0,86 milliard USD sous forme de dons (y compris des dons pour subventionner des prêts).

[4] Déclaration conjointe de la Conférence économique pour le développement à travers des réformes avec le secteur privé (6 avril 2018), https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/cedre_statement-en-_final_ang_cle8179fb.pdf

[5] http://www.economy.gov.lb/en/services/-support-to-smes-/roundtables

[6] http://www.economy.gov.lb/en/what-we-provide/support-to-smes/

[7] http://www.e-gov.gov.lb/Cultures/en-us/aboutEgov/Pages/ListSubChannels.aspx et http://www.dawlati.gov.lb/

[8] https://portal.economy.gov.lb/MOET/ApplicationTypes

[9] www.kafalatisme.com.lb

[10] www.im-capital.com

[11] www.seeders.co

[12] SouthBIC n'est plus en activité.

[13] http://economy.gov.lb/media/10309/whats-in-lebanon-for-smes-180105-20.pdf

[14] http://www.pcm.gov.lb/arabic/ListingAndPDFWithDropdown.aspx?pageid=11224

[15] http://investinlebanon.gov.lb/en/InformationCenter?pageNumber=0

[16] http://www.industry.gov.lb/Pages/Publicationsandstudies.aspx

[17] Projet pluriannuel (2010-2014) « Appui au développement d'un cadre pour l'apprentissage entrepreneurial tout au long de la vie au Liban », élaboré par le ministère de l' Éducation et de l'Enseignement supérieur avec le soutien de la Fondation européenne pour la formation (ETF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

[18] Organisation à but non lucratif centrée sur les jeunes, établie en Jordanie en 1999 et active dans l'Union européenne et dans le monde entier, y compris au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et au Pakistan.

[19] La NCLW est une institution officielle affiliée à la Présidence du Conseil des ministres.

# Chapitre 11. Maroc

## Les fondements de la politique en faveur des PME : définitions, statistiques et institutions

Le Maroc possède depuis de nombreuses années une politique des PME relativement bien développée et structurée. Depuis 2002, il possède une Loi sur les PME (*Charte de la petite et moyenne entreprise*) opérationnelle qui fixe les principes les plus importants de sa politique publique en la matière, y compris la création et les responsabilités d'une agence pour les PME, la reconnaissance du rôle des associations dans le soutien aux PME aux niveaux local, régional et national, les mécanismes de soutien et autres dispositions importantes[1]. La **définition des PME,** utilisée par Maroc PME, l'agence nationale des PME (anciennement Agence nationale pour le développement des PME, ou ANPME, désormais connue sous le nom de Maroc PME), continue de n'utiliser que des critères financiers et n'inclut pas comme critère le nombre d'employés (tableau 11.1).

**Tableau 11.1. Définition des PME par Maroc PME**

| Type d'entreprise | Chiffre d'affaires |
|---|---|
| Micro | Chiffre d'affaires annuel ≤ 10 m MAD |
| Petite et moyenne | Chiffre d'affaires annuel** ≤ 200 m MAD |

*Source :* Cadre contractuel passé entre l'État et Maroc PME pour 2015-2020.

En ce qui concerne les **statistiques sur les PME et l'entrepreneuriat**, le Haut-Commissariat au Plan publie de nombreux indicateurs économiques et démographiques. En outre, l'une des initiatives les plus importantes de ces dernières années a été la création d'un Observatoire Marocain de la TPME visant à produire et à diffuser une ample information sur ce sujet. Il repose sur une approche collaborative entre onze agences fondatrices, à savoir Maroc PME, la Banque centrale (BAM), le ministère de l'Industrie, la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), la Caisse centrale de garantie (CCG), le Groupement professionnel des banques du Maroc, le Haut-Commissariat au Plan (HCP), le ministère des Affaires générales et de la Gouvernance et la Direction générale des impôts (DGI).

L'Observatoire Marocain de la TPME est d'ores et déjà opérationnel et a conclu plusieurs accords de collaboration avec d'autres agences pour partager leurs informations sur les entreprises[2]. Les accords en train d'être signés visent à fournir un cadre juridique pour la collecte d'informations tout en assurant la confidentialité des données ventilées. Aucune information n'a cependant été publiée pour l'instant et son site web ne fonctionne pas encore. L'objectif final est d'avoir une source d'information qui regroupe les données administratives. Ces efforts viennent conforter la création du numéro d'identification unique (ICE) décrit à la section sur l'amélioration de l'environnement des affaires.

L'agenda politique des PME au Maroc s'inscrit très largement dans le **programme général de développement économique** du pays. Parallèlement, le ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie numérique est chargé de superviser la politique des PME et d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies de développement économique : le Pacte national pour l'émergence industrielle (PNEI) pour 2009-2015 ; et le Plan d'accélération industrielle 2014-2020, qui est le cadre stratégique actuel orientant la politique industrielle, y compris la politique en faveur des PME[3].

Dans ce contexte, Maroc PME, **l'agence des PME**, a adopté un nouveau « cadre contractuel » pour la période 2015-2020[4]. Conformément au Plan d'accélération industrielle 2014-2020, ce cadre contractuel vise à accroître la compétitivité des PME et à encourager l'entreprenariat, et notamment les entrepreneurs à fort impact.

L'initiative la plus importante entreprise par le Maroc ces dernières années a été l'introduction en 2015 d'un ensemble de mesures et d'incitations sous le « *Statut d'auto-entrepreneur* ». Le statut d'auto-entrepreneur vise à encourager l'entreprenariat chez les Marocains, à soutenir les entrepreneurs débutants, à faciliter le travail indépendant des jeunes et à formaliser l'économie informelle. Ses principaux objectifs sont :

1. Encourager le travail indépendant par une série de mesures de soutien qui permettent d'entreprendre facilement des activités professionnelles ;

Réduire les coûts grâce à la simplification des procédures administratives liées à la création d'entreprise ; et

Fournir une couverture de sécurité sociale appropriée aux bénéficiaires.

En termes de **dialogue public-privé**, le Comité national de l'environnement des affaires (CNEA) continue d'être un exemple de bonne pratique internationale en offrant une plate-forme multipartite impliquant des acteurs publics et privés permettant de guider, grâce à sa stratégie pluriannuelle et à des plans d'action annuels, les efforts réalisés pour améliorer l'environnement des affaires.

Dans le secteur privé, l'organisation la plus importante représentant les PME est la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), avec environ 88 000 membres provenant de l'ensemble du territoire et de différents secteurs. La CGEM est constituée de « commissions », dont l'une est dédiée à la représentation des intérêts des PME.

Depuis sa création en 2009, le CNEA a contribué à améliorer considérablement le climat des affaires au Maroc, comme en témoignent les classements de *Doing Business* et de l'Indice mondial de la compétitivité.

**Pour aller plus loin** : Le Plan d'accélération industrielle 2014-2020 et le Cadre contractuel 2015-2020 de Maroc PME fournissent une approche cohérente et stratégique du développement des entreprises. Par exemple, le Plan d'accélération industrielle comprend des actions visant à soutenir la compétitivité des PME, tandis que le statut d'auto-entrepreneur se concentre sur la promotion de l'emploi et le traitement de l'informalité. Par le biais du CNEA, le Maroc dispose également d'une plateforme bien établie et formalisée pour encourager le dialogue. L'ensemble de ces éléments sont utilisés pour faire continuellement avancer le programme de réforme (accès au financement, faillite, développement régional, etc.). Le Maroc pourrait continuer dans cette voie et aller de l'avant avec des initiatives en cours telles que l'Observatoire des PME et l'amélioration des sources de statistiques. Compte tenu de la richesse des informations disponibles, le Maroc pourrait intégrer le Tableau de bord de l'OCDE sur le financement des PME et des entrepreneurs et le Programme d'indicateurs de l'entrepreneuriat OCDE-Eurostat, ce qui

lui permettrait de comparer sa situation et ses performances avec ses pairs internationaux. Maroc PME pourrait également voir si sa définition répond bien à la diversité des PME et pourrait utiliser plus de critères (pas uniquement financiers) pour mieux différencier les entreprises.

## Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs

Le CNEA continue d'être le principal moteur de la **réforme réglementaire et de la simplification administrative** au Maroc. Le CNEA fonctionne sur la base d'une vision de long terme et de plans d'action annuels avec des objectifs concrets[5]. Plusieurs de ces objectifs ont été structurés autour d'aspects spécifiques des indicateurs *Doing Business*. Cela s'est traduit par une amélioration significative des performances du pays dans ces classements depuis 2012 et jusqu'à l'édition 2018[6]. Ces améliorations ont été le résultat de réformes très ciblées, telles que la suppression du versement d'un capital minimum pour la création d'une entreprise, la numérisation de la procédure pour l'obtention d'une licence commerciale et le paiement des impôts, etc.

Cependant, le CNEA n'est pas une initiative d'analyse d'impact de la réglementation (AIR) au sens du présent rapport (autrement dit, une approche systémique pour évaluer de façon critique les effets positifs et négatifs des règlements existants et proposés et des alternatives non réglementaires). Conformément à l'article 19 de la Loi sur l'organisation et la conduite du travail du gouvernement et le statut de ses membres, toute proposition de loi nouvelle devrait être accompagnée d'une analyse d'impact[7]. Cet Article fournit un cadre adéquat pour introduire le test PME et il a fait l'objet d'une étude de faisabilité[8].

En ce qui concerne l'**environnement opérationnel de la création d'entreprise**, dans le cadre des réformes *Doing Business*, le Maroc a simplifié sa procédure de création d'entreprise en éliminant le capital minimum requis, en réduisant les coûts d'enregistrement et en simplifiant les exigences de documentation[9]. Le gouvernement est conscient de l'importance de l'administration numérique. De fait, le Plan d'action 2017-2018 du CNEA[10] prévoit l'introduction d'un système en ligne de création d'entreprise. Ce projet est mis en œuvre par l'Office marocain de la propriété intellectuelle et commerciale (OMPIC) et reprend l'ancien projet Système de création d'entreprise en ligne (CREOL). De plus, le projet de loi 88-17 relatif à la création d'entreprises par voie électronique et leur accompagnement a été adopté en février 2018 en Conseil de gouvernement. Aussi, les projets de lois concernant la création des entreprises par voie électronique ont été adoptés à l'unanimité par la Chambre des représentants. Il s'agit de 3 projets de loi :

- Le projet de loi 87-17 modifiant et complétant la loi 13-99 portant création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) ;
- Le projet de loi n°88-17 relatif à la création d'entreprises par voie électronique et leur accompagnement ;
- Le projet de loi 89-17 relatif à la révision du livre IV du code de commerce.

Un numéro d'identification unique (Identifiant commun de l'entreprise, ICE) a également été introduit pour les personnes physiques et morales[11]. Bien que l'ICE ne remplace pas encore les autres numéros (numéro d'identification fiscale, numéro de registre du commerce et numéro de sécurité sociale), on s'attend à ce que ce soit le cas à l'avenir. Plusieurs dispositions fiscales rendent obligatoire l'obtention d'un ICE, étant donné qu'il est désormais exigé que les recettes soient acceptées par les autorités fiscales et bénéficient d'une exonération fiscale, et qu'une amende soit imposée en l'absence d'ICE[12].

L'ICE permettra aux agences gouvernementales d'échanger des informations (bien que cet échange d'informations ne soit pas encore opérationnel). L'ICE sera également un outil permettant de s'attaquer au problème de l'économie informelle puisque toute documentation qui n'indiquera pas l'ICE ne sera pas valide (par exemple, les factures sans ICE ne seront pas valables à des fins fiscales). Enfin, comme indiqué précédemment, l'ICE sert également les objectifs statistiques des PME en facilitant le fonctionnement de l'Observatoire des MPME.

Le cadre juridique de la **faillite** a été récemment modifié par l'approbation en avril 2018 de la Loi n°17-73, qui remplace la loi n° 15-95 relative au Livre V du Code du commerce. La réforme introduit des changements dans les procédures de prévention et de traitement des difficultés que peuvent rencontrer les entreprises, suivant les principes de la CNUDCI et de la Banque mondiale. Le plan d'action du CNEA 2017-2018 inclut comme projet l'adoption des réformes du Livre V. Les objectifs de la nouvelle loi sont reflétés dans le changement de nom proposé, qui ne serait plus « Difficultés de l'entreprise » mais « Procédures pour la prévention, le sauvetage et le traitement des difficultés des entreprises »[13]. La Loi consacre plusieurs chapitres aux mécanismes visant à résoudre les litiges transfrontaliers, fixant un cadre pour la collaboration avec les instances judiciaires étrangères.

**Pour aller plus loin** : Le Maroc pourrait continuer à travailler et intensifier ses efforts sur le développement du numéro d'identification unique (ICE), l'enregistrement des créations d'entreprises en ligne (CREOL) et la révision du cadre de la faillite. De plus, outre les réformes ciblées visant à améliorer la performance du pays sur les principaux indicateurs *Doing Business*, le Maroc pourrait travailler à la mise en œuvre d'un mécanisme d'AIR à part entière (s'appuyant sur la loi organique n°065-13) et d'un test PME.

## Favoriser l'accès au financement

Sur le **cadre juridique et réglementaire** de l'accès au financement, le Maroc disposait d'un système d'information sur le crédit (*Centrale des risques*) réglementé par la Banque centrale et géré par une société privée (*Experian Maroc*) [14] et un bureau de crédit (*Credit Info*) [15]. Depuis, d'autres mesures ont été prises pour améliorer l'accès à l'information et la transparence du crédit. L'une de ces mesures est l'expansion des services fournis par le bureau de crédit, y compris la fourniture de scores de crédit en 2016, le suivi des portefeuilles et les systèmes d'alerte. L'attribution de scores de crédit a en effet permis au Maroc d'augmenter sa note à sept (sur une échelle de huit) sur l'indice sur la profondeur de l'information relative au crédit de *Doing Business*[16]. Par ailleurs, l'ouverture du marché des bureaux de crédit privés en 2016 a ouvert la voie à l'ouverture d'un deuxième bureau par Quantik Credit Bureau Maroc. Il est également prévu d'élargir les sources d'information qui peuvent être intégrées dans les bureaux de crédit pour y inclure les services publics et autres fournisseurs de services.

En ce qui concerne le système d'enregistrement des biens mobiliers, domaine dans lequel le Maroc est en retard par rapport au reste de la région, il existe un projet de réforme de la loi sur les biens mobiliers. La proposition est le fruit d'un certain nombre de consultations menées depuis 2015 et est présentée comme une priorité par le CNEA, aux côtés de la réforme du Livre V du Code du Commerce (faillite). Le but de la proposition, qui a été élaborée avec l'aide de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), de la Société financière internationale (IFC) et du Fonds monétaire arabe, est de traiter un certain nombre de procédures complexes et dispersées dans ce domaine[17]. Par

exemple, la proposition vise à étendre la gamme de biens qui pourraient être nantis lors de l'accès au crédit.

En ce qui concerne la disponibilité des **sources de financement**, l'Indice des Politiques en faveur des PME 2014 constatait l'expansion du marché de garantie de crédit formé par des acteurs publics et privés. Cette tendance semble s'être poursuivie au cours des dernières années. En 2016, l'activité totale de la Caisse centrale de garantie (CCG) marocaine, tant pour les entreprises que pour les particuliers, s'est élevée à 21 milliards de dirhams de prêts mobilisés (environ 1,9 milliard d'euros), en augmentation de 23 % par rapport à 2015. De plus, la CCG a créé un fonds de garantie dédié aux PME, le fonds Mouwakaba.

Globalement, le système de garantie de crédit au Maroc semble bien fonctionner puisque près de 52 % des entreprises interrogées dans les Enquêtes sur les entreprises disent avoir un prêt bancaire ou une ligne de crédit (contre 28,6 % dans le reste de la région MENA) et près de 35 % utilisent les banques pour financer leurs investissements (contre 25,9 % dans la région MENA)[18]. En revanche, la performance du Maroc sur l'indicateur Obtention de prêts de *Doing Business* est plutôt faible, en particulier compte tenu du faible indice de Solidité des droits juridiques qui mesure le degré de protection des droits des emprunteurs et des prêteurs par les lois sur les garanties et les faillites, et qui facilite donc les emprunts (autrement dit, il reste du travail à faire sur la loi sur les opérations garanties et sur la loi encadrant la faillite).

De nouvelles initiatives sur l'accès au crédit ont également été menées. La Banque centrale a mis en place certaines mesures pour soutenir les PME dans leur accès au financement, y compris la création d'un guichet de refinancement pour les prêts bancaires aux PME ciblant en particulier les entreprises du secteur industriel et les entreprises exportatrices.

Les banques commerciales s'intéressent également de plus en plus aux PME. Par exemple, la Banque marocaine pour le commerce extérieur (BMCE Bank) a créé le « Club PME » pour fournir aux PME une formation sur les produits financiers. BMCE Bank a également créé un certain nombre de fonds et de produits destinés aux PME dont « BMCE Business Express » (prêts pour couvrir les besoins à court terme, complétés par une garantie de la CCG), le « Fonds de soutien financier des TPME » (mécanisme de cofinancement qui vise à soutenir les entreprises traversant des difficultés ponctuelles et mettant particulièrement l'accent sur les entreprises exportatrices), « BMCE Cap Energie » pour financer des projets dans le secteur de l'énergie, ou encore « Energy Lease », centré sur le financement d'investissements dans l'efficacité énergétique. En 2013, Bank Al-Maghrib et la CCG ont mis en place un fonds destiné à cofinancer les PME rencontrant des difficultés de trésorerie. Depuis, 406 entreprises ont ainsi été soutenues pour une valeur de 2,6 millions MAD. La Banque centrale a également créé un guichet de refinancement pour les PME et Maroc PME a lancé les programmes « Imtiaz-Croissance » et « Istitmar-Croissance » qui visent à soutenir les projets d'investissement des TPME industrielles.

**Pour aller plus loin** : Pour que le Maroc continue à progresser dans l'accès au financement, il pourrait redoubler d'efforts pour rationaliser la loi sur les biens mobiliers et établir un registre des biens mobiliers (en conformité avec les efforts déjà déployés dans ce domaine dans le reste de la région MED). En outre, s'appuyant sur les nombreux efforts consentis en matière d'accès au crédit (et sur les bons résultats apparents d'après les indicateurs internationaux), le Maroc pourrait travailler davantage sur le développement de sources de financement alternatives, y compris des investissements en capital. Cette évaluation intermédiaire n'a pas trouvé de preuves claires d'efforts visant à développer d'autres sources de financement, telles que le capital-risque, les *business angels* ou d'autres sources.

## Favoriser l'entreprenariat et la croissance des PME

Le Maroc dispose d'un marché bien développé pour les **services** personnalisés **d'appui aux entreprises (SAE)**, avec un niveau élevé de concurrence interne entre les fournisseurs de services, y compris privés. Les PME ont accès aux services d'appui fournis par des organismes gouvernementaux, tels que Maroc PME, et par plusieurs associations et fournisseurs privés.

Maroc PME a élaboré des programmes de soutien aux PME et aux auto-entrepreneurs dans cadre du Plan d'accélération industrielle 2014-2020. Deux programmes principaux ciblent les très petites entreprises : *Istitmar Croissance* soutient des projets d'investissement et de développement technologique à travers des primes d'investissement ; TAHFIZ soutient la modernisation des systèmes et les mises à niveau informatiques grâce au cofinancement. Le soutien aux PME passe par *Imtiaz Croissance*, qui fournit des primes d'investissement jusqu'à 20 % de l'investissement total, et Moussanada, qui finance les services d'assistance technique et de conseil entre 60 et 80 % du projet. L'impact des programmes est évalué par un auditeur externe tous les deux ou trois ans.

Comme mentionné dans la première section de ce chapitre, l'un des principaux domaines de progrès est la création d'un système d'incitations et de mesures de soutien à la promotion de l'emploi et de l'entreprenariat par le biais du *Statut de l'auto-entrepreneur*[19]. Ce programme repose notamment sur les principaux piliers suivants : une procédure administrative simplifiée pour bénéficier de ce statut, des incitations fiscales et un accompagnement personnalisé. Le statut d'auto-entrepreneur a été créé en 2015 et a pour objectif de toucher 20 000 bénéficiaires par an. En mai 2018, 32 % des bénéficiaires sont des femmes, 54 % sont des personnes âgées de moins de 34 ans. Les activités concernées sont à 43 % dans le commerce, 35 % dans les services, 15 % dans l'industrie et 7 % dans l'artisanat. Le statut d'auto-entrepreneur est également une initiative innovante et complète pour inciter à la formalisation de l'économie.

En matière de **marchés publics**, le Maroc dispose d'un large éventail de mesures pour soutenir la participation des PME dans ce marché important. Premièrement, l'instauration d'un règlement des marchés publics qui réserve une part de 20 % aux PME depuis 2013. Depuis lors, toutes les entités publiques concernées doivent réserver une part de 20 % dans leurs programmes annuels et doivent préciser explicitement si un marché a été réservé aux PME. Par ailleurs, la Trésorerie générale a mis en place un dispositif de simplification de l'analyse des dossiers et des profils d'entreprises et a établi un système d'enchères électroniques et une base de données de fournisseurs avec des informations à jour pour certaines entreprises. Ceci s'ajoute à l'existence d'un décret de 2014 sur les avances sur les marchés publics afin de faciliter le financement des PME[20]. Enfin, et surtout, une plateforme en ligne des marchés publics existe et permet aux PME d'accéder et de candidater à des marchés publics[21].

En termes de sensibilisation et de formation des PME et du gouvernement sur les marchés publics, la Confédération générale des entreprises marocaines (CGEM), principale association professionnelle du pays, joue un rôle clé. La CGEM a développé plusieurs initiatives contribuant à la diffusion de l'information et à la dispense de formations pour étendre l'utilisation du système de passation électronique des marchés publics.

Des efforts ont été faits pour promouvoir l'**internationalisation** des PME, principalement par la numérisation des procédures. PortNet, plateforme virtuelle de traitement des formalités du commerce extérieur dans les ports a continué de se développer et offre maintenant plusieurs documents en format numérique (licences d'importation et

d'exportation, engagements, etc.). PortNet a maintenant atteint les 26 000 utilisateurs, y compris des exportateurs/importateurs, des banques, etc.

Par ailleurs, un décret du 19 mai 2015 a rendu ces documents obligatoires sous forme numérique[22]. Des efforts sont également déployés pour l'échange informatisé d'informations entre PortNet et d'autres départements techniques, notamment l'ONSSA (Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires) et l'EACCE (Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations), entre autres. L'objectif est d'atteindre la numérisation totale des procédures du commerce extérieur d'ici 2020.

Au-delà de la numérisation des procédures commerciales, des efforts croissants ont été déployés pour aider les PME à intégrer les chaînes de valeur mondiales et à tirer profit, technologiquement et financièrement, de la présence d'entreprises multinationales au Maroc. L'accent principal a été mis sur le développement de programmes de liaison. Le Plan d'accélération industrielle vise à nourrir les écosystèmes industriels pour améliorer la compétitivité des PME et inclut donc un plan détaillé pour répondre à leurs besoins. Il vise aussi à créer une nouvelle dynamique entre les chefs d'entreprise de PME et de grandes entreprises par des alliances stratégiques bénéfiques permettant à tous d'en bénéficier et de produire une chaîne de valeur globalement plus forte. Le gouvernement a lancé un programme en collaboration avec des associations d'entreprises pour soutenir les PME dans leurs activités d'exportation, dans le but de créer 200 grands exportateurs parmi les PME en 4 ans.

Certains programmes ont été mis en place pour renforcer la capacité des organisations de soutien à développer des opportunités commerciales pour les PME. En décembre 2017, l'Agence marocaine pour le développement de l'investissement et de l'exportation (AMDIE) a été créée en fusionnant l'Agence pour l'investissement (AMDI) avec le Centre de promotion des exportations (Maroc Export) et l'Office des foires et des expositions de Casablanca (OFEC). L'objectif était d'améliorer la coordination avec le secteur privé et les investisseurs et de rationaliser les ressources humaines et financières. Par ailleurs, le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), en partenariat avec Reload Consulting et l'Association marocaine des exportateurs (Asmex), a lancé le programme de formation « Pas à Pas Export » destiné aux PME marocaines. Le but du programme est de promouvoir l'internationalisation auprès des petits entrepreneurs en leur fournissant les compétences stratégiques et opérationnelles nécessaires. Il vise aussi à fournir un soutien intégré aux entreprises et ainsi à développer les opportunités d'investissement et promouvoir les exportations marocaines.

Par ailleurs, le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), en partenariat avec Reload Consulting et l'Association marocaine des exportateurs (Asmex), a lancé le programme de formation « Pas à Pas Export » destiné aux PME marocaines. L'objectif du programme est de promouvoir l'internationalisation auprès des petits entrepreneurs en leur fournissant les compétences stratégiques et opérationnelles nécessaires.

**Pour aller plus loin** : Le Maroc a fait d'importants progrès dans la promotion de la croissance des PME et de l'entreprenariat, notamment par la mise en place du Statut de l'auto-entrepreneur et de nombreuses initiatives visant à élargir l'accès aux marchés publics et aux marchés internationaux. Le Maroc pourrait suivre l'impact de ces mesures sur les PME et les start-ups en mettant en œuvre des techniques de suivi et d'évaluation, dans le cadre des programmes d'évaluation d'impact de Maroc PME. Compte tenu du grand nombre d'acteurs impliqués, le Maroc pourrait également veiller à ce que ces actions ne soient pas disparates et restent coordonnées en fonction de ses objectifs stratégiques.

## Investir dans le capital humain entrepreneurial

En ce qui concerne l'**apprentissage entrepreneurial dans le second cycle de l'enseignement secondaire**, le Maroc a adopté une vision stratégique claire et a renforcé l'offre de formation formelle (enseignement professionnel et enseignement classique) ainsi que son offre de formation non formelle. La vision stratégique de la Réforme du système éducatif préconise la nécessité de former l'esprit d'entreprise et d'encourager l'implication des entreprises dans les cours de formation technique et professionnelle. Cette vision a été adoptée par le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, organe constitutionnel représentatif de toutes les parties prenantes (État, entreprises et syndicats, société civile et monde de l'école, formateurs d'enseignants, étudiants et parents). De même, la Stratégie nationale pour la formation professionnelle 2021 adoptée par le Conseil du gouvernement en 2015, met en évidence la promotion et le développement de l'éducation entrepreneuriale et financière.

L'offre de formation visant à renforcer l'esprit d'entreprise s'est considérablement développée au Maroc ces dernières années. Plusieurs initiatives encouragent les stagiaires et autres apprenants à devenir plus entreprenants. Un certain nombre d'entreprises et d'acteurs économiques soutiennent des initiatives d'éducation et de formation professionnelle. La Bourse de Casablanca promeut l'éducation financière. Les organismes professionnels œuvrent pour intégrer la formation à l'entrepreneuriat dans les baccalauréats professionnels. Les bailleurs internationaux travaillent avec les écoles et les centres de formation pour développer les compétences générales et ouvrir les écoles au monde des affaires. Par exemple, le « Projet ALEF » et le « PDEE, Programme de développement de l'esprit d'entreprise » valorisent les contributions de l'écosystème local. Plusieurs projets encouragent le travail indépendant et l'entrepreneuriat comme perspectives de carrière viables, notamment « Pathway to Life » et « Pathways Project » de l'UNICEF, ou encore « Comprendre l'entreprise » (CLE) de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le programme « Élève innovateur social » (EIS), en partenariat avec le British Council, soutient la création d'entreprises sociales. INJAZ[23] Maghreb collabore avec les Académies régionales de l'éducation et de la formation pour simuler des créations d'entreprises (« CP, Company Programme » et « EMC, Entrepreneurship Master Class ») et, en collaboration avec des entrepreneurs, promeut l'esprit d'entreprise (projets « It's My Business » et « Les chefs d'entreprise »).

Le principal document stratégique encadrant les politiques marocaines en faveur de l'autonomisation économique des femmes est le Deuxième Plan du gouvernement pour l'égalité (ICRAM 2), adopté en 2017 par le ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social. Plusieurs initiatives soutiennent **l'entrepreneuriat féminin**. Plusieurs réseaux ciblent les femmes dans les différentes régions, certaines d'entre elles se concentrant sur l'accès à la technologie des femmes entrepreneurs issues de milieux défavorisés (« Entre Elles », Tatmine, Mobadara). L'Union européenne (UE) a soutenu la mise en œuvre de l'ICRAM 2 à hauteur de 45 millions d'euros.

Conformément à la Stratégie nationale de développement et de promotion des exportations 2011-2016, le gouvernement marocain a soutenu la **formation à l'internationalisation des PME**, par exemple par les « Journées de formation à l'excellence des exportations », en proposant des mécanismes de financement spécifiques. Le gouvernement a adopté une approche sectorielle, telle que reflétée dans « Les métiers mondiaux du Maroc ».

**Pour aller plus loin** : Afin de mettre en œuvre la vision stratégique pour inclure l'apprentissage entrepreneurial dans le second cycle de l'enseignement secondaire, un plan

d'action devrait être élaboré pour définir les rôles et responsabilités ainsi que les résultats à atteindre, avec des mécanismes de suivi et d'évaluation intégrés et des financements spécifiques pour assurer de bonnes conditions de mise en œuvre. Une mesure tout aussi nécessaire est la mise en place d'une formation systématique des enseignants et des formateurs à l'esprit entrepreneurial comme compétence clé. Le gouvernement devrait également développer un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'impact des mesures mises en œuvre pour soutenir l'entrepreneuriat féminin et l'internationalisation des PME. Des méthodes de formation plus innovantes, telles que des modules en ligne, pourraient être développées.

## Recommandations pour l'avenir

Il est clair que le Maroc est un cas dont les autres économies MED pourraient s'inspirer pour améliorer leurs politiques en faveur des PME. Mais il est également clair qu'il reste encore beaucoup de progrès à accomplir pour faire des PME un vecteur de compétitivité et de développement. Par exemple, bien que le Maroc dispose d'une économie relativement diversifiée, il s'appuie toujours sur des activités à plus faible valeur ajoutée, telles que l'extraction des ressources naturelles et l'agriculture pluviale ; l'économie informelle, le sous-emploi et le chômage ne sont pas rares ; et l'indice de développement humain est inférieur à celui des autres économies MED, notamment en termes de revenus. Le Maroc pourrait par exemple intensifier ses efforts de développement régional en s'appuyant davantage sur les PME et l'entreprenariat ; et continuer à travailler sur les conditions cadres nécessaires au développement des entreprises et des individus (infrastructures, éducation, marchés financiers, etc.). En ce qui concerne les domaines politiques analysés dans ce chapitre, il pourrait notamment mener les actions clés suivantes :

- Adopter une définition plus complète des PME, y compris des critères d'emploi, et unifier l'utilisation de cette définition entre les différents politiques et programmes de soutien.
- Avancer sur le programme statistique en terminant la mise en place de l'Observatoire Marocaine de la TPME et en intégrant le Tableau de bord de l'OCDE sur le financement des PME et des entrepreneurs et le programme d'indicateurs de l'entrepreneuriat OCDE-Eurostat, afin de pouvoir comparer ses conditions et performances avec celles des autres pays.
- Continuer de travailler à l'amélioration de l'environnement des affaires en ciblant non seulement des indicateurs spécifiques de *Doing Business*, mais aussi en mettant en place un système formel d'analyse de l'impact de la réglementation et, surtout, un test PME. L'achèvement du projet ICE et du projet permettant les procédures en ligne de création d'entreprise seraient également importants à cet égard.
- Consolider le cadre pour l'établissement d'un registre des biens mobiliers et créer un mécanisme important pour l'accès au financement. En parallèle, des efforts supplémentaires pourraient être faits pour développer le marché des sources alternatives de financement, y compris le financement par actions.
- Développer et mettre en œuvre un système complet de suivi et d'évaluation des mesures de soutien aux PME, en particulier celles liées à la création d'entreprises et à la croissance, dans le cadre des programmes d'évaluation d'impact de Maroc PME.

- La Commission nationale de la commande publique pourrait servir d'observatoire des marchés publics et partager ses données sur les marchés publics et l'accès des PME à ceux-ci.
- Développer un plan d'action pour mettre en œuvre la vision stratégique pour l'intégration de l'apprentissage entrepreneurial dans le second cycle de l'enseignement secondaire. Ce plan devrait inclure des mécanismes de suivi et d'évaluation et un financement spécifique pour garantir de bonnes conditions de mise en application.
- Élaborer un mécanisme pour suivre et évaluer l'impact des mesures mises en œuvre pour soutenir l'entreprenariat féminin.
- Développer des méthodes de formation plus innovantes, telles que des modules en ligne, pour soutenir l'internationalisation des PME.

## Notes

[1] Loi 53-00, http://www.droit-afrique.com/upload/doc/maroc/Maroc-Loi-2000-53-charte-PME.pdf

[2] Des accords ont d'ores et déjà été signés avec la Direction générale des impôts (DGI), la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), la BAM et l'Office marocain de la propriété intellectuelle et commerciale (OMPIC).

[3] Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie numérique, « Plan d'accélération industrielle, 2014-2020 », http://www.mcinet.gov.ma/fr/content/plan-d'accélération-industrielle-2014-2020

[4] Maroc PME, http://candidature.marocpme.ma/

[5]Comité national de l'environnement des affaires, http://www.cnea.ma/

[6] Par exemple, sur l'indicateur Création d'entreprise, le Maroc a progressé de 53 places ; sur Paiement des taxes et impôts de 71 places ; et sur Raccordement à l'électricité de 50.

[7] Loi organique n° 065-13 relative à l'organisation et à la conduite des travaux du gouvernement et au statut de ses membres.

[8] Ces efforts ont bénéficié du soutien du projet Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée (EBESM), qui a aidé les partenaires MED à mettre en œuvre les réformes identifiées dans l'Indice des politiques en faveur des PME 2014.

[9] Le certificat de nom de société négatif peut maintenant être obtenu en ligne. Les frais d'inscription ont été réduits d'abord en remplaçant les frais de 1% à un montant forfaitaire de 1000 MAD, et depuis janvier 2018, les frais ont été complètement éliminés. Il n'est plus nécessaire de déposer un certificat auprès du ministère du Travail. L'utilisation de sceaux d'entreprise physiques a été remplacée par l'utilisation du système fiscal intégré.

[10] Le Plan d'action du CNEA a été publié en juillet 2017 pour une durée de 18 mois.

[11] Identifiant commun de l'entreprise, http://www.ice.gov.ma/ICE/

[12] Articles 146, 164 et 198 du C.G.I.

[13] El Hourri, A. (9 novembre 2017), « Difficultés des entreprises : ce que prévoit le projet de réforme », Medias24, https://www.medias24.com/MAROC/DROIT/178074-Difficultes-des-entreprises-ce-que-prevoit-le-projet-de-reforme.html

[14] Experian, http://www.experian.co.ma/maroc/navigationfdfa.html

[15] Creditinfo Maroc, https://ma.creditinfo.com/. En 2015, Credit Info a racheté Experian Maroc.

[16] Selon *Doing Business*, la Profondeur de l'information relative au crédit mesure les règles et les pratiques affectant la couverture, la portée et l'accessibilité de l'information sur le crédit disponible par l'intermédiaire d'un registre public de crédit ou d'un bureau de crédit privé.

[17] Ministère de l'Économie et des Finances, « Note de présentation du projet de loi portant réforme du droit des sûretés mobilières », http://www.sgg.gov.ma/portals/0/AvantProjet/122/Avp_loi_18.15_Fr.pdf

[18] Enquêtes sur les entreprises de la Banque mondiale, http://www.enterprisesurveys.org/data/exploreeconomies/2013/morocco#finance

[19] Auto-entrepreneur, http://ae.gov.ma/qui-est-l-auto-entrepreneur/

[20] Ministère de l'Économie et des Finances, « Note de présentation du projet de décret relatif aux avances en matière de marchés publics », http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/lois/Projet_decret_2.14.272_Fr.pdf

[21] Portail marocain des marchés publics, https://www.marchespublics.gov.ma/pmmp/

[22] Décret n°1675-15 du 30 rejeb 1436

[23] Organisation à but non lucratif centrée sur la jeunesse, fondée en Jordanie en 1999 et active dans l'Union européenne et dans le monde entier, y compris au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et au Pakistan.

# Chapitre 12. Autorité palestinienne

## Les fondements de la politique en faveur des PME : définitions, statistiques et institutions

L'Autorité palestinienne (AP)[1] n'a pas encore mis en place de politique à part entière en faveur des PME et de l'entreprenariat. L'Autorité palestinienne dispose d'une **définition** officielle **des PME** introduite par le ministère de l'Économie nationale et approuvée par le Cabinet en 2011 (voir tableau 12.1). Cependant, cette définition n'est pas utilisée de manière constante par les différents acteurs de la politique publique. La définition figurait déjà dans l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 et elle n'a pas changé depuis, bien que certains rapports indiquent que le ministère de l'Économie nationale, l'Agence palestinienne de promotion des investissements (PIPA), l'Autorité monétaire palestinienne (PMA), le Cabinet du Premier ministre, le Bureau central palestinien des statistiques, l'association bancaire et d'autres entités travaillent à mettre à jour et à adopter une définition acceptée par toutes les parties prenantes.

**Tableau 12.1. Définition des PME par le Cabinet**

| Critère | Micro- | Petite | Moyenne |
|---|---|---|---|
| Critère d'emploi | 1-4 employés | 5-9 employés | 10-19 employés |
| Critère financier | Chiffre d'affaires annuel ≤ 20 000 USD | Chiffre d'affaires annuel ≤ 200 000 USD | Chiffre d'affaires annuel ≤ 500 000 USD |
| | Capital versé ≤ 5 000 USD | Capital versé ≤ 50 000 USD | Capital versé ≤ 100 000 USD |

Source : Définition des PME par l'Autorité palestinienne.

L'Autorité palestinienne a des sources officielles de **statistiques sur les entreprises classées par taille** provenant du Bureau central des statistiques palestinien, mais les données publiées ne sont pas ventilées par tailles d'entreprises[2]. L'AP n'est pas couverte par les Enquêtes auprès des entreprises de la Banque mondiale, ce qui rend la disponibilité des données presque inexistante, à l'exception de son inclusion dans les données du *Global Entrepreneurship Monitor* (GEM).

Le **programme de développement économique global** de l'AP est caractérisé par un contexte difficile et instable, en particulier en raison de son instabilité régulière, de la fragmentation de ses marchés et de sa forte dépendance envers les bailleurs. Suite à l'Accord d'Oslo de 1993, l'Autorité palestinienne a une compétence directe et exclusive sur un certain nombre de domaines liés au programme économique général concernant l'environnement des affaires et le développement des entreprises, y compris la politique en faveur des PME, la réglementation des entreprises, l'accès aux financements, l'innovation, l'éducation à l'entreprenariat et la formation. Mais son autorité est limitée en ce qui concerne le commerce, le développement territorial et d'autres fonctions civiles.

Le programme de développement est encadré par un certain nombre de documents politiques tels que le *National Policy Agenda 2017-2022* (Programme politique national), qui établit une série de priorités et d'objectifs en termes de création d'emplois, d'amélioration du climat des affaires et de promotion de l'industrie palestinienne[3]. Cependant, il n'existe pas de **mécanismes de coordination officiels** et aucune stratégie pour les PME n'a encore été élaborée, bien que des discussions récentes sur cette question aient été menées par le ministère de l'Économie nationale et la Fédération palestinienne des industries. Le ministère de l'Économie nationale reste la principale autorité chargée du développement du secteur privé et de l'amélioration de l'environnement des affaires, bien que la plupart des activités de soutien aux entreprises continuent d'être financées par des bailleurs et gérées au niveau local par des associations professionnelles et des ONG. Les autres agences importantes ayant un portefeuille économique sont l'Agence palestinienne de promotion des investissements (PIPA), l'Autorité palestinienne pour les zones industrielles et les zones franches (Palestinian Industrial and Free Zone Authority) et l'Institut de métrologie.

Le **dialogue public-privé** continue d'être fort dans l'AP. Le principal forum de consultation public-privé cité par l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 était le Conseil de coordination du secteur privé, qui organisait régulièrement des consultations, bien que le rapport ait noté la marginalisation fréquente des PME du fait de l'absence de rôle significatif joué par les associations de PME. Les conclusions de la présente évaluation provisoire indiquent que le Conseil de coordination du secteur privé existe toujours et qu'il a même augmenté le nombre de ses membres, mais il ne se réunit plus régulièrement avec le secteur public.

Il existe d'autres exemples de DPP. Par exemple, le Conseil palestinien des exportations (placé sous la direction du ministère de l'Économie nationale) a été créé pour mettre en œuvre la Stratégie nationale d'exportation et sert de conseil consultatif du DPP avec le secteur privé. De plus, le ministère de l'Économie nationale met actuellement en œuvre un projet de développement de *clusters* pour promouvoir cinq agglomérations d'entreprises. Cette initiative s'appuie sur un mécanisme fort de dialogue public-privé représentant des centaines de PME (cuir et chaussure, palmier et dattes, pierre et marbre, tourisme et mobilier).

**Pour aller plus loin :** L'AP en est encore aux toutes premières étapes du développement d'une politique multidimensionnelle et pluripartite en faveur des PME. Des éléments importants tels qu'une définition officielle des PME et des statistiques PME suffisantes font encore défaut. Il est également nécessaire d'établir une stratégie pluriannuelle pour les PME et une unité chargée de sa mise en œuvre. Jusqu'à présent, l'AP est la seule économie MED qui n'a pas d'agence, d'unité ou de département dédié pour les PME. La forte culture du dialogue public-privé dans l'AP et le rôle actif joué par les associations professionnelles dans l'élaboration des politiques pourraient fournir un terrain fertile pour le renforcement de l'élaboration des politiques en faveur des PME.

## Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs

L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 signalait que l'introduction de la **réforme et la simplification de la réglementation** en était à un stade très précoce. L'Autorité palestinienne avait, à l'époque, achevé une première version d'un manuel sur le droit primaire et secondaire, et une Équipe technique de base formée à partir d'organisations publiques et privées travaillait à la simplification administrative en se concentrant sur les

domaines couverts par *Doing Business*. La coordination de cette équipe technique était assurée par le ministère de l'Économie nationale.

La présente évaluation intermédiaire n'a pas trouvé de preuves claires de l'existence continue de l'équipe technique de base bien que *Doing Business* ait enregistré quelques réformes, notamment sur l'indicateur Obtention des prêts, pour lequel l'AP occupe une très bonne 20e place (voir la section sur l'accès au financement). Néanmoins, la mise en œuvre de l'AIR et du test PME n'est pas effective.

En ce qui concerne **l'environnement opérationnel pour la création d'entreprises**, l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 avait signalé que le processus d'enregistrement des entreprises dans l'AP était complexe et long. Des réformes avaient contribué à simplifier le processus et à réduire les coûts, mais il restait encore beaucoup à faire. La PIPA était en train de mettre en place un guichet unique et des projets étaient en cours pour simplifier les procédures d'enregistrement et accroître la décentralisation, mais l'absence d'infrastructures adéquates entravait le développement des services d'enregistrement électronique.

Selon *Doing Business*, la seule réforme mise en œuvre au cours des dernières années relative à la Création d'entreprise est l'élimination de l'exigence de capital minimum versé (2014)[4]. Cependant, les réponses multiples des représentants du secteur privé et des incubateurs aux consultations menées dans le cadre de cette évaluation intermédiaire ont indiqué qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer le processus d'enregistrement. Par exemple, les consultations indiquent que, bien que les exigences de capital minimum aient été supprimées, il reste nécessaire de passer par un avocat pour l'enregistrement. Ce coût est perçu comme élevé. Cette obligation aurait été supprimée de la dernière version de la Loi sur les sociétés.

Les consultations n'ont pas abouti à un consensus sur le fonctionnement des guichets uniques : certaines parties prenantes interrogées ont indiqué que les guichets uniques de la PIPA traitent principalement de l'approbation de projets d'investissement et de la promotion des investissements. D'autres ont noté que l'un des services fournis consiste à lever tous les obstacles à l'enregistrement d'une entreprise de quelque nature qu'ils soient.

En ce qui concerne la **procédure de faillite**, l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 avait noté que le cadre reposait sur deux lois : la Loi commerciale jordanienne n°12 de 1966, en vigueur en Cisjordanie, et l'Ordonnance du Mandat britannique n°3 de 1936 sur la faillite, valide dans la Bande de Gaza. Un projet de nouvelle loi sur la résolution de la dette (faillite) était en cours d'examen. Il n'y a pas eu de progrès concrets dans ce domaine, bien qu'une loi sur les sociétés en cours de discussion au Cabinet contienne des clauses traitant de la faillite.

**Pour aller plus loin :** L'AP continue d'avoir une marge d'action importante pour améliorer l'environnement réglementaire pour ses PME et ses entrepreneurs. Aucun des éléments analysés dans ce domaine par cette évaluation intermédiaire ne fait actuellement l'objet de développement (introduction d'une analyse d'impact réglementaire et d'un test PME, numéros d'identification uniques, enregistrement en ligne et guichets uniques pour la création d'entreprises). En outre, selon *Doing Business*, l'AP est une « économie sans pratique » en termes de faillite. Dans cette optique, l'AP pourrait hiérarchiser et séquencer des actions importantes à mener, telles que l'adoption de la Loi sur les sociétés, l'élimination des réglementations inutiles ou redondantes et l'assouplissement des procédures de création d'entreprise. De telles actions pourraient être entreprises en fonction de leur importance et de leur faisabilité, déterminées par les acteurs publics et privés, et des

circonstances spécifiques du contexte économique, social et politique général. Par exemple, la création de guichets uniques efficaces peut avoir un impact plus important que l'introduction de l'enregistrement en ligne mais ils peuvent aussi être plus coûteux et difficiles à mettre en œuvre.

## Favoriser l'accès au financement

L'AP continue de dépasser la moyenne régionale en termes de **cadre légal et réglementaire** pour l'accès au financement. L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 constatait que l'Autorité monétaire palestinienne (PMA) avait établi l'un des registres de crédit les plus efficaces de la région puisqu'il impliquait toutes les banques et autres institutions financières, telles que les institutions de microfinance. En vertu de la loi, les particuliers et les entreprises peuvent accéder à leurs données de crédit. Mais la couverture du bureau à l'époque n'était que de 8,8 % de la population adulte. Cette couverture s'est étendue ces dernières années à 19 %, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE de 18,3 %. En outre, selon *Doing Business*, le registre de crédit a commencé à distribuer des données de crédit réunies auprès des détaillants et des entreprises de services publics (gaz, électricité), augmentant la richesse de l'information et fournissant ainsi des rapports plus complets.

Des progrès importants ont également été réalisés grâce à l'introduction en juin 2017 d'un registre en ligne des biens mobiliers pouvant être donnés en garantie hébergé par le ministère de l'Économie. Selon *Doing Business*, ce registre de garanties est opérationnel, unifié géographiquement, interrogeable grâce à l'identifiant unique d'un débiteur, moderne et fondé sur des notifications. Selon les consultations menées pour cette évaluation intermédiaire, les difficultés de l'enregistrement foncier et donc de la mise en place d'un cadastre ou d'un registre des actifs immobiliers opérationnel ont contribué à la mise en place de ce registre des sûretés mobilières.

De plus, une Loi sur les opérations garanties a été publiée fin 2016 avec le soutien de la Banque mondiale. Selon *Doing Business*, la nouvelle loi met en œuvre un système fonctionnel d'opérations sécurisées en permettant une description générale des différentes catégories d'actifs et une description générale des dettes et des obligations. La nouvelle loi accorde la priorité aux créanciers garantis en dehors des procédures d'insolvabilité et permet la résolution extrajudiciaire, ce qui permet ainsi indirectement de pallier certaines défaillances du système de la faillite.

La création du registre des biens mobiliers et l'adoption de la loi sur les opérations garanties ont contribué à la remarquable ascension de l'AP dans *Doing Business* jusqu'à la 20e place, un résultat de loin le plus élevé des économies MED et bien supérieur à la moyenne de l'OCDE. Il a également placé l'AP à une distance de la frontière de 80, un score également beaucoup plus élevé que la moyenne régionale et de l'OCDE[5].

En matière d'accès aux **sources de financement**, l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 constatait l'existence de deux systèmes de garantie de crédit : le Fonds de garantie de crédit euro-palestinien (EPCGF, soutenu par l'Union européenne et la KfW) et la Facilité de garantie de prêts (soutenu par l'Overseas Private Investment Corporation) qui garantissaient environ 60-70 % des prêts. Il notait également l'existence de plusieurs fonds de placement en actions/de capital-risque opérationnels et centrés sur les PME et les start-ups.

Cette évaluation intermédiaire constate que l'EPCGF et la Facilité de garantie de prêt continuent de fonctionner et que deux nouveaux dispositifs ont fait leur entrée sur le

marché : le Dispositif de garantie du système de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) lancé en 2015 et géré par la Facilité de garantie de prêts ; et l'Initiative pour les investissements au Moyen-Orient, axée sur les PME et les prêts au logement. De nouveaux fonds de capital-risque ont également été créés depuis 2014. Cependant, il n'y a pas de données sur la portée et l'efficacité de ces mesures.

**Pour aller plus loin :** L'AP a fait de grands progrès pour améliorer le cadre juridique et réglementaire de l'accès au financement et a introduit de nouvelles sources de financement mais l'impact spécifique de ces mesures sur le financement des PME et des entrepreneurs reste inconnu. Une analyse approfondie des conditions de financement et de l'impact des mesures en cours serait donc utile pour identifier les lacunes et les points forts des politiques. Il pourrait également être utile de connaître les conditions de financement et l'accès au financement pour les différents profils de PME et d'entrepreneurs.

## Soutenir l'entreprenariat et la croissance des PME

L'Autorité palestinienne continue d'avoir une gamme diversifiée de **services d'appui aux entreprises (SAE)** fournis par un réseau d'institutions publiques, privées et financées par des bailleurs. Certains services d'appui visent une meilleure inclusion économique des femmes et des jeunes, tandis que d'autres activités ciblent l'exportation et les technologies de l'information. De plus, 22 pépinières d'entreprises soutiennent de nouvelles entreprises principalement dans le domaine des technologies de l'information mais aussi du fait du manque de contrôle du gouvernement sur la politique commerciale. Cependant, l'accès à l'information sur les services d'appui aux entreprises est dispersé. La création d'une unité ou d'une agence des PME relevant du ministère de l'Économie nationale pourrait contribuer à faciliter l'accès à l'information sur la multitude de services d'appui aux entreprises et de prestataires disponibles.

En ce qui concerne les **marchés publics**, l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 a noté qu'il existait des mesures visant à faciliter l'accès des PME à cet important marché. Ces mesures comprenaient la possibilité de découper les offres en lots et la publication en ligne et dans la presse d'informations gratuites sur les possibilités d'appels d'offres. La passation électronique des marchés n'était pas disponible et les pénalités sur les retards de paiement étaient inscrites dans la loi mais n'étaient pas appliquées en pratique.

Cette évaluation intérimaire note des progrès modestes dans ce domaine grâce à l'approbation d'une Loi de 2014 sur les marchés publics, élaborée avec le soutien de la Banque mondiale. Selon les consultations réalisées pour les besoins de cette évaluation intermédiaire, la Loi est ouverte et transparente et dispose d'un site web offrant des informations (même si aucune information n'a pu être trouvée pour confirmer cette affirmation). Il n'y a cependant aucune preuve de la manière dont cette nouvelle loi peut bénéficier ou a bénéficié aux PME.

Concernant l'**internationalisation des PME**, l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 avait relevé un nombre important d'initiatives de différents acteurs, notamment le développement d'une stratégie d'exportation pour tirer le meilleur parti des accords de coopération économique (UE, États-Unis, Canada, Turquie, Grande zone arabe de libre-échange, Russie et Mercosur) ou encore la création d'un conseil spécialisé pour mettre en œuvre la stratégie et des mesures de soutien spécifiques aux entreprises. Sur ce dernier point, l'un des principaux acteurs était la nomination d'une organisation du secteur privé pour servir de secrétariat au conseil, initiative public-privé visant à soutenir le commerce international.

Cette évaluation intermédiaire souligne les progrès continus réalisés dans ce domaine, y compris l'adoption de la Stratégie nationale d'exportation et la création du Conseil des exportations composé de 26 membres des secteurs public et privé, ainsi que des universitaires, et dirigé par le ministre de l'Économie nationale. Cependant, comme c'est le cas dans d'autres domaines de la politique en faveur des PME, il n'y a aucune preuve de l'impact de ces initiatives sur l'accès des PME au commerce international.

**Pour aller plus loin** : Sur le papier, des progrès ont été réalisés en termes de soutien aux start-ups et à la croissance des PME dans l'AP. Les principales initiatives sont l'introduction de nouveaux services d'appui aux entreprises, l'adoption de la nouvelle Loi sur les marchés publics et la création du Conseil des exportations chargé de la mise en œuvre de la stratégie d'exportation. Cependant, on ne dispose d'aucun résultat spécifique sur la manière dont cela a aidé les PME.

## Investir dans le capital humain entrepreneurial

L'AP s'est engagée à promouvoir l'apprentissage entrepreneurial dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire à travers son plan stratégique de développement de l'éducation 2014-2019. Il est prévu de développer l'apprentissage centré sur l'élève et de moderniser les programmes scolaires et la formation des enseignants en renforçant les liens entre l'enseignement professionnel, la formation et les entreprises. Le ministère de l'Éducation a introduit des études sur l'entrepreneuriat dans l'enseignement secondaire, mais l'approche considérant l'entrepreneuriat comme compétence clé reste encore mal comprise. Néanmoins, certains aspects de cette compétence clé de l'entrepreneuriat sont encouragés par l'apprentissage non formel. Par exemple, INJAZ Palestine[6] fournit un soutien aux écoles qui comprend des aspects de la compétence clé de l'entrepreneuriat, par ex. l'éducation financière, la leadership et la pensée critique. En outre, les efforts déployés par le programme « Start-up Boot Camp » pour renforcer la compréhension de l'entreprenariat chez les jeunes grâce à la coopération avec les écoles, sont une bonne pratique et garantissent le lien entre les écoles et l'écosystème entrepreneurial global.

Les futures initiatives financées par les donateurs pour améliorer l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) devraient inclure la compétence clé de l'entrepreneuriat, en plus de promouvoir des compétences en affaires. L'expertise et l'expérience d'organisations non gouvernementales travaillant sur les programmes de préparation au marché du travail et d'employabilité, telles que l'Initiative palestinienne d'éducation pour l'emploi, constituent une bonne référence pour améliorer la capacité entrepreneuriale de l'EFTP.

Il sera important pour la prochaine phase des développements de s'assurer que tous les étudiants ont la possibilité d'acquérir une expérience entrepreneuriale. Cela pourrait s'appuyer sur les dispositifs généraux d'apprentissage en entreprise développés dans les écoles de l'EFTP, mais il s'agirait d'inclure davantage de compétences en administration des affaires.

Le cadre politique de soutien à **l'entrepreneuriat féminin** est sous-développé. Cependant, l'Agenda politique national 2017-2022 (*National Policy Agenda*, NPA) et un groupe de travail multipartite sur l'entrepreneuriat féminin dirigé par le Forum des femmes d'affaires (Business Women's Forum, BWF) donnent tous deux un élan pour faire avancer le dialogue politique dans ce domaine. Les efforts politiques visant à autonomiser les femmes sur le plan économique devraient porter à la fois sur l'entrepreneuriat des femmes et l'intégration des femmes sur le marché du travail. Cela nécessitera de relier les politiques fondamentales

en matière d'emploi, d'économie et d'entrepreneuriat pour assurer leur renforcement mutuel. De même, l'accès aux financements et à la formation devrait être considéré comme un tout offert aux femmes entrepreneurs, comme dans le cas de l'initiative « Start-up Palestine ».

Certaines initiatives réussies peuvent être reproduites et étendues pour fournir une formation supplémentaire aux femmes entrepreneurs. Le dispositif de parrainage par jumelage de la Banque de Palestine, qui aide les femmes à développer leur activité, pourrait être étendu aux start-ups en phase de démarrage. La formation en ligne de la Banque proposée aux femmes entrepreneurs pour résoudre les problèmes de mobilité entre Gaza et la Cisjordanie, montre comment les technologies existantes peuvent être utilisées pour élargir les possibilités de formation.

La faible qualité des données sur l'entrepreneuriat féminin nuit à l'élaboration des politiques et à la priorisation du soutien à apporter. Compte tenu des fortes contraintes pesant sur les finances publiques, il peut être difficile de garantir que la formation à l'entrepreneuriat féminin, définie par un plan d'action, soit bien inscrite au budget national, mais des options combinant financement national et bailleurs de fonds pourraient être envisagées pour renforcer l'engagement et la durabilité des lignes d'action.

En ce qui concerne la **formation à l'internationalisation des PME**, une stratégie nationale d'exportation accorde une attention particulière à l'importance des compétences professionnelles et gestionnaires dans les PME. De même, les stratégies d'exportation sectorielles soulignent que la faiblesse des compétences constitue un obstacle au développement du potentiel d'exportation des PME, et elles incluent un plan d'action pour promouvoir le développement des compétences dans ces secteurs.

Le lien entre l'éducation et l'entreprise, en particulier en termes de compétences pour soutenir les entreprises dans leurs efforts d'exportation, doit être développé de manière plus stratégique afin de répondre aux normes tout au long de la chaîne de valeur manufacturière. Les patrons et les gestionnaires ont besoin d'un savoir-faire plus développé en matière d'assurance qualité, de planification et de gestion de la totalité du cycle d'exportation. À cet égard, la coopération entre le Conseil des transporteurs palestiniens et l'Université de Birzeit s'illustre par sa formation à la gestion des exportations. Une prochaine étape pourrait consister à améliorer ce cours à des fins d'apprentissage en ligne.

Dans tous les secteurs, il sera important de déterminer comment la production à faible valeur ajoutée, en particulier dans le secteur manufacturier, peut évoluer vers une valeur ajoutée plus élevée. Ceci est important pour développer une base d'innovation pour l'économie, permettant ainsi l'accès à de nouveaux marchés et créant de nouveaux emplois plus qualifiés.

L'approche en *clusters* adoptée par la Fédération des chambres palestiniennes, de l'industrie et de l'agriculture pour former les patrons/gestionnaires de PME à la gestion des exportations constitue une bonne pratique. La formation est disponible dans un certain nombre de domaines (cartographie des marchés d'exportation, commerce électronique, etc.) et pour divers secteurs. Une nouvelle formation en 2018 met l'accent sur l'assurance qualité dans les pôles cuir et chaussures, et mobilier, considérés comme essentiels à la promotion des exportations. Les membres du *cluster* ont d'ores et déjà accès au matériel de formation en ligne, mais une prochaine étape pourrait être de fournir des modules en ligne au-delà de la couverture géographique des *clusters* existants.

Des partenariats sectoriels impliquant l'enseignement professionnel (secondaire et supérieur) ainsi que d'autres organismes de formation, des associations industrielles, des

chambres d'industrie et des autorités nationales (par exemple PALTRADE) pourraient être envisagés pour combler le fossé entre le système éducatif et les entreprises. En parallèle, le programme de développement des compétences pourrait être intégré dans les stratégies sectorielles (par exemple le secteur de la pierre et du marbre). Des partenariats ou des consortiums de compétences sectorielles pourraient en outre créer et partager l'information sur les formations disponibles. Pour veiller à ce que la dimension compétences de l'internationalisation des PME bénéficie d'une attention stratégique, les stratégies compétences sectorielles devraient faire l'objet d'un suivi par le Conseil national des exportations.

**Pour aller plus loin** : Il est nécessaire de promouvoir une meilleure compréhension de l'entreprenariat comme compétence clé grâce à des mesures de sensibilisation et de renforcement des capacités. L'entrepreneuriat féminin peut être soutenu par l'intensification des initiatives locales réussies, mais le développement de données précises sera nécessaire pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Forte d'une bonne couverture des compétences dans les stratégies sectorielles, la communauté de la formation professionnelle, y compris les universités, doit être engagée pour répondre aux demandes des entreprises dans les secteurs à potentiel d'exportation.

## Recommandations pour l'avenir

Cette évaluation intermédiaire note une amélioration continue des politiques en faveur des PME dans l'Autorité palestinienne, en particulier des réformes importantes concernant le cadre légal et réglementaire de l'accès au financement. Cependant, l'AP reste à la traîne par rapport au reste de la région en termes d'élaboration d'une véritable politique en faveur des PME, notamment pour le développement d'une stratégie PME et la désignation d'un organe officiel des PME (unité chargée des PME ou agence des PME) qui soit responsable de la coordination des nombreuses initiatives déjà en place. En ce qui concerne les domaines politiques analysés dans ce chapitre, l'AP pourrait mener les actions clés suivantes :

- S'appuyer sur la pratique bien ancrée du dialogue public-privé et, avec le soutien des partenaires internationaux, améliorer la coordination des politiques en faveur des PME par la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle.
- Accentuer de manière significative les efforts visant à améliorer l'environnement des affaires, notamment 1) en introduisant un cadre de l'insolvabilité, une analyse d'impact de la réglementation et un mécanisme de test PME, et 2) en facilitant la création d'entreprises.
- Mieux suivre l'impact des mesures spécifiques sur les performances des PME et de l'entreprenariat. Par exemple, dans quelle mesure l'accès aux réformes financières a-t-il entraîné la création et la croissance de PME ? Quel a été l'impact de la stratégie d'exportation sur l'internationalisation des PME ? Quels sont les résultats des nombreux services d'appui aux entreprises disponibles ? La mise en œuvre d'une stratégie pour les PME et le mécanisme de suivi et d'évaluation correspondant pourraient être cruciaux à cet égard.
- Accroître la sensibilisation et la compréhension de la communauté de l'éducation et de la formation à l'entreprenariat comme compétence clé, avec un pilotage stratégique comme base pour de futurs développements.

- Développer des données sur l'entrepreneuriat féminin afin de mieux cibler les politiques publiques.
- Accorder une plus grande reconnaissance aux compétences en développement économique en rendant opérationnelles des dimensions du capital humain des stratégies d'exportation sectorielles.

## Notes

[1] Pour l'OCDE, l'AP est l'abréviation d'Autorité palestinienne et définit soit les territoires de Cisjordanie et de Gaza sous l'administration de l'Autorité palestinienne, soit l'Autorité palestinienne elle-même, selon le contexte. Pour la Commission européenne et les institutions de l'UE qui contribuent au rapport, l'AP représente la Palestine et ses institutions. Cette désignation ne doit pas être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice des positions individuelles des États membres de l'UE sur cette question.

[2] Voir les résultats préliminaires du recensement de la population, du logement et des établissements, 2017. www.pcbs.gov.ps/Downloads/book2364-1.pdf.

[3] État palestinien (2016), *National Policy Agenda 2017-2022: Putting Citizens First,* https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/npa_english_final_approved_20_2_2017_printed.pdf.

[4] *Doing Business* du groupe de la Banque mondiale (2018), « Business Reforms in West Bank and Gaza », http://www.doingbusiness.org/Reforms/Overview/Economy/west-bank-and-gaza.

[5] La distance d'une économie à la frontière est reflétée sur une échelle de 0 à 100, où 0 représente la performance la plus basse et 100 représente la frontière. La distance jusqu'au score frontière aide à évaluer le niveau absolu de performance réglementaire au fil du temps. Elle mesure la distance de chaque économie à la « frontière », laquelle représente la meilleure performance observée pour chacun des indicateurs dans toutes les économies de l'échantillon *Doing Business* depuis 2005.

[6] Organisation à but non lucratif centrée sur les jeunes, établie en Jordanie en 1999, active dans l'Union européenne et dans le monde entier, y compris au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et au Pakistan.

# Chapitre 13. Tunisie

## Les fondements de la politique en faveur des PME : définitions, statistiques et institutions

Des progrès et des réformes importants ont été réalisés ces dernières années en ce qui concerne l'agenda économique global de la Tunisie. Cependant, en termes de politique de soutien aux PME et à l'entreprenariat, la Tunisie met toujours actuellement en place les premiers éléments de base. Premièrement, depuis 2016, il existe certes une **nouvelle définition des PME** dans le cadre de la nouvelle loi sur l'investissement mais cette définition est principalement fondée sur des critères financiers (une PME doit avoir un investissement total inférieur à 15 millions de dinars, soit environ 5 millions d'euros), sans distinction entre les micro-, les petites et les moyennes entreprises (Tableau 13.1). En outre, bien que la définition soit utilisée par l'Agence pour la promotion de l'industrie et de l'innovation (APII - une des institutions en charge de la politique relative aux entreprises) pour délimiter son champ d'action, il existe d'autres définitions utilisées par d'autres acteurs, tels que la Banque de financement des PME (BFPME) et l'Institut national de la statistique (INS).

**Tableau 13.1. Indiquez le titre ici**

| Type d'entreprise | Employés | Investissement |
|---|---|---|
| Très petite | < 6 employés | Capital libéré < 15 m TND (<5m EUR) |
| Petite | < 49 employés | |
| Moyenne | < 199 employés | |

*Source* : Institut national de la statistique et Loi sur l'investissement.

L'Institut national de la statistique publie un rapport *annuel* sur **les statistiques concernant les PME** établi à partir des données du Répertoire national des entreprises et utilisant une définition fondée sur le nombre d'employés[1]. Le répertoire est l'une des sources d'information les plus complètes de la région grâce à ses indicateurs de dynamisme structurel, démographique et commercial (création d'entreprises et cessations d'activité). Selon les consultations réalisées pour les besoins de cette évaluation intermédiaire, le Ministère de l'Industrie travaille actuellement à la mise en place d'un observatoire des PME qui va permettre de produire des statistiques officielles sur les PME.

Le **cadre général de la politique économique** tunisienne est fixé par le Plan national de développement 2016-2020[2] qui fixe un objectif de taux de croissance de 4 % par an, une réduction du taux de pauvreté à 2 % de la population totale, la création de 400 000 emplois et vise à réduire l'informalité à 20 % de l'économie et le chômage à 12 %. Le plan prévoit d'atteindre ces objectifs grâce au développement du capital humain et à l'amélioration des infrastructures pour mieux relier les régions intérieures. Comme indiqué précédemment, le gouvernement a également adopté en 2016 une nouvelle loi sur l'investissement dans

l'espoir d'attirer les investissements en augmentant la liberté d'investissement et en renforçant la protection des investisseurs[3].

En ce qui concerne le **cadre institutionnel des politiques PME**, comme en 2014, la coordination et la mise en œuvre du soutien aux PME continuent d'être fragmentées. Le ministère de l'Industrie est la principale autorité responsable de la promotion des PME et de l'entrepreneuriat, notamment par le biais de la Direction générale de promotion des PME (DGPME) et de l'Agence pour la promotion de l'industrie et de l'innovation (APII). La nouvelle loi sur l'investissement approuvée en septembre 2016 comprend certaines dispositions affectant les PME. Cette loi a créé une structure de gouvernance spécifique pour le régime d'investissement, mais il ne s'agit pas d'un instrument ou d'une stratégie spécifique pour le développement des PME. D'après les informations recueillies en Tunisie, il reste un problème non résolu de coordination des PME. Chaque ministère ou institution a pour mandat de travailler avec les PME, généralement par secteur. Par exemple, le ministère de l'Agriculture soutient les PME actives dans le secteur agroalimentaire, l'APII se concentre sur le secteur industriel, etc. Néanmoins, il n'existe pas de mécanisme de coordination fort.

En termes de mécanismes de suivi et d'évaluation des politiques PME, l'APII a lancé un premier « baromètre » pour mesurer l'impact des politiques publiques et les réformes selon la perception des PME. Ce travail a été conduit auprès des PME des secteurs industriels et de services liés à l'industrie.

Le **dialogue public-privé**, en revanche, a continué d'être fort. Il s'est appuyé sur le processus complexe de transition politique et économique et de dialogue entre nombreux acteurs qui a eu lieu au cours des dernières années. Ce dialogue s'est également traduit par d'importantes réformes économiques, telles que l'adoption de la nouvelle loi sur l'investissement. En ce qui concerne le cas spécifique de la politique de développement des entreprises, le National Business Agenda (NBA) a été mis en place en 2014 afin de créer une plateforme de dialogue public-privé en soutien aux réformes visant à améliorer le climat des affaires. Le NBA regroupe le gouvernement, l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA), l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP) et l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE). De plus, le Regional Business Agenda (Programme régional de développement des entreprises) a été élaboré en deuxième phase du NBA pour évaluer les défis et les obstacles au niveau régional Cela représente un progrès important pour la mise en œuvre des réformes identifiées par l'Indice des politiques en faveur des PME en 2014.

**Pour aller plus loin** : Comme le recommandait l'Indice des politiques en faveur des PME 2014, la Tunisie pourrait commencer à mettre en place une politique plus cohérente en matière de PME et d'entrepreneuriat en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie pluriannuelle pour les PME. Une telle stratégie pourrait définir un mécanisme spécifique de coordination entre les nombreux acteurs impliqués dans le soutien aux PME. La stratégie pourrait également aider à mieux cibler les différents types et besoins des PME (subsistance, faible productivité ou opportunité, potentiel élevé, micro, petit ou moyen, dans les services, le secteur manufacturier ou agricole, etc.). La stratégie en faveur des PME devrait également prendre en compte et faire partie intégrante de la réalisation des objectifs du cadre politique général. La stratégie pourrait également s'appuyer sur le NBA et servir à encadrer une plateforme officielle de dialogue public-privé pour les PME. La Tunisie pourrait également mettre en place une agence des PME efficace, laquelle pourrait être chargée de coordonner les politiques et de surveiller l'impact de ces politiques sur la santé de l'entreprise afin de les adapter aux besoins des PME. La mise en place d'une stratégie

pour les PME constituerait également une base importante pour un système complet de suivi et d'évaluation du soutien aux PME.

## Améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs

L'amélioration du **cadre réglementaire et la simplification administrative** pour les entreprises relève de la Direction générale des réformes administratives (DGRA), au sein du cabinet du chef du gouvernement. Un décret de mise en œuvre des analyses d'impact réglementaire (AIR) par le biais d'une guillotine réglementaire existe depuis 2014 et la DGRA travaillait alors sur un projet pilote de stratégie de réforme réglementaire. La DGRA avait réalisé un inventaire de plus de 1 000 lois et règlements commerciaux pour établir ensuite la guillotine réglementaire.

Depuis lors, la Tunisie a enregistré beaucoup de progrès dans ce domaine. Selon la DGRA, la stratégie a été développée par un processus de consultation entre le gouvernement (sept ministères), les organisations professionnelles et les organisations commerciales et régionales. Il en a résulté la suppression de 7 procédures ; la simplification de 147 et la conservation de 86 autres. L'exercice a ensuite été étendu à 5 autres ministères (décret de septembre 2014). En outre, le projet de guillotine réglementaire a été accompagné d'activités de renforcement des capacités, y compris des formations et des campagnes de sensibilisation aux niveaux national et local. Plusieurs ateliers ont été organisés pour les responsables gouvernementaux et les régulateurs au début du projet, ainsi qu'à la fin pour diffuser les résultats. Des ateliers ont été organisés dans trois régions différentes (Tunis, Sousse et Sfax) afin de sensibiliser les responsables des gouvernements régionaux à l'importance du projet et du processus de simplification.

L'une des initiatives qui a vu le jour grâce au NBA est une nouvelle ligne d'assistance téléphonique appelée « SOS Ijraat », créée en 2016 pour fournir des informations sur les procédures administratives aux entreprises confrontées à des obstacles administratifs. Grâce à cette hotline, les entreprises devraient être en mesure de signaler les problèmes à l'administration, et un mécanisme pour y remédier devrait être activé.

En ce qui concerne **l'environnement opérationnel pour la création d'entreprises**, l'Indice des politiques en faveur aux PME 2014 avait noté que le système d'enregistrement des entreprises était l'un des plus efficaces de la région. Le pays disposait d'un numéro d'identification unique pour trois administrations liées au Ministère des finances ; il n'y avait pas d'exigence de capital minimum pour les start-ups ; un réseau de guichets uniques existait dans 19 régions ; et un système d'enregistrement en ligne était en place mais il ne couvrait que Tunis et portait uniquement sur la déclaration de projets d'investissement.

Plus récemment, un projet de « loi sur les start-ups » a été introduit (2018), axé principalement sur les start-ups innovantes (partie intégrante de la stratégie générale Tunisie numérique 2020). La « loi sur les start-ups » vise à simplifier les procédures administratives, mais aussi à faciliter l'accès aux financements et les entreprises internationales[4]. La loi prévoit la création d'un point de contact unique où les entrepreneurs pourront obtenir des informations et effectuer les formalités requises pour l'enregistrement et le fonctionnement de leurs entreprises.

En ce qui concerne les **procédures de faillite**, une loi sur les procédures collectives (loi 2016-36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives) a été promulguée en avril 2016. Les avis sur les effets de la loi, selon les consultations réalisées pour les besoins de cette évaluation intermédiaire, sont contrastés. Par exemple, certains voient cette loi comme étant plus concernée par la liquidation des entreprises que par leur restructuration pour un

éventuel redressement. D'autres ont souligné ses aspects positifs, tels que les systèmes d'alerte pour les auditeurs des entreprises pouvant être en difficulté, ou encore de nouvelles règles de conduite à observer par les tribunaux et les experts judiciaires, et les différents partenaires de la société pendant les phases de règlement à l'amiable, de règlement judiciaire et, éventuellement, de dépôt de bilan.

**Pour aller plus loin** : Le mécanisme d'AIR pourrait être renforcé pour intégrer non seulement une guillotine réglementaire (inventaire des réglementations existantes) mais aussi un système prospectif d'évaluation du mérite et de l'efficacité de l'adoption de nouvelles réglementations commerciales par rapport à d'autres formes d'intervention. Un test PME pourrait être mis en œuvre pour examiner en particulier les réglementations et les exigences administratives pouvant avoir un impact disproportionné sur les PME. Le National Business Agenda pourrait devenir une plateforme puissante pour conduire le programme de réforme dans ce domaine.

## Favoriser l'accès au financement

La Tunisie a enregistré des progrès en ce qui concerne l'**environnement légal et réglementaire** de l'accès au financement. Les mécanismes d'information en matière de crédit ont été améliorés au cours des dernières années et un certain nombre de réformes juridiques sont en cours. Premièrement, le registre du crédit a amélioré ses services en mettant les informations historiques à la disposition des particuliers, alors que celles-ci étaient auparavant réservées aux entreprises. Le registre du crédit couvre désormais près de 27 % de la population adulte, ce qui est supérieur à la moyenne de l'OCDE de 18 %.

En outre, une nouvelle centrale des risques dédiée au secteur de la microfinance (CRM) a également vu le jour en 2016 pour faciliter les évaluations de crédit. Grâce à ce mécanisme, les institutions de microfinance devraient pouvoir étendre leurs opérations de crédit, réduire leurs pertes et renforcer leur stabilité institutionnelle. On ne dispose pas de chiffres sur l'impact que cela a déjà eu sur le secteur de la microfinance, bien que le nombre d'utilisateurs soit passé de 280 en mars 2016 à 478 à la fin de cette année.

Deuxièmement, une nouvelle loi sur les bureaux de crédit (privés) a été élaborée par le gouvernement et présentée à l'Assemblée nationale[5]. Cette loi vise à établir un cadre juridique pour notamment autoriser le partage d'informations négatives et positives relatives au crédit ; établir les droits et les obligations de toutes les parties concernées (bureau de crédit, utilisateurs, consommateurs, etc.) ; et protéger le droit des utilisateurs et des entreprises à la confidentialité de leurs informations. L'approbation de la loi devrait ouvrir la voie à la création du premier bureau de crédit (privé) en Tunisie : Mitigan Credit & Insurance Bureau (Mitigan CIB).

En outre, une réforme du registre des actifs mobiliers est en cours en vue d'élargir la gamme des actifs qui peuvent faire l'objet de garantie, de permettre le nantissement sans dépossession, et d'établir un registre général des actifs mobiliers. L'objectif est d'informer les créanciers de toute inscription sur un bien mobilier donné et de déterminer les bénéficiaires d'un droit sur un actif donné. Aucune information n'a été fournie sur les résultats attendus de la réforme et son entrée en vigueur. Il n'y a pas d'information sur l'amélioration des registres des biens immobiliers (cadastres).

Une instruction administrative a également été publiée par la Banque centrale pour établir les règles pour le développement d'un système de notation de crédit par les institutions financières[6].

Afin de faciliter l'accès des PME aux marchés de capitaux, les autorités tunisiennes ont lancé en 2016 un projet visant à modifier en profondeur la réglementation sur les fonds de placement privés et à adopter un code unique, le « Code des organismes d'investissement collectif ». Le projet de code est en cours d'examen à l'Assemblée nationale. D'autres initiatives ont été lancées entre 2016 et 2017 pour faciliter l'accès au financement des PME. L'APII a lancé une initiative pour instaurer le *crowdfunding* en associant les acteurs publics et privés concernés par le financement des PME. Un projet de loi sur le *crowdfunding* en Tunisie a été finalisé en février 2018 et est en attente d'approbation[7]. D'autre part, la Loi sur les start-ups (nouvelle law n°2018-20 du 17/04/2018) vise la création d'un Fonds de garantie pour les start-ups et d'autres sources de financement ont été lancées entre 2016 et 2017 pour faciliter l'accès des PME au financement.

Enfin, un projet de code pour les organismes de placement collectif a été élaboré pour améliorer le cadre réglementaire du capital-risque et promouvoir ces sources de financement (ce projet de code est en cours d'examen par le Parlement).

En ce qui concerne la disponibilité des **sources de financement**, l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 a noté que les principaux acteurs dans ce domaine étaient des agences publiques, telles que la Banque de financement des PME (BFPME) pour l'octroi de crédits, la Société tunisienne de garantie (SOTUGAR) pour les garanties de crédit et la Banque Solidarité (BTS) pour le microcrédit. D'autres fonds publics sont toujours dédiés à renforcer l'assise financière des PME à l'instar du Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle (FOPRODI), qui est géré par l'APII. En vertu de la nouvelle Loi de l'investissement, ce fonds sera incorporé dans un seul fond dénommé le Fonds Tunisien de l'Investissement (FTI).

Selon les données réunies pour cette évaluation intermédiaire, il n'y a aucune preuve d'un rôle accru du secteur privé dans l'octroi de financement. Au contraire, la BFMPE a créé de nouveaux fonds en coopération avec différents programmes internationaux et d'autres ministères[8]. Toutefois, la mise en œuvre pleine et entière des lois, réformes et instructions administratives mentionnées ci-dessus devrait offrir un environnement plus propice à la participation accrue des acteurs privés à l'accès au financement.

Les autorités tunisiennes développent actuellement un nouveau programme, « Investir PME », qui vise à faciliter l'introduction des PME sur les marchés alternatifs à travers le marché boursier. Le coût de l'accès à ce marché étant normalement élevé pour les PME, le nouveau programme s'attachera à réduire les barrières à l'entrée et à aider les PME à diversifier leurs sources de financement.

Enfin, plusieurs sites web ont été créés pour fournir des informations sur les programmes de soutien financier destinés aux PME[9]. Cependant, ces sites se limitent à répertorier les différentes institutions qui financent, de sorte que l'information pourrait être mieux organisée pour guider les PME vers les instruments adéquats en fonction de leurs besoins.

**Pour aller plus loin** : La Tunisie mène actuellement un grand nombre d'initiatives pour renforcer l'accès des PME au financement, mais la majeure partie des réformes juridiques attend toujours d'être définitivement approuvée. Par conséquent, l'adoption et la mise en œuvre de ces réformes par le gouvernement constitue donc l'une des toutes premières priorités. L'Indice des politiques en faveur des PME 2014 avait également noté la nécessité d'inciter les acteurs du secteur privé à fournir davantage de financements. De nombreuses réformes et lois en cours d'adoption vont dans ce sens ; à ce jour toutefois, il n'y a pas beaucoup de preuves d'un rôle accru des prestataires du secteur privé au cours de ces dernières années.

## Favoriser l'entreprenariat et la croissance des PME

La fourniture de **services d'appui aux entreprises (SAE)** semble continuer d'augmenter. Le réseau tunisien des centres d'affaires et incubateurs s'est développé ces dernières années[10]. L'Agence pour la promotion de l'industrie et de l'innovation (APII) gère le réseau des incubateurs d'entreprises, fournissant des services dans les 24 gouvernorats. Le ministère de l'Industrie gère le réseau régional des centres d'affaires qui développent des services non financiers en collaboration avec des institutions financières. La banque BIAT a lancé un incubateur, B@labs, proposant des services de 4 à 16 mois à des start-ups innovantes[11]. Des accélérateurs internationaux tels que le Founder Institute[12], Flat6Labs[13] et Boost ont également ouvert des bureaux en Tunisie et fournissent des services de formation et de mentorat.

Plusieurs sites web fournissent des informations sur les programmes actuels de soutien à l'entreprenariat et de BDS. Par exemple, la plateforme *Wajjahni* a été créée pour fournir des informations aux entrepreneurs tandis que la Fondation BIAT a développé une carte interactive pour localiser les services d'appui dans tout le pays[14]. De plus, chaque institution impliquée dans le soutien aux PME possède son propre site internet avec des informations utiles, mais il n'existe pas de plate-forme unique.

Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre ces dernières années pour encourager l'entreprenariat féminin. Un Plan national pour l'entreprenariat féminin, appelé « RAÏDA », a été adopté en 2017 par le ministère de la Femme et de la Famille. La société HP, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et avec l'APII, a mis en place un programme de « Formation et soutien à l'entreprenariat » appelé « HP-LIFE » destiné à aider les étudiants, futurs entrepreneurs et entrepreneurs à acquérir des compétences en TIC[15]. La Ligue des femmes d'entreprise a été créée pour aider les femmes entrepreneurs à développer de petits projets, y compris en zones rurales.

Les textes portant les réglementations des **marchés publics** prévoient l'obligation de réserver annuellement aux petites entreprises[16] un pourcentage dans la limite de 20 % du montant estimé des marchés de travaux, de fournitures de biens et de services et d'études[17]. En cas d'impossibilité de réserver ces marchés dans la limite du pourcentage précité, l'acheteur public doit en indiquer les raisons dans un rapport qui est transmis à la Commission de contrôle des marchés compétente (conformément à l'article 169 du décret 1039-2014) et qui émet son avis à propos des raisons évoquées.

Les informations concernant les plannings prévisionnels annuels, les textes régissant la commande publique, les avis d'adjudication et les résultats des appels d'offres sont centralisés et accessibles aux acheteurs publics et soumissionnaires potentiels inscrits. TUNEPS et l'Observatoire national des marchés publics sont deux commissions qui font partie de la commission supérieure de contrôle et d'audit des marchés publics créés dans le but de mettre en place un système de bonne gouvernance des marchés publics.

La Tunisie est l'une des rares économies de la région où les organismes adjudicateurs doivent payer des intérêts moratoires au détenteur du marché en cas de retard de paiement des acomptes ou du règlement du solde. Les soumissionnaires ne sont pas tenus de s'inscrire sur un registre gouvernemental des fournisseurs et il existe une période légale d'au moins 30 jours pour la soumission des offres à compter de la date de publication de l'avis de marché. Cependant, certains aspects liés aux coûts peuvent constituer un obstacle pour les PME aux ressources limitées. Par exemple, les documents d'appel d'offres ne sont pas toujours accessibles gratuitement et le coût est laissé à la discrétion de l'entité

adjudicatrice. De plus, les soumissionnaires sont tenus de verser une caution provisoire[18] dont le montant est fixé par l'acheteur public en appliquant un pourcentage compris entre 0,5 % et 1,5 % du montant estimé de la prestation faisant l'objet du marché. Cette somme est restituée aux participants dans le marché dont les offres sont éliminées après publication des résultats. La somme est remplacée par une caution de bonne exécution versée seulement par le titulaire de marché après notification et signature du contrat (qui lui sera restituée après exécution du marché).

Le décret 1039-2014 a aussi prévu des dispositions spécifiques pour la passation électronique des marchés publics à travers TUNEPS, plateforme gérant le système d'achat public en ligne (dans le cadre des marchés ou pour des achats hors marchés). Il existe également des sessions de formation à l'utilisation de la plateforme destinées aux PME, ainsi qu'un guide pratique d'accès des PME aux marchés publics. L'UTICA, TUNEPS et les institutions publiques proposent des formations pour familiariser les PME aux procédures de passation de marchés publics avec les PME afin de leur faciliter leur accès. Un décret de 2018 prévoit l'obligation de passation de la commande publique seulement via TUNEPS à partir du 1er septembre 2018[19].

En ce qui concerne **l'internationalisation des PME**, afin de soutenir les liens entre les PME et les entreprises étrangères participant aux chaînes d'approvisionnement mondiales, le gouvernement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ont signé un accord de prêt d'un montant de 50 millions de USD pour accroître et diversifier les exportations des PME. Plusieurs fonds ont été créés, dont le fonds Primo-Export qui a aidé 30 nouvelles PME ces deux dernières années à exporter leurs produits et leurs activités. La Banque mondiale a lancé une série de projets pour soutenir les chaînes de valeur mondiales.

Plusieurs réformes et initiatives ont été entreprises pour développer les services d'exportation. En 2016, l'APII a lancé un projet en collaboration avec cinq autres institutions, y compris des associations d'entreprises pour faciliter l'internationalisation des entreprises du secteur de la technologie grâce à un meilleur accès aux données du marché. L'APII a participé à plusieurs conférences et événements internationaux afin de relier les entreprises tunisiennes aux marchés internationaux. La Tunisie a adhéré au réseau Enterprise Europe Network (EEN) en 2016 par la création d'un Consortium « EEN Tunisie » formé de cinq organisations nationales : l'APII en tant que coordinateur du consortium, le Centre de promotion des Exportations (CEPEX), la Chambre du commerce et de l'industrie de Tunis (CCI de Tunis), Technopark Elgazala et la Confédération des entreprises citoyennes tunisiennes (CONECT).

À travers les services et activités du réseau EEN, l'APII offre ainsi aux entreprises des services comme l'identification de partenaires commerciaux, la participation à des rencontres d'affaires interentreprises, ou encore la dissémination d'information sur la législation européenne.

**Pour aller plus loin :** La Tunisie possède un marché très développé de fournisseurs privés et publics de services d'appui aux entreprises (SAE). La mise en place d'un système d'information complet permettant de diffuser l'information auprès d'entreprises ciblées permettrait de renforcer la cohérence de ces différents efforts. Ce système pourrait prendre la forme d'une initiative plus large telle que la création d'un Observatoire des PME (outil utile pour la diffusion de statistiques, d'études et d'informations sur les PME) semblable à ceux qui sont en train d'être élaborés dans de nombreuses autres économies. L'information pourrait également inclure les nombreuses initiatives menées pour promouvoir l'internationalisation des PME et la participation aux chaînes de valeur mondiales.

## Investir dans le capital humain entrepreneurial

Dans la précédente évaluation, la Tunisie disposait déjà d'un cadre politique clair pour promouvoir l'apprentissage de l'entrepreneuriat dans le second cycle de l'enseignement secondaire, tel que reflété dans la Loi 10/2008 sur la formation professionnelle. Depuis lors, le gouvernement a élaboré une nouvelle Charte pour promouvoir l'esprit d'entreprise et une Stratégie nationale pour l'entreprenariat. En 2016, le ministère de la Formation professionnelle et du Travail a nommé un secrétaire d'État à l'entrepreneuriat, ce qui reflète l'engagement politique en la matière.

Plusieurs initiatives ont récemment été développées en coopération entre les centres de formation et les entreprises. La plupart d'entre elles dépendent d'un soutien extérieur, comme celui fourni par la Fondation européenne pour la formation (ETF, promotion de l'entrepreneuriat comme compétence clé) ou par INJAZ[20] (simulation de création de sociétés « CP Company Programme » et « EMC Entrepreneurship Master Class »). Le nouveau dossier « compétences non techniques (*soft skills*) » (adaptabilité, sens de l'efficacité, créativité, travail collectif, initiative) avec le ministère de la Formation professionnelle représente une approche innovante qui doit être consolidée.

La Tunisie a activement soutenu **l'entrepreneuriat féminin** ces dernières années à travers le Programme national pour l'entreprenariat des femmes 2016-2020 (RAÏDA), qui a fourni de nombreuses initiatives de soutien axées sur les start-ups et diversifiées géographiquement. Ces activités ont eu lieu dans le cadre d'un dialogue social dynamique impliquant la société civile, les bailleurs internationaux et le gouvernement.

Il existe une offre abondante de programmes de formation en faveur des femmes, bien adaptés à leurs besoins. Quelques exemples sont les formations dispensées par le réseau Entrepreneuriat Pluri'elles, ainsi que les initiatives menées par Women Entrepreneurship for Sustainability (WES) et l'Association tunisienne pour la gestion et la stabilité sociale (Tunisian Association for Management and Social Stability, TAMSS). Le Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche (Center of Arab Women for Training and Researc, CAWTAR) est également particulièrement actif.

Dans le cadre du Programme de développement des exportations 2016-2020 (PDE-3), le Plan de compétences 2017-2020 reconnaît l'importance de la **formation pour soutenir l'internationalisation des PME**. Différentes institutions offrent ce type de formation, comme l'APII, qui travaille avec le réseau européen EEN-Tunisie, ainsi que le Centre pour la promotion des exportations (CEPEX), les chambres de commerce et d'autres acteurs, y compris l'UTICA. Une académie de l'exportation doit être créée. Cependant, il y a peu de coordination entre les différents acteurs actifs dans ce domaine.

La Tunisie a également adopté une approche sectorielle, en développant des programmes de formation adaptés par différents canaux. Le projet « Compétences pour le commerce et la diversification économique » (STED) est un exemple intéressant à cet égard. Les autres secteurs particulièrement actifs sont l'industrie textile, y compris la lingerie et les vêtements de denim, et les TIC.

**Pour aller plus loin** : Le gouvernement devrait élaborer des plans d'action pour la mise en œuvre du cadre stratégique, qui devraient inclure des mécanismes de suivi et d'évaluation et un financement adéquat. Ces plans pourraient être développés en collaboration avec des institutions nationales telles que l'Observatoire national de l'emploi et des qualifications (ONEQ). En outre, il convient de veiller à ce que le mécanisme de formation des

enseignants et des formateurs concernant l'esprit d'entreprise comme compétence clé soit bien structuré. Sur ce point, le cadre européen EntreComp pourrait être un outil utile.

Le gouvernement et les acteurs locaux devraient développer des données de meilleure qualité et établir des mécanismes pour suivre et évaluer la mise en œuvre des initiatives qui soutiennent l'entrepreneuriat féminin et l'internationalisation des PME. Des initiatives de collecte de données pourraient être développées en collaboration avec les acteurs concernés du secteur privé, telles que l'UTICA. La coordination entre les différentes institutions offrant des cours de formation destinés à aider les PME à exporter pourrait être améliorée. En outre, l'utilisation de formations en ligne pourrait être utilisée pour augmenter l'offre et la portée des programmes de formation.

## Recommandations pour l'avenir

L'évaluation de l'Indice des politiques en faveur des PME 2014 a été réalisée alors que la Tunisie était en pleine transition politique importante et préparait le terrain de sa transformation économique. Cette transformation est toujours en cours et les changements se sont pour l'instant concentrés sur de vastes domaines de la politique économique tels que le retour à la stabilité macroéconomique, le renforcement de la sécurité et la réactivation de l'investissement et de l'activité économique. Pour continuer à progresser, la Tunisie pourrait redoubler d'efforts pour améliorer le climat des affaires et adopter une politique des PME plus stratégique. Elle pourrait notamment mener les actions clés suivantes :

- Développer et mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle des PME avec des mécanismes de coordination institutionnelle et de dialogue ciblant les différents profils et besoins des PME et des entrepreneurs.
- Adopter un mécanisme d'AIR à part entière et introduire le test spécifique pour les PME.
- Encourager et faciliter la création de nouvelles entreprises au moyen de mécanismes techniques (par exemple, procédures en ligne, guichets uniques, etc.) et d'incitations bien conçues.
- Mettre en œuvre les réformes et les initiatives relatives à l'accès au financement qui sont encore en attente d'approbation et évaluer si les sources de financement existantes répondent bien aux besoins des différents types d'entreprises et entrepreneurs.
- Mieux diffuser l'information sur la grande variété de SAE et les possibilités d'accès des PME aux marchés publics.
- Développer des plans d'action pour la mise en œuvre du cadre stratégique pour la promotion de l'apprentissage entrepreneurial, qui devrait inclure des mécanismes de suivi et d'évaluation et un financement adéquat.
- Développer de meilleures données et établir des mécanismes pour suivre et évaluer la mise en œuvre d'initiatives qui soutiennent l'entrepreneuriat féminin ainsi que l'internationalisation des PME. Le secteur privé pourrait mener ces efforts à travers des organismes représentatifs tels que l'UTICA.
- La coordination entre les différentes institutions offrant des cours de formation destinés à aider les PME à exporter pourrait être améliorée.

## Notes

[1] Statistiques Tunisie, http://www.ins.tn/en/themes/entreprises#sub-318

[2] « Plan stratégique de développement économique 2016 -2020 ».

[3] Loi n° 71-2016 datée du 30 septembre 2016, entrée en vigueur le 1er janvier 2017.

[4] http://www.huffpostmaghreb.com/2017/04/13/startup-act-tunisie_n_15986206.html Consulté le 24 octobre 2017. Voir aussi Bouguerra, B. (25 avril 2017), « Tunisia's #Startup Act catching the wave of Innovation », *Voices and Views: Middle East and North Africa Blog*, La Banque mondiale, http://blogs.worldbank.org/arabvoices/tunisia-startup-wave-innovation

[5] Loi sur le crédit bureau.

[6] Instruction administrative n°2016-06.

[7] Le projet a été lancé en 2017 avec la collaboration du programme « Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée » (EBESM). Voir http://www.ebesm.eu/posts/developing-a-legal-framework-for-crowdfunding-for-tunisia.

[8] Par exemple, le Fonds suisse, le Fonds Qatar Friendship Fund, le Fonds Intilak 2 (en coopération avec le ministère du Développement et de la Coopération), le Fonds BADER (en coopération avec le ministère des Finances), et le Fonds de responsabilité sociale des entreprises (en coopération avec l'Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolières et la Compagnie des Phosphates de Gafsa).

[9] Ces sites incluent Wajjahni, http://wajjahni.com/fr/categories/financement et Entrepreneurs of Tunisia https://www.eot.tn.

[10] Agence pour la promotion de l'industrie et de l'innovation, portail de l'industrie tunisienne, http://www.tunisieindustrie.nat.tn/en/doc.asp?mcat=16&mrub=138.

[11] B@labs, http://www.biatlabs.com.

[12] Founder Institute, https://fi.co/about?target=tunis.

[13] Flat6labs Tunis, http://www.flat6labs.com/location-offering/?l=2653#top.

[14] Wajjahni, http://wajjahni.com/fr.

[15] HP Inc., « HP Life creates hope and opportunity in Tunisia as Mashrou3i program expands », http://www.life-global.org/?q=node/112&language=en.

[16] Entreprises en activité ou récemment constituées, telles que définies à l'alinéa 2 de l'article 20 du décret 1039 -2014.

[17] Article 20 du décret 1039 -2014 en particulier qui a remplacé le décret 3158-2002.

[18] Pour la participation sauf pour les marchés des études qui n'exigent pas le versement d'une caution provisoire pour y participer.

[19] Décret 416-2018 du 11-05-2018 portant modification du décret 1039-2014 relatif à la réglementation des marchés publics.

[20] Organisation à but non lucratif centrée sur les jeunes, établie en Jordanie en 1999, active dans l'Union européenne et dans le monde entier, y compris au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et au Pakistan.

ÉDITIONS OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
(03 2018 21 2 P) ISBN 978-92-64-30760-5 – 2018

Politiques en faveur des PME

# Moyen-Orient méditerranéen et Afrique du Nord 2018

## ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DES PRINCIPALES RÉFORMES EN FAVEUR DES PME

Ce rapport présente une analyse approfondie des principales réformes entreprises entre 2014 et 2018 pour promouvoir le développement des très petites, petites et moyennes entreprises dans huit économies du Sud du Bassin méditerranéen (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité Palestinienne et Tunisie).

Le rapport se concentre sur cinq domaines stratégiques pour l'élaboration des politiques en faveur des PME : les définitions des PME, les statistiques et les institutions, mais aussi comment améliorer l'environnement des affaires pour les PME et les entrepreneurs, favoriser l'accès au financement et soutenir les start-ups et la croissance des PME, sans oublier bien sûr le développement du capital humain entrepreneurial.

Le rapport vise à présenter des bonnes pratiques et à indiquer les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires. Il fournit des conseils précieux aux gouvernements, aux organisations du secteur privé, aux organismes multilatéraux et aux autres parties prenantes. Il s'agit de redoubler d'efforts afin de soutenir les PME, qui sont autant de vecteurs essentiels de l'emploi et de la compétitivité. Cela est particulièrement pertinent dans une région qui s'efforce de stimuler la diversification économique, la création d'emplois et l'inclusion des jeunes et des femmes dans l'économie.

Ce rapport est le fruit d'une collaboration étroite entre les gouvernements, l'OCDE, la Fondation européenne pour la formation et la Commission européenne.

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : ***https://doi.org/10.1787/9789264307612-fr***.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.
Rendez-vous sur le site ***www.oecd-ilibrary.org*** pour plus d'informations.

éditionsOCDE
www.oecd.org/editions

Avec le concours financier de l'Union européenne

SUÈDE

**ISBN 978-92-64-30760-5**
**03 2018 21 2 P**

9 789264 307605